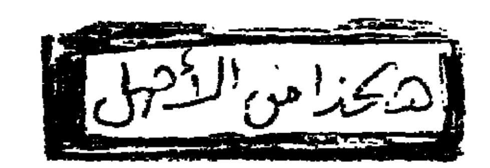


Initiatives : la réduction du temps de travail

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15173 – 7 F

MERCREDI 10 NOVEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Une victoire pour l'Afrique

CRÉÉE au lendemain de la guerre, il y a quarante-huit ans, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) va être dirigée au cours des six prochaines années par une personnalité issue du continent africain. Dans les annales de la plus puissante des agences spécialisées des Nations unies, c'est une première qui ne pourra que ravir les pays africains au lendemain de l'élection-surprise, lundi 8 novembre, du Sénégalais Jacques Diouf au poste de directeur général de la FAO.

Acquise au terme du sixième tour de scrutin, cette victoire a un goût de revanche pour le continent noir, qui, en cette occasion, a fait preuve d'une cohésion rare. Depuis le remplacement controversé de M. M'Bow au poste de directeur général de l'UNESCO en octobre 1987, les Africains ne dirigeaient plus aucune organisation internationale d'envergure.

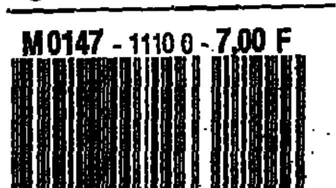
ALORS qu'ils avaient revendiqué le secrétariat général des Nations unies, seules la CNUCED et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) leur ont été concédées. C'était réduire les cinquante-deux Etats africains et leurs 700 millions d'habitants à la portion congrue. Avec l'arrivée de M. Diouf, justice leur est rendue.

A l'heure où, à Genève, les négociations du GATT butent sur les problèmes agricoles, il était inévitable que le scrutin qui a eu lieu lundi à Rome, siège de la FAO, en porte les traces. De fait, au-delà de l'affrontement entre M. Diouf et son plus sérieux rival, l'Australien Geoff Miller, la bataille entre les cent soixante-nefu Etats membres – dix nouveaux pays viennent d'être accueillis – a de fait très vite opposé les Etats-Unis, les pays du Commonwealth et ceux du groupe de Cairns, tous partisans d'une conclusion rapide des discussions au GATT, aux autres pays, plus proches des thèses françaises.

PARIS était conscient de l'enjeu et n'a pas ménagé sa peine pour faire élire M. Diouf, un agronome de formation qui a fait ses études supérieures dans l'Hexagone. La France, en particulier, a manœuvré pour que les suffrages des anciens pays socialistes d'Europe centrale se portent sur son nom.

L'élection acquise, la tâche ne s'annonce pas facile pour le nouveau directeur général. Des réformes s'imposent pour revitaliser l'organisation, qui a vécu pendant dix-huit ans sous la férule de M. Saouma. Surtout, le combat contre la faim et la pauvreté dans le monde est loin d'être gagné. D'ici à 2010, la population de la planète va s'accroître de près de 2 milliards d'individus. Or, en dépit des progrès intervenus sur le plan nutritionnel, le nombre de personnes sous-alimentées reste obstinément fixé aux alentours de 800 millions, et les meilleurs spécialistes pensent qu'il devrait augmenter.

M 0147 - 1110 0 - 7,00 F



Une vaste opération policière dans les milieux islamistes

Charles Pasqua veut démanteler les relais du FIS en France

Entre soixante-dix et quatre-vingts personnes, considérées comme proches des milieux islamistes algériens en France et de l'ex-Front islamique du salut (FIS), ont été interpellées, mardi matin 9 novembre, en région parisienne et en province, à l'occasion d'une vaste opération menée par différents services de police. En milieu de matinée, soixante-huit personnes étaient placées en garde à vue. Ces interpellations interviennent dans le cadre de l'enquête sur l'enlèvement de trois membres du consulat français à Alger, libérés le 31 octobre et le 1er novembre.



Un noyau d'activistes

« Charles Pasqua ne me fait pas peur. Tout ce que je lui demande, c'est d'être réaliste : il ne faut pas que la France se mêle des affaires intérieures de l'Algérie. » Ainsi s'exprimait Moussa Kraouche, porte-parole de la Fraternité algérienne en France (FAF), lundi 8 novembre, à la veille de la vaste opération de police déclenchée par le ministre de l'intérieur contre les militants islamistes algériens installés en France, au cours de laquelle il a été interpellé, ainsi que Djaffar El Houari, président de la FAF. *« Depuis le retour de la droite, on veut nous museler*, constatait-il au nom des militants du FIS en France. *Mais nous avons toujours respecté les lois françaises. Un jour, nous convaincrons, et nous vaincrons la junte qui étouffe le peuple algérien. »*

Comme la plupart des militants algériens de l'islam radical, M. Kraouche, dont la discrète barbiche et le cartable professoral n'annoncent guère les convictions, vit très légalement dans la banlieue parisienne. Entré en France en 1978 pour y suivre des études d'informatique à Paris-II, il assure, quinze ans plus tard, être sur le point de soutenir une thèse *de « sciences de l'information »*.

Depuis trois ans, il était employé à la gestion du service informatique de la mairie (PCF) d'Argenteuil (Val-d'Oise). Mais son contrat n'a pas été renouvelé *« parce que la mairie a obéi au pouvoir algérien qui est communiste »*, assure-t-il.

En 1990, Moussa Kraouche participe à la fondation de la FAF, association déclarée en France pour servir de relais électoral du FIS, alors légal, auprès des Algériens de France. Depuis l'annulation des élections algériennes de décembre 1991, qualifiée de *« coup d'Etat »*, la Fraternité, défendue aujourd'hui par Me Vergès, se consacre à la dénonciation de la *« junte »* au pouvoir à Alger, et des *« atrocités de la répression »*.

PHILIPPE BERNARD

Lire la suite et nos informations page 15

Résistance passive au Kosovo

Sévèrement réprimés par Belgrade, les Kosovars albanais restent non violents. Mais la tentation de la guerre fait son chemin

PRISTINA (Kosovo)

de notre envoyée spéciale

Trois ans après la reprise en main par Belgrade de cette province autrefois autonome, les Albanais de souche du Kosovo (90 % des deux millions d'habitants), marginalisés par la « serbisation » tant des services publics que de la culture ou de l'économie de la province, ont développé une véritable société parallèle.

Face à une politique délibérée de pressions et d'étouffement, ils ont choisi la résistance passive, organisée et collective, qui s'est concrétisée par la mise en place de structures parallèles, d'abord clandestines puis quasiment licites. Chassés des écoles pour avoir refusé d'appliquer les programmes d'enseignement secondaire et universitaire choisis par des commissions purement serbes, les Albanais ont, en février 1992, décidé de la reprise clandestine de l'enseignement en albanais pour quatre cent mille élèves et étudiants. Au début, professeurs et élèves rasaient les murs pour rejoindre des salles de classe aménagées à la va-vite dans des maisons privées qu'ils abandonnaient régulièrement pour ne pas attirer l'attention de la police.

Et puis, petit à petit, l'enseignement clandestin est devenu une réalité à laquelle le régime de Belgrade ne peut plus s'opposer. Il en alla de même pour la médecine. Restés sans couverture sociale après la vague de licenciements de 1990 – qui a touché 80 % de la population salariée albanaise – et boycottant, par méfiance, les hôpitaux largement serbisés, les Albanais se sont tournés vers des dispensaires clandestins, dont la moitié ont, aujourd'hui, pignon sur rue (à titre d'entreprises privées). Faute de pouvoir retrouver un emploi, une partie de la population s'est par ailleurs lancée dans le commerce privé. Des milliers de petites entreprises ont alors ouvert leurs portes à travers tout le Kosovo, assurant un meilleur ravitaillement de cette région, la plus pauvre de l'ex-Yougoslavie.

Ainsi, la remise au pas du Kosovo par Belgrade, agrémentée d'une politique de pillage du potentiel économique kosovar (entreprises publiques rattachées à des consortiums serbes, transferts en dehors du Kosovo d'équipements industriels, rachat de minerai et notamment de métaux précieux à des prix dérisoires), a-t-elle finalement eu un effet néfaste pour les Kosovars serbes. Car, aujourd'hui, 95 % du secteur privé (environ 5 % au niveau de la mini-Yougoslavie composée de la Serbie et du Monténégro) sont entre les mains des Albanais, qui parviennent souvent à s'assurer des revenus supérieurs à ceux des Serbes employés localement dans le secteur public. Conscient de ce résultat quelque peu humiliant, le régime de Belgrade a, depuis un an, multiplié les contrôles du fisc ainsi que les ordres d'expropriation et, de surcroît, bloqué l'enregistrement de nouvelles entreprises privées au Kosovo.

Grâce à une solidarité très développée et à des réseaux bien organisés, la communauté albanaise subvient en grande partie à ses besoins.

FLORENCE HARTMANN

Lire la suite page 3

L'ami de quarante ans

Jacques Friedmann, promu président de l'UAP, est le trait d'union entre Jacques Chirac et Edouard Balladur

A Jacques, il dit « tu ». A Edouard, il dit « vous ». Du premier, il est l'ami. Du second, il est le conseiller. Si l'expression n'était pas tant galvaudée, il serait loisible de dire que Jacques Friedmann est l'*« ami de trente ans »* de Jacques Chirac. Bien plus de trente ans, du reste. La légende, quelque peu entretenue, veut que leur amitié se soit forgée à l'adolescence sur les bancs du lycée Carnot à Paris à la fin des années 40. Si les deux Jacques ont bien fréquenté Carnot ensemble et s'ils ont eu les mêmes professeurs – celui qui parlait à n'en plus finir de la prise de la Bastille, celui qui rangeait son stylo dans ses cheveux et celui qui se grattait fréquemment le postérieur –, ce n'est pas là qu'ils ont fait connaissance, mais à Sciences-Po, au début des années 50, ce qui en fait un « ami de quarante ans ». Jacques Friedmann fut l'assistant d'une conférence dans laquelle se trouvaient Jacques Chirac et Bernadette Chodron de Courcel, qui, pour l'état civil, est devenue Mme Chirac.

Il serait fastidieux de dresser la liste exhaustive des louanges dont ce petit homme au crâne dégarni – cela lui vaut le surnom de poussin – est l'objet. Pour aller au plus pressé, Jacques Friedmann est décrit comme un conseiller avisé, un sage, un grand commis discret, un diplomate écouté. Il est l'homme des missions délicates, qui, sous un air de ne pas y toucher, est l'une des pièces maîtresses du système économico-financier mis en place par Edouard Balladur. Car, si Jacques Friedmann est un ami de longue date du président du RPR – *« le plus proche de mes amis, qui a une extraordinaire qualité humaine »*, dit Jacques Chirac –, il est, aussi, l'un des plus proches conseillers du premier ministre, qu'il a appris à connaître dans les années 80. L'œil de Chirac chez Balladur ? Ou l'inverse ? Il n'aime pas entrer dans ces considérations. *« Je m'aperçois de plus en plus que je ne suis pas fait pour la politique »*, se contente-t-il de répondre, faussement naïf, pour évacuer habilement ce chapitre. Pas fait pour la politique, le jeune Friedmann, fils de la bourgeoisie juive aisée – il est né le 15 octobre 1932 dans le huitième arrondissement de Paris – aurait pu, pourtant, en faire. Grâce à sa mère.

OLIVIER BIFFAUD

Lire la suite page 24 et nos informations sur les nominations des dirigeants du Crédit lyonnais et du Crédit national, pages 22 et 23

Placentas à risques

Les autorités sanitaires françaises sont depuis plusieurs mois préoccupées des risques de contamination de produits dérivés du sang placentaire (albumine et collagène) commercialisés à l'échelon mondial par la société Pasteur-Mérieux Sérums et Vaccins (groupe Rhône-Poulenc). L'inquiétude des experts concerne le risque potentiel de contamination par des « agents transmissibles non conventionnels » responsables, comme dans l'affaire de l'hormone de croissance contaminée, de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

Selon le groupe d'experts de la sécurité virale de l'Agence du médicament, des mesures urgentes de prévention doivent être prises dans la collecte internationale des placentas afin de réduire ces risques de contamination. Les propositions d'amélioration des conditions de ces collectes formulées par la société lyonnaise sont actuellement à l'étude. Les autorités sanitaires devraient rapidement trancher sur les conditions dans lesquelles cette activité industrielle pourra se poursuivre.

page 13

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 46 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

GATT

La mort annoncée de l'Europe

La ratification du traité de Maastricht ne traite pas des vrais problèmes européens. La Communauté est en passe *de mourir parce qu'il n'existe* toujours pas de politique commerciale commune vis-à-vis du reste du monde.

par Jacques Calvet

LA ratification du traité de Maastricht, les récentes déclarations du chef de l'Etat sur sa conviction européenne, mais aussi celles qu'il a faites à Vienne sur les conditions de réalisation de l'élargissement de la Communauté économique européenne, me paraissent des étapes successives nous menant vers une mort annoncée : celle de l'Europe.

Il convient en effet, une fois pour toutes, d'abandonner un lyrisme verbal qui cache une incapacité d'agir, pour traiter les problèmes difficiles mais concrets que représente la construction de l'Europe.

Depuis le traité de Rome en 1957, l'Europe des fondateurs, celle des six, est passée successivement à neuf membres avec l'entrée du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark, à dix avec celle de la Grèce, et enfin à douze en 1986 avec l'arrivée de l'Espagne et du Portugal.

Il est maintenant très fortement question d'un nouvel élargissement à quatre pays candidats, les trois pays nordiques : la Norvège, la Suède et la Finlande, ainsi que l'Autriche, sous réserve bien entendu que les référendums – qui auront à être mis en place dans chacun de ces pays – se traduisent par une réponse positive de chaque corps électoral en faveur de l'adhésion de leur pays à la Communauté économique européenne. L'échéance prévisible est celle de 1995, et le chef de l'Etat français, tournant soudain le dos à toutes ses positions antérieures, à celles des gouvernements français et de la Commission de Bruxelles, propose de retarder maintenant ce qu'on appelle l'approfondissement de la Communauté pour ne le situer qu'après son élargissement.

Que l'on m'entende bien, je crois que le monde va s'organiser autour de trois grandes zones économiques, un bloc nord américain autour des Etats-Unis, un bloc asiatique autour du Japon, et il est donc tout à fait souhaitable que se construise, au même rythme, un troisième pôle européen puissant à partir de la Communauté économique européenne, auquel devraient s'agréger, plus ou moins vite et selon des procédures à définir, ses voisins de l'Est européen et ceux du Sud, notamment les pays du Maghreb. D'autre part, il est clair que tous les liens historiques et présents qui unissent les pays de l'actuelle Communauté économique européenne aux quatre pays candidats rendent souhaitable l'adhésion de ces Etats. Mais encore faut-il que celle-ci renforce la Communauté au lieu d'entraîner son ultime dilution, déjà bien préparée par Maastricht.

La question essentielle, et qui n'a pas été traitée, et qu'il deviendra impossible de traiter si l'élargissement précède l'approfondissement, est celle de l'avenir de la Communauté, tel que le conçoivent ses douze membres. Chacun sait que la Communauté est divisée : elle est coupée en deux entre les pays du Nord, commerçants, libre-échangistes sans exigence de réciprocité, se désintéressant très complètement du sort des producteurs et donc de l'emploi au profit des intérêts, conçus à très court terme, des consommateurs, d'une part, et, d'autre part, les pays du Sud, beaucoup plus sensibles à l'équilibre nécessaire des relations économiques et commerciales dans le monde et sachant que la *richesse et l'emploi* passent par l'existence sur le territoire de la Communauté de secteurs productifs importants dans l'agriculture, dans l'industrie et non pas seulement dans les services.

Libre-échangisme sans réciprocité

Cette opposition n'a jamais été tranchée, et les gouvernants ont eu bien trop peur d'aborder en toute clarté les divergences existant entre eux sur le type d'avenir souhaité pour l'Europe. Dès lors, la politique agricole commune, seule politique commune mise en œuvre par la Communauté depuis son origine, est de plus en plus attaquée à l'occasion des négociations actuelles du GATT ; une politique industrielle est inscrite mais en pointillé seulement dans le traité de Maastricht ; une amorce de politique sociale est aussi envisagée, mais avec des clauses de dispense pour la Grande-Bretagne et le Danemark ; le système monétaire européen, qui fonctionnait bien, tant qu'une certaine flexibilité était acceptée, a éclaté sous le dogmatisme de monétaristes incapables de s'apercevoir que l'Europe était entrée en déflation. Enfin, malgré mes appels répétés, à partir de l'exemple automobile, il n'existe toujours pas de politique commerciale commune de la Communauté vis-à-vis du reste du monde.

L'arrivée dans une telle situation de quatre pays nouveaux, qui viendront sans doute renforcer les partisans du libre-échangisme sans réciprocité, mènera à la fin de tout espoir de constituer une véritable Europe avec une base politique et démocratique, et peut-être est-ce bien cela au demeurant que souhaitent certains pays qui poussent à un élargissement rapide de la Communauté.

Un contrôle du Parlement européen

Rêvons un instant qu'à l'ambiguïté et à l'hypocrisie actuelles succède la volonté de traiter les vrais problèmes de l'Europe. Quelles questions conviendrait-il d'aborder ?

1) D'abord définir enfin une vision commune de l'avenir de la Communauté.

Dans mon esprit, la voie technique (agriculture, charbon, acier, monnaie...) a maintenant montré ses limites. Il faut y substituer une vision politique. Ma préférence personnelle irait au maintien de la majorité des pouvoirs dans les mains des Etats-nations ; seules les attributions qui ne peuvent être exercées efficacement qu'au niveau communautaire devraient être remises à l'exécutif de la Communauté économique européenne.

Cet exécutif devrait être composé de représentants des gouvernements des Douze et non pas de commissaires désignés ; ce pourrait être par exemple des vice-premiers ministres de chaque pays ; *ils siégeraient à Bruxelles et dirigeraient* les services de la Communauté mais continueraient à participer à la vie politique de leur pays et notamment aux conseils des ministres hebdomadaires.

Cet exécutif politique, dès lors qu'il serait ainsi constitué, devrait être contrôlé par un Parlement européen issu lui aussi des Parlements nationaux et désigné par eux.

2) Une seconde difficulté provient du nombre élevé, et qui devrait l'être de plus en plus, des pays membres de la Communauté.

Un simple tour de table sur une question de détail prend au moins une heure. En outre, la Communauté comprend des Etats aux préoccupations variées : certains ont une armée forte, une politique étrangère, la conviction qu'ils ont à tenir un rang dans le monde entier, d'autres ont une vision plus resserrée sur leurs propres problèmes, prônent la neutralité et ne se préoccupent pas d'intervenir dans les grandes discussions mondiales. Le triste exemple yougoslave montre à quel immobilisme ces attitudes opposées peuvent amener l'ensemble.

Qui dit nombre dit aussi nécessité de trancher entre les positions souvent divergentes des uns et des autres. C'est concrètement le problème du vote à la majorité et du type de majorité ; c'est le problème de la rotation des pays pour la présidence de la Communauté ; c'est aussi le problème du poids relatif à donner à la représentation des plus grands des pays de la Communauté et à celle des autres.

Rien ne serait pire que d'avoir accepté à tort, dans Maastricht ou aux alentours de Maastricht, de donner plus de députés au Parlement européen à nos amis allemands qu'à la France, à la Grande-Bretagne ou à l'Italie, pour ensuite noyer sous le nombre la capacité d'agir de l'Europe.

3) Enfin, l'élargissement avant l'approfondissement répond à la demande des éventuels nouveaux *arrivants de ne pas reprendre* intégralement l'acquis de la Communauté, c'est-à-dire à la fois la doctrine et la pratique de celle-ci. C'est l'absurdité qui semble avoir été envisagée à Vienne : généralement, quand on veut adhérer à un club ou à une association, on en respecte le règlement intérieur ou les statuts et on n'envisage d'en demander la modification qu'après avoir été agréé et selon les procédures de l'ensemble que l'on a rejoint.

Maastricht est mort parce que cet accord ne traitait pas les vrais problèmes européens. La Communauté est en passe de mourir si l'élargissement est traité avec la même confusion d'esprit et la même volonté d'avancer dans l'ambiguïté.

Le nombre va finir d'écraser une construction européenne qui n'aura pas eu le courage de définir ce qui devait être son avenir. Sera vérifiée une fois encore – au grand plaisir des anti-européens de l'intérieur comme de l'extérieur – que « toute maison divisée contre elle-même périra ».

▶ Jacques Calvet est PDG de PSA.

Un piège ! Quel piège ?

Le dossier que la France devrait exposer dans les négociations sur le commerce mondial est solide. Les Etats-Unis sont l'un des pays les plus protectionnistes du monde.

par Michel Jobert

UN piège ! Quel piège ? Après des mois de fermes déclarations, relevant certes de tactiques internationales et nationales, sur les négociations commerciales du GATT, l'évocation presque plaintive, le 17 octobre dernier, par le premier ministre français, d'un piège auquel il tenterait d'échapper peut surprendre. Cet aveu de perplexité, cette confidence publique de son embarras suscitent certes la sympathie. Le langage, l'attitude sont inhabituels, dans ce genre d'exercice et surtout de sa part, sur pareil sujet. Nul doute que nos *négociateurs, comme les négociateurs étrangers*, auront noté que cette analyse, à supposer qu'elle soit exacte, traduisait une hésitation, une vulnérabilité, une irrésolution quant au but poursuivi. Il est fâcheux qu'ayant souhaité désormais plus de silence il ait ainsi laissé tomber le rideau sur un spectacle de confusion.

De fait, le dossier que devrait exposer la France aux Etats membres du GATT (ils sont 107) est *solide, à condition d'aller à l'essentiel*, ce qui n'a pas été le cas jusqu'ici. On aura beaucoup plaidé pour l'agriculture, puis pour l'agriculture et le culturel, puis pour la sidérurgie, les transports et l'aéronautique. Soit. Mais la ténacité et la persuasion, pour être efficaces, auraient dû s'exercer sur le dossier américain lui-même. Or, s'agissant de celui-ci, on aura procédé par allusions, sinon contorsions, tandis que, sans vergogne, les positions françaises étaient *ridiculisées* et bombardées.

Sous le régime du dollar

Les Etats-Unis, tout en se faisant les chantres (intéressés) du libre-échange, sont l'un des pays les plus protectionnistes du monde. Cette démonstration aurait dû être rendue publique. Comme il s'agit d'un Etat très vaste, qui va d'ailleurs peut-être, par le traité de l'ALENA, former un marché commun avec le Mexique et le Canada, qui sont loin, eux aussi, d'être blanc-bleu dans leurs pratiques commerciales restrictives, ces mastodontes *imparfaits* mériteraient d'être exhibés publiquement. Et comme le commerce n'est qu'une fraction du poids global américain, l'influence et les conséquences des pratiques monétaires américaines sur le commerce international auraient dû être décrites et chiffrées, car leurs effets dépassent de très loin ceux des échanges de biens et de marchandises.

Sur ces données fondamentales, les membres du GATT n'auront entendu que des allusions à petit souffle, comme si les administrations financières françaises étaient dépourvues du moindre argumentaire. Le seraient-elles ? Or, depuis 1971, le dollar s'étant libéré de toute référence et de toute contrainte, le monde vit sous le règne de son bon plaisir. Faut-il renoncer même à le chuchoter à M. Kantor, quand il consent à déjeuner, non avec le premier *ministre, mais avec son envoyé ?* *Ne peut-on seulement publier et* diffuser la liste des tarifs douaniers américains aux taux exorbitants et anachroniques (les pics tarifaires) après pourtant trois séries de négociations internationales organisées par le GATT, depuis sa création en 1947, *et qui auront duré* seize ans.

Un autre bon chapitre d'un plaidoyer est celui qui devrait réclamer sans désemparer une organisation du commerce international digne *de ce nom*, qui libère certes les échanges de leurs entraves les plus évidentes, mais essaie aussi de réglementer une anarchie sympathique, malheureusement proliférante. Cette exigence de bon sens, la France l'a *formulée*, mais a-t-elle fait suffisamment campagne, y compris chez elle ? Où est l'argumentaire sur ce point ? Le lit-on *in extenso* dans la presse ? Les Américains récusent cette perspective : voilà bien une raison supplémentaire pour rechercher des appuis parmi de nombreux Etats. Ainsi chez ceux qu'intéressent les délocalisations des industries occidentales et qui auraient bien tort d'attendre que les entreprises américaines se livrent à cet exercice, trop soucieuses qu'elles sont de consolider leur propre marché intérieur et l'emploi national. A l'heure de choix décisifs, encore faudrait-il que chaque Etat puisse être informé des dérives prévisibles.

Des mesures unilatérales

Encore un autre sujet, sur lequel l'allusion fleurit plus que la ténacité ne s'exerce. On a entendu quelques hommes publics évoquer l'incroyable section 301 du Trade Act américain de 1974. Mais le public ne sait pas de quoi il s'agit. Les journaux eux-mêmes sont d'une *discrétion qui frise l'incompétence*. Citons donc le texte d'une synthèse indiscutée de l'actualité mondiale : *« Certaines pratiques contraires aux règles du GATT ont récemment fait florès. Les Etats-Unis se sont notamment distingués, au cours de la dernière décennie, en recourant de plus en plus fréquemment à des demandes de concessions unilatérales.*

» Ces mesures unilatérales sont incompatibles, d'une part, avec le principe de non-discrimination défendu par le GATT et, d'autre part, avec le mécanisme de règlement des différends, institué par l'accord général. Soumettre les partenaires commerciaux à des sanctions décidées de façon unilatérale, c'est là tout l'objectif de la désormais célèbre section « super 301 » de l'Omnibus Trade and Competitive Act de 1988 (1). » Elle rend automatique la procédure de rétorsion, instituée en 1974 et jusque-là largement discrétionnaire. C'est la pression et le chantage permanents. C'est l'exception américaine, le sur-mesure du droit du plus fort. Voilà l'interlocuteur qui prétend donner des *leçons de libre-échange au monde* entier. Plutôt que de croire qu'en plaidant pour eux ils ont pris leurs pieds dans un piège, les Français feraient bien mieux de se libérer de leurs complexes en vulgarisant toutes les aberrations du dossier américain, au nom d'une certaine salubrité publique internationale.

(1) *Ramsès 93*. IFRI.

▶ Michel Jobert ancien ministre, président du mouvement des démocrates.

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH *de l'Académie française*

Vive les intellos !

LA gent intellectuelle est bien assez portée à se dénigrer elle-même pour qu'on se prive de pavoiser quand elle remporte, comme ces jours-ci à Strasbourg, une vraie victoire sur ses démons, victoire digne de figurer dans son histoire à côté du *« J'accuse » de Zola en faveur de Dreyfus*, et du comité d'avant-guerre contre le fascisme, à la Mutualité.

Le Carrefour des littératures européennes et le Parlement mondial d'écrivains qu'il préfigure ont d'abord le mérite de casser la *logique du vedettariat et de l'électoralisme* qui a ridiculisé, ces derniers trimestres, les week-ends à Sarajevo de consciences autoproclamées. Ce n'était pas une « opération » Bourdieu, Derrida, Glissant ou Sontag, mais la mise en commun, à égalité, d'une même rage des gens de pensée devant les scandales *philosophiques de l'heure, et l'impuissance* de leurs Etats respectifs.

Même la présence de la romancière noire américaine Morison, récent Prix Nobel, et celle, inopinée, du Nobel de la persécution qu'est Salman Rushdie, n'ont pas pris l'al*lure d'un « scoop » et d'un « coup » pour le* « show » qu'*Arte* a tiré du colloque (dimanche 7 novembre). Si le présentateur s'était éclipsé, on aurait pu se croire admis, pour une fois, dans une authentique réunion de travailleurs de l'esprit, dont la fonction (faut-il le rappeler ?) n'est pas de flatter des images personnelles, mais de projeter collectivement un peu de clarté sur la machine à émouvoir qu'est l'information télévisée.

Outre les victoires sur le narcissisme et le provincialisme, l'intelligentsia mondiale a tiré de sa jonction, comme on dit des armées *en bataille, deux idées-forces. D'abord* celle-ci : que le siège de Sarajevo, la traque de Rushdie et les assassinats d'intellectuels algériens ne sont pas des événements rattachés par leur seule abomination – *« autre horreur, sans transition »*, comme disent les speakers. Dans les trois cas, un même fanatisme nationaliste et populiste s'en prend à la liberté de l'esprit porteuse de cosmopolitisme. On ne triomphera que sur les trois fronts ensemble. Autre progrès de la réflexion, que des amalgames incultes tendent à engourdir, et qui passe par une mise à nu du vocabulaire : islamiste n'équivaut pas à islamique. L'islam n'est pas globalement responsable des crimes commis au nom d'un intégrisme dévoyé. C'est la victime de ce dévoiement, Rushdie, qui a condamné l'assimilation, lourde de haines injustes. C'est lui aussi qui s'interroge sur la détermination des gouvernants occidentaux, *au cas où les Serbes auraient été musulmans*. Poser la question, c'est expliquer le peu d'empressement des mêmes gouvernants, lesquels sont en principe à notre image, en démocratie, et devraient donc, un jour, préférer nos opinions à la raison d'Etat.

Pierre Bourdieu subordonne ce réveil de la conscience intellectuelle mondiale à l'observance de quelques *« principes généraux »* (*le Monde* 5 novembre). Le nouveau tour pris par les débats de Strasbourg devrait déjà renvoyer à la base, et au vrai travail, les *girouettes et histrions que les médias* ont élus experts sur leurs bévues passées ou leur télégénie. Une autre règle devrait revenir en honneur, comme au temps où le spectacle et la politique n'avaient pas démodé la vieille bonne foi universitaire : reconnaître ses erreurs.

Sans esprit d'inquisition ni goût pour l'autocritique stalinienne, on peut trouver que les privilégiés du savoir et de l'expression doivent au public, sur leurs évolutions, le minimum de transparence exigé des commerçants pour leurs instruments de poids et *mesures. Leur crédit est à ce prix, ainsi que* la connaissance de nos propres mécanismes. Rien n'est plus passionnant que le moment où une pensée bascule d'une logique dans l'autre, où elle modifie ses seuils de tolérance, où elle consent à ce qui lui semblait, la veille encore, rédhibitoire, ce mélange de raisonnement et d'affects qui fait qu'on ne reconnaît plus son meilleur ami du jour au lendemain, ce déclic qui peut mener à la trahison des autres et de soi, au scandale des faibles, au fratricide. Or c'est une constante historique que, malgré ces conséquences et profitant de ce qu'ils n'ont de comptes à rendre qu'à leur conscience, les intellectuels collectionnent les palinodies sans s'en expliquer, sinon par des sermons ou des pirouettes. Le folklore français est riche en prétextes à dérobade : *« Seuls les sots ne changent pas d'avis » ; « Il faut que jeunesse se passe » ; « Ce ne sont pas les girouettes qui tournent, c'est le vent » ; « Le génie se moque de la cohérence »*... Fitzgerald aussi rend service, avec son excuse doublée d'un brevet de talent : *« L'artiste est quelqu'un qui peut avoir deux opinions fondamentalement opposées et vivre quand même. »*

L'automne 1993 fournit beaucoup d'exemples de cette désinvolture. Il a suffi qu'un observateur estimé des courants d'extrême droite dise d'un chef de file de ces courants qu'il avait *« changé »*, pour qu'il soit jugé *« maccarthyste »* de signaler des collusions éditoriales faisant douter dudit changement. Il a suffi qu'un pharmacien autodidacte renonce à sa négation des chambres à gaz pour que prennent valeur de vérités historiques *« supérieures aux témoignages écrits, toujours faillibles » (sic)*, sa comptabilité des fours et, dans la foulée, un dénombrement des victimes pour le moins controversé.

Un ancien communiste et un membre actuel du PC reviennent sur leur égarement passé sans le tirer au clair plus qu'auparavant. L'engagement par inadvertance est une spécialité française. *« Un coup de foudre »*, a expliqué naguère un historien devenu grand libéral. *« J'étais une andouille »*, a plaisanté un célèbre sociologue. Même Barthes, si fin et honnête dans l'introspection : on reste perplexe sur sa conversion foudroyante à Brecht et sur la façon dont la foi brechtienne l'a quittée, comme font souvent les croyances, à l'anglaise.

Cette curiosité nous vient peut-être de la pratique des romans, dont la fonction, selon Jacques Laurent *(Roman du roman)*, est de nous faire *« les éternels apprentis du changement »*. En tout cas, pour le changement de mœurs opéré à Strasbourg, un cri de joie nous vient : Vive les intellos !

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi,
Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

هكذا من الأصل

La situation dans l'ex-Yougoslavie

Deux officiels bosniaques circulant dans un véhicule de la FORPRONU ont été enlevés par des miliciens serbes

Le gouvernement bosniaque a déclaré, lundi 8 novembre, qu'il tenait l'ONU pour responsable de l'enlèvement, le même jour, par les miliciens serbes de deux officiels du ministère de l'intérieur dans un groupe escorté par des «casques bleus» français.

Les deux hommes, appartenant au ministère de l'intérieur bosniaque, accompagnaient, à bord de véhicules de l'ONU, une délégation de religieux croates qui devaient se rendre à Vares, en Bosnie centrale, pour tenter de calmer la tension dans cette ville dont les forces musulmanes se sont emparées la semaine dernière. A un point de contrôle tenu par les forces serbes au nord-ouest de Sarajevo, des miliciens ont ouvert les portes des véhicules de l'ONU avec des barres de fer et se sont emparés des deux hommes.

Selon le président en exercice du Conseil de sécurité de l'ONU, le Cap-Verdien José Luis Jésus, l'un des deux hommes aurait été libéré lundi soir. Le président du Conseil de sécurité a pris la défense des «casques bleus» français qui escortaient le groupe en disant que les Serbes avaient menacé d'ouvrir le feu. Il a ajouté que le Conseil de sécurité avait demandé une enquête détaillée et qu'il publierait une déclaration mardi.

Le représentant de la Bosnie à l'ONU, Mohamed Sacirbey, a observé que cet incident en rappelait un autre survenu en janvier dernier, quand des miliciens serbes avaient fait arrêter un véhicule de l'ONU et abattu le vice-premier ministre bosniaque Hakija Turajlic, sous les yeux des «casques bleus». Le numéro deux du ministère des affaires étrangères bosniaque, Sulejman Suljic, a reproché aux forces françaises de ne pas s'être opposées efficacement à l'enlèvement des deux hommes. Cet incident *«démontre une fois de plus que ce sont les Serbes qui dictent les conditions de transport»*, a-t-il déclaré.

D'autre part, 350 femmes, enfants et vieillards serbes ont été évacués de Sarajevo, lundi, dans sept autobus escortés par des «casques bleus». Cette opération doit s'achever mardi avec l'évacuation de 292 autres Serbes. La plupart de ces 642 évacués seront acheminés vers Belgrade. Environ 850 Croates et quelques Musulmans doivent également quitter bientôt la capitale bosniaque assiégée. Ils seront transportés par autobus vers Split *et Dubrovnik, sur la côte adriatique croate.*

Le gouvernement bosniaque n'a autorisé le départ que de vieillards ou de femmes avec enfants, à l'issue de huit mois de négociations tendues avec les séparatistes serbes. Des dizaines de milliers de Serbes ont fui *Sarajevo quand la guerre de Bosnie a débuté*, en avril 1992, *mais* on estime que 50 000 sont restés, endurant, avec plus de 200 000 Musulmans et quelques milliers de Croates, les privations de dix-neuf mois de siège. – *(AFP, Reuter.)*

Les Douze envisagent une levée progressive des sanctions contre Belgrade

BRUXELLES
(Union européenne)

de notre correspondant

A l'invitation de la France et de l'Allemagne, qui leur ont fait parvenir une lettre dans ce sens, les ministres des affaires étrangères des Douze, réunis lundi 8 novembre à Bruxelles, ont *manifesté la volonté de reprendre l'initiative dans l'ex-Yougoslavie*, tant sur le terrain humanitaire que sur celui de la recherche d'un règlement. Ils ont décidé de tenir une session spéciale consacrée au dossier yougoslave le 22 novembre à Luxembourg. C'est alors que les propositions faites lundi devraient être finalisées.

En matière humanitaire, les Douze ont donné leur accord au texte franco-allemand, qui reprend les orientations fixées *par le conseil européen* de la fin d'octobre. Les moyens financiers devront être augmentés. Dans cette perspective, le HCR (Haut Commissariat aux réfugiés de l'ONU) et la FORPRONU sont invités à évaluer les besoins. Les contributions nécessaires viendront du budget européen, mais aussi des Etats membres (contribution sous forme d'hommes ou de matériels, ou bien concours financiers) ou encore de pays tiers. Les pays islamiques, notamment, devraient être sollicités.

Sur le plan opérationnel, l'idée franco-allemande est de renforcer la protection des corridors humanitaires, ce qui supposerait qu'y soient affectés quelques milliers de «casques bleus» supplémentaires. L'aéroport de Tuzla devrait être rouvert. D'une manière générale, les efforts devraient être intensifiés pour que les secours parviennent effectivement aux victimes. Les Etats membres sont supposés à cette fin transmettre des propositions concrètes qui seront examinées le 22 novembre.

Sur le plan politique, la France et l'Allemagne proposent d'agir sur chacune des parties pour essayer de relancer le processus de paix. Aux Musulmans, les Douze promettraient d'user de leur influence pour convaincre les Serbes de leur céder les 3 ou 4 % de territoire supplémentaire qu'ils réclament par rapport au découpage du dernier plan de paix. En revanche, les Musulmans seraient instamment priés de signer, c'est-à-dire d'abandonner l'idée d'une reconquête par la force des territoires perdus.

Les Serbes se verraient offrir un allègement progressif des sanctions en contrepartie d'un geste vis-à-vis des Musulmans en matière territoriale. Il leur serait demandé aussi de parvenir à un *modus vivendi* avec les Croates en Krajina, c'est-à-dire dans les régions de Croatie occupées par les Serbes sécessionnistes. Aux Croates, l'Union réclamera de la patience avant que ne soit réglé le sort de ces territoires.

PHILIPPE LEMAITRE

Résistance passive au Kosovo

Suite de la première page

En 1990, rapporte une journaliste indépendante, plus de 20 000 familles de Pristina, le chef-lieu de la province, étaient sans ressources. Aujourd'hui, elles bénéficient de l'aide albanaise, soit en argent, soit en denrées alimentaires. Plusieurs organisations humanitaires locales – telles que celle de Mère Thérésa, Caritas, Merhamet, etc. – font le lien entre la diaspora et les familles dans le besoins au Kosovo. De plus, le «gouvernement» indépendantiste albanais, ou du moins certaines instances clandestines de la «République du Kosovo» (proclamée par les Kosovars albanais), prélèvent un impôt – facultatif, assure le leader politique Ibrahim Rugova – de 3 % sur les bénéfices du secteur privé. Ce budget est, selon des sources concordantes, consacré en premier lieu au financement de l'enseignement parallèle et à l'aide aux familles sans ressources. Bénévoles au tout début, les enseignants albanais (au nombre de 20 000 environ) touchent désormais un salaire mensuel allant de 40 deutschemarks dans le primaire à 70 deutschemarks pour les professeurs d'université.

Shkelzen Maliqi, journaliste et publiciste, souligne que les Albanais de souche ont su tourner à leur avantage une situation qui devait les condamner à la misère et à l'exode ou les pousser au soulèvement. Reste que 300 000 Kosovars albanais ont quitté la province au cours des trois dernières années. Pour des raisons économiques, mais surtout politiques. Car la répression se poursuit et s'est même accrue. Le Conseil des droits de l'homme du Kosovo, dirigé par Adem Demaci, prix Sakharov *1991, libéré en avril 1990* après vingt-huit ans de prison, dénonce le nombre croissant d'arrestations, de détentions arbitraires, de passages à tabac, de brutalités policières et de cas de torture ainsi que de meurtres depuis le départ des observateurs de la CSCE, contraints par



Belgrade de plier bagages fin juillet. L'appareil policier et militaire serbe compte, lui, plus de 40 000 hommes surarmés, en état d'alerte permanent.

De leur côté, les Serbes estiment que les Albanais ne sont victimes d'aucune répression et que, s'ils sont privés de leurs droits civiques et sociaux, c'est tout simplement parce qu'ils ne reconnaissent pas l'autorité de l'Etat serbe. *«Ils boycottent tout – de l'école aux élections»*, fait valoir Margit Savovic, ministre yougoslave des droits de l'homme et des minorités, lorsqu'elle aborde la question des Albanais du Kosovo. Les Albanais, tel M. Maliqi, rétorquent qu'ils ne peuvent faire autrement que de *«boycotter un Etat qui promulgue des lois discriminatoires»*.

Facteur d'aggravation de la situation, le dialogue est inexistant entre les deux parties. *«Les Serbes mènent le dialogue avec les chars»*, constatait récemment Adem Demaci. Si les Serbes n'entendent pas restituer son autonomie au Kosovo, les Albanais, eux, ne renoncent pas à la «République» qu'ils ont proclamée mais que les pays occidentaux – qui ont affirmé l'incontestable appartenance de la province à la Serbie – ne contribueront pas à faire entrer dans les faits. Différents leaders albanais n'en comptent pas moins sur la communauté internationale pour appliquer au Kosovo les principes qui auront été choisis en Bosnie et en Croatie. Autrement dit, si le partage ethnique de la Bosnie est entériné par la communauté internationale, les Albanais du Kosovo demanderont à jouir de la même règle et à constituer leur propre République sur des territoires où ils sont largement majoritaires. *«Si ce droit ne nous est pas reconnu, cela signifie que seul l'usage de la force est récompensé»*, mettent en avant certaines personnalités albanaises.

Ainsi l'expansion serbe en Bosnie et en Croatie a-t-elle contribué à radicaliser la position des Albanais. Plusieurs partis modérés, comme, notamment, le Parti social-démocrate de M. Maliqi ou le Mouvement européen de M. Beqaj, estimaient précédemment que la *«solution idéale»* consistait à faire du Kosovo une République fédérée au sein de la Yougoslavie. Aujourd'hui, cette option n'est plus, à leurs yeux, concevable; à moins qu'elle ne soit envisagée pour une simple période transitoire qui précéderait l'organisation d'un référendum sur l'indépendance.

Projets de partage

Sur l'objectif à atteindre, les Albanais sont unanimes. Il n'en est pas de même sur les moyens d'y parvenir. Là, les divergences sont notables. Ils sont toutefois trop soudés pour que ces différences provoquent de véritables scissions au sein de leur communauté. Aussi, certains courants se radicalisent-ils sans, pour autant, contester l'autorité d'Ibrahim Rugova et de sa Ligue démocratique du Kosovo, qui refuse la logique de la guerre (*le Monde* du 5 novembre). Mais pour combien de temps? La patience des Albanais s'amenuise et, comme le souligne Sali Kelmendi, ancien journaliste de la télévision de Pristina, *«si la communauté internationale ne nous donne pas, à la Conférence de paix* [sur l'ex-Yougoslavie], *ce qui nous convient, nous devrons nous battre»*. Mais, si M. Maliqi ne pense pas que l'option guerrière puisse trouver un appui au Kosovo, il craint *«un phénomène palestinien»* : un peuple désarmé avec des groupes terroristes basés à l'étranger.

Las de *«la résistance passive»* promue par M. Rugova, l'écrivain Rexhep Qosja prône une *«stratégie active»*, sans se prononcer ouvertement en faveur d'un recours à la force. Il préconise des mouvements de protestation, des grèves et *«toute forme de désobéissance civique aux autorités serbes»*. Des changements sont nécessaires, insiste-t-il, *«car la voie choisie jusqu'à présent ne nous rendra pas notre liberté et ne nous donnera pas l'indépendance»*. Et d'ajouter : *«Ce n'est pas avec des conférences de presse que l'on atteint de tels objectifs.»* Une statégie plus aggressive ne risquerait-elle pas d'être réprimée dans le sang par Belgrade? M. Qosja rétorque que la liberté a un prix. Favorable à *«l'union de tous les territoires albanais»*, il espère cependant que le peuple albanais n'aura pas à payer de son sang.

En attendant un hypothétique dénouement de la crise yougoslave, les rumeurs vont bon train à Belgrade, où l'on parle de plusieurs scénarios possibles de découpage du Kosovo. Et cela, même si les autorités de Serbie se défendent officiellement de vouloir dépecer *«le berceau de la civilisation serbe»*. Predrag Simic, membre de l'Institut de politique internationale de Belgrade, soupçonne même M. Rugova – à qui il reconnaît *«une politique réaliste et non émotionnelle»* – de ne pas y être opposé, s'il obtenait en échange la partie de la Macédoine peuplée en majorité d'Albanais de souche. Les différents projets évoqués dans la presse belgradoise laissent entendre que les Serbes garderaient près de 40 % du territoire et la majeure partie des richesses naturelles du Kosovo...

FLORENCE HARTMANN

POLOGNE

Le premier ministre a présenté un programme de «solidarité sociale»

Un mois et demi après la victoire des partis de gauche aux élections législatives du 19 septembre, le premier ministre polonais, Waldemar Pawlak, a présenté devant la Diète, lundi 8 novembre, le programme de son gouvernement de coalition, dont la conduite sera dictée par le principe de la *«solidarité sociale»*. Critiquant *«l'héritage»* des précédents gouvernements, tous issus du syndicat Solidarnosc depuis le début de la transition démocratique en 1989, M. Pawlak a affirmé que *«le budget était dans une situation dramatique»*. Soucieux de donner des gages à son électorat, le premier ministre a annoncé une modeste augmentation des salaires des fonctionnaires de la santé et de l'éducation ainsi qu'un relèvement des retraites et des allocations familiales. Il n'a toutefois pas précisé comment ces mesures seront financées, alors que le Fonds monétaire international (FMI) a déjà mis en garde le gouvernement contre une aggravation du déficit budgétaire, *fixé à 5 % du PNB*. Or l'accord du FMI est indispensable pour que la Pologne obtienne une réduction d'une partie de sa dette auprès des pays occidentaux du Club de Paris.

Le programme de M. Pawlak, qui doit être adopté mercredi par la Diète, a été qualifié d'*«audacieux»* par le président Walesa, qui a néanmoins ajouté qu'il *«sera très difficile de mettre en œuvre ces promesses»*. Ce discours relativement vague du premier ministre semble surtout illustrer l'absence de consensus sur la politique économique au sein de la coalition, divisée entre les tendances protectionnistes du Parti paysan de M. Pawlak et les aspirations plus «libérales» des anciens communistes, qui contrôlent les principaux portefeuilles financiers. Signe de cet embarras : le vote du budget pour 1994, qui devait intervenir le 15 novembre, a été repoussé à la fin de l'année.

Y.-M. R

Le mur de la ségrégation

PRISTINA (KOSOVO)

de notre envoyée spéciale

Ni les chiffres ni les mots ne décriront aussi bien la situation au Kosovo que cette école murée du centre de Pristina. A chaque étage se dresse un mur fraîchement cimenté qui ferme le couloir où, autrefois, élèves serbes et albanais attendaient ensemble le début de la classe.

Pendant l'été, le directeur adjoint de l'école, Bogic Gogic, a décidé de séparer les deux communautés et de garder pour ses quelque quatre cents élèves serbes la plus grande partie de l'école. L'espace dévolu aux Albanais, 30 % du bâtiment, accueille deux mille trois cents enfants de sept à quinze ans qui se bousculent dans des salles de classe exiguës ; nombre d'entre eux n'ont pas de siège. Car, avant de diviser l'école, M. Gogic s'est emparé d'une grande partie du mobilier, enlevant, outre les pupitres et les chaises, les rideaux, les étagères, les lampes et les portes des salles de classe «albanaises».

Dans cette ville où Serbes et Albanais vivent côte à côte sans se parler, il n'y a guère qu'aux arrêts de bus qu'ils se mélangent. Chaque communauté a ses cafés, ses restaurants. Au Grand Hôtel de Pristina, les Albanais sont proscrits. C'est que le Grand Hôtel est, depuis près de deux ans, la base des ultranationalistes serbes, dont les milices sévissent en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. S'y est notamment installé le tristement célèbre «Arkan», élu en décembre dernier (lors d'un scrutin boycotté par les Albanais) député du Kosovo au Parlement de Serbie. Ce qui a valu au Kosovo le surnom d'«Arkansas».

Toutefois, la crise économique que traverse l'ensemble de la Serbie a légèrement rapproché les deux communautés. Et il n'est pas rare, aujourd'hui, de voir dans les files d'attente Albanais et Serbes maudire ensemble le régime qui les a plongés dans la misère.

F. H.

PROCHE-ORIENT

YÉMEN

L'unité du pays est sérieusement menacée

Alors que le Yémen s'enfonce dans la crise économique, la stabilité politique que connaît ce pays, depuis la réunification du Nord et du Sud en mai 1990, est aujourd'hui sérieusement menacée.

ADEN

(correspondance)

La coalition tripartite, qui rassemble les anciens dirigeants du Nord et ceux du Sud, a virtuellement éclaté depuis que le secrétaire général du Parti socialiste yéménite (PSY), Ali Salem El-Baïd, s'est retranché dans son fief d'Aden, au mois d'août, pour protester contre la politique du président Ali Abdallah Saleh, chef du Congrès populaire général (CPG) et de ses alliés du parti islamiste El Islah, et qu'il a lié son retour à Sanaa à la mise en chantier de profondes réformes institutionnelles et économiques.

Ironie du sort, Aden, l'ancienne capitale du Yémen du Sud, anciennement marxiste, et grande perdante de l'unification, est devenue le théâtre de manœuvres politiques qui vont décider, soit de la continuation du processus démocratique le plus avancé du monde arabe, soit d'une nouvelle cassure du Yémen en deux – 13 millions d'habitants au nord et 3 millions au Sud – avec, à la clé, le risque d'une guerre civile. Même s'ils assurent en public ne pas vouloir remettre en cause l'unification, les principaux dirigeants du Nord comme ceux du Sud n'excluent plus ce scénario, *«si les choses restent en l'état»*.

Alliances tribales

Retranché dans sa villa-forteresse, sur les hauteurs d'Aden, en «grève» des instances dirigeantes du pays concentrées à Sanaa, M. El Baïd, vice-président et secrétaire général du PSY, ne voit pas pourquoi il rentrerait à Sanaa maintenant *«puisque*, dit-il, *je ne peux pas travailler là-bas». «Nous avons commis une erreur au moment de l'unification en venant tout de suite à Sanaa*, explique-t-il. *Certes nous avons nos ministres, nos députés, mais jusqu'à maintenant nous n'avons jamais pu travailler. En trois ans rien n'a été fait, les accords d'unification n'ont jamais été appliqués. De plus, le Sud a été le grand perdant : ici, les prix ont augmenté beaucoup plus vite que dans le Nord (de 400 % à 600 % d'inflation pour les produits alimentaires de base au Sud au lieu de 40 % au Nord) et les gens sont exaspérés.»*

Les richesses du Sud – essentiellement l'exploitation du pétrole – n'y sont pas redistribuées et la zone franche toujours promise n'a pas vu le jour. Aden a aujourd'hui des allures de port à l'abandon avec ses bâtisses lépreuses qui tombent en ruine. Cette querelle Nord-Sud prend des allures de début de séparatisme : les points de contrôle entre les deux régions sont renforcés, des troupes des deux anciens pays sont massées aux «frontières» et certains fonctionnaires nordistes sont «invités» à quitter Aden et vice-versa. Point d'orgue : l'attentat qui a visé, le 29 octobre, les deux fils de M. El Baïd et a coûté la vie à son neveu.

Brandissant les vêtements ensanglantés du jeune homme, des centaines de milliers de manifestants ont suivi le cortège funèbre en proférant des slogans vengeurs comme celui-ci : *«Nous préférons dresser de nouveau les barbelés aux frontières et prendre les armes contre ceux du Nord que de continuer à vivre ainsi comme les mendiants du Yémen unifié.»* Des mots qui peuvent avoir de lourdes conséquences dans un pays où l'on porte une arme dès le plus jeune âge et où le tribalisme régit la vie quotidienne. Dans ces conditions, la venue à Aden, accompagné d'une imposante garde prétorienne, du cheikh Sinan Abou Louhoum, chef de la puissante confédération des tribus Bakil, est lourde de sens, puisqu'il a proposé à M. El Baïd de s'allier au PSY. Or les tribus Bakil sont les ennemies jurées, au Nord, de la non moins puissante confédération des tribus Hached, à laquelle appartient le chef de l'Etat et que dirige Cheikh Abdallah El Ahmar, président du Parlement.

Cette nouvelle «alliance» permet à M. El Baïd et aux socialistes, considérés il y a peu comme presque hors de course, de faire valoir de nouveaux atouts. *«Grâce à la haine tribale Hached-Bakil, la querelle politique va se transformer en guerre ouverte dans le Nord alors que le Sud, protégé par son armée, sera épargné»*, affirme un responsable socialiste. La balle est dans le camp du président Saleh, le PSY et les partis d'opposition lui ayant remis une liste de seize conditions à remplir pour un retour de M. El Baïd à Sanaa. Seize conditions visant à réformer en profondeur l'économie et à rétablir un Etat de droit qui permette de mettre fin à la criminalité.

EMMANUEL GIROUD

Yasser Arafat en visite à Bruxelles

L'Union européenne invitée à participer à la reconstruction des territoires occupés

En visite à Bruxelles, le chef de l'OLP a insisté, lundi 8 novembre, sur l'importance du soutien politique et économique de l'Union européenne pour mettre en œuvre l'accord sur l'autonomie palestinienne. *«Nous devons reconstruire tout ce que l'occupation a détruit»*, a souligné Yasser Arafat, qui a notamment évoqué, outre les logements, les équipements scolaires et de santé, la construction d'un aéroport *«qui réponde à nos besoins les plus pressants»*.

L'Union européenne a accordé 8 millions d'écus (10 millions de dollars) pour financer des études de pré-faisabilité de divers projets de communications, dont des voies routières entre Amman, Jéricho et Jérusalem ainsi qu'entre Eilat et Akaba, a annoncé, lundi à Copenhague, l'ambassadeur danois Alf Jonsson, lors d'une conférence de presse réunie peu après l'ouverture de la réunion du groupe de travail multilatéral sur la coopération économique au Proche-Orient. – *(AFP.)*

IRAK : l'armée aurait utilisé des armes chimiques dans le sud du pays. – Un ancien physicien nucléaire irakien affirme disposer de multiples témoignages, selon lesquels Saddam Hussein a recouru aux armes chimiques contre ses opposants armés, à la fin du mois de septembre, dans les marais du sud du pays. Selon le quotidien britannique *The Guardian*, Hussein Sharistani, qui fut maintenu au secret dix ans en Irak avant d'être libéré en 1991, doit présenter, cette semaine, au Foreign Office, les éléments en sa possession. Les troupes irakiennes auraient utilisé des projectiles *«remplis de liquide et* [qui] *faisaient peu de bruit en explosant. L'odeur qu'ils dégageaient était différente de celle des autres obus»*. – *(Reuter.)*

IRAN : Téhéran demande à la France l'expulsion «immédiate» de l'épouse du chef des Moudjahidines du peuple. – L'Iran a demandé à la France d'expulser *«immédiatement»* Mariam Massoud Radjavi, épouse du chef des Moudjahidines du peuple, principale organisation de lutte armée contre le régime de Téhéran, a affirmé, lundi 8 novembre, le quotidien *Ressalat*. Un porte-parole du Quai d'Orsay a confirmé que Mme Radjavi se trouvait en France, où elle bénéficie du statut de réfugiée politique depuis 1983. Il a précisé que *«de par son statut, Mme Radjavi est soumise à un strict devoir de réserve et ses actes sont contrôlés»*. – *(AFP.)*

Salman Rushdie demande une «action collective» de l'Europe pour faire cesser le terrorisme. – L'écrivain britannique Salman Rushdie a appelé l'Europe, au cours d'une conférence de presse réunie, lundi 8 novembre, à Strasbourg, à mener *«une action collective»* pour faire cesser le terrorisme iranien. *«Nous avons passé cinq ans à être incroyablement gentils et civilisés avec les Iraniens et à dire : Ne les énervons pas. Il est temps de dire qu'ils nous énervent parce qu'ils tuent nos citoyens»*, a dit l'auteur des *Versets sataniques*, qui a été fait, le lendemain, «citoyen de Strasbourg» par le conseil municipal. De leur côté, les ministres des affaires étrangères des pays nordiques ont appelé, lundi, le gouvernement iranien à revenir sur la condamnation à mort prononcée contre Salman Rushdie et à annuler la récompense promise pour son assassinat. – *(AFP, Reuter.)*

ISRAËL : visite du roi d'Espagne. – Le roi Juan Carlos d'Espagne et la reine Sophie sont arrivés, lundi 8 novembre, en Israël, pour une visite officielle de trois jours, qui scelle les retrouvailles entre les deux pays, cinq cents ans après l'expulsion des Juifs d'Espagne. En 1986, deux semaines après avoir rejoint la CEE, l'Espagne avait établi des relations diplomatiques avec l'Etat hébreu. Au mois d'octobre 1991, Madrid avait accueilli la conférence de paix au Proche-Orient. – *(AFP.)*

BIBLIOGRAPHIE

Conversations autour d'un long conflit

DIALOGUE ENTRE ISRAËL ET LA PALESTINE,
avec la participation d'Eric Rouleau.
Editions Plon, 204 pages, 120 F.

Sauf à considérer que chacune des rencontres secrètes ou discrètes israélo-palestiniennes de ces dernières années, qu'elles soient bilatérales ou plurilatérales, mériterait de faire l'objet d'un livre, le «dialogue» entre Ibrahim Souss, ancien délégué général de Palestine en France et Zvi Elpeleg, ancien gouverneur de Gaza, qui vient d'être publié aux éditions Plon, ne présente qu'un intérêt limité.

Et cela quels que soient par ailleurs les qualités et les mérites de chacun des participants, et même s'il s'agit de la première publication *«qui mette face à face un Israélien et un Palestinien occupant des positions officielles et acceptant de rendre publics leurs entretiens»*.

Préfacé par Eric Rouleau et écrit *«avec sa participation»*, *Dialogue entre Israël et la Palestine* – c'est le titre quelque peu prétentieux de l'ouvrage – tente de refaire, en treize chapitres et 204 pages, l'histoire du conflit israélo-palestinien, ou plutôt d'en dégager certains thèmes et moments-clés.

Il est vrai que, conçu sous forme de conversation, le récit d'un long conflit, ô combien compliqué, en est rendu plus vivant et la perception des vues des protagonistes plus aisée. Zvi Elpeleg, cinq fois gouverneur militaire de la bande de Gaza, fut aussi gouverneur militaire du Liban du Sud, au début de l'invasion par l'Etat juif du pays du Cèdre. Son expérience personnelle en a fait un partisan d'une solution pacifique du conflit israélo-palestinien.

Comme Ibrahim Souss, Zvi Elpeleg a le courage de ses opinions, leurs échanges n'étant pas toujours amènes. Mais cela ne suffit pas pour faire un livre, à moins que l'occasion offerte par la reconnaissance mutuelle entre Israël et l'OLP et par leur accord sur une déclaration de principes, n'ait été trop belle pour être manquée. L'idée de l'ouvrage et sa mise en chantier sont antérieures à ces deux événements. Ce qui n'empêche pas ses auteurs de le présenter comme une grille de lecture de *«cet accord historique»*.

MOUNA NAÏM

AMÉRIQUES

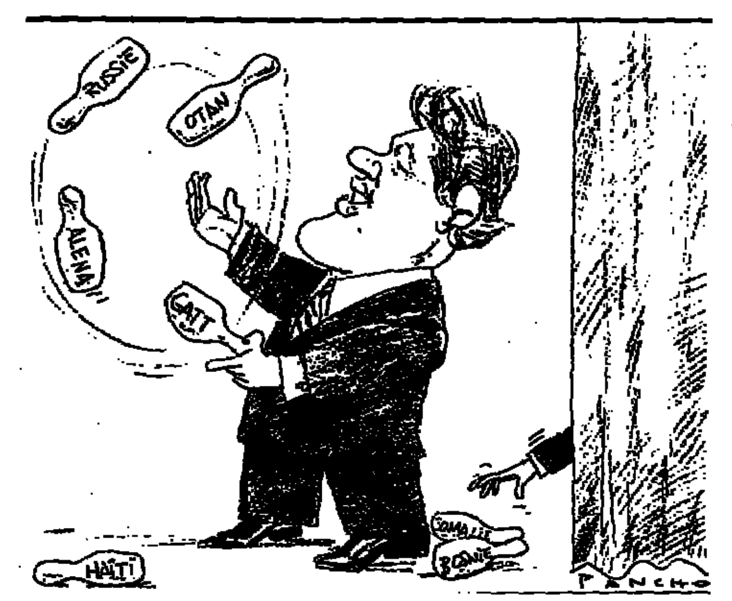
ÉTATS-UNIS

Le numéro deux du département d'Etat a démissionné

WASHINGTON

de notre correspondant

Souvent critiquée dans la presse, malmenée au Congrès, accusée d'avoir mal su «gérer» les crises bosniaque, haïtienne ou somalienne, l'équipe chargée de la politique étrangère de l'administration Clinton est sur la sellette. Premier signe concret d'un malaise certain, le numéro deux du département d'Etat, Clifford Wharton, a annoncé, lundi 8 novembre, qu'il démissionnait. Sans aucune expérience en politique étrangère, M. Wharton était jugé peu diplomate et pas toujours efficace . Le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, entendrait le remplacer par un professionnel de carrière, un homme de la «maison».



Ce changement à la tête du département reflète un climat quelque peu tendu. Dimanche, déjà, lors d'une émission télévisée, le président Bill Clinton n'avait formulé qu'un éloge distant des trois hommes chargés des questions stratégiques et diplomatiques : le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, le conseiller de la Maison Blanche pour les affaires de sécurité extérieure, Anthony Lake, enfin, le secrétaire à la défense, Les Aspin.

Le *New York Times*, dans un article de «une», les présentait lundi comme *«trois hommes tourmentés en quête d'une stratégie»*. M. Lake serait resté le professeur qu'il est, un penseur moral, un peu distant; l'avocat Christopher, éminemment «pointu» sur les dossiers, ne projetterait pas l'image de détermination attendue d'un secrétaire d'Etat; M. Aspin, tout à la gestion de formidables réductions dans le budget de la défense, n'aurait pas fait preuve, pour définir les options de l'après-guerre froide, du brio conceptuel dont il était coutumier sur les bancs du Congrès ...

Cafouillages et impuissance

Certains commentateurs de presse, et au moins un parlementaire démocrate, ont réclamé le départ de M. Christopher. Globalement, on reproche à l'équipe Aspin-Christopher-Lake d'avoir pour le moins «flotté» dans la conduite des trois crises héritées de l'administration Bush : échec – pour le moment – en Haïti, cafouillages en Somalie, impuissance en Bosnie. Comme si la diplomatie américaine, privée des repères de la guerre froide, était encore à rechercher, à tâtons, les lignes de force d'une stratégie claire. Il n'est pas sûr que l'administration précédente était beaucoup plus avancée dans la définition d'une politique étrangère pour l'après-guerre froide. Mais, dans l'exécution, le républicain George Bush et son secrétaire d'Etat, James Baker, donnaient l'impression de l'assurance et de la détermination, là où l'équipe Clinton projette une image d'hésitation et, quelquefois, de confusion.

M. Christopher ne nie pas qu'il puisse y avoir un problème de «perception». Il se défend farouchement, en revanche, de ne pas savoir où il va. *Pour le secrétaire d'Etat, il y a des priorités* : les relations avec la Russie, la promotion de l'économie de marché et de la démocratie en Asie, le processus de paix au Proche-Orient, la rénovation de l'Alliance atlantique, enfin, la libéralisation du commerce mondial (avec le GATT et le traité de l'ALENA). Et, sur ces dossiers-là, dit-il, l'administration Clinton n'a pas à rougir de son bilan.

La liste de M. Christopher sous-entend clairement que ni la Somalie ni Haïti ne sont des crises qui mettent en jeu des intérêts américains d'importance. Il n'empêche : les flottements observés sur ces terrains jugés «secondaires» ont contribué à façonner l'image globale d'une diplomatie pour le moins hésitante.

ALAIN FRACHON

Le fils aîné de George Bush candidat au poste du gouverneur du Texas. – George W. Bush, quarante-sept ans, fils aîné de l'ancien président, a entamé lundi 8 novembre, sous la bannière républicaine, une campagne dans vingt-sept villes du Texas, où il brigue le siège de gouverneur détenu par la démocrate Ann Richards. Diplômé de Harvard, George W. Bush est l'un des directeurs de l'équipe de base-ball des Texas Rangers. Un autre fils de l'ancien président, Jeb Bush, a déjà annoncé qu'il était candidat au poste de gouverneur de Floride. – *(AFP.)*

BRÉSIL

Une grave affaire de corruption éclabousse le Congrès

Le Brésil est à nouveau secoué par un énorme scandale de corruption, un an après celui qui a conduit à la destitution de l'ancien président Fernando Collor. Il s'agit cette fois d'une fraude concernant le budget fédéral. Cinq ministres – dont deux en activité –, des anciens présidents des deux Chambres, plus de vingt parlementaires et trois gouverneurs se retrouvent au banc des accusés.

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

L'affaire a commencé avec les révélations d'un ancien haut fonctionnaire de la commission des finances du Congrès, José Carlos Alves Dos Santos. Soupçonné d'homicide sur la personne de sa femme, de trafic de drogue et de divers autres crimes, cet économiste s'est défendu en lançant une série d'accusations sur les trafics d'influence entourant l'adoption du budget : vote de crédits moyennant commissions, amendements négociés à des fins privées, dépenses d'équipements fictives ou surfacturées...

La gravité des accusations et la qualité des personnes en cause ont obligé le Congrès à mettre en place une commission d'enquête parlementaire (CPI), présidée par l'ancien ministre de la justice du président Collor, le sénateur Jarbes Passarinho. Après une semaine de travaux, la commission a déjà découvert beaucoup de choses : de l'argent – près de 2 millions de dollars en liquide, cachés dans des valises chez l'ancien fonctionnaire José Carlos Alves – des liaisons illégales entre entreprises et députés concernant des passations de marchés, et un enrichissement rapide et considérable de nombreux élus aux origines pourtant relativement modestes.

Premier accusé a être entendu par la CPI, le député Joao Alves a tranquillement expliqué devant ses pairs, hilares, qu'il avait *«connu des problèmes financiers personnels tant qu'il dirigeait la commission du budget, mais qu'à son départ, grâce à Dieu, sa situation s'était améliorée»*. Le doyen de l'Assemblée, âgé de soixante et onze ans et député depuis plus de trente ans, a en effet eu *«beaucoup de chance»* puisqu'il a *«souvent gagné à la loterie»* : cinquante-six fois cette année. Le député n'a pas dit le montant de ses paris, mais la Caisse économique fédérale a révélé qu'il avait joué, par exemple, pendant le seul second semestre de 1991, l'équivalent de 5 millions de dollars !

Cette opération de blanchiment d'argent, couramment utilisée par les malfrats de tous calibres, fait maintenant l'objet d'une enquête parallèle pour déterminer quels ont été les gagnants à répétition au cours de ces dernières années. La CPI a d'autre part obtenu la levée du secret bancaire concernant tous les accusés, incluant des entreprises, ainsi que celle des vingt-deux membres de la commission du budget. Son enquête, qui promet d'autres révélations sur les pratiques frauduleuses à grande échelle, s'ajoute aux autres affaires en cours. Ainsi celle concernant les «transferts» d'une vingtaine de députés qui ont monnayé – entre 20 000 et 50 000 dollars – leur ralliement à un parti, pour lui permettre de grossir ses rangs et parvenir de ce fait à présenter un candidat à l'élection présidentielle de novembre 1994.

L'ancien président Collor tente un retour

Les principaux acteurs du scandale, le président Collor et son financier Paulo Cesar Farias, tentent, eux, d'échapper à leur disgrâce. Fort d'un recours devant le Tribunal suprême fédéral pour annuler la cassation de ses droits civiques, l'ancien chef d'Etat prépare un retour sur la scène politique en souhaitant se faire élire, dès l'an prochain, député fédéral à Sao-Paulo. Il a simplement commenté les déboires du Congrès en estimant *«que les assemblées montraient enfin leur vrai visage»*. M. Collor organise déjà son déménagement de Brasilia vers sa nouvelle résidence à Sao-Paulo.

Son ancien trésorier, Paulo Cesar Farias, a fui le Brésil depuis près de quatre mois. Après une enquête rocambolesque concernant son évasion – il était assigné à résidence à Maceio, sa ville natale – la trace du financier a été retrouvée en Grande-Bretagne. Sa femme et ses deux enfants ont, pour leur part, quitté Recife pour Genève dimanche dernier. Le Brésil a officiellement demandé l'extradition de Paulo Cesar Farias, malgré l'absence de traité liant les deux pays. Une affaire compliquée par la présence sur le sol brésilien, depuis trente ans, de Ronald Biggs, le principal auteur de la fameuse attaque, en 1963, du train postal Glasgow-Londres.

Au cours d'un entretien accordé au *Jornal do Brasil*, l'ancien gangster s'est d'ailleurs permis de donner des conseils au financier véreux : *«Si j'étais lui, je rentrerais au Brésil. Ici, il ne resterait pas longtemps en prison avec l'argent qu'il a, car, de toute manière, il n'existe pas, dans ce pays, de pénitencier dont on ne puisse s'évader.»*

Dans ce contexte, l'appareil gouvernemental est bien évidemment en panne. La révision constitutionnelle est, de fait, renvoyée à des jours meilleurs. Le président Itamar Franco hésite de son côté à exiger la démission de ses deux ministres, celui de la présidence Henrique Hargreaves et celui de l'intégration régionale Alexandre Costa, en redoutant de «livrer en pâture» deux de ses amis. Le ministre de l'économie, Fernando Henrique Cardoso, qui essaye depuis des mois de mettre sur pied un programme d'ajustement, avoue ouvertement son impuissance alors que ses principaux collaborateurs menacent de plus en plus régulièrement de renoncer à une tâche qu'ils jugent devenue pratiquement impossible.

«Nous sommes en plein Far West, résume Francisco Gros, ancien directeur de la banque centrale, *et nul ne sait où peut nous conduire cette situation de plus en plus délétère. C'est l'assise même du pouvoir, qui repose sur la distribution d'argent et de postes, qui est aujourd'hui en jeu, et les personnes sur la sellette sont des gros poissons de la politique brésilienne.»* D'autres ténors, non impliqués directement jusqu'ici, pourraient faire prochainement les frais de ce grand déballage.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

ARGENTINE

La justice fait figure d'accusée

BUENOS-AIRES

de notre correspondante

«C'est la loi de la jungle» : cette expression, qui revient dans les conversations quotidiennes des Argentins, reflète la piètre image qu'ils ont de la justice dans leur pays. Si l'on considère, après Montesquieu, que le pouvoir judiciaire est un des piliers du système démocratique, on ne peut que s'inquiéter : d'après un récent sondage, 80 % de la population ne croit pas en cette institution. Domingo Cavallo, le ministre de l'économie, a récemment qualifié des juges de la Cour suprême de *«voleurs»* et de *«corrompus»*. L'ambassadeur américain à Buenos-Aires, James Cheek, dénonce régulièrement *«l'insécurité juridique»*, dont se plaignent également les investisseurs étrangers. L'opposition, pour sa part, reproche le manque d'indépendance des juges vis-à-vis du gouvernement. Outre la lenteur des procédures et le poids d'une bureaucratie jugée inefficace, les citoyens sont convaincus que la majorité des magistrats sont corrompus. Les avocats, qui sont pléthore (45 000 dans la capitale), sont volontiers perçus comme des rapaces, et leur réputation a été gravement ternie, ces dernières années, par une succession de scandales. Le dernier en date ébranle depuis plusieurs semaines la Cour suprême et provoque un affrontement explosif et inédit avec le pouvoir exécutif. Le gouvernement a réclamé la démission des neuf juges du tribunal (dont six sont pourtant progouvernementaux) ou, à défaut, leur jugement politique. En partant en guerre contre *«l'industrie du procès»*, M. Cavallo a placé officiellement la justice sur le banc des accusés. L'affaire a éclaté à la suite de la mystérieuse *«disparition»* d'un arrêt portant sur la faillite de la Banque de Patagonie et condamnant la banque centrale à payer des honoraires d'avocats (d'un montant de plus de 110 000 dollars) jugés *«aberrants»* par le ministre de l'économie. M. Cavallo redoute qu'une *«avalanche de jugements»* contre l'Etat (30 000 au total) n'oblige ce dernier à s'acquitter d'honoraires pouvant atteindre trois milliards de dollars, ce qui mettrait en péril l'équilibre du budget.

Des honoraires variant selon les sentences

Le ministère de l'économie, qui doit veiller à la liquidation de centaines de banques, a également hérité de tous les procès entamés par les anciens employés des entreprises publiques, aujourd'hui privatisées. Le courroux de M. Cavallo vise les avocats, les experts et les consultants, qui recouvrent le plus souvent des honoraires calculés en pourcentages (pouvant aller de 11 % à 20 % et parfois plus) sur le montant de la sentence édictée par les juges. La majorité des avocats se défendent en affirmant que ces *«excès»* sont le fait d'une *«mafia»* et de quelques gros cabinets juridiques qui font payer leur influence politique.

Pour éviter ces écueils, et à la suite de l'ouverture de l'économie argentine depuis trois ans, les entreprises privées, souvent étrangères, choisissent de plus en plus de recourir à l'arbitrage de tribunaux internationaux, comme ceux de New-York ou de Paris. Pour tenter de remettre de l'ordre, le gouvernement du président Carlos Menem a soumis au Congrès un projet de loi visant à réglementer et à réduire les honoraires du personnel judiciaire. Mais beaucoup de parlementaires, qui sont aussi avocats, critiquent ce projet en affirmant qu'une réforme de la justice est inséparable de celle de la Constitution.

CHRISTINE LEGRAND

REPÈRES

AUTRICHE

Le Forum Libéral a tenu son premier congrès

Neuf mois après sa création en février dernier, le Forum libéral, issu d'une scission du Parti populiste de Jörg Haider (FPOe), a présenté son programme et élu à sa tête la très populaire Mme Heide Schmidt à la fin de son premier congrès à Vienne, dimanche 7 novembre.

Favorable à l'intégration au sein de l'Union européenne, le Forum libéral est opposé à la neutralité de l'Autriche et défend des positions proches de celles du FDP allemand.

Le parti de Mme Schmidt, quarante-cinq ans, a engrangé son premier succès aux élections régionales de la Basse-Autriche en mai dernier en obtenant 5,1 % des suffrages. Il est actuellement représenté par cinq députés au parlement. – *(Corresp.)*

BURUNDI

La Cour constitutionnelle a constaté la vacance de la présidence

La Cour constitutionnelle du Burundi a constaté officiellement, lundi 8 novembre, *«la vacance du poste de président de la République»*, dont l'intérim est assuré *«collégialement»* par le gouvernement. Selon la Constitution, des élections doivent être organisées au plus tard trois mois après la constatation de la vacance de la présidence, *«sauf en cas de force majeure»*.

Le gouvernement a fixé au 29 novembre les obsèques du président assassiné Melchior Ndadaye, au cours d'un conseil des ministres organisé à l'hôtel Club du Lac Tanganyika, à la périphérie de Bujumbura. Ce conseil des ministres était le premier hors de l'ambassade de France, depuis la tentative de coup d'Etat du 21 octobre.

Une quinzaine de ministres et secrétaires d'Etat logent dans cet hôtel, protégé par des militaires burundais et français. Enfin, le Béninois Maxime Zollner, représentant régional pour l'Afrique occidentale du Haut Commissariat pour les réfugiés, a été nommé représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour le Burundi. – *(AFP.)*

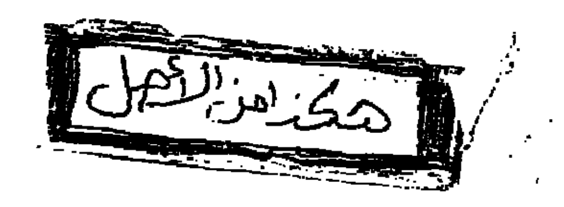
SÉNÉGAL

Plusieurs dizaines de manifestants présentés au parquet

Plusieurs dizaines de personnes, interpellées vendredi au cours de deux manifestations distinctes, ont été présentées au parquet, lundi 8 novembre, au tribunal de Dakar. Selon l'Agence de presse sénégalaise, elles devraient être déférées devant le tribunal des flagrants délits et jugées vendredi.

Landing Savané, secrétaire général du Parti africain pour la démocratie et le socialisme (PADS), Ousmane Ngom, numéro deux du Parti démocratique sénégalais (PDS), et Abdoulaye Faye, député PDS, figurent parmi les manifestants interpellés. Le PADS avait appelé à manifester contre le plan d'urgence du gouvernement, qui prévoit une réduction de 15 % des salaires des fonctionnaires.

L'autre manifestation avait pour but de réclamer la libération de Moustapha Sy, un jeune dirigeant musulman de la confrérie des Tidjanes, arrêté et inculpé le 1er novembre d'*«actes et manœuvres de nature à troubler l'ordre public»*. Lors d'un rassemblement du PDS, Moustapha Sy avait affirmé qu'il *«savait où, quand, comment et par qui»* avait été tué, en mai, le vice-président du Conseil constitutionnel, Babacar Seye. Plusieurs membres de sa famille ont été arrêtés vendredi, a indiqué le journal d'opposition *Walfadjiri*, selon lequel *«au moins 133 personnes»* ont été interpellées.



(Publicité)

MANIFESTE DES 577

POUR UNE DÉMOCRATIE PARITAIRE

A l'initiative du Réseau Femmes pour la Parité

Nous demandons l'adoption d'une loi organique dont le texte est simple :

«Les assemblées élues au niveau territorial comme au niveau national sont composées d'autant de femmes que d'hommes.»

Pourquoi cette loi et pourquoi maintenant ?

Parce que le moment est venu de voir les choses en face :

- **les Françaises sont électrices et éligibles depuis 1945. Combien sont-elles au Parlement aujourd'hui ? 5 % seulement, moins encore qu'il y a quarante-huit ans ! Les dernières élections législatives prouvent une fois de plus que rien ne changera, sinon par la loi ;**
- **là où sont discutées et votées les règles applicables à toutes et à tous, là où sont gérées les affaires communes, le faible nombre des élues déséquilibre les assemblées ; il est l'une des causes fondamentales de la crise du politique ;**
- **en s'accommodant de l'exclusion persistante des femmes de la représentation populaire, la République française, qui se dit démocratique, se situe à l'avant-dernière place des pays d'Europe pour ce qui est de la proportion de femmes dans son Parlement ;**
- **le demi-siècle qui vient de s'écouler montre que l'accès aux responsabilités politiques est verrouillé. Si quelques femmes parviennent à le forcer, c'est par le «fait du prince». Ainsi, les apparences sont sauves.**

La parité des sexes est une condition de la réalisation de la démocratie, au même titre que la séparation des pouvoirs et le suffrage universel. Elle doit être inscrite dans le Droit et les modes de scrutin doivent être adaptés pour en permettre l'application.

Cette conception de la démocratie est partagée par les 577 premières et premiers signataires de ce Manifeste : 289 femmes et 288 hommes qui soutiennent leur initiative.

Pourquoi 577 ? Parce que c'est le nombre de députés siégeant à l'Assemblée nationale, lieu symbolique de la représentation démocratique.

Les 289 citoyennes signataires, les 288 citoyens qui s'associent à cette initiative :

Michel ABADIE, Victor ABITBOL, Hélène AHRWEILER, Armand AJZENBERG, Jeanine ALEXANDRE-DEBRAY, Françoise AMARA, Salika AMARA, Geneviève ANCEL, Jean ANDREAU, Geneviève ANDUEZA, Jacqueline ANTHEAUME, Mouloud AOUNIT, Aline ARCHIMBAUD, Pierre ARDITI, Jacques ARDOINO, ARMAN, Daniel ARMOGATHE, Philip ARMSTRONG, Cyril ARNSTAM, Isabelle ARNSTAM, M.-Noëlle AUBERGER, M.-Hélène AUBERT, Catherine AUBIER, Lucie AUBRAC, Colette AUGER, M.-Christine AULAS, François AUTRIVE, Roselyne BACHELOT, Patrice BACHY, M.-Hélène BACONNET, Yvette BAKABA, Etienne BALIBAR, Paul BALTA, Henry BARTLETT, Marguerite BARTLETT, Michèle BARZACH, Teresa BATTESTI, Pierre BAUBY, Madeleine BAZIRE, Pierre BAZIRE, Claire BEAUCHAMPS, Hélène de BEAUVOIR, Gilberte BEAUX, Jean de BEIR, Franca BELFOND, Pierre BELFOND, Monika BELLAN, Monique BEN GUIGA, Maurice BÉNICHOU, J.-Luc BENNHAMIAS, Pierre BERGÉ, Alex BERGER, Guy BERGER, M.-Claude BERGOUIGNAN, J.-Félix BERNARD, Michel BERNARD, Augustin BERQUE, Gérard BERTOLINI, Mongo BETI, Lucien BIANCO, Lucile BIGOT, Victor BISMUTH, Olivier BLANC, M.-Christine BLANDIN, Louise BLANQUART, Edgar BLAUSTEIN, M.-Thérèse BOISSEAU, Bruno BOISSIERE, Jérôme BOIVIN, Philippe BONE, Nicole BONNIN, M.-Claire BOONS-GRAFE, Huguette BOUCHARDEAU, Bernard BOUDET, Paul BOUFFARTIGUE, J.-Jacques BOUHON, Pierre BOURDIEU, Janick BOURHIS, Christine BOURREL, M.-Rose BOUTIN, Isabelle BRAUD, Agnès BRAUN, Geneviève BRISAC, M.-France BRIVE, Jacques BRUN, Géo BRUNEL, Mathieu de BRUNHOFF, Suzanne de BRUNHOFF, Philippe BUA, Jackie BUET, Andrée BUCHMANN, Andrée C. CABADA, Simone CAILLOT, J.-Pierre CAMBIER, Philippe CALONI, Jean CARPENTIER, Jorge CARRASCO, J.-Michel CARRE, Selda CARVALHO, Pascale CASANOVA, Nicolas de la CASINIERE, Robert CASTEL, Efthimios CAVOURIARIS, Claude CESBRON, Catherine CEYLAC, Françoise CHAGNIOT, Jean CHAIX, Jeanne CHAMPION, Eric CHANTRY, Georges CHAPOUTHIER, Madeleine CHAPSAL, Edmonde CHARLES ROUX, Georges CHATAIN, Rémy CHAUVIN, Agnès CHESLET-MONVOISIN, Jean CHESNEAUX, Geneviève CLANCY, Serge CLÉMENT, Lucien CLERGUE, Jacques CLOAREC, Yves COCHET, Lucien COINDEAU, Françoise COLIN, Madeleine COLIN, Georges COMTE, Francine COMTE-SEGRESTAA, Georges CONDOMINAS, Maryvonne CONNAN, Eliane CONTINI, Josée CONTRERAS, Paule CORDAY, Albano CORDEIRO, Rosette CORYELL, Schofield CORYELL, Gilles COSTAZ, Olivier COTINAUD, Francis CREMIEUX, Hélène CRIÉ, Emmanuelle CURCHOD, Florence D'HARCOURT, Amy DAHAN-DALMEDICO, Chantal DAMAIS, Jacqueline DANE, Cécile DAUPHIN, Robert DAVEZIES, Renée DAVID-AESCHLIMANN, Ouzi DEKEL, Régine DEFORGES, Christophe DEJOURS, M.-Christine DELAUCHE-CAVALLIER, Claude DELAY-TUBIANA, Sylvie DELAYGUE-MOINS, Julien DELLI-FIORI, J.-Paul DESAIVE, Harlem DÉSIR, Jean DHOMBRES, Régine DHOQUOIS-COHEN, Pierre DIGAN, Marguerite-Marie DINGUIRARD, Yvonne DORNES, Joss DRAY, Bernard DREANO, Sylvie DREYFUS, Simone DREYFUS-GAMELON, Nicole DROMARD, Jean DUBOST, Françoise DUCROCQ, Christian DUGUET, J.-Luc DUMESNIL, Michel DURAFOUR, Françoise DURAND, Michèle DUSSAUT-DELORME, Eliane DUTARTE, Nicole ECHARD, Marianne ELIE, Eugène ENRIQUEZ, Annie ERNAUX, Judith EZEKIEL, Nitzia FALOCI, Jeanne FAVRET-SAADA, Jacqueline FELDMAN, Solange FERNEX, J.-Noël FERRAGUT, Marc FERRO, Catherine FIGUS, Patrice FLAMAIN, Elein FLEISS, Frédéric FOMBONNE, Bernard FONTY, Viviane FORRESTER, Antoinette FOUQUE, Geneviève FRAISSE, M.-Hélène FRANJOU, Yves FREMION, Gisèle FREUND, Monique FRYDMAN, Denise FUCHS, Nicole GABRIEL, J.-Yves GACON, Jacques GAILLOT, Perla GARCIA-RUIZ, Michèle GARD, Sylvain GAREL, Françoise GASPARD, Jean GASPARD, Henri GAUDIN, J.-Louis GAUTHIER, Jacques GAUTRAT, Bénédicte GENÉE, François GEZE, J.-Pierre GIRAULT, Françoise GIROUD, Janick GIROUX, Maurice GODELIER, Dominique GODINEAU, Cécile GOLDET, Maurice GOLDRING, Anne GOLUB, Marie GONTCHAROF, Josiane GONTHIER, M.-Christine GOULEY-QUIVAIN, Romain GOUPIL, Patrick GRAINVILLE, Monique GRANDJONC, Joëlle de GRAVELAINE, J.-Guy GREILSAMER, M.-Françoise GRIBET, Jeanne GRIMAUD, Maurice GRIMAUD, François GROS, Madeleine GROSJEAN, Benoîte GROULT, Monique GUEDJ-CATTARUZZA, William GUERAICHE, Pierre GUEURMONT, Jacques GUYARD, Danielle HAASE-DUBOSC, Monique HAICAULT, Cecilia HARE, Pierre HEMERY, Françoise HÉRITIER-AUGÉ, Danièle HERMANN, Philippe HERZOG, Geneviève HESSE, Stéphane HESSEL, Catherine HIEGEL, Anne-Marie HIERONIMUS-LEUBA, Aude HOMBLET, Dominique HUEBER, Pierre-Louis HUMBERT, Françoise IMBERT, M.-Anne ISLER-BEGUIN, Chantal JACOB, Mat JACOB, André JACQUES, Jean JAVANNI, Charles JOSSELIN, José KAGABO, Axel KAHN, Marcel-Francis KAHN, Michel KAIL, Michèle KAIL, Suzanne KALA-LOBÉ, Nelly KAPLAN, Danielle KASMAN, Michèle KATZ, Christian KETTIGER, Farhad KHOSROKHAVAR, Jacky KISTEV, Christiane KLAPISCH-ZUBER, J.-Paul KLÉE, Yvonne KNIBIEHLER, Sarah KOFMAN, Judith KRAFT, Colette KREDER, Marie KUHLMANN, André LABARRÈRE, Antoine LABEYRIE, Sabine LAGRANGE, Bernard LANGLOIS, Anne LANGUEPIN, J.-Jacques LANGUEPIN, Jeannette LAOT, Maryse LAPERGUE, François LAPOIX, Robert de LAROCHE, Paulette LAUBIE, Suzanne LAUGIER, Sylvia LAUSSINOTTE, Anne-Marie LAZARINI, Hervé LE BRAS, Evelyne LE GARREC, Jacques LE GOFF, Melvin LE MAITRE, Martine LE QUELLEC-HAINAUX, Monique LE SAUX, André LEBRETON, Eric LECERF, Thierry LEFEVRE-GRAVE, J.-Pierre LESAGE, Anne-Marie LESENEY, Armelle LETURCQ, Maximilienne LEVET-GAUTRAT, André LICHNEROWICZ, Hélène LIENHARDT, Alain LIPIETZ, Christine LIPINSKA, Marc LIPINSKI, Christian LORION, Michèle LOUP, Anne-Marie LUGAN-DARDIGNA, Eric LUTER, Edith LUTIER, Christian MAGNAN, Colette MAGNY, Macha MAKEIEFF-DESCHAMPS, Noël MAMÈRE, Michèle MANCEAU, M.-Hélène MANCINHO, Valérie MARANGE, J.-Pierre MARCOS, Guy MARIAUD, Maud MARIN, Marcelle MARINI, Jacqueline MARTIN, Gustave MASSIAH, Pierre MATHON, Henri MAUREL, Jeanne MAZEL, Albert MEMMI, M.-Claire MENDÈS-FRANCE, M.-Françoise MENDEZ, Roland MERIEUX, Marcel MERSEL, Daniel MESGUICH, Andrée MICHEL, J.-Pierre MICHEL, Janie MICHEL, Pierre MICHEL, Berit MICKELSON, Daniel MILGRAM, Juliette MINCES, Luciana MIOTTO MURET, Hélène MISSERLY, Claude MOINS, Geneviève MOLL, Théodore MONOD, Agnès MONTAGNE, Florence MONTREYNAUD, Jacques MONZAUGE, Guy MORANCE, Marianne MORANCE, Annick MOREAU, Bernard MOREL, Janick MORICEAU, Edgard MORIN, Serge MOSCOVICI, Jeannine MOSSUZ-LAVAU, J.-Pierre MOUSSARON, M.-Josée NAT, Michelle NEDELEC, Véronique NEIERTZ, Elisabeth NICOLINI, Jacqueline NONON, Geneviève OLEJNICZAK, Claude OLIEVENSTEIN, Gérard ONESTA, Aline PAILLER, France PARAMELLE, Chantal PELLETIER, Micheline PELLETIER, M.-Christine PERNETTE, Jacques PEROTTI, Gilles PERRAULT, Michèle PERREIN, Michelle PERROT, Geneviève PETAUTON, J.-Pierre PETER, Patrick PETITJEAN, Charles L. PETRI, J.-Jacques PETTER, Gérard PEURIERE, J.-Philippe PEYLET, Pierrette PEZERAT-LEBRUN, Anne PICARD, Michel PICCOLI, Françoise PICQ, Claude PIÉPLU, Joseph PINARD, Colette PIQUET, Patrick PIRO, Yann PITCHAL, Danièle POUBLAN, Anny POURSINOFF, Jean PREVOT, Geneviève PROST-BERTHELLOT, Anne QUERRIEN, Colette QUETIER, Louis QUETIER, Yvonne QUILES, Joan RABASCALL, Jean-Pierre RAFFIN, Michel RAGON, Bernard RAVENEL, Rodica RAVIER, Maud RAYER, Eliane REJONY, Josette REJOU, Brigitte RENN, Joachim RENN, Guillaume REVAULT D'ALLONNES, Annie RIEU, Yannick RIPA, Alain RIST, Michel RIVIERE, Jacques ROBIN, Chantal ROGERAT, Francis ROL-TANGUY, Aymery ROLLAND, Raoul ROLLAND, Nathalie ROLLAND-HUCKEL, Christiane RONDI, Pierre ROSENSTIEHL, Richard ROSLER, Hélène ROUCH, Yvette ROUDY, Carole ROUSSOPOULOS, Eve-Alice ROUSTANG, François ROUSTANG, Dominique ROUWS, Alain ROYER, Simone ROZES, Sonia RYKIEL, Régine SAINT-CRIQ, Roland SAINT-CRIQ, Louis SALA-MOLINS, Rachel SALIK, Jacques SALVATOR, Yves SAUTERAUD, Moïra SAUVAGE, Jeanne SCHNEIDER, Margot SCHUBY, Geneviève SCHWOEBEL, Leïla SEBBAR, Françoise SELIGMANN, Geneviève SELLIER, Laurence SEMONIN, Evelyne SERDJÉNIAN, Coline SERREAU, François SIGAUT, Patrick SILBERSTEIN, Mariette SINEAU, J.-Jacques SIRKIS, Danielle SIVADON, Elisabeth G. SLEDZIEWSKI, Martine SPENSKY, Anna STEIN, Gisèle STIEVENARD, Philippe TANCELIN, Philippe TARILLON, Catherine TASCA, Pascal TASSY, Djida TAZDAIT, Jacques TESTART, Rita THALMANN, Françoise THÉBAUD, J.-François THÉVENOT, Michel TORT, Christian TORTEL, Pierre TOUBERT, Alain TOURAINE, Michèle TOURNIER, Yvette TRABUT, Roger TREFEU, Thomas TURSZ, Alain UGUEN, Catherine VALABREGUE, M.-Claire VALENTIN, Claude Jean VALLOT, José VALVERDE, Claude VEIL, Patricia VERGNAUD, J.-Pierre VERNANT, Françoise VERNY, Gérard VERROUST, Eliane VICTOR, Pierre VIDAUD, Madeleine VIGNES, Anne-Marie de VILAINE, Patrice VILLE, J.-Marc VIRE, Marina VLADY, Albin VOLTE, Dominique VOYNET, Alain de VULPIAN, Gabriel WACKERMANN, Alain WANG, Chantal WAYSMAN, Sandra WEIGAND, Annick WEIL-BARAIS, Michaël WERNER, Michel WIEVIORKA, Maryse WOLINSKI, YOURI, René ZAZZO, Anne ZELENSKY, Martine ZIEMIALKOWSKI, Elisabeth ZUCKER...

Et pour le Réseau Femmes pour la Parité :

Maya BECHARD, Nicole BERCEOT, Denise BRIAL, Catherine BRODARD, Odette BRUN, Thérèse CLERC, Valérie COHEN, Alice COLANIS, Monique DENTAL, Giselle DONNARD, Eugénie DUBREUIL, Catherine DUMOUCHEL, Hanem EL FANI, Catherine-Gabrielle FRANA, Odile KRAKOVITCH, Anne LE GALL, Ginette LE MAITRE, Emmanuelle LE SAGE, Bernadette LEONARD-DELIGNY, Camille-Alice LOICHOT, M.-Victoire LOUIS, Catherine MARAND-FOUQUET, Lucia MARTINI-SCALZONE, Monique MINACA, Chantal OCRISSE, Jeanne PEIFFER, Evelyne PEYRE, Monique PRIEUR, M.-Josée PROTAIS, Annie RATOUIS, Claude RIVIERE, Claude SERVAN-SCHREIBER, Luce SIRKIS, Eliane VIENNOT, Joëlle WIELS...

(La liste complète des signatures sera publiée dans le prochain numéro de Parité-Infos.)

La publication du Manifeste des 577 marque le lancement d'une campagne nationale de signatures pour l'instauration d'une démocratie paritaire.

Contact : Groupe du Manifeste des 577, Maya BECHARD, tél. : (1) 48-04-53-92 ; fax : (1) 42-22-58-05.

Adresse : Réseau Femmes pour la Parité, Maison des Femmes, 8 Cité Prost, 75011 Paris.

Merci aux signataires dont les contributions ont permis la parution de ce manifeste.

577

PARITAIRE

ASIE

L'ONU critique la justice japonaise

L'organisation internationale estime que les droits de la défense ne sont pas respectés et déplore plusieurs cas de violation des droits de l'homme

GENÈVE

de notre correspondante

Le comité des droits de l'homme des Nations unies, composé de dix-huit membres *« de haute moralité et possédant une compétence reconnue dans le domaine des droits de l'homme »* – élus au scrutin secret par les Etats participant au pacte international relatif aux droits civils et politiques – a demandé au gouvernement japonais de lui fournir un rapport sur la manière dont il respecte ce document. Il y a cinq ans, le comité s'était déjà convaincu que le Japon, signataire du pacte, ne le respectait guère. Aujourd'hui, à la lumière d'informations nouvelles, il a constaté que ce pays, malgré son désir évident de jouer un rôle prééminent à l'ONU, continue à violer dans plusieurs domaines ce pacte et de refuser de s'engager sur une voie plus conforme aux droits de l'homme.

Les enfants illégitimes discriminés

Une délégation dirigée par M. Kurikata, directeur des droits de l'homme et des réfugiés au ministère japonais des affaires étrangères, a comparu devant le comité. Les membres du comité ont principalement reproché aux Japonais de ne pas avoir modifié leur procédure de garde à vue, qui peut durer vingt-trois jours et même au-delà, sous la surveillance omniprésente d'un policier, et que Tokyo nomme pudiquement *« prison de substitution »*. Pendant cette période, l'exercice du droit de la défense ne correspond pas à ce qui est prévu dans le pacte et est incompatible avec le principe de présomption d'innocence. Bien que l'article 39 du code de procédure criminelle autorise le « suspect » à conférer avec son avocat, son paragraphe 3 dispose que ce droit peut être pratiquement supprimé *« lorsque c'est nécessaire pour les besoins de l'enquête »*.

Le comité a relevé que les conditions de détention, aussi bien pendant la garde à vue que dans les prisons, sont inadmissibles et que, plus généralement, tout individu en marge de la norme est suspecté d'être un délinquant.

A chaque critique, la délégation japonaise s'est retranchée derrière les sentiments de la population, selon laquelle *« c'est ainsi que les choses doivent se passer »*. Christine Chanet (France) ayant évoqué la suppression éventuelle de la prison de substitution, il lui a été répondu qu'il en coûterait 1 milliard de yens.

La peine de mort existe toujours au Japon, mais la date des exécutions n'est pas annoncée au public afin d'éviter toute manifestation. Seules les familles sont prévenues. Les responsables d'homicide par imprudence – comme dans le cas d'accidents de la circulation, y compris dans l'aviation – sont passibles de la peine capitale, qui peut même être infligée à des malades mentaux.

Le comité s'est également inquiété de la discrimination dont sont victimes les enfants illégitimes. Au moment où leur naissance est déclarée, seule la mention « mâle » ou « femelle » est inscrite au registre de l'état civil, de sorte qu'ils n'ont même pas droit à un nom. D'autre part, ils ne peuvent toucher que la moitié de l'héritage qui leur revient. Ces mesures sont contraires à la *Convention internationale des droits de l'enfant*.

Dans ses conclusions, le comité a estimé que même si la majorité de l'opinion nippone s'oppose aux réformes nécessaires – ce que paraissent contredire les quelque deux cents membres d'ONG présents, dont l'importante Fédération japonaise des associations du barreau (JFBA) – il appartient au gouvernement de la persuader de respecter les principes inscrits dans le pacte. Il s'est élevé contre les discriminations légales frappant les enfants naturels et contre la *« longue liste de crimes »* passibles de la peine de mort. Il a condamné la persistance du système des prisons de substitution, avec les iniquités qu'il entraîne.

ISABELLE VICHNIAC

De la Chine vers Taïwan

Détournements d'avion sur commande ?

PÉKIN

de notre correspondant

Le deuxième détournement d'un avion civil du continent vers Taïwan survenu en trois *jours, lundi 8 novembre* – le sixième cette année, – a amené les autorités de Taïpeh à se *demander si les nouvelles* consignes de l'aviation civile communiste n'incluaient pas une clause secrète encourageant de telles actions afin de tester l'île. *« Nous ne pouvons pas exclure la possibilité que la Chine se serve des détournements pour espionner et tester les capacités de notre défense aérienne »*, a déclaré le ministre taïwanais de la défense, Sun Chen, à l'arrivée de l'avion, qui transportait cinquante-huit personnes au départ de Hangzhou à destination de Fuzhou, face à Taïwan (*le Monde* du 9 novembre). Le pirate, représentant en produits pharmaceutiques, a été arrêté à Taïpeh, invoquant une dispute avec son employeur portant sur 20 000 francs. Il avait prétendu disposer d'une *bombe dans un sac* qui se révéla ne contenir que du savon et des fils électriques. Comme la fois précédente, l'affaire s'est conclue selon la procédure éprouvée, avec retour de l'appareil et des passagers vers la destination initiale.

La Chine a dénoncé Taïwan comme un *« paradis des pirates de l'air »* pour son refus *d'extrader les coupables de* tels actes sur le continent. Taïpeh a, pour sa part, accusé Pékin de tolérer délibérément *la piraterie par son laxisme* dans les contrôles de sécurité. Les deux Chine s'étaient entendues la veille, lors de pourparlers bilatéraux à Xiamen, sur le principe d'extradi*tions réciproques dans de* telles affaires, mais sans signer d'accord formel. Taïwan se refuse à extrader les pirates ayant agi pour des raisons politiques ou religieuses, et Pékin exclut de reconnaître *la juridiction taïwanaise* à ce propos.

Des parlementaires taïwanais ont exhorté le gouverne*ment à modifier sa politique*, afin de dissuader les innombrables candidats au détournement qui se trouvent sur le *continent*, arguant de ce qu'il suffit de proclamer son exécration du régime communiste pour bénéficier du statut de *« pirate politique »* à l'issue d'un détournement vers Taïwan, avec des peines plus clé*mentes à la clé*.

F. D.

AFGHANISTAN

Deux journalistes capturés par les forces du Hezb-e-Islami

Deux journalistes ont été capturés, lundi 8 novembre, par les *forces du Hezb-i-Islami* en Afghanistan. Il s'agit de Terence White, correspondant de l'AFP, et de John Bennings, de l'Associated Press (AP). Ils s'étaient rendus, à bord d'un hélicoptère du ministère de la défense, à Tagab, localité stratégique située à soixante-cinq kilomètres au nord-est de Kaboul qui a fait l'objet, depuis le 1er *novembre, d'une violente* bataille entre les troupes du *général Massoud et celles du* premier ministre, M. Hekmatyar, causant plus de deux cents morts.

Les deux reporters étaient allés constater que *Tagab*, prise par le Hezb le 3 novembre, était à nouveau aux mains des forces présidentielles. Ils ont apparemment souhaité avancer vers le *front situé quelque part* entre Tagab et Sarobi, le verrou de la route Kaboul-Pakistan, à soixante kilomètres à l'est de *Kaboul, ultime place forte* de M. Hekmatyar. Ils ont été faits prisonniers en compagnie de vingt-huit soldats d'Ahmed *Shah Massoud*.

Une diatribe de M. Hekmatyar

Terence White, un *Néo-Zé*landais de quarante-trois ans, est en poste dans la capitale afghane depuis août 1992, et sa *haute silhouette barbue est* familière à tous les combattants de la région de Kaboul : seules les informations recueillies par ses *soins sur les lignes de front* trouvent, en effet, crédit à ses yeux. Son impartialité est par ailleurs reconnue par tous. L'envoyé spécial du *Monde* en Afghanistan s'était rendu trois jours plus tôt en sa compagnie au QG de M. Hekmatyar, à Charasyab, à vingt-cinq kilomètres au sud de Kaboul. Le chef du Hezb ne l'avait visiblement pas inclus dans sa diatribe contre *« les journalistes français »* dont les *« informations partiales »* pousseraient le gouvernement de Paris à *« prendre le parti de Massoud »*.

J.-P. C.

Crise entre Tripoli et Bangkok

La Libye envisage d'expulser dix mille travailleurs thaïlandais

Les autorités thaïlandaises tentent de minimiser l'impact de la crise dans leurs relations avec Tripoli. *Celle-ci pourrait pourtant se traduire, selon le colonel* Kadhafi, par l'expulsion de quelque dix mille des vingt-cinq mille travailleurs thaïlandais immigrés en Libye.

BANGKOK

de notre correspondant

La crise entre la Libye et la Thaïlande s'est amorcée en septembre, quand Washington a demandé à Bangkok de rapatrier deux cents Thaïlandais censés être employés à Tahruna, à proximité de *Tripoli*, site présumé de la construction d'une fabrique d'armes chimiques et de gaz paralysants (« Projet 300 »). *Ce projet, qui comprendrait le* creusement de deux tunnels accédant à une fabrique souterraine, remplace l'usine de Rabta, appa*remment abandonnée en* 1990, que Tripoli avait toujours présentée comme une usine de produits *pharmaceutiques*, alors que les services occidentaux étaient convaincus qu'il s'agissait d'armes chimiques.

Le gouvernement thaïlandais, qui ne contrôle pas *toujours* le mouvement de ses travailleurs émigrés vers la Libye, a réagi en arrêtant, à la mi-octobre, le pro*priétaire* de l'entreprise thaïlandaise (W & M) qui aménage les tunnels de Tahruna, l'inculpant d'envoi de main-d'œuvre à l'étranger sans autorisation. Aussitôt libéré sous caution, ce dernier a déclaré que ces souter*rains n'étaient que* des abris antiaériens pour civils et qu'il comptait en construire trois autres à la périphérie de Tripoli. Bangkok a également engagé une procédure pour renforcer la législation interdisant aux Thaïlandais de travailler dans des usines étrangères d'armement.

Le gouvernement thaïlandais est, cependant, pris entre deux feux. D'un côté, *ainsi* que l'a redit le 2 novembre son ministre des affaires étrangères, Prasong Soonsiri, il entend respecter la *convention contre les armes chimiques*, qu'il a signée en janvier 1993, et la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies d'avril 1992 interdisant toute aide militaire à la Libye. De l'autre, il souhaite éviter que la crise provoquée par le rappel de ses ouvriers de Tahruna ne mette en cause le statut de ses travailleurs en Libye.

Le colonel Kadhafi n'a pas manqué de réagir en déclarant, dimanche 7 novembre : *« Si la Thaïlande veut nous tourner le dos, sous la menace des Etats-Unis, et prétendre que nous construisons un tunnel pour fabriquer une bombe chimique, nous lui disons :* « Nous n'avons plus besoin de dix mille Thaïlandais, qu'ils rentrent chez eux. »

Bangkok ne souhaite pas être *« entraîné dans le conflit Libye-Etats-Unis »* : un communiqué publié à Bangkok, lundi, a rappelé que la Thaïlande *« n'a jamais accusé la Libye de posséder ou de produire des armes chimiques »* et que la menace du colonel Kadhafi est le fruit d'un *« malentendu »* de sa part. Espérant encore que ses expatriés (sous contrat, dans leur immense majorité, avec des firmes étrangères de construction) pourront demeurer en Libye, Bangkok a affirmé lundi que les négociations avec Tripoli progressaient de façon *« satisfaisante »*.

JEAN-CLAUDE POMONTI

EN BREF

CHINE : visite du ministre russe de la défense. – *Le* ministre russe de la défense, Pavel Gratchev, est arrivé, lundi 8 novembre, en Chine pour une visite de quatre jours. La *Chine et la Russie entretiennent* une coopération très intense dans le domaine militaire et ont échangé plusieurs délégations militaires de haut niveau, depuis l'arrivée au pouvoir du président russe Boris Eltsine, fin 1991. – *(AFP.)*

GÉORGIE : l'ONU approuve le rôle de Moscou. – *Le Conseil de* sécurité a *« salué »*, lundi 8 novembre, dans une déclaration adoptée par ses quinze membres, *« l'amélioration de la sécurité des voies de communication cruciales pour les trois pays transcaucasiens, qui a suivi l'intervention de la Fédération de Russie, faite conformément aux vœux du gouvernement géorgien »*. Des diplomates ont souligné que la *déclaration ne signifiait pas que* le Conseil approuve nécessairement l'intervention de Moscou dans d'autres Républiques de l'ex-URSS. – *(AFP, Reuter.)*

INDE : huit morts dans un attentat contre un train. – Huit personnes au moins ont été tuées, lundi 8 novembre, dans l'Etat du Nagaland, à l'extrême-est de l'Inde, lors de l'explosion d'une bombe dans un train. *L'explosion s'est* produite dans la gare de Dimapour, bastion des indépendantistes nagas, une ethnie vivant dans l'est de l'Inde et en Birmanie et qui réclame un territoire indépendant. – *(AFP, AP.)*

KENYA : dix personnalités ont été arrêtées. – *La presse* a indiqué, lundi 8 novembre, que dix personnalités, dont un ancien commandant de l'armée de l'air, le *général Peter Kariuki*, et un ancien prisonnier politique, Koigi wa Wamwere, avaient été arrêtées, samedi et dimanche. *Ces arrestations interviennent* à la suite de la reprise des violences ethniques au Kenya et d'une série d'attaques contre des commissariats de police. Les dix personnes arrêtées sont des Kikuyus, l'ethnie majoritaire, à *laquelle appartiennent de nom*breux opposants au régime du président Daniel arap Moi, de la tribu des Kalenjins. – *(AFP.)*

LIECHTENSTEIN : Paul Kindle élu à la tête du Parlement. – Les vingt – cinq membres du parlement du Liechtenstein, réunis, *samedi 6 novembre, en présence* du prince régnant Hans Adam II, ont désigné les président et vice-président du Landtag (Parlement). Il s'agit, respectivement, de Paul Kindle et Otmar Hasler. Le nouveau gouvernement, que dirigera Mario Frick, un jeune juriste de vingt-huit ans, chef de l'Union patriotique, ne sera formé que vers la fin novembre. – *(AFP.)*

PAKISTAN : le frère de Benazir Bhutto prête serment et retourne en prison. – Murtaza Bhutto, frère du premier ministre *pakistanais, Benazir Bhutto*, est brièvement sorti de prison, lundi 8 novembre, pour prêter serment comme député de l'Assemblée régionale du Sind avant de réintégrer sa cellule. M. Bhutto, rentré au Pakistan après seize ans d'exil, *avait été élu le mois dernier*, après avoir fait campagne depuis la Syrie. Dès son retour, il avait été placé en détention *pour « activités terroristes »*. – *(AP.)*

ROUMANIE : manifestation royaliste. – Près de cinq mille sympathisants de l'ex-roi Michel de Roumanie ont manifesté, lundi 8 novembre, à Bucarest, à l'occasion de la fête religieuse orthodoxe de Saint-Michel, à l'appel du Parti national royaliste roumain et de syndicats d'étudiants. Contraint par les communistes d'abdiquer en 1947, l'ex-monarque, qui est âgé de soixante-douze ans et vit en exil en Suisse, a été autorisé à revenir pour la première *fois en Roumanie* en avril 1992. – *(AFP.)*

TURQUIE : trente-quatre militants kurdes tués par l'armée. – Trente-quatre séparatistes kurdes ont été tués, depuis samedi *6 novembre, dans des combats* avec les forces de sécurité turques dans le sud-est anatolien et en Irak du Nord, ont annoncé, lundi, les autorités régionales turques. Le même jour, les maquisards kurdes ont annoncé qu'ils allaient prochainement libérer trois touristes occidentaux et dix-neuf soldats turcs retenus en otage. – *(AFP.)*

VIETNAM : nouveau protocole financier avec la France. – Edmond Alphandéry, ministre *français de l'économie, et* Phan Van Khai, vice-premier ministre vietnamien, ont signé, lundi 8 novembre, à *Paris*, un protocole financier de 250 millions de francs (100 millions de dons et 150 millions de prêts concessionnels). Le *Comité Vietnam pour la défense* des droits de l'homme a profité de cette occasion pour attirer l'attention sur la répression de l'opposition par le régime communiste.

INTERNATIONAL

AFRIQUE

MAROC

Le gouvernement réfute les accusations sur les déficiences du système carcéral

RABAT

correspondance

Tout en se défendant de *«répondre aux allégations»* de l'Organisation marocaine des droits de l'homme (OMDH), le ministère de la justice vient de publier une longue mise au point pour réfuter les faits graves récemment dénoncés par celle-ci qui avait déploré la situation *«dramatique»* des détenus de droit commun, en raison notamment du *«surpeuplement»* et de la vétusté des prisons. Le ministère reconnaît le surpeuplement des prisons, dû à *«la prolifération du crime»* et admet que *«la législation régissant les établissements pénitentiaires a besoin d'être améliorée»*.

Bien qu'il ne donne aucun chiffre sur le nombre de détenus – entre trente et quarante mille selon plusieurs avocats –, le ministère de la justice annonce que quatre prisons sont sur le point d'être achevées et qu'un programme d'urgence prévoit d'en construire trois autres et d'en agrandir cinq.

Il assure, d'autre part, que la nourriture *«s'améliore notablement»*, que chaque décès fait l'objet d'une enquête approfondie et que l'administration accorde *«de l'intérêt»* à la santé des détenus.

Ce plaidoyer ne convaincra ni les organisations humanitaires ni les familles des détenus qui ne cessent de dénoncer *«les conditions très dures»* de détention. L'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH), proche de l'opposition, vient de demander, dans un communiqué, que les lieux de détention et les commissariats soient placés *«sous un contrôle judiciaire rigoureux»* afin que cessent *«les tortures et les comportements portant atteinte à la dignité du citoyen, les décès et les suicides dus à ces pratiques»*.

MOUNA EL BANNA

ANGOLA : vingt morts dans l'explosion d'une mine antichar. – Vingt civils ont été tués et dix autres grièvement blessés, lundi 8 novembre, lorsque le camion les transportant a sauté sur une mine antichar, près de la ville de Malange. Samedi, la salle d'embarquement de l'aéroport avait été partiellement détruite lors d'une attaque lancée par un commando de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), qui contrôle toute la province de Malange à l'exception de la capitale. – *(AFP.)*

CONGO

Le président Lissouba choisit la fermeté

Le président Pascal Lissouba a donné l'ordre, lundi 8 novembre, de poursuivre l'intervention militaire contre les milices armées de l'opposition, qui a déjà fait une trentaine de morts à Brazzaville (*le Monde* du 5 et du 6 novembre). Dans un message à la nation, Pascal Lissouba a rompu le silence qu'il observait depuis le déclenchement de ces violences le 3 novembre, déplorant les victimes et les dégâts matériels. Mais il a précisé qu'il avait ordonné *«à la force publique d'occuper la rue afin de poursuivre les opérations rendues nécessaires au retour de la paix, de l'ordre et de la sécurité»*.

L'armée a investi le quartier de Bacongo, fief du chef de l'Alliance de l'opposition, Bernard Kolelas, pour traquer ses partisans armés soupçonnés de rapts et d'actes terroristes. Le chef de l'Etat a affirmé qu'il ne s'agissait pas d'un litige politique, contrairement aux troubles meurtriers de juillet, provoqués par la contestation des résultats des élections législatives organisées en mai et en juin.

«Les évènements actuels n'ont aucun caractère politique. Il s'agit de poursuivre des hordes de brigands drogués et armés», a-t-il affirmé. Le président Lissouba semble exclure ainsi la négociation proposée au gouvernement par l'opposition pour parvenir au désarmement des milices des partis politiques. Le premier ministre, Jacques-Joachim Yhomby-Opango s'est entretenu, lundi après-midi, d'une éventuelle négociation avec le numéro trois de l'opposition, Jean-Pierre Thystère-Tchicaya, secrétaire général du Rassemblement démocratique pour le progrès social (RDPS).

M. Thystère-Tchicaya a demandé un report de la réunion plénière de l'Assemblée nationale qui devait siéger lundi, estimant que la sécurité des députés de l'opposition n'était pas assurée. – *(AFP, Reuter.)*

AFRIQUE DU SUD : Les Douze ont annoncé la levée des dernières sanctions. – Les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont décidé, dans la nuit du lundi 8 au mardi 9 novembre, de lever les deux sanctions communautaires encore en vigueur contre Pretoria (sur les matériels nucléaires et les équipements sensibles pour la police) *«dès que le Conseil exécutif de transition»* sera mis en place. Les Douze ont également décidé d'envoyer une mission d'observateurs européens aux élections prévues en avril prochain. Les violences politiques ont causé la mort de 3 521 personnes en Afrique du Sud pendant les dix premiers mois de l'année – contre 3 061 pour la même période en 1992 – a, d'autre part, indiqué la Commission sud-africaine des droits de l'homme dans son rapport mensuel d'octobre, publié lundi. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

Une solution plus rapide et moins coûteuse que le démantèlement

D'anciens responsables américains et russes proposent de neutraliser certains missiles nucléaires

WASHINGTON

de notre correspondant

En dépit des accords «historiques» sur la réduction de leurs armements stratégiques, Américains et Russes pointent encore les uns sur les autres des milliers de charges nucléaires et les états-majors des deux Grands vivent toujours à l'heure de la doctrine militaire de la guerre froide : l'équilibre de la terreur.

Pour sortir de cette situation paradoxale, d'anciens hauts responsables de la défense des deux pays proposent une mesure immédiate : la neutralisation des forces nucléaires en question en plaçant les missiles hors d'état d'alerte, en les «désactivant», dit-on en jargon pentagonien.

Un «énorme appareil militaire en commun»

La mesure concernerait les missiles les plus déstabilisateurs, ceux dont les accords sur le désarmement prévoient la destruction, et les quelque trois mille autres qui, d'ici dix ans, subsisteront encore parce qu'aucun traité ne prévoit leur disparition. La «désactivation» – séparation de la tête nucléaire du missile ou démembrement partiel du missile, par exemple – a l'avantage d'être beaucoup plus rapide et moins coûteuse que le démantèlement.

Celui-ci a commencé, conformément à l'accord START, mais il va lentement, notamment du côté russe où il a, en outre, été ralenti par les réticences de l'Ukraine à jouer le jeu du désarmement nucléaire.

La proposition de mise hors d'état d'alerte des engins nucléaires est formulée dans un rapport rédigé – en anglais et en russe – par des experts civils et militaires appartenant, d'un côté, au Centre pour les études stratégiques et internationales de Washington (CSIS), et, de l'autre, au Conseil pour la politique étrangère et de défense de Moscou (CFDP). L'idée de se regrouper entre anciens hauts responsables américains et russes a germé au lendemain du coup d'Etat d'août 1991, alors que le paradoxe stratégique mentionné plus haut, celui des deux pays vivant toujours à l'heure de la doctrine militaire de la guerre froide, a paru potentiellement plus dangereux que jamais.

Fred Iklé, sous-secrétaire à la défense dans l'administration Reagan, a été l'un des promoteurs, avec, à Moscou, des hommes comme Serguei Karaganov et Alexei Arbatov. Un groupe de réflexion s'est constitué, il a travaillé sous l'œil bienveillant des responsables de la défense et des armées des deux pays, et a publié, début novembre, à Washington et à Moscou, une série de suggestions contenues dans un rapport intitulé : «Harmoniser l'évolution des politiques de défense américaine et russe».

«Je fais la même démarche que Jean Monnet quand il a commencé par le charbon et l'acier pour organiser un début de communauté européenne (entre les anciens ennemis qu'étaient l'Allemagne et la France), a confié Fred Iklé au *Monde*; *Ce que nous avons en commun avec les Russes, beaucoup plus que l'économie, c'est cet énorme appareil militaire hérité de la guerre froide.»* Il faut donc créer une *«communauté russo-américaine de défense»* pour harmoniser l'évolution de cet appareil et conduire cette dernière vers les positions les moins dangereuses, explique-t-il encore.

ALAIN FRACHON

Alors que Mme Lalumière demande la punition des coupables

Les pays membres souhaitent traiter «en douceur» l'affaire du Fonds social européen

STRASBOURG
(Conseil de l'Europe)

de notre correspondant

«Je porterai l'affaire devant le comité des ministres si des mesures significatives ne sont pas prises pour montrer de manière évidente que la page est tournée et que désormais le Fonds social fonctionnera sur des bases nouvelles», a déclaré, lundi 8 novembre, Catherine Lalumière, secrétaire général du Conseil de l'Europe.

Elle a ajouté, lors de la réunion du comité directeur du Fonds, que *«les coupables, s'il y a coupables, devront être punis»*. Toutefois, elle n'a pas voulu dire si elle demandait la tête de Roger Vanden Branden, gouverneur du Fonds, dont la gestion pour le moins singulière fait l'objet d'un scandale financier (*le Monde* daté 7-8 novembre).

La position de Mme Lalumière est en réalité purement formelle, puisque les vingt et un gouvernements membres du Fonds social (le Royaume-Uni, l'Autriche et les nouveaux Etats adhérents au Conseil de l'Europe n'en font pas partie), *sont représentés* dans les instances de tutelle. Comme le secrétariat général (Mme Lalumière confirme ce point capital du dossier), les capitales européennes concernées ont pris connaissance de l'audit du cabinet Ernst & Young depuis un an.

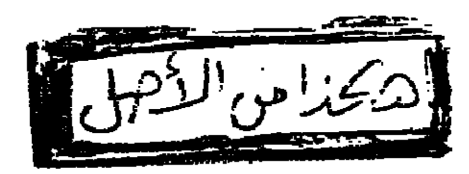
«On n'a pas voulu nettoyer les écuries d'Augias, commente un diplomate en poste à Strasbourg, *pour ne pas ternir l'image du Fonds et en même temps celle du Conseil de l'Europe. Sans compter que certains ne voulaient pas perdre le bénéfice de missions en Grèce, en Turquie ou en Italie pour effectuer des séjours dans des palaces aux frais de la princesse»*.

Le secrétaire général peut participer aux travaux du comité de direction du Fonds, sans pour autant disposer d'un droit de vote. Mme Lalumière affirme qu'elle a appuyé Paule Dufour, présidente du comité de direction, pour tenter de mettre de l'ordre de manière plus radicale, mais qu' *«on lui a fait comprendre qu'elle n'avait aucun pouvoir en la matière»*. En d'autres termes, une minorité de blocage – composée notamment de l'Allemagne, de la Belgique, de la Turquie, de l'Italie et de l'Espagne – s'est constituée pour traiter l'affaire en douceur.

Certes, le comité de direction a pris des mesures pour corriger les dérapages de M. Vanden Branden : il a mis au point une réforme du Fonds et placé un *«inspecteur»* auprès du gouverneur pour le conduire à une retraite dorée à la fin de l'année. Mais il n'empêche : les principaux dirigeants de la banque sont toujours là et ne donnent guère l'impression de se soucier de la situation. Le gouverneur affirme qu'il s'agit d'une *«cabale»* et qu'il produira une *«mise au point le moment venu»*.

Etrange affaire où personne n'est responsable et où les choses semblent suivre leur cours au même rythme depuis 1956, année de la création du Fonds. Les membres du comité de direction devaient poursuivre leurs discussions mardi 9 novembre.

MARCEL SCOTTO


هكذا من الأصل

L'examen du projet de loi quinquennale sur l'emploi

Le Sénat a adopté l'amendement Fourcade-Larcher permettant d'expérimenter les « trente-deux heures »

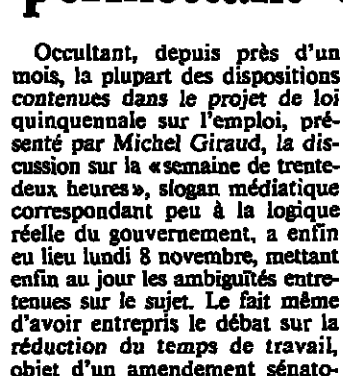
■ UNE COURTE MAJORITÉ. Près de quinze heures de débat, lundi 8 novembre dans la journée et dans la nuit, ont permis aux sénateurs d'exprimer leurs deux principaux sujets de préoccupation dans l'examen du projet de loi quinquennale sur l'emploi. Le premier sujet – la réduction expérimentale du temps de travail annualisé, symbolisée par le slogan de la « semaine des trente-deux heures » – a provoqué des échanges vifs au sein même du RPR et de l'UDF, qui n'ont adopté la mesure qu'avec une courte majorité (149 voix contre 138). Le second – l'ouverture des commerces le dimanche – a mobilisé l'hostilité de l'opposition socialiste et communiste.

■ LES RÉACTIONS SYNDICALES. Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, a critiqué le dispositif sur les « trente-deux heures », qu'il juge inapplicable. La CFDT regrette l'absence de négociations au niveau des branches.

■ LA CAMPAGNE DE M. DE ROBIEN. Salle de la Mutualité, à Paris, plus de cinq cents personnes ont assisté à une réunion organisée par Gilles de Robien, député (UDF-PR) de la Somme, avec Pierre Larrouturou, l'inspirateur de la « semaine de quatre jours », en faveur du partage du travail.

Occultant, depuis près d'un mois, la plupart des dispositions contenues dans le projet de loi quinquennale sur l'emploi, présenté par Michel Giraud, la discussion sur la « semaine de trente-deux heures », slogan médiatique correspondant peu à la logique réelle du gouvernement, a enfin eu lieu lundi 8 novembre, mettant enfin au jour les ambiguïtés entretenues sur le sujet. Le fait même d'avoir entrepris le débat sur la réduction du temps de travail, objet d'un amendement sénatorial, avant de s'attaquer à l'article gouvernemental dont il dépendait a alimenté les illusions.

Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales, a d'entrée de jeu annoncé la couleur : *« Notre proposition,* a-t-il dit, *est conforme à la philosophie du projet de loi : l'accord* [de réduction du temps de travail] *qui est prévu s'inscrit dans le cadre de l'annualisation, qui est la clé du dispositif. » « La montagne a accouché d'une souris »,* a répliqué Michelle Demessine (PC, Nord), *« il n'est plus question de la semaine de trente-deux heures, mais d'une moyenne annuelle. Trente-deux en moyenne, cela veut dire zéro heure telle semaine et plus de quarante la suivante ! Nous sommes bien dans votre logique entêtée : l'attaque contre les acquis sociaux ! »* Jean-Luc Mélenchon (PS, Essonne) s'est fait un plaisir d'enfoncer le clou : *« Combien ces amendements sont révélateurs des objectifs réels de la loi Giraud !* a-t-il lancé. *Ils permettent de faire passer l'obligation de la réduction des salaires. »* L'aide budgétaire de l'Etat prévue dans les amendements Larcher-Fourcade est, en effet, soumise à une diminution du temps de travail accompagnée d'une baisse de salaire, négociée dans l'entreprise, et d'embauches compensant la réduction de l'horaire collectif.



Le ministre du travail, les promoteurs de l'amendement, MM. Larcher et Fourcade, et leurs partisans s'attendaient, bien sûr, aux coups de boutoir du PC et du PS, qui s'étaient rejoints sur un amendement, déposé par les communistes, en faveur de la semaine de trente-cinq heures sans réduction de salaire. Leur inquiétude, perceptible dans les décomptes fébriles de votes que les uns et les autres échafaudaient, tenaient bien plus aux réactions divergentes qui s'exprimaient, parfois avec virulence, au sein de la majorité, au RPR comme dans les rangs de l'UDF.

M. Souvet (RPR) : « Un désastre social »

« Ce débat n'est né ni de la pression syndicale, ni d'une demande patronale, ni de la volonté du gouvernement », martelait Louis Souvet (RPR, Doubs), rapporteur de la commission, mais s'exprimant en son nom personnel. *« La médecine qu'on veut administrer m'apparaît comme un désastre social,* a-t-il dit. *Comme l'a déclaré un opposant* (M. Mélenchon), *les Français auront entendu que les trente-deux heures, c'était possible : vous ne pourrez plus leur refuser les trente-cinq heures ! »*

Aucune formation n'échappait au tollé. *« Avec ces amendements, nous risquons de tomber dans la démagogie. Gardons-nous de transformer la France en un laboratoire sous l'œil de concurrents ! »* affirmait Ernest Cartigny, président du Rassemblement démocratique et européen. Alain Vasselle (RPR, Oise) s'étonnait qu'*« une Chambre comme le Sénat, réputée pour sa sagesse, s'engage ainsi au pied levé ». « Il faut avoir le courage de demander aux Français de travailler plus. Je me demande si ce ne serait pas rendre service au pays que de voter contre »,* s'interrogeait encore le sénateur de l'Oise, qui s'était abstenu à la commission des affaires sociales. Même les partisans de la réduction du temps de travail n'étaient pas loin de se demander s'ils ne jouaient pas un peu aux apprentis sorciers. A entendre Michel Giraud affirmer : *« Il faut chasser les chimères comme celle d'une solution-miracle de la réduction du temps de travail »,* on pouvait en douter.

Un autre débat a agité le Sénat, cette fois-ci uniquement du côté de l'opposition, qui s'est insurgée contre les tentatives du gouvernement pour remettre en cause le repos dominical. *« Le florilège d'amendements déposés sur cet article* [l'ouverture des commerces le dimanche] *illustre le caractère passionnel du débat, mais, aussi, son caractère sociétal plus que social »,* selon Marie-Madeleine Dieulangard (PS, Loire-Atlantique). *« C'est faire voler en éclats le seul jour complet qui permet de se retrouver en famille ou entre amis »,* a renchéri Paulette Fost (PC, Seine-Saint-Denis).

CLAIRE BLANDIN

Les principales mesures

Les sénateurs ont adopté, lundi 8 novembre et dans la nuit de lundi à mardi, après les avoir modifiés par cent trente-quatre amendements, les articles 23 à 35 du projet de loi quinquennale sur l'emploi, adopté le 5 octobre par l'Assemblée nationale. Le texte, qui comporte cinquante-deux articles et sur lequel le gouvernement a décrété l'urgence, supprimant ainsi les navettes entre les deux Assemblées, passera, le 15 novembre, en commission mixte paritaire (CMP), dont les conclusions devront être votées dans des termes identiques au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Les principales mesures approuvées par les sénateurs sont les suivantes :

– l'article 24 institue le principe de l'annualisation négociée du temps de travail, assortie d'une réduction de la durée collective de ce temps de travail avec, notamment, l'expérimentation prévue dans l'amendement Larcher-Fourcade ; la possibilité de modulation du temps de travail pout tout salarié ayant des enfants à charge est supprimée ;

– l'article 27 remplace totalement ou partiellement les heures supplémentaires par un repos compensateur ; il concerne, aussi, les salariés agricoles ; les heures supplémentaires effectuées en cas de travaux urgents ouvrent droit à un repos compensateur égal à 20 % du temps de travail accompli au-delà de quarante-deux heures ;

– l'article 28 incite au développement du temps partiel en rendant possible son annualisation et en y incorporant le travail intermittent ; un amendement prévoit des allocations en faveur des salariés dont l'emploi à temps plein est transformé, avec leur accord, en emploi à temps partiel, pouvant être calculé sur la période d'application au titre d'une convention de préretraite progressive ;

– l'article 29, qui concerne l'ouverture des commerces le dimanche, augmente de trois à cinq le nombre de dérogations dominicales susceptibles d'être accordées par un arrêté du maire, dans des communes touristiques ou thermales dont la liste est établie par le préfet, sur demande des conseils municipaux, selon des critères et des modalités définis par voie réglementaire ;

– les articles 31 à 35, dans le cadre du titre III sur la formation et l'insertion professionnelle, concernent plus particulièrement la décentralisation progressive de la formation professionnelle des jeunes et les modalités du transfert aux régions de certaines compétences de l'Etat en la matière ; plutôt que de créer, comme le préconisait l'Assemblée nationale, un nouveau comité pour évaluer les politiques régionales d'apprentissage et de formation professionnelle, le Sénat propose de faire appel à un organisme existant, le Comité national de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle continue, et le charge de transmettre au Parlement tous les trois ans (au lieu de tous les cinq ans) un rapport sur son activité.

L'analyse du scrutin

Le Sénat a adopté, lundi 8 novembre, dans le cadre de l'examen du projet de loi quinquennale sur l'emploi, deux amendements identiques de MM. Larcher (RPR) et Fourcade (Rép. et Ind.), visant à réduire, à titre expérimental, pour trois ans, la durée du temps de travail annualisée d'au moins 15 %. Cette réduction, qui peut correspondre, parmi d'autres formules, à une durée hebdomadaire de trente-deux heures, s'accompagne d'une réduction de salaire, négociée par un accord d'entreprise, et d'une aide budgétaire de l'Etat (de l'ordre de 250 000 F par emploi) en cas d'embauches (au moins égales à 10 % de l'effectif annuel moyen de l'entreprise) pour compenser la réduction de l'horaire collectif. Un rapport au Parlement fera le bilan de son application. L'amendement a été voté par 147 voix contre 138 – il y a eu 25 abstentions – sur 310 votants.

● **Ont voté pour :**
– 74 RPR sur 90 ;
– 1 Rassemblement démocratique et européen (Rass. dém.) sur 24 ;
– 44 Union centriste (Un. centr.) sur 64 ;
– 23 Républicains et Indépendants (Rép. et Ind.) sur 47 ;
– 5 non-inscrits sur 10.

● **Ont voté contre :**
– 15 PC sur 15 ;
– 69 PS sur 69 ;
– 6 RPR sur 90 ;
– 21 Rass. dém. sur 24 ;
– 7 Un. centr. sur 64 ;
– 16 Rép. et Ind. sur 47 ;
– 4 non-inscrits sur 10.

● **Se sont abstenus :**
– 4 RPR sur 90 ;
– 2 RDE sur 24 ;
– 12 UC sur 64 ;
– 7 Rép. et Ind. sur 47.

● **N'ont pas pris part au vote :**
– 6 RPR sur 90 ;
– 1 Un. centr. sur 64 ;
– 1 Rép. et Ind. sur 47 ;
– 1 non-inscrit sur 10.

Bien que cela ne modifie pas le résultat final, trois sénateurs ont fait savoir, le jour même, qu'ils souhaitaient modifier leur vote. Un non-inscrit, qui avait voté « pour », a fait savoir qu'il voulait voter « contre », et deux centristes, qui avaient également voté « pour », ont déclaré s'abstenir.

RECTIFICATIF. – Le budget affecté au Sénat pour l'année 1994 s'élève à 1,38 milliard de francs (et non 2,4 milliards de francs, comme nous l'avons écrit par erreur dans *le Monde* du 9 novembre), soit une baisse de 0,2 % par rapport à l'année précédente.

Le vote de la Mutualité

Ils n'ont pas dû en croire leurs oreilles. Habitués aux harangues d'Arlette Laguiller *contre* la réduction du temps de travail, les murs de la Mutualité ont entendu, lundi 8 novembre, un tout autre discours, celui du député Gilles de Robien (UDF), maire d'Amiens, et de Pierre Larrouturou, son consultant-mascotte, qui poursuivent depuis un mois un tour de France pour le partage du travail.

Les croisés de la semaine de quatre jours n'ont pas parlé devant des fauteuils vides. Il y avait là les étudiants bien mis des écoles de commerce, des chefs d'entreprise, des cadres, un séminariste et, même, le président de Génération Ecologie, Brice Lalonde, soit, au total, plus de cinq cents personnes, que n'a pas troublées la brève et virulente plaidoirie d'une poignée de jeunes perturbateurs pour *« la mort du capital »* et *« la mort des patrons ».*

Même s'il n'a pas été au centre des débats, l'occasion était belle pour commenter le vote de l'amendement sénatorial. M. de Robien a assuré qu'il s'agit d'*« un pas très important »,* car *« la mariée ne sera jamais trop belle ».* Très circonspect, M. Larrouturou a affirmé, au contraire, qu'avec une expérimentation limitée à trois ans *« aucune entreprise ne se lancera là-dedans ».*

Après les interventions d'un syndicaliste de la CFDT et d'un patron « partageux », Christian Boiron, chacun y est allé de son avis. Sans oser ouvertement arguer d'une spécificité par rapport aux salariés moins qualifiés, les futurs cadres se sont demandé, à mots prudents, si ce système s'appliquerait également à eux. Le séminariste a observé, avec bon sens, *« qu'on n'est pas tous bons et généreux »* et *« que les gens qui ne travaillent que pour le fric »* ne sont pas prêts à partager quoi que ce soit. Un employeur a refroidi tout le monde en assurant qu'avec le partage du travail, *« on introduit un élément de trouble dans l'entreprise »* et que, de toute façon, *« un cadre n'acceptera jamais de partager son bureau avec qui que ce soit ».*

Les échanges entre la salle et MM. de Robien et Larrouturou, juchés sur leur estrade, auraient pu se prolonger longtemps s'ils n'avaient été interrompus par le vote qui clôt chacune des étapes du tour de France de M. de Robien. A une large majorité, la salle a jugé que la semaine de quatre jours *« est une bonne solution pour créer des emplois ».* Elle a assuré, dans une proportion plus grande encore, être prête *« à accepter une baisse de 5 % de son salaire et à travailler un jour de moins ».* La victoire était nette et sans partage.

GILLES PARIS

Elu maire dans une atmosphère houleuse

M. Barety promet de diriger Nice « dans la transparence »

Jean-Paul Barety, sixième adjoint (RPR), délégué aux travaux, a été élu maire de Nice, lundi 8 novembre, dans une atmosphère houleuse, par 44 voix sur 47 votants, en remplacement d'Honoré Bailet, sénateur (app. RPR) des Alpes-Maritimes, qui s'était démis de ses fonctions de maire et de son mandat de conseiller municipal le 29 octobre dernier. M. Barety s'est engagé à diriger la ville *« dans la transparence ».*

NICE

de notre correspondant régional

Le RPR a atteint son objectif : faire élire par le conseil municipal de Nice un deuxième maire intérimaire en trois ans. Dictée par le risque d'une élection partielle susceptible de tourner à l'avantage du Front national, l'opération n'était pourtant pas facile.

Avant le scrutin destiné à élire un successeur à M. Bailet, la gauche défilait dans la ville en exigeant que *« la parole »* soit *« donnée aux Niçois »,* alors que le chef de file local de l'extrême droite, Jacques Peyrat, s'indignait de *« la mainmise du RPR sur Nice ».* Une heure avant la séance du conseil municipal, lundi, c'était au tour de Jean Icart, fils de l'ancien ministre Fernand Icart et candidat déclaré à la mairie, de rassembler ses partisans devant l'hôtel de ville.

Agitation de l'extrême droite

La séance a été mouvementée, mais l'élection de M. Barety avait été parfaitement « verrouillée ». Dans les jours précédents, plusieurs réunions entre les responsables de l'UDF et du RPR, avec la participation de Bernard Lehideux, secrétaire général adjoint de l'UDF, et de Patrick Stefanini, directeur du cabinet d'Alain Juppé rue de Lille, avaient permis de s'assurer du vote de l'ensemble des élus de la majorité municipale, étant entendu que Rudy Salles, député (UDF-PR), favorable à des élections municipales partielles, ferait entendre sa différence.

Il n'a manqué, finalement, à M. Barety, que trois voix sur quarante-sept votants – l'opposition (gauche, divers droite et Front national, à l'exception d'un socialiste) refusant de prendre part au vote –, mais, à peine installé dans son fauteuil, le nouveau maire de Nice a dû faire face à un véritable hourvari orchestré, dans le public, par les militants du Front national. *« Démission ! Démission ! Nice aux Niçois ! A Paris ! A Paris ! »,* mais aussi : *« 8 % ! 8 % ! »* (allusion au score atteint, en février dernier, par M. Barety à une élection cantonale partielle) : les huées se sont prolongées, empêchant M. Barety de lire sa déclaration au conseil.

Après en avoir appelé à *« l'ordre républicain »* en tapant du poing sur la table, M. Barety n'avait d'autre ressource que de faire évacuer la salle et de suspendre la séance. Le calme revenu, le nouveau maire de Nice s'est engagé à diriger la ville *« dans la transparence »,* aussi bien *« dans le travail entre élus »* et dans l'organisation de l'administration municipale que dans *« l'emploi des deniers publics ».*

L'élection de quinze adjoints au maire (cinq autres postes seront pourvus ultérieurement) a démontré que l'unité de la majorité sur le nom de M. Barety n'était que de façade, car aucun des sortants, tous reconduits dans leurs fonctions, n'a fait le plein des voix RPR-UDF.

GUY PORTE

Les syndicats sont réservés

Jean-René Masson, secrétaire national de la CFDT, a exprimé, lundi 8 novembre, le regret qu'*« un ensemble de contraintes et de rigidités limite les effets »* de l'amendement Larcher-Fourcade. Il craint que le texte voté par le Sénat sur l'expérimentation des « trente-deux heures » ne referme *« définitivement »* le débat et formule plusieurs reproches : l'absence *« d'ouverture de négociation au niveau des branches »,* une *« réduction de salaire imposée* a priori *»* et *« le niveau arbitraire »* fixé pour les créations d'emplois. Il y voit, de la part du Sénat, *« une défiance vis-à-vis des acteurs sociaux ».*

Interrogé au « Club de la presse d'Europe 1 », Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, a été encore plus catégorique. *« Sans illusion »* à propos d'une disposition qu'il juge *« inapplicable »,* il estime que la formule des trente-deux heures est devenue *« la bible des bien pensants ». « Dans une démarche globale, je ne crois pas que cela soit possible »,* a-t-il ajouté, estimant à *« 120 milliards de francs, soit un tiers de l'impôt sur le revenu »,* les sommes nécessaires pour rendre la mesure applicable.

Le financement des partis

Chaque voix recueillie aux élections législatives rapporte 9,10 francs

Le décret répartissant le reliquat de l'aide de l'Etat aux partis politiques pour 1993 a été publié au *Journal officiel* du samedi 6 novembre. Vingt-deux partis métropolitains et vingt-cinq de l'outre-mer se partagent 217,5 millions de francs, obtenant ainsi 9,10 francs par voix recueillie lors des élections législatives de mars 1993.

Depuis un loi votée aux derniers temps de la première cohabitation, le budget accorde une dotation aux formations politiques, mais elle n'était répartie qu'en fonction de leur nombre de sénateurs et de députés. La loi de 1990 a décidé que ce crédit serait, à partir des *«prochaines»* élections législatives (dans les faits, celles de mars 1993), divisé en deux parts égales. *La première part est attribuée* en fonction du nombre de suffrages recueillis aux législatives par les partis présentant en métropole plus de cinquante candidats, cette barre n'existant pas pour les partis d'outre-mer. *La seconde l'est* d'après le nombre de parlementaires adhérant à chacun des partis bénéficiant de la première.

1993 est une année charnière, puisqu'elle est celle des législatives. Le Conseil d'Etat a décidé qu'un quart de la dotation annuelle serait distribué selon la régle fixée en 1988; que la moitié des trois autres quarts le serait, comme la loi l'exige, en fonction des appartenances partisanes des parlementaires en octobre 1992; et, donc, que les résultats des élections ne permettraient la distribution que de 37,5 % de la dotation annuelle. Les partis *ont donc déja reçu* 362 500 000 francs en mars 1993. Le décret paru le 6 novembre va permettre de leur attribuer les 217 500 000 francs restants. Comme les partis ayant droit à cette dotation ont recueilli 23 879 256 voix, cela donne un crédit de 9,108 francs par voix.

Le Conseil constitutionnel a permis un détournement de l'esprit de la loi. Il avait été prévu que ne pourraient profiter de cette dotation que les partis ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés. Au nom de la défense des petites formations, le Conseil avait *censuré cette disposition. Si elle* avait été maintenue, seuls les cinq «grands» auraient effectivement profité de l'aide de l'Etat; comme elle ne l'a pas été, des partis créés pour ces élections vont en profiter.

Le cas le plus flagrant est celui de Bernard *Manovelli* qui, grâce aux trois formations qu'il a mises en place au nom de la défense des animaux, va toucher 5 949 156,45 francs, alors qu'il n'aurait «investi» que 2 millions de francs. Mieux, même : comme, dans les prochaines années, c'est la moitié de la dotation qui sera distribuée en fonction des résultats électoraux, chaque parti verra sa part augmentée de 33,3 %, si celle-ci n'est pas diminuée comme le souhaite Edouard Balladur. M. Manovelli toucherait, alors, tous les ans, jusqu'aux prochaines législatives, près de 8 millions de francs.

Saisi par de nombreux candidats des Verts ou de GE, le Conseil constitutionnel, alors même qu'il avait déclaré inéligibles des candidats de M. *Manovelli*, parce qu'ils n'avaient pas rendu leur compte de campagne, a refusé d'interférer dans le compte de voix permettant l'attribution de cette aide. La dernière possibilité est un recours devant le Conseil d'Etat, mais celui-ci a donné un avis favorable au décret gouvernemental.

Toutefois, pour avoir droit à l'aide de l'Etat, chaque parti doit remettre ses comptes annuels certifiés à la commission nationale des comptes de campagne, celle-ci devant vérifier qu'il n'y a pas eu manquement à la loi. Nul ne peut douter que ceux de M. Manovelli ne seront examinés de très près.

THIERRY BRÉHIER

Partis et groupements bénéficiaires de l'aide publique

	NOMBRE DE CANDIDATS PRÉSENTÉS	NOMBRE DE VOIX PRISES EN COMPTE	MONTANT DE L'AIDE PUBLIQUE (en francs)
RPR	351	5 202 806	47 388 842,64
UDF	331	4 830 305	43 995 982,85
PS, MRG et apparentés	566	4 704 503	42 850 137,48
FN	557	3 153 088	28 719 347,03
PCF	552	2 253 818	20 528 504,53
Les Verts	305	1 046 762	9 534 247,42
Génération Écologie	268	926 731	8 440 966,19
Nouveaux Écologistes du Rassemblement nature et animaux (Bernard Manovelli)	262	332 302	3 026 714,27
Lutte ouvrière	246	225 964	2 058 153,32
Parti pour la défense des animaux (Bernard Manovelli)	150	188 900	1 720 562,40
Union nationale écologiste (Bernard Manovelli)	117	131 954	1 201 879,78
CNI	81	126 516	1 152 348,72
Solidarité écologiste, gauche, alternative (extrême gauche)	81	111 432	1 014 958,76
Mouvement des réformateurs (Jean-Pierre Soisson)	51	100 503	915 413,88
Mouvement des citoyens (Jean-Pierre Chevènement)	55	81 292	740 433,87
Mouvement des indépendants (Jeannou Lacaze)	73	58 750	535 114,03
Mouvement pour l'écologie et la démocratie (dissident GE, Bernard Dozzelle)	79	52 159	475 081,07
Rassemblement des démocrates et républicains de progrès (extrême droite)	78	50 590	460 790,11
Parti des travailleurs (extrême gauche)	84	47 656	434 066,29
Mouvement à gauche vraiment (extrême gauche)	77	33 167	302 095,78
Parti de la loi naturelle (parti de la Méditation transcendentale)	125	26 254	239 129,94
Alliance populaire (extrême droite)	75	21 750	198 106,05
TOTAL	4 564	23 707 202	215 932 876,43

Après la confirmation de l'Elysée

L'abandon de l'hommage à Pétain satisfait les organisations juives et le PS

Un bref communiqué de l'Elysée, publié lundi 8 novembre après-midi, a confirmé, implicitement, la décision de François Mitterrand de ne pas faire fleurir, ce 11 novembre, la tombe de Philippe Pétain à l'île d'Yeu (Vendée). *«A l'occasion de la commémoration du 11 novembre 1918*, précise le texte, *et en hommage aux soldats et à leurs chefs qui ont combattu pendant la première guerre mondiale, le président de la République fera déposer une gerbe à l'ossuaire de Douaumont, à l'ossuaire de la Chapelle-de-la-Marne à Dormans et à Rethondes où fut signé l'armistice.»* L'Elysée indiquait qu'en choisissant ces trois *«lieux de mémoire»* – Verdun, la bataille de la Marne, la clairière de l'armistice où se rendra Edouard Balladur – M. Mitterrand entendait *«honorer à la fois les grands chefs de guerre là où ils ont combattu et la mémoire de tous les combattants tombés dans ces lieux».*

Ce renoncement du président de la République a été favorablement accueilli par les représentants de la communauté juive ainsi qu'au PS. L'Union des étudiants juifs de France (UEJF) s'est félicitée de *«ce pas en avant qui clarifie définitivement la position ambiguë de la République française sur la collaboration et permet enfin d'ouvrir un véritable débat à l'heure où Touvier va être jugé.» «S'il ne l'avait pas fait, il aurait fait preuve de sénilité»*, estime, dans *le Quotidien de Paris* du mardi 9 novembre, Serge Klarsfeld, président de l'Association des filles et fils des déportés juifs de France. Constatant que le chef de l'Etat *«a été forcé de reculer face à l'opposition»* pour *«choisir la solution la plus logique»*, M. Klarsfeld ne continue pas moins d'en appeler à la vigilance face à l'extrême droite.

«Ambiguïté levée»

Jean Glavany, porte-parole du PS, s'est réjoui aussi, lundi, que *«l'ambiguïté soit levée». «C'était un geste*, a-t-il fait observer, *qui était très mal compris puisque le président de la République honorait le vainqueur de 14-18, et que c'était ressenti comme un honneur au traître de Vichy». «François Mitterrand a tenu bon quelques années*, a indiqué, pour sa part, Jean-Marie Le Pen. *Ses convictions étaient alors plus fortes que les lobbies. Il est clair aujourd'hui que l'énergie manque au chef de l'Etat pour créer l'illusion que l'Elysée joue encore un rôle dans la vie de la nation. Ce climat de retraite sied mal aux commémorations de victoires.»*

Jusqu'à mardi matin, le communiqué élyséen n'avait donné lieu à aucun commentaire du gouvernement et de la majorité. Dans son éditorial du *Figaro* du 9 novembre, Alain Peyrefitte, député (RPR) de Seine-et-Marne, reprend simplement à son compte une formule de Lionel Jospin, *prononcée* en pleine polémique sur ce dépôt de gerbe, lors du «Forum RMC-*l'Express*» du 15 novembre 1992 : *«Le Pétain de Vichy a effacé le Pétain de Verdun.» «La profonde émotion suscitée par le cinquantenaire de la rafle du Vel'd'Hiv' a cet effet tardif»*, ajoute-t-il. M. Peyrefitte, faisant appel à ses souvenirs d'ancien ministre gaulliste, éclaire simplement un point d'histoire. *«C'est le général de Gaulle*, raconte-t-il, *qui, pour le cinquantenaire de l'armistice, avait été le premier président à fleurir cette sépulture. Il se proposait, en outre, s'il était resté au pouvoir, de faire transférer les cendres du maréchal, non dans l'ossuaire de Douaumont, réservé aux morts des champs de bataille, mais sous le monument aux morts de Verdun. Le temps ayant fait son œuvre, le chef de l'Etat auquel l'Histoire a donné raison prévoyait ainsi de rendre à celui auquel l'Histoire a donné tort, l'hommage qui était dû au soldat vainqueur.»*

REPÈRES

JUSTICE

Le PS dénonce la «démagogie outrancière» du projet Méhaignerie

Jean Glavany, porte-parole du Parti socialiste, a dénoncé, lundi 8 novembre, la *«démagogie outrancière»* du projet de loi visant à instaurer l'enfermement à vie pour les meurtriers d'enfants, *présenté* le 3 novembre au conseil des ministres par Pierre Méhaignerie. *«Les socialistes,* a-t-il estimé, *au nom de leurs sentiments humanistes, acceptant mal l'idée que tout homme, même coupable, ne puisse avoir aucune espérance.»*

Jugeant *«paradoxal, voire même choquant que ce soit un démocrate-chrétien»* qui présente ce texte, M. Glavany a souligné les dangers qu'il y aurait à *«adopter des textes dangereux et inapplicables pour flatter la peur». «Ce type de texte à l'emporte-pièce doit mériter un examen approfondi»*, a-t-il conclu.

SÉNAT

Mort de Jean Simonin (RPR)

Jean *Simonin, sénateur (RPR) et ancien* président du conseil général de l'Essonne, est décédé samedi 6 novembre. Il était âgé de soixante-dix sept ans. Il sera remplacé au Sénat par *Max Marest* (divers droite), maire de Breuillet.

[Né le 26 mai 1916 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), ancien militaire (de 1935 à 1947), Jean Simonin a exercé, dans la vie civile, la profession d'ingénieur. *Elu conseiller municipal de* Verrières-le-Buisson (Essonne) en 1959, il devient maire en 1965 et le reste jusqu'en 1977. Conseiller général de l'Essonne de 1967 à 1988, il est élu président de l'assemblée départementale en 1982. Jean Simonin, qui avait adhéré à l'UDR en 1968, était sénateur *depuis* 1986.]

[Né le 9 septembre 1929 au Havre (Seine-Maritime), ancien directeur commercial, Max Marest est maire de Breuillet (Essonne) depuis 1977. Elu conseiller général (non inscrit) en 1982, il est, depuis cette date, vice-président de l'assemblée départementale, chargé de l'économie.]



Les travaux de l'Assemblée nationale

Culture et francophonie : M. Toubon annonce que la SFP ne sera pas privatisée

Les députés ont adopté, dans la nuit du lundi 8 au mardi 9 novembre, en première lecture, les crédits pour 1994 du ministère de la culture et de la francophonie, défendus par Jacques Toubon, qui a annoncé à cette occasion que la Société française de production (SFP) ne sera pas privatisée et qu'une seconde coupure publicitaire des films diffusés à la télévision ne sera pas autorisée. Le RPR et l'UDF ont voté pour ces lignes budgétaires, d'un montant de 13,45 milliards de francs, soit 0,95 % du budget de l'Etat ; le PS et le PCF ont voté contre.

C'est au détour d'un échange avec Guy Hermier (PC, Bouches-du-Rhône) que Jacques Toubon, qui défendait, lundi, les crédits de la culture devant les députés, a annoncé deux décisions qui relèvent également des compétences de son collègue de la communication, Alain Carignon. Alors que M. Hermier s'inquiétait des moyens mis à la disposition de la défense de l'exception culturelle et évoquait le sort réservé à la SFP, M. Toubon s'est levé et lui a lancé : *« Vous devriez aller voir* Parc jurassique [en français dans le texte] *si vous voulez vous faire peur. Il n'est pas question de privatiser la SFP. Le gouvernement est du côté de l'exception culturelle dans le GATT, mais aussi en France. »* M. Hermier s'inquiétant, alors, des conséquences d'une seconde coupure publicitaire dans les œuvres de fiction diffusées sur les chaînes privées, le ministre de la culture a déclaré : *« Il n'y aura pas de seconde coupure. »*

Une bonne part du débat a tourné autour du projet pour 1993, présenté en décembre 1992 par Jack Lang et voté par la majorité d'alors. Pour la première fois la culture dépassait 1 % du budget de l'Etat. Or le projet de M. Toubon se contente de 0,95 %. Est-il en baisse ? Henri Sicre (PS, Pyrénées-Orientales) le pense, qui a construit son intervention autour de ce thème. *« Non »*, ont répondu, avec le ministre, les rapporteurs, Françoise de Panafieu (RPR) pour la commission des finances et Jean-Paul Fuchs (UDF) pour celle des affaires culturelles.

M. Toubon a fait valoir que le budget voté en décembre 1992 n'avait jamais été appliqué, que les gels et annulations de crédits *l'avaient amputé de plus de 1 milliard de francs* en février et qu'il avait fallu son arrivée rue de Valois pour qu'une partie de ces crédits fussent dégelés. Le budget effectivement affecté à la culture en 1993 s'est élevé, selon lui, à 0,93 % de celui de l'Etat. 1994 marque donc une progression. CQFD.

Un rapport sur l'opéra

Mme de Panafieu s'est félicitée de la volonté de *« remise en ordre et de clarification »* dont témoigne le projet, construit autour de trois axes : *« l'aménagement culturel du territoire »* dans le sens d'un rééquilibrage avec la province ; la formation et la sensibilisation du public, d'autant plus nécessaires que, selon Yves Marchand (UDF, Hérault), *« 5 % seulement des Français sont consommateurs de biens culturels, et 95 % sont exemptés de culture »* ; la défense de la francophonie. Sur ce dernier point, le ministre a annoncé que les crédits propres de son ministère s'élèveront à 67,27 millions de francs, soit une augmentation de 42 %.

Alors que les deux rapporteurs et l'ensemble des intervenants s'étaient inquiétés de la baisse des crédits d'acquisition des musées, M. Toubon a indiqué que cette baisse sera partiellement compensée par un effort financier consenti par la Réunion des musées nationaux. Recensant les actions et projets en cours, le ministre a informé les députés que le haut de jardin de la Bibliothèque nationale de France sera ouvert aux étudiants, pourvu que ceux-ci soient munis d'une carte qui sera *« facile à obtenir »*, et qu'il lancera avant la fin de l'année – avec beaucoup de retard, donc – un nouvel appel d'offres pour l'informatique du bâtiment.

M. Toubon a précisé, d'autre part, qu'il rendra public dans quelques semaines le rapport de Hugues Gall (ancien directeur du Grand Théâtre de Genève, futur directeur de l'Opéra de Paris) sur les théâtres lyriques et qu'il proposera, *« peut-être avant la fin de la discussion budgétaire »*, une taxe parafiscale sur l'utilisation des appareils de photocopie, en attendant un texte complet qui remplacerait la loi de 1992, jugée inapplicable.

La seule intervention d'un député du Loir-et-Cher a été celle, non pas de M. Lang, mais de Patrice Martin-Lalande (RPR), qui s'est inquiété du devenir du son et lumière du château de Chambord...

THOMAS SOTINEL

Un nouveau plan de restructuration

La Société française de production (SFP) ne sera donc pas privatisée. Cela signifie que le gouvernement a changé d'avis. *La SFP ne faisait pas partie de la* liste des vingt-et-une sociétés privatisables arrêtée le 26 mai par le conseil des ministres, mais sa privatisation avait été programmée par le ministre de la communication. Dans la première mouture de son avant-projet de loi sur l'audiovisuel (*le Monde* du 22 septembre), Alain Carignon avait prévu la sortie de la SFP *« du champ du secteur public en vue de son inscription sur la liste des sociétés privatisables »*. Cette perspective n'est plus inscrite dans le projet de loi retenu après l'arbitrage du premier ministre et prévu à l'ordre du jour du conseil des ministres du mercredi 10 novembre. Elle ne le sera pas non plus ultérieurement, si l'on en croit le propos de Jacques Toubon.

La bataille de l'*« exception culturelle »* aidant, le gouvernement semble s'être aperçu que malgré ses déficits (300 millions en 1992, 800 millions en cumulé depuis 1990), la SFP joue un rôle *de premier plan dans le financement* de beaucoup de projets culturels tant au plan cinématographique qu'audiovisuel. Envisager de privatiser la SFP au nom des règles du marché tout en *luttant au GATT pour conserver* le droit de subventionner et de règlementer le secteur audiovisuel, traduisait donc une contradiction certaine.

Il est également vraisemblable que la forte syndicalisation de la SFP et la volonté clairement affichée de ses salariés de ne pas se laisser faire a pesé sur la décision gouvernementale. Déterminé à jouer son rôle d'actionnaire, l'Etat attend le rapport que *Michel Bassi, le nouveau PDG* de la SFP, est en train de mettre au point pour s'engager sur une recapitalisation de l'entreprise. Entre temps, la question des engagements de commandes de TF 1 a été réglée. La chaîne du groupe Bouygues s'est engagée à passer 360 millions de francs *de commandes sur les trois prochaines années*. Quant aux costumes, une société *ad hoc* est en cours de constitution avec l'Opéra de Paris pour la sauvegarde et l'exploitation de ce patrimoine.

Y. M.

Logement : Hervé de Charette veut « une France de propriétaires »

Les députés ont adopté, lundi 8 novembre, une partie du budget du ministère du logement, présenté par Hervé de Charette. D'un montant de 38,18 milliards de francs, ces crédits enregistrent une hausse de 2,40 % par rapport à la loi de finances de 1993 (corrigée par le collectif du printemps). *Le RPR et l'UDF ont* voté « pour ». Le PC a voté « contre » et le PS s'est *abstenu*. L'Assemblée ne s'est pas prononcée sur les crédits dits d' « interventions publiques », qui comportent, notamment, l'allocation de logement social (ALS) destinée aux étudiants, le gouvernement ayant décidé d'en réserver le vote. M. de Charette a indiqué *qu'il présentera*, à l'initiative de François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, *« un dispositif complet et chiffré »* avant la fin des débats de la première lecture.

Lors de la discussion, le ministre du logement a dressé un réquisitoire contre la politique menée par les précédents gouvernements socialistes, qui, selon lui, *« se sont acharnés contre les accédants à la propriété ». « C'est parce que l'immobilier a été matraqué par le fisc pendant dix ans que sa rentabilité s'est effondrée »*, a expliqué M. de Charette, ajoutant qu'une telle politique avait *« organisé la pénurie de logement en décourageant le secteur privé »*. Le ministre a précisé qu'on avait *« raison »* de lui prêter *« le rêve d'une France de propriétaires »*, soulignant aussitôt : *« Ce n'est pas un rêve, c'est une volonté déterminée. »*

Rappelant l'objectif gouvernemental d'alléger la fiscalité immobilière, M. de Charette s'est fixé la tâche de *« renouer avec les propriétaires un dialogue trop longtemps interrompu »*. Il a ajouté que le gouvernement entend faire de 1994 *« l'année du logement en milieu rural »* et qu'il engagera *« un plan d'urgence en faveur des plus démunis et des sans-abri »*, à travers la création de *« logements-foyers »*, qu'il appelle également *« résidences sociales »*. Evoquant la crise du logement à Paris, il a conseillé aux propriétaires de bureaux anciens actuellement vides de *« les transformer en logements »*, quitte à prendre *« des risques financiers assez lourds »*.

Jean Tiberi (RPR, Paris) s'est félicité d'une politique qui *« satisfait une forte demande potentielle »* et *« permet une reprise rapide du bâtiment »*. Il la juge, toutefois, *« mieux adaptée à la France profonde qu'aux zones urbaines denses »* et il a émis le souhait de plus fortes incitations en faveur du *« locatif intermédiaire »*. Jacques Guyard (PS, Essonne) a qualifié de *« nécessaires »* les mesures visant à *« relancer la construction neuve »*, mais il a reproché à M. de Charette de ne se *« soucier qu'accessoirement de la capacité des ménages à payer ces logements, tant dans le secteur privé que dans le secteur social »*. Du côté communiste, les critiques ont été encore plus vives, Jeanine Jambu (Hauts-de-Seine) dénonçant une politique visant à *« détruire tout ce qui fait la spécificité du logement social dans notre pays »*.

FRÉDÉRIC BOBIN

Les députés aggravent la répression de la violence dans les stades

Le projet de loi relatif à la sécurité des manifestions sportives a été adopté, lundi 8 novembre, en première lecture, à l'Assemblée nationale, par les députés UDF, RPR et PS. Seul le Parti communiste a voté contre, l'estimant trop *« sécuritaire »*.

Ce projet volontairement court, présenté par le ministre de la jeunesse et des sports, Michèle Alliot-Marie, se veut *« préventif et dissuasif »* et alourdit certaines sanctions prévues par la « loi Bredin » du 13 juillet 1992. Il a encore été « musclé » par les députés. Ceux-ci ont ajouté au texte, qui prévoyait des sanctions pour tout individu ayant, *« par quelque moyen que ce soit, provoqué des spectateurs à la haine ou à la violence à l'égard de l'arbitre, d'un juge sportif, d'un joueur ou de toute autre personne ou groupe de personnes »*, un amendement qui tend à punir de 100 000 F d'amende et d'un an de prison *« l'introduction, le port ou l'exhibition, dans une enceinte sportive, lors du déroulement ou de la retransmission en public d'une manifestation sportive, d'insignes, signes ou symboles faisant référence à – ou rappelant – une idéologie rasciste ou xénophobe »*.

En outre, les sanctions votées par le Sénat ont encore été aggravées. Comme le prescrivait le projet initial, la comparution immédiate est accélérée et l'interdiction des stades, pendant un maximum de cinq ans, est *maintenue*, avec visite au commissariat de police à l'heure des matches, mais les amendes seront plus sévères : 50 000 F pour les personnes accédant à une enceinte sportive en état d'ivresse ; 100 000 F, s'accompagnant d'un an *d'emprisonnement, si l'auteur de* l'infraction s'est rendu coupable de violence ayant entraîné une incapacité de travail d'une durée inférieure ou égale à huit jours ; 50 000 F et un an de prison pour l'introduction de boissons alcooliques dans une enceinte sportive.

« Ce texte est limité, pragmatique et court, a expliqué Mme Alliot-Marie, *afin de pouvoir entrer en vigueur dans la saison. »* Le ministre a annoncé qu'elle travaille à un texte plus complet pour lutter contre le hooliganisme. Les socialistes, comme au Sénat, ont voté le texte, mais Pierre Mazeaud, *président de* la commission des lois, s'est indigné contre un amendement déposé par deux députés du Mouvement des citoyens, Georges Sarre (app. PS, Paris) et Jean-Pierre Michel (app. PS, Haute-Saône), qui proposaient d'*« interdire, lors d'une manifestation sportive, l'accès au stade et à un périmètre de sécurité autour de celui-ci, à tout individu ou à tout groupe d'individus dont les agissements, les attitudes et les comportements représentent une menace pour l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens »*. Pour M. Mazeaud, cet amendement tendait à créer un *« délit de sale gueule »*. Il a été rejeté.

BÉNÉDICTE MATHIEU

Déçus par le projet de loi sur l'audiovisuel

Les câblo-opérateurs lancent un « programme commun »

Déçus par la teneur du projet de loi sur l'audiovisuel qui doit être adopté, mercredi 10 novembre, par le conseil des ministres et dont le texte les ignore quasiment, les principaux acteurs de la télévision par câble, villes et entreprises, s'appliquent à surmonter leurs divergences pour adresser leurs revendications au premier ministre. Ils réclament qu'une priorité soit donnée au câble dans les agglomérations.

N'oubliez pas le câble, *« support privilégié de la réception audiovisuelle »* dans les villes ! Tel est le message que veulent faire passer les principaux câblo-opérateurs de France (1) et l'Association des villes câblées (Avica) dans une lettre au premier ministre dont le contenu devait être définitivement arrêté le mardi 9 novembre,

Dès le printemps dernier, autour de l'Avica, les acteurs de la télévision par câble avaient commencé à élaborer une plate-forme de revendications. L'absence presque totale de dispositions relatives au câble dans la nouvelle mouture du projet de loi sur l'audiovisuel soumis, mercredi 10 novembre, au conseil des ministres (*Le Monde* du 27 octobre) n'a fait qu'affermir leur démarche.

Tous les acteurs impliqués dans ce secteur n'ont pas les mêmes priorités ; les uns pensent qu'il faut régler d'abord le problème des infrastructures (les réseaux et leur financement) ; les autres estiment qu'il convient avant tout de régler la question des programmes. Mais tous savent que s'ils avancent en ordre dispersé, ils affaibliront la défense de leurs intérêts communs. Les principaux câblo-opérateurs sont donc décidés à s'entendre sur un « programme commun » dont les grands axes revendiquent une priorité au câble dans les villes, des mesures fiscales, un assouplissement des contraintes des chaînes spécifiques du câble.

La priorité au câble dans les zones agglomérées, par rapport à d'autres formes de distribution des images, est le principe central qu'ils ne désespèrent pas de voir intégrer dans la future loi sur l'audiovisuel. Cette affirmation politique servirait de « levier » à sa réalisation, qui pourrait être déclinée dans d'autres textes, lois ou décrets. *Il s'agirait*, par exemple, d'inscrire dans la loi de finances une déduction fiscale des travaux de raccordement ou des droits d'accès aux réseaux pour les particuliers (sur le modèle des déductions pour travaux d'économie d'énergie), ou une TVA à taux réduit de 2,1 % pour les chaînes locales du câble. Plus qu'une taxe municipale, à laquelle les élus sont globalement hostile, le budget de l'Etat pourrait aussi aménager, selon eux, une sorte de service public de l'image, pour l'abonnement minimal au « service antenne » du câble, financé par les communes volontaires.

« Un texte amendable »

La plate-forme des câblo-opérateurs suggère aussi un mécanisme financier de prêts bonifiés pour relancer la construction des réseaux, et des aides pour 350 000 logements par an pendant cinq ans, qui pourraient s'inscrire dans les débats sur l'aménagement du territoire.

Côté programmes, c'est essentiellement dans les décrets-câble dont Alain Carignon a *annoncé* la refonte prochaine que les câblo-opérateurs placent leurs espoirs. Ils souhaitent alléger les contraintes (jours, horaires) pour la diffusion des *films sur les chaînes* thématiques, dont les quotas seraient assouplis au moins pendant cinq ans. Des décrets devraient aussi prévoir un statut souple pour les nouvelles formes de télévision comme le télé-achat ou le paiement à la séance.

Cette relance du câble suppose-t-elle le gel des fréquences hertziennes terrestres (comme le réseau multivilles), et une politique restrictive de l'implantation des antennes satellites en centre-ville ? Si la plupart des opérateurs et des élus sont favorables à ce type de mesures, d'autres ne voudraient retenir que des « mesures positives » pour le câble, et non des mesures défensives face à d'autres médias. Politiquement, les câblo-opérateurs et les *élus locaux ont ainsi choisi de ne* pas attendre la session parlementaire du printemps 1994 et un hypothétique second projet de loi pour formuler leurs propositions. Ils le font en soulignant que toute future loi est *« amendable tant qu'elle n'est pas votée »* et en misant sur leur unité pour donner plus depoids à leur appel à Edouard Balladur, autrement dit à un nouvel *arbitrage*.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

(1) Les quatre grands opérateurs sont la Générale des eaux, la Lyonnaise des Eaux, Comdev du groupe Caisse des dépôts et France Télécom. l'Association des nouveaux opérateurs du câble (ANOC) représente, comme signataire, des opérateurs de taille moindre (Vidéopole, RCF, TDF, ...)

FRANCE 2 : Philippe Sassier comdamné pour diffamation envers Michel Charasse. – Le tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand a condamné, lundi 8 novembre, Philippe Sassier, éditorialiste de France 2, à 5 000 francs d'amende avec sursis pour diffamation envers un ministre et à un franc de dommages et intérêts. Ce jugement faisait suite à une plainte déposée par le garde des sceaux à la demande de Michel Charasse (*le Monde* du 8 mai). Le 3 mai, à propos du suicide de l'ancien premier ministre, Philippe Sassier avait affirmé que M. Charasse avait laissé son successeur *« en terrain miné »* et *« contribué, beaucoup plus que les juges, les journalistes et l'actuelle majorité, à ternir l'image d'homme de rigueur de Pierre Bérégovoy »*.

En Grande-Bretagne

Les excès de la presse pourraient être sanctionnés

LONDRES

de notre correspondant,

Les photos de la princesse Diana publiées par le *Sunday Mirror* et, lundi 8 novembre, par le *Daily Mirror* ne sont pas en soi scandaleuses, mais la manière dont elles ont été prises relance le débat sur le respect de la vie privée en Grande-Bretagne. Au moment où le gouvernement achève sa réflexion sur le contenu d'une loi censée prévoir des sanctions judiciaires à l'encontre des manquements à la déontologie journalistique, leur publication tombe plutôt mal. Vêtue d'un collant de gymnastique, la princesse de Galles apparaît en train de se livrer à des exercices de musculation. Ces photos ont été prises en mai dernier, au LA Fitness Club d'Isleworth, un club de gymnastique situé dans l'ouest de Londres, et leur auteur n'est autre que le propriétaire des locaux, Bryce Taylor.

Après la visite réglementaire des policiers chargés de la sécurité des membres de la famille royale, celui-ci a caché un appareil photo (commandé à distance) dans le plafond de la salle où la princesse avait l'habitude d'entretenir sa forme physique. Ses motivations ne sont pas mystérieuses, puisque M. Taylor est réputé avoir obtenu 100 000 livres de la part du *Sunday Mirror* (environ 870 000 F.) pour ses clichés. Le directeur du journal, Colin Myler, assure que les photos sont artistiquement belles, que la princesse apparaît dans une forme *« terrible »*, et que le fait qu'elles aient pu être prises souligne la grande insuffisance des mesures de sécurité entourant l'épouse solitaire du prince Charles. Le président de la commission des plaintes en matière de presse (PCC), Lord McGregor, a estimé qu'il s'agissait-là de la justification *« la plus hypocrite qui soit »*.

Celle-ci a réagi avec une fermeté inaccoutumée de la part d'un membre de la famille royale. Mardi 9 novembre, ses avocats ont obtenu de la Haute Cour de Londres un arrêt empêchant le *Daily Mirror* de publier d'autres photos, et une action judiciaire va être engagée, à la fois contre le LA Fitness club, pour *« abus de confiance »*, et contre (Mirror Group of Newspapers. Cette affaire constitue certes un « énième » épisode des relations compliquées entre la famille royale et la presse populaire, mais elle pourrait aussi servir de prétexte au gouvernement pour durcir la législation en préparation pour faire respecter la vie privée. Peter Brooke, le ministre chargé du patrimoine national (et de l'information), a souligné à quel point l'attitude du *Daily Mirror* rendait vains les espoirs d'une autodiscipline de la presse et constituait un *« très mauvais coup »* porté à la profession.

Tous les journaux ont fustigé le *Daily Mirror*, accusant celui-ci de se conduire en *« voyeur »*, et de creuser la tombe de l'ensemble de la presse. Plusieurs annonceurs ont, d'autre part, fait connaître leur intention de retirer leur budget publicitaire au *Daily Mirror*. Ce journal, qui est engagé dans la farouche « guerre des tirages » que se livrent les journaux de la presse « tabloïd », avait été condamné, la semaine dernière, à verser 350 000 livres de dommages-intérêts au chanteur de rock Elton John, pour avoir diffamé celui-ci. Le *Daily Mirror* a cependant contre-attaqué, qualifiant ses confrères de *« jaloux »* et Lord McGregor de *« bouffon »*.

La direction de MGN a annoncé qu'elle retirait ses titres de la PCC, soit le *Sunday Mirror*, le *Daily Mirror* et *le People*. Il n'est donc pas exclu que la publication des photos indiscrètes de la princesse de Galles ait comme conséquence inattendue d'ouvrir une crise au sein de la commission des plaintes en matière de presse.

LAURENT ZECCHINI.

Face au risque de transmission de la maladie de Creutzfeldt-Jakob

Les autorités sanitaires veulent contraindre l'Institut Mérieux à mieux contrôler l'innocuité de ses produits sanguins placentaires

■ **CONTAMINATION.** – **Les autorités sanitaires françaises sont** ***aujourd'hui*** **très préoccupées par** ***le risque*** **potentiel de contamination par des «agents infectieux** ***non conventionnels*** **» des produits** ***dérivés du*** **sang placentaire et** ***commercialisés*** **par la société Pasteur-Mérieux Sérums et Vaccins (groupe Rhône-Poulenc).**

■ **NÉGOCIATION.** – **Au terme de l'analyse effectuée par le groupe de sécurité virale placé auprès de l'Agence du médicament, une série de mesures préventives ont été demandées aux responsables de Pasteur-Mérieux Sérums et Vaccins. Ces mesures ne pourraient toutefois pas être mises en œuvre à l'échelon international avant une période d'au moins une année.**

44 pays

Voici la liste des pays où Pasteur-Mérieux collecte des placentas :

Afrique du Sud ; Algérie ; Allemagne ; Argentine ; Belgique ; Bulgarie ; Canada ; Chili ; Colombie ; Danemark ; Egypte ; Espagne ; Equateur ; Finlande ; France ; Grèce ; Hollande ; Hongrie ; Iran ; Italie ; Jordanie ; Liban ; Luxembourg ; Malaisie ; Maroc ; Mexique ; Norvège ; Paraguay ; Pakistan ; Pérou ; Philippines ; Pologne ; Roumanie ; Singapour ; Sri-Lanka ; Suède ; Syrie ; Tchécoslovaquie ; Thaïlande ; Tunisie ; Turquie ; Ex-URSS ; USA ; Ex-Yougoslavie.

C'était sans aucun doute l'une des plus impressionnantes aventures industrielles de la biologie médicale contemporaine. En développant ces vingt dernières années la collecte internationale de placenta humain, l'Institut Mérieux (groupe Rhône-Poulenc) était devenu l'un des géants mondiaux du fractionnement sanguin, sans pour autant avoir recours, comme ses principaux concurrents, à la rémunération des donneurs de sang. La firme lyonnaise avait ainsi réussi à sauvegarder les apparences éthiques du système transfusionnel français – dont elle avait été violemment exclu au milieu des années 70 – et à développer une industrie de fractionnement particulièrement rentable. Le sang contenu dans le placenta permet en effet de produire différents produits utilisés en thérapeutique humaine, parmi lesquels l'albumine et différentes immunoglobulines, substances utilisées dans la prévention de diverses maladies infectieuses. Le placenta constitue d'autre part une source très importante de collagène, substance utilisée en chirurgie ainsi qu'en cosmétologie.

Beaucoup, dans le monde de l'industrie pharmaceutique, saluaient cette initative française due pour l'essentiel au savoir-faire et à l'enthousiasme communicatif du docteur Charles Mérieux. Les temps, pourtant, changent. Et, en se refusant à intégrer les nouvelles données sociologiques, politiques, culturelles et sécuritaires, la firme lyonnaise est en opposition avec les autorités sanitaires françaises qui, après l'affaire du sang et de l'hormone de croissance contaminés, entendent jouer au plus vite et au mieux leur rôle de tutelle sur l'ensemble des activités médicales potentiellement dangereuses.

Le risque qu'il y a à fabriquer des produits pharmaceutiques dérivés du sang contenu dans des placentas récoltés un peu partout à travers le monde sans informations détaillées sur leur origine n'est plus seulement théorique. Il est devenu concret avec l'épidémie mondiale de sida et, plus généralement, avec la prise de conscience des multiples risques infectieux liés à l'usage thérapeutique de produits de biologie issus de corps humains morts ou vifs.

Retrait en Suisse en 1990

La confiance absolue des responsables de l'Institut Mérieux (devenue depuis la société Pasteur-Mérieux *sérums et vaccins*) dans leur technologie, et notamment dans l'efficacité de leurs techniques d'inactivation des agents infectieux, a fait que rien ne fut modifié dans la collecte annuelle de millions de placentas, notamment dans des pays où l'épidémie de sida sévit sur un mode endémique. Les responsables de l'Institut Mérieux se sont toujours refusés jusqu'à présent à rechercher, placenta par placenta, si le sang utilisé était ou non contaminé par le virus du sida.

La première alerte officielle fut la décision des autorités helvétiques, fin 1990, de retirer l'albumine placentaire de Mérieux du marché suisse pour des raisons de sécurité virale. Il y a un an, Bernard Kouchner, alors ministre de la santé, avait annoncé la décision du retrait du marché français des immunoglobulines commercialisées par Mérieux et dans lesquelles on pouvait retrouver des anticorps dirigés contre le virus du sida, preuve de la contamination des placentas, « matière première » utilisée pour la fabrication de ces médicaments.

« Nous avons arrêté la commercialisation des gammaglobulines d'origine placentaire à la fin de l'année 1992. La raison de notre décision est claire : le dépistage d'un certain nombre de pathologies se fonde sur la recherche d'anticorps et il pouvait y avoir des réactions faussement positives du fait de l'utilisation de ces gammaglobulines, or nous ne le souhaitions pas », nous a expliqué M. J. M. Rouzioux, directeur général de Pasteur-Mérieux sérums et vaccins, pour qui sa société n'a nullement été contrainte de prendre une telle décision. *« Nous avons préféré arrêter cette production, même s'il n'y avait aucun risque, aucun problème de sécurité. Ces anticorps dirigés contre le virus du sida n'entraînaient qu'une séroconversion passive. »*

La décision, à l'échelon de la Communauté économique européenne, de soumettre dorénavant les produits dérivés du sang aux contraintes de sécurité propres aux médicaments, la récente création en France de l'Agence du médicament et celle d'un groupe de sécurité virale présidé par le professeur Jean-Hugues Trouvin (faculté de pharmacie, Chatenay-Malabry) devaient précipiter les événements.

Afin de situer la réalité des risques infectieux potentiellement liés à l'utilisation des produits d'origine placentaire, une première réunion, centrée sur l'albumine, fut organisée le 26 août par le groupe de sécurité virale de l'Agence du médicament. Aux yeux des experts, l'urgence était telle que le professeur Trouvin adressait par fax, dès le lendemain, un projet de compte-rendu à ses collègues *« afin que Pasteur-Mérieux sérums et vaccins soit rapidement informée de la nécessité d'améliorer la collecte »*. Ce groupe expliquait dans ce premier document avoir débattu *de « la sécurité de l'albumine dérivée du sang placentaire, au regard de la contamination potentielle par des agents infectieux du type de celui de la maladie de Creutzfeldt-Jacob »*, en fondant son analyse sur l'ensemble des données scientifiques actuellement disponibles dans ce domaine *(lire ci-contre)*.

Dans un document en date du 11 octobre, les responsables de la firme lyonnaise ont adressé à la direction de l'Agence du médicament leurs propositions de *« modifications »* et d'*« améliorations »* de leurs collectes de placentas, mesures que Pasteur-Mérieux sérums et vaccins estime *« devoir »* et *« pouvoir »* apporter.

Modifier ou cesser la collecte ?

« Dans un souci de sécurité maximale, et aussi à la demande du professeur Jean-Michel Alexandre [directeur de l'évaluation de l'Agence du médicament et président du comité des spécialités pharmaceutiques de l'Union européenne], *des propositions ont été faites pour exclure la collecte de placentas de mères présentant un risque identifiable de contamination par les agents transmissibles non conventionnels »*, écrit M. Rouzioux, qui estime aujourd'hui nécessaire d'ajouter des critères supplémentaires d'exclusion, d'informer les mères concernées (et de tenir compte des réponses) et d'avoir *« la preuve de la réalisation de l'information »*.

Les responsables de la firme lyonnaise proposent en outre une augmentation de la fréquence des tournées de collecte, une *« plus grande responsabilisation des techniciens de collecte »*, une meilleure *« traçabilité des bacs de placentas »*, une formation des personnels des maternités et la mise en place d'une *« assurance qualité »* propre au département collecte.

Ces mesures pourraient être rapidement mises en œuvre en France. Il en va différemment dans les quarante-quatre pays concernés *(lire l'encadré)* où, en raison de difficultés techniques, la mise en place de ces mesures demandera au moins un an. Plusieurs spécialistes estiment aujourd'hui que, face aux risques potentiels, ce délai d'un an est beaucoup trop long. Ils mettent d'autre part en doute la possibilité de mettre réellement en œuvre une telle prévention dans des pays à l'infrastructure sanitaire gravement déficiente. Le plus sage, selon eux, serait de mettre un terme à cette activité qui ne correspond plus aux normes sanitaires de notre époque.

JEAN-YVES NAU

Les virologues français demandent que les placentas provenant de « parturientes à risque » soient exclus immédiatement des collectes

Comment concilier les impératifs de santé publique et les nécessités économiques face à une menace potentiellement redoutable, inconnue ou mal connue ? C'est à cette question essentielle – s'agissant du risque de transmission du prion, un agent transmissible non conventionnel responsable d'une très grave maladie dégénérative du système nerveux central appelée maladie de Creutzfeldt-Jakob – que sont confrontées aujourd'hui les autorités sanitaires de la plupart des pays du monde.

En France, c'est par l'intermédiaire d'un rapport rédigé par Dominique Dormont, chef du groupe mixte du service de santé des armées et du Commissariat à l'énergie atomique, que cette question fut, pour la première fois, officiellement abordée de manière globale (*le Monde* du 30 septembre 1992). Ce rapport tentait d'apporter des réponses en termes de santé publique à ce qui constitue l'une des plus angoissantes énigmes scientifiques de la fin du siècle.

Le problème est, schématiquement, le suivant. Les encéphalopathies subaiguës spongiformes (ESS), parmi lesquelles on retrouve aussi bien des maladies humaines comme la maladie de Creutzfeldt-Jakob que des maladies animales comme l'encéphalopathie spongiforme bovine (appelée également « maladie des vaches folles »), sont dues à un agent causal très mal connu, dénommé indifféremment « virus lent non conventionnel », « agent transmissible non conventionnel » (ATNC) ou « prion ».

Actuellement, les seules certitudes concernent les points suivants : la transmissibilité, qui non seulement peut s'effectuer au sein de la même espèce, mais également entre des espèces différentes ; l'inefficacité quasi totale des procédés habituels de stérilisation des autres agents infectieux connus ; la présence d'une longue phase de latence cliniquement muette chez l'individu infecté, pouvant aller jusqu'à plus de trente ans chez l'homme ; l'absence de test diagnostic permettant de mettre en évidence l'infection chez un individu infecté mais cliniquement sain.

Dès lors, on comprend mieux le casse-tête que représente ce groupe de maladies pour les autorités sanitaires et leurs experts. Chez l'animal, l'épidémie de maladie des vaches folles qui a ravagé, depuis 1986, les troupeaux de bovins en Grande-Bretagne (1) a révélé l'étendue de la menace. Chez l'homme, c'est l'apparition de cas de maladie de Creutzfeldt-Jakob chez des enfants traités par de l'hormone de croissance extractive contaminée qui a servi de révélateur, aussi bien en France que dans d'autres pays, en Grande-Bretagne en particulier.

Aux incertitudes d'ordre scientifique s'ajoute une autre difficulté : compte tenu de la longue incubation de la maladie humaine, les conséquences n'en seront appréciables que dans vingt ans. C'est pourquoi, postulait M. Dormont dans son rapport, les produits biologiques provenant de tissus à risque utilisés en thérapeutique humaine ou animale doivent être considérés comme potentiellement vecteurs des ATNC. Dominique Dormont formulait un certain nombre de recommandations dont il demandait la mise en œuvre rapide.

Les révélations britanniques

Ainsi demandait-il, par exemple, que les prélèvements de cornée ne soient effectués que chez des personnes de moins de quarante40 ans. Une circulaire avait alors été établie par les services de la direction générale de la santé (*le Monde* du 22 juin). Très précise concernant l'encadrement des greffes de dure-mère, de cornée, de tympan et de tissu nerveux, cette circulaire attend toujours la signature du ministre délégué à la santé, M. Douste-Blazy. En revanche, dès le 26 juin 1992, le ministère de la santé avait décidé, pour prévenir une éventuelle et hypothétique transmission de la maladie de la vache folle à l'homme, de retirer du marché 32 médicaments contenant des extraits bovins.

Hormis les développements, tant en France qu'en Grande-Bretagne, de l'affaire de la contamination de l'hormone de croissance extractive, un certain nombre de faits nouveaux attirèrent l'attention, il y a quelques semaines, sur la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Il s'agissait en particulier de la révélation, par la presse anglaise, de nouveaux cas de maladie de Creutzfeldt-Jakob survenue chez des femmes traitées contre la stérilité par des gonadotrophines hypophysaires et chez des personnes ayant, à la suite d'une intervention neuro-chirurgicale, subi une greffe de dure-mère (*le Monde* du 3 septembre).

Au même moment, le 26 août, le groupe de sécurité virale, présidé par le professeur Jean-Hugues Trouvin et placé auprès de l'Agence du médicament, prenait position sur le problème d'un éventuel lien entre l'administration d'albumine placentaire et le risque d'ATNC :

1. – Il est impossible, à l'heure actuelle, du fait de l'insuffisance des données scientifiques, d'*« évaluer le risque de la présence d'agent de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (A C-J) aussi bien dans le placenta que dans le plasma de départ servant à la production des dérivés sanguins »*. Cependant, sur la base des quelques observations disponibles (un cas rapporté d'infection placentaire par A C-J et la détection d'une infection placentaire dans les encéphalopathies subaiguës spongiformes animales), ce risque *« ne doit pas être exclu, non seulement pour l'albumine placentaire, mais aussi pour les fractions et produits dérivés du sang circulant »*.

Rappelant que les sources de risque potentiel sont constituées, d'une part, par les placentas de femmes atteintes et incubant une maladie « naturelle », d'autre part par les placentas issus de femmes contaminées de façon iatrogène (traitées par des hormones hypophysaires extractives), les experts du groupe ajoutent que ce risque *« est actuellement concentré dans les pays (USA, France, Australie, Grande-Bretagne, Israël et Japon) qui ont utilisé ce type de produits extraits du SNC et qui ont eu à déplorer des cas de maladies de Creutzfeldt-Jakob iatrogènes »*. D'ailleurs, depuis août 1993, la Grande Bretagne ne fournit plus de placentas.

2. – Concernant la production et le fractionnement de l'albumine, les experts notent qu'aucune étape n'est spécifiquement destinée à l'inactivation des agents du type A C-J.

3. – En ce qui concerne la collecte des plasmas, le groupe, *« à l'unanimité »*, a exprimé *« des inquiétudes quant à la qualité de la collectes, tant en France qu'à l'étranger (48 pays sont fournisseurs de placentas)*. Rappelant que les garanties quant à la qualité du matériel de départ sont essentielles, ils ajoutent que *« cet aspect fait totalement défaut pour les placentas et ne permet donc pas de réduire le risque de collecter des placentas potentiellement contaminés par tout type d'agent infectieux »*. Ils précisent en outre qu'au regard du risque de C-J, *« cet aspect fait aussi actuellement défaut pour les dons de sang »*.

En conclusion, le groupe d'experts souligne l'absence de toute donnée *« qui mettrait en doute la sécurité de l'albumine placentaire ou plasmatique au regard de la transmission de l'A C-J. Sur cette base, et en raison de l'importance de ce produit en thérapeutique, la majorité des experts a émis l'opinion de maintenir l'utilisation clinique de l'albumine placentaire »*.

Cependant, le groupe rappelle que la sécurité repose sur l'élimination des sujets à risque. Aussi estime-t-il nécessaire de demander à Pasteur-Mérieux :

1. – *« En tout premier lieu, de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour exclure des collectes de placentas toute parturiente à risque, c'est-à-dire ayant été traitée par une hormone hypophysaire extractive ou présentant dans sa famille un antécédent de maladie neurodégénérative. »* Cette mesure, ajoutent les experts, *« devra être mise en place en priorité dans les pays de collectes où les hormones extractives ont été utilisées »* et *« dans les plus brefs délais »*.

2. – *« D'envisager rapidement une amélioration substantielle de la qualité de la collecte (...) non seulement en France, mais aussi dans l'ensemble des pays collecteurs. »*

Enfin, le groupe souligne qu'à ce stade l'albumine placentaire ne semble pas présenter de risque supérieur à l'albumine plasmatique au regard de l'A C-J et que certaines des mesures proposées pour la collecte de placentas devraient être mises en œuvre pour les dons de sang.

Pour établir une comparaison, résume un spécialiste de santé publique, *« nous sommes dans la même situation qu'au début de l'année 1983 vis-à-vis du sida. L'agent infectieux responsable de la maladie n'avait pas été isolé, on ne disposait donc pas de test diagnostic »*. *« La seule solution*, conclut-il, *était alors de tout faire pour éliminer, dans la transfusion sanguine, les donneurs à risque. Faisons, cette fois-ci, en sorte de tenir compte des erreurs du passé. »*

FRANCK NOUCHI

(1) A ce jour, plus de 50 000 bovins répartis dans 17 000 fermes et touchant 30 % des troupeaux laitiers ont été atteints.

CLÉS

Le rôle de l'albumine

■ **Le placenta.** – Il s'agit de l'organe qui permet les échanges entre la mère et l'enfant qu'elle porte. Il comporte, d'un point de vue histologique, une partie maternelle et une partie fœtale. Le placenta possède également une fonction endocrinienne. Le sang qu'il contient et les tissus qui le composent permettent de fabriquer à l'échelon industriel différentes substances thérapeutiques : albumine, collagène, glucocérébrosidase, immunoglobulines, etc. (*le Monde* daté 1er-2 juillet 1984).

■ **L'albumine.** – C'est la composante protéique majeure du plasma, qui est lui-même la phase liquide du sang. Le rôle de l'albumine est important puisqu'elle est chargée de retenir l'eau plasmatique dans les vaisseaux sanguins. Chaque gramme d'albumine injecté (par exemple par l'intermédiaire d'une perfusion) permet d'augmenter le volume circulatoire de 15 ml. Obtenue par fractionnement du plasma, elle est très utile dans le traitement des états de choc (en particulier lors des brûlures étendues) ainsi que dans le traitement des cirrhoses et des néphropathies.

■ ***L'Institut Mérieux bientôt absorbé par Rhône-Poulenc.*** – *Pour renforcer son pôle santé, le groupe chimique Rhône-Poulenc absorbera, après sa prochaine privatisation, l'Institut Mérieux, numéro un mondial des vaccins, dont il détient actuellement 51 % du capital. Rhône-Poulenc, qui avait pris en 1968 le contrôle de cet institut lyonnais, proposera aux actionnaires, qui sont principalement les familles Mérieux, Dassault et l'Institut Pasteur, des actions émises lors d'une augmentation de capital. Les actionnaires familiaux pourraient faire partie du noyau stable du groupe. En 1992, l'Institut Mérieux a dégagé un résultat net part du groupe de 396 millions de francs (+ 41 %) pour un chiffre d'affaires de 6,6 milliards (+ 15 %).*

JUSTICE

L'assassinat de Bernard Laroche devant la cour d'assises de la Côte-d'Or

Les corbeaux de la Vologne

La cour d'assises de la Côte-d'Or a longuement entendu, lundi 8 novembre, les parents de Jean-Marie Villemin, qui comparaît depuis le 3 novembre pour répondre de l'assassinat de Bernard Laroche, commis le 29 mars 1985. Le corbeau a été au centre d'un débat qui devait continuer mardi 9 novembre avec la diffusion publique des enregistrements de quelques appels de l'inconnu ayant revendiqué l'assassinat de Grégory, le fils de Jean-Marie Villemin, tué à l'âge de quatre ans, le 16 octobre 1984.

DIJON

de notre envoyé spécial

«Il y a eu deux morts dans cette affaire qui est une somme de malheurs. Il n'y a que la vérité qui puisse ramener un peu de paix dans tous ces malheurs.» Le président Olivier Ruyssen prononce cette phrase lentement, sur un ton presque suppliant, et, comme pour renforcer cette impression, ses mains se sont jointes sur son front. Il y a bientôt trois heures qu'Albert Villemin, le père de l'accusé, est à la barre. Bientôt trois heures que ce témoin parle... pour dire qu'il ne sait rien.

Il ne sait même pas pourquoi, avec son épouse, il s'est constitué partie civile dans le dossier de l'assassinat de son petit-fils, juste avant que Christine Villemin soit inculpée. *«Ce n'était pas mon idée, moi, je voulais pas, c'était ma femme avec mes deux fils, Jacky et Michel.»* Albert Villemin aurait voulu vivre tranquille. Il n'aime pas les disputes et voulait s'écarter des ragots. C'est à lui que le corbeau réservera pourtant ses premiers appels en 1981. *«On m'appelait pendant ma sieste. Au début c'était des appels silencieux, après on a eu la voix déguisée. Pour moi, c'était un homme.»* Le corbeau sait tout, voit tout, entend tout. Parmi un flot d'injures, il distille les secrets de famille, les rumeurs les plus malsaines et les mots qui blessent à coup sûr. *«Quand j'étais pas là, il insultait ma femme. Après ça a dégénéré sur Jean-Marie,* grommelle Albert Villemin. *Je lui ai dit : tu dois être parent avec le diable.»*

Il a ainsi reçu plusieurs centaines d'appels sur les huit cents que le corbeau a lancés en deux ans, avec des pointes atteignant dix-sept communications en une journée. Pourtant, lorsqu'on lui demande s'il a soupçonné quelqu'un, il reste évasif : *«On a eu des doutes sur toute la famille et sur pas mal de gens. Finalement, c'était pas eux.»*

Alors non, il ne sait pas qui ça pouvait être. Et pour tout compliquer, il évoque cet appel reçu à l'usine où il travaillait en mai 1983. Son directeur a entendu *une voix de femme demander à* parler à Albert Villemin. *«Mais lorsque j'ai pris le combiné, c'était la voix grave.»* Le président insiste : *«Il faut que vous nous aidiez. Nous sommes en train de juger votre fils. Est-ce que vous nous avez vraiment tout dit?»* Albert Villemin n'a rien à dire, même lorsqu'on lui rappelle que le corbeau avait dit à Jean-Marie : *«Ta mère sait qui je suis.»*

En revanche, Albert savait que son fils tuerait l'assassin de Grégory. Il avait prévenu les gendarmes de Bruyères, qui lui ont répondu : *«Ce n'est plus de notre ressort.»* Au brigadier-chef de Corcieux, Albert Villemin a expliqué comment Bernard Laroche serait tué, en lui disant à quel endroit il fallait placer des gendarmes. *«C'était huit jours avant, ça s'est passé comme j'ai dit. Tout le monde était au courant»,* murmure Albert Villemin. Mais sur le corbeau, il n'a rien à dire. Le président, un assesseur, les jurés, des avocats interrogent Albert Villemin. Sans succès.

Son épouse, Monique, lui succède à la barre. C'est une petite femme solide, qui répond seulement : *«Parce qu'on voulait savoir la vérité»*, lorsqu'on lui demande pourquoi elle s'était constituée partie civile. A la demande de la gendarmerie, elle a tenu un inventaire précis des appels du corbeau. Sur un cahier de quatre-vingt-seize pages, elle en avait rempli une quinzaine. Mais le scellé a été ouvert et le président constate que le cahier ne contient plus que seize pages, dont cinq écrites, et que certains feuillets ont été recollés avec du ruban adhésif. On ne saura jamais ce qui s'est passé, et l'affaire Grégory n'échappe pas à cette étrange malédiction qui semble frapper tous les grands dossiers criminels. Ailleurs, la justice perd des armes ou des bocaux de viscères, et dans cette affaire il manque des pages du cahier et des cassettes d'enregistrement du corbeau.

Quoi qu'il en soit, Monique Villemin est encore plus discrète sur le corbeau que son époux. Et rien n'y fera. Ni le président, qui répète : *«La paix ne peut venir que de la vérité. Si vous avez gardé quelque chose pour vous, il faudrait vous en libérer...»* Ni Jean-Marie Villemin, qui interroge sa mère sur un ton cassant. Pourtant, le fils se fait inquisiteur. Il semble lui reprocher à la fois de ne pas dire ce qu'elle sait sur le corbeau et d'avoir participé à la mise en cause de son épouse Christine. Parfois, Jean-Marie Villemin s'exprime comme si elle n'était pas là : *«Ma mère parle de ce qu'elle dit ou fait à ma belle-sœur Liliane et le corbeau me le dit.»* Me Henri-René Garaud rappelle qu'à l'instruction, son client avait dit : *«Ma mère cache quelque chose.»* En larmes, Monique Villemin lance : *«Je te jure, Jean-Marie, je n'ai jamais caché quoi que ce soit.»*

Jacky Villemin a un langage différent. Il paraît très à l'aise et répond clairement à chaque question. Pourtant on l'a, un temps, soupçonné d'être le corbeau. Car dans plusieurs messages il était présenté favorablement et on le plaignait comme une victime. Au téléphone, l'inconnu révélait à ceux qui l'ignoraient que Jacky n'était que le demi-frère de Jean-Marie. Né de père inconnu, il a été reconnu par Albert Villemin, mais les soupçons l'ont conduit à rompre avec sa famille. *«Il y avait toujours des piques, des sous-entendus comme quoi mon épouse Liliane aurait été l'auteur de ces coups de fil.»* Lui aussi a reçu des appels. *«Pour moi, c'était un homme, dans certains cas c'était précédé d'une femme. J'ai eu des doutes sur tout le monde. J'ai même pensé que c'était Jean-Marie.»*

Jacky a très bien connu Bernard Laroche et s'étonne qu'il ait pu être jaloux de Jean-Marie Villemin. *«Comment vouliez-vous qu'il soit jaloux? Il avait tout. Il avait deux maisons, il était contremaître, il gagnait huit mille francs.»* L'un des mobiles imputés à Bernard Laroche, qui fut soupçonné d'avoir tué Grégory pour se venger de Jean-Marie Villemin, s'écroule. Et l'identité du corbeau reste toujours aussi mystérieuse. Sur plus d'une centaine d'appels reçus, Jacky remarque : *«Il y avait la fameuse voix rauque, il y avait une femme, mais il y avait aussi des jeunes pous plaisanter, ou des membres de la famille pour m'embêter.»*

MAURICE PEYROT

DESSOUS DE TABLE : un an de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende pour le professeur Sommelet. – Le professeur Jean Sommelet a été condamné, *lundi 8 novembre*, à un an de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende par la troisième chambre du tribunal de grande instance de Nancy. Inculpé depuis juin 1990 de corruption passive et concussion, le professeur Sommelet, aujourd'hui en retraite, était accusé d'avoir perçu pour 76 000 francs de dessous-de-table en liquide (*le Monde* du 13 octobre). Le tribunal lui a accordé des circonstances atténuantes. Il a alloué 70 000 francs aux parties civiles. – (*Corresp.*)

IMMIGRATION : annulation d'un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière. – *Le tribunal* administratif de Nantes a annulé, *lundi 8 novembre, un arrêté préfec*toral de reconduite à la frontière visant une jeune Marocaine en situation irrégulière. Grâce à la complicité de sa tante, résidant à Nantes, Saïda Zemmou avait fui son pays, en 1988, afin d'échapper à un mariage forcé. Le tribunal a rendu son jugement en soulignant que l'application de l'arrêté incriminé aurait entraîné pour elle *«des conséquences d'une gravité exceptionnelle»*.

«LES EMBARRAS DE LYON» : rectificatif. – C'est par erreur que nous avons écrit dans l'article intitulé «Les embarras de Lyon» (*le Monde* du 6 novembre) que deux des proches collaborateurs de Michel Noir avaient *«connu la prison»* : Bernard Sarroca, ancien chef de cabinet du maire, a certes été *inculpé de «complicité et recel de* vol par effraction et en réunion» *dans l'affaire du cambriolage de la* permanence électorale de Pierre Botton, mais, à la différence de ce dernier, n'a pas été mis en détention.

ÉDUCATION

En lançant une consultation auprès des enseignants

M. Bayrou ouvre le débat sur la réforme du collège

Comme il l'avait annoncé dès son arivée au ministère de l'éducation nationale et comme il l'a rappelé devant l'Assemblée nationale, jeudi 4 novembre, à l'occasion du débat budgétaire, François Bayrou souhaite engager sans tarder une réforme du collège. Pour lancer le débat, le ministre de l'éducation nationale a adressé, lundi 8 novembre, aux 160 500 *enseignants concernés*, une lettre dans laquelle il leur demande d'*«exprimer librement»* leurs *«propositions et leurs analyses»* sur le sujet.

«La réflexion s'étendra à l'ensemble de l'organisation du collège, précise le ministre. *Quel but lui assignons-nous? Quelles compétences attendons-nous des élèves? Quels rythmes scolaires? Quels contenus? Quelle orientation? Comment aider les élèves en difficulté et leur proposer une véritable deuxième chance?» «Ce qui est en cause à mes yeux,* écrit encore François Bayrou, *ce n'est pas que le collège soit unique, c'est qu'il est uniforme et donc injuste. L'aide que nous devons aux élèves en difficulté est au cœur de notre mission. Si cette aide est inefficace, il nous faut la repenser.»*

Les enseignants n'auront guère le temps de la réflexion. Ils disposent, en effet, de trois semaines pour répondre à toutes ces questions, le ministre ayant prévu de collecter les copies à la fin du mois de novembre. Une fois achevée cette phase de consultation, un bilan *«aussi précis que possible»* sera établi fin décembre.

Devant l'Assemblée, le 4 novembre, le ministre a indiqué quelles suites il entendait donner à cette consultation. Soit *«un large accord»* aura pu se dessiner, et l'on pourra alors *«tracer dans la loi ce que doit être le collège du vingt et unième siècle»*, soit des *«désaccords subsisteront»* et des *expérimentations seront lancées* dès la rentrée 1994. Ce dernier scénario plus progressif avait déjà été imaginé par M. Bayrou en septembre, lo:squ'il avait évoqué la possibilité de créer, au sein des collèges, des classes de remise à flot pour les élèves en difficulté.

Sur l'orientation, enjeu majeur du collège, qualifiée de *«désastreuse»* devant l'Assemblée, le *ministre semble d'ores et déjà* s'être constitué une doctrine. Il a ainsi répondu *«oui»*, à la question, formulée par Nicole Catala, députée (RPR) de Paris : *«Envisagez-vous de rendre un rôle plus décisif au conseil de classe et au professeur principal* [dans les décisions d'orientation]*?»* Le ministre estime en effet qu'*«on est allé trop loin»* et que les enseignants *«se sentent dépossédés de leur faculté d'intervention»*, ce qui n'est *«ni juste ni efficace»*.

Sur cette question centrale – qui décide en matière d'orientation? –, le RPR est visiblement déterminé à ne pas lâcher prise. Lors du débat à l'Assemblée sur le projet de loi sur l'emploi, Nicole Catala avait déjà fait adopter *in extremis* un amendement rétablissant, de fait, un palier d'orientation en fin de cinquième *via* la réouverture des classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) (*le Monde* du 7 octobre).

Ch. G.



L'enquête sur l'enlèvement des trois Français en Algérie

Une vaste opération de police a eu lieu dans les milieux islamistes algériens en France

Entre soixante-dix et quatre-vingts personnes, proches des milieux islamistes algériens en France, ont été interpellées, mardi 9 novembre, en région parisienne et en province. Ces interpellations interviennent dans le cadre de l'enquête sur l'enlèvement de trois membres du consulat français à Alger, libérés le 31 octobre et le 1er novembre.

Une opération de police de grande envergure a été menée, mardi 9 novembre au matin, dans les milieux islamistes algériens en France, dans le cadre de l'enquête préliminaire dirigée par la quatorzième section du parquet de Paris sur l'enlèvement des trois Français en Algérie. La police a procédé à quatre-vingts perquisitions. Entre soixante-dix et quatre-vingts personnes ont été interpellées en région parisienne, mais aussi dans plusieurs villes de province (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Toulouse). Soixante-huit d'entre elles étaient en garde à vue, mardi, en fin de matinée.

Ces opérations, qui ont eu lieu dans vingt-quatre départements, visaient aussi bien des individus que d'associations, considérés comme proches du Front islamique du salut (FIS), le mouvement suspecté d'avoir organisé l'enlèvement des trois membres du consulat français à Alger, libérés le 31 octobre et le 1er novembre.

La mise en garde de Charles Pasqua

Divers services ont participé à ces opérations qui ne semblent avoir donné lieu à aucun incident grave : la sixième Division de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), plusieurs services régionaux de police judiciaire (SRPJ), la PJ de la préfecture de police de Paris, la police de l'air et des frontières, les Renseignements généraux ou encore la Direction de la surveillance du territoire. Les enquêteurs souhaitent savoir si les ravisseurs en Algérie d'Alain Fressier et du couple Thévenot ont pu bénéficier, à un moment ou à un autre, d'un soutien en France.

Djaffar El Houari, trente-sept ans, responsable national de l'association Fraternité Algérienne en France (FAF), considéré comme l'une des personnalités influentes du milieu islamiste, a été interpellé à Antony (Hauts-de-Seine). *Le Critère*, le bulletin de la FAF, avait été interdit en juin 1993 par le ministère de l'intérieur. A cette publication avait succédé aussitôt *Résistance*, interdite le même mois, car *« de nature à causer des dangers pour l'ordre public en raison de sa tonalité violemment anti-occidentale et anti-française »*. La FAF est considérée par la police comme une association relais du FIS, ce qu'elle ne cesse de démentir.

Vendredi 5 novembre sur TF 1, Charles Pasqua avait mis en garde les Algériens présents en France *« qui se réclament du FIS ». « Ils doivent respecter nos lois*, avait dit le ministre de l'intérieur. *Ils n'ont pas à conduire sur notre territoire une action politique qui va à l'encontre des intérêts du gouvernement français. Ceux qui sont en France seraient bien inspirés d'entendre l'avertissement que je délivre »*.

Un noyau d'activistes

Suite de la première page

Depuis lors, chaque vendredi, à la sortie de nombreuses mosquées et lieux de prière, les fidèles se voyaient remettre *le Critère*, bulletin de l'association. Cette publication, rédigée en français et en arabe tient la chronique des combats victorieux des *« moudjahidine »* algériens, promet la clémence de Dieu à ceux qui manifestent leur *« solidarité avec le peuple algérien »* assimilé au FIS, et dénonce l'aide de la France au régime en place.

La tonalité antifrançaise du *Critère*, tiré selon ses promoteurs entre vingt mille et trente mille exemplaires, a été mise en avant par Charles Pasqua pour l'interdire, en juin. Le bulletin a continué de paraître sous le nom de *Résistance*, puis, après un nouvel arrêté d'interdiction, de *l'Etendard*, lui aussi mis à l'index récemmment. Comme le FIS, mais à l'échelle de quelques centaines de militants, l'islamisme algérien en France est une nébuleuse qui ne se résume pas à la FAF. Ses militants, parmi lesquels se trouvent un certain nombre d'étudiants algériens, vivent tout à fait légalement, étant titulaires de cartes de résident de dix ans, ou de cartes d'étudiants étrangers renouvelables soos certaines conditions.

L'un des centres les plus actifs de cette mouvance se situe à la mosquée Khaled-Ibn-el-Walid, rue Myrha à Paris. Là officie le cheikh Abdelbaki Sahraoui, quatre-vingt-trois ans, l'un des fondateurs du FIS en 1989, qui a condamné le récent enlèvement des trois employés de l'ambassade de France à Alger.

D'autres centres, autrement plus discrets, sont constitués par des associations implantées dans les quartiers des banlieues « difficiles » qui, sous couvert de lutter contre le trafic de drogue ou d'aider les jeunes à faire leurs devoirs, constituent des centres de diffusion d'un islam virulent, parfois subventionnés par des municipalités naïves ou peu regardantes. Enfin, les islamistes algériens peuvent utiliser la main-d'œuvre facile que constituent les jeunes Algériens désœuvrés en situation irrégulière, qui vivent du trafic d'objets de contrefaçon ou de la drogue, notamment dans le quartier de Barbès, à Paris. En octobre 1992, la police avait ainsi découvert un stock de fausses chemises Lacoste dans les locaux parisiens d'une entreprise d'import-export liée aux islamistes.

Surveillance renforcée

Quant aux jeunes Français issus de l'immigration algérienne, ils restent peu influencés par ces noyaux militants : éduqués à l'école publique, ils baignent dans la culture occidentale et leurs familles, surtout celles d'origine kabyle, sont souvent très hostiles à l'islamisme.

Alors que l'arrivée de la droite au pouvoir a marqué un net durcissement du discours gouvernemental à son égard, la mouvance islamiste considère d'un très mauvais œil le rapprochement politique entre le gouvernement de M. Balladur et les responsables algériens, en particulier la coopération policière qui n'a cessé de s'intensifier. *« Un Etat islamique en Algérie ne peut être fondé que contre la France »*, estime-t-on dans l'entourage du ministre de l'intérieur.

Les gouvernements socialistes avaient déjà refoulé plusieurs imams considérés comme suspects, et interdit des manifestations et meetings de la FAF. Les demandes d'asile politique ont été refusées. Depuis l'arrivée de M. Pasqua, les demandes de visas pour la France sont systématiquement passées au crible et les milieux concernés font l'objet d'une surveillance renforcée en France. Le 31 octobre, un responsable du mouvement islamiste tunisien Ennahdha, Salah Karkar, a été assigné à résidence sur l'île d'Ouessant, à la demande du gouvernement tunisien.

Le discours, lui aussi, s'est durci. Quelques jours après la libération des otages français en Algérie, Charles Pasqua avait lancé un avertissement aux Algériens *« qui sont installés sur notre sol et qui se réclament du FIS »* (*le Monde* daté 7-8 novembre). *« Ils doivent respecter nos lois. Ils n'ont pas à conduire sur notre territoire une action politique, qui va à l'encontre des intérêts du gouvernement français*, avait déclaré le ministre de l'intérieur. *Ils seraient bien inspirés d'entendre l'avertissement que je délivre. Pour le reste, l'avenir dira si nous devons aller plus loin. Si c'est nécessaire nous le ferons. »*

Cette claire mise en garde venait en contrepoint du discours toujours très ambigu de ceux qui se présentent comme les représentants du FIS en France. Ainsi, tout en bannissant par principe, au nom du Coran, *« les attentats contre des personnes innocentes »*, Moussa Kraouche ne condamne pas explicitement les attentats et enlèvements d'Algerie visant des Français : *« L'hospitalité musulmane nous impose d'accueillir tous les étrangers sur notre sol*, lance-t-il. *Mais le peuple algérien constate que la France aide, y compris militairement, la junte algérienne qu'il combat, que les autorités françaises mènent une guerre contre lui. On peut alors s'attendre à des réactions plus dures car on ne joue pas avec la liberté du peuple. »*

Des *« réactions plus dures ? »* Notre interlocuteur n'en dira guère plus. Il tient cependant à tempérer son propos en *« rassurant le peuple français »* qu'il *« remercie pour son hospitalité »*. A ses yeux, la France doit pouvoir continuer d'offir une base de repli stratégique pour les islamistes. Mais l'Hexagone est aujourd'hui moins accueillant que l'Allemagne ou la Grande-Bretagne : *« A ceux qui cherchent asile aujourd'hui, je ne conseille pas la France »*, admet M. Kraouche : *« S'il se passe quoi que ce soit en France, nous n'y serons pour rien car la menace et la crainte ne font pas partie de notre vocabulaire »*, assure-t-il. L'apaisement des paroles, puis, à nouveau, comme une mise en garde à peine voilée : *« Le peuple français, à travers l'expérience amère qui vient de lui arriver en Algérie, doit faire pression sur ses dirigeants. Si la France continue de soutenir la junte, elle perdra l'hospitalité du peuple algérien et beaucoup d'intérêts. »*

PHILIPPE BERNARD

RELIGIONS

Au Mexique

Un évêque défenseur des Indiens contraint à la démission

La démission contrainte de Mgr Samuel Ruiz Garcia, évêque de San Cristobal de Las Casas, dans la région du Chiapas, fait l'objet de nombreuses réactions au Mexique. M. Navarro-Valls, porte-parole du Saint-Siège, s'est refusé, lundi 8 novembre, à tout commentaire. Mgr Samuel Ruiz Garcia avait été convoqué le 25 octobre par le nonce apostolique à Mexico, qui lui avait signifié la condamnation de son action en faveur des Indiens. Il s'est vu reprocher, selon son porte-parole, *« une lecture réductrice de l'Evangile, influencée par le marxisme »*.

Selon les proches de Mgr Ruiz Garcia et une partie de la presse, cette mutation d'un évêque qui dénonce régulièrement les violences commises contre les Indiens, les récoltes détruites, les maisons brûlées, les assassinats aurait été obtenue à la suite de pressions du gouvernement sur le Saint-Siège. Les relations diplomatiques entre le Vatican et le Mexique ont été rétablies en septembre 1992.

EN BREF

VOLS DE VOITURES : le ministère de l'intérieur crée un groupe de travail. – Le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, a installé, lundi 8 novembre, un groupe de travail sur la détection des voitures volées. Ce groupe, dont l'objectif sera d'étudier toutes les mesures à prendre pour lutter contre ce type de vol, réunit des policiers mais aussi des professionnels de l'assurance et de l'automobile.

INONDATIONS : aide européenne à la Corse. – La Commission européenne a décidé d'octroyer une aide d'urgence de 250 000 écus (environ 1,7 million de francs) aux sinistrés des deux départements de la Corse, victimes des graves inondations survenues la semaine dernière dans l'île.

RECTIFICATIF : il y a renard et renard. – Ce n'est pas le canidé qui était accusé d'avoir miné des digues de la Camargue, contrairement à ce que nous avons écrit dans *le Monde* du 3 novembre. Le mot « renard », comme nous l'indique un lecteur de Barbentane (Bouches-du-Rhône), Claude Chénin, désignait en l'occurrence, selon la définition du Petit Larousse illustré, *« une fissure dans un bassin, un barrage, par où se produit une fuite »*. Une confusion réelle, mais compréhensible dans la mesure où un certain nombre de mammifères, dont des ragondins, creusent leurs terriers dans ces digues.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde
ARTS et SPECTACLES

La forêt qui disparaît

Au sommet de Rio, tous les pays s'étaient engagés à préserver leur patrimoine forestier. A Madagascar, cependant, la forêt disparaît à vue d'œil

FÉNÉRIVE-EST
(côte orientale de Madagascar)
de notre envoyé spécial

CHAQUE jour, l'affligeant spectacle se répète : sur les pentes jonchées d'abattis opérés à la machette, les grands arbres attaqués à la hache s'effondrent avec fracas, salués par des cris de victoire. Les paysans bûcherons se réjouissent, car, dans quelques semaines, leurs efforts seront récompensés : ils n'auront plus qu'à bouter le feu à la forêt couchée et à semer le riz sur ses cendres. Quant aux *babakoutes*, ces extraordinaires lémuriens (1) à la robe noir et blanc, mi-gibbons mi-pandas, ils accompagnent les abattages de leurs cris déchirants, comme s'ils pressentaient que leur dernier refuge risque de disparaître à jamais.

Allons ! On ne va pas se lamenter sur le sort des lémuriens lorsque des vies humaines sont en jeu, lorsque des hommes s'échinent à tirer leur maigre subsistance d'une terre ingrate et hostile ! Bien sûr, si tel était le cas, ce serait indécent. Mais plusieurs jours de marche à travers cette forêt décimée, en passant par les villages où habitent ces bûcherons d'occasion, éclairent d'un jour nouveau le faux dilemme : des arbres ou du riz.

D'abord, lorsqu'on vient du lac Alaotra, véritable grenier à riz des hauts plateaux malgaches, on ne comprend pas pourquoi des hommes s'acharnent à cultiver des pentes où l'on ne mettrait pas une vache à paître. Mais ces hommes de la forêt ne sont pas les Mérinas des hauts, éleveurs de zébus et planteurs de riz. Eux viennent d'en bas, de la côte. A l'origine, ils vivaient de pêche, de chasse et de cueillette.

Mais, avec le recul de la forêt côtière, sous la pression démographique, ils ont remonté les vallées. « *Ce sont mes grands-parents qui ont migré ici* », explique le *tangalamène* (chef) du village d'Ambodirafia. Aujourd'hui, avec une centaine d'habitants de plus de dix-huit ans (et deux tiers d'enfants), les terres cultivées en bas ne suffisent plus à nourrir tout le monde. Alors, le chef a demandé à l'administration des eaux et forêts des permis de coupe, qui lui ont été accordés moyennant quelques mystérieuses « compensations ». Et le massacre à la hache a repris.

Un terrible gâchis

Car il s'agit bien d'un massacre. Non pas que la forêt, à Madagascar plus qu'ailleurs, soit un espace intouchable. Mais parce qu'il s'agit d'un terrible gâchis. La forêt dense malgache, cantonnée sur la chaîne de montagnes qui, du nord au sud, fait la liaison entre les lagunes côtières de l'Est et les hauts plateaux du Centre, ne se prête absolument pas à la culture sur ses pentes abruptes. Dans les fonds de vallée, on peut cultiver le riz inondé, le bananier, le papayer, le manguier, et aussi des produits plus spécifiques, comme le café, le poivre, la cannelle, la vanille et le clou de girofle. Mais il est absurde de brûler la forêt pour semer du riz qui ne donnera que deux ou trois récoltes en dix ans, et encore.

Surtout, la mise à nu de pentes abruptes, dont le sol – un sable de gneiss très meuble – ne demande qu'à raviner sous l'action des pluies tropicales, apparaît comme une aberration. Encore si les habitants de la forêt faisaient des terrasses, comme les paysans du pays betsileo, sur le plateau : la culture du riz, sur sol plat, pourrait se pérenniser. Mais la pratique de l'abattis-brûlis en à-pic ne permet pas de cultiver le sol de manière permanente.

Le plus rageant est que les arbres sont brûlés en pure perte, alors que, à seulement quelques dizaines de kilomètres de là, les habitants du plateau n'ont plus que l'eucalyptus – introduit au début du siècle – pour faire leur charbon de bois. La demande est telle à Tananarive, la capitale, que ces champs d'eucalyptus sont taillés et retaillés à longueur d'année, dressant leurs souches mutilées et noircies par les feux de brousse. Mais les charbonniers, pour écouler leur production, ont besoin de routes. Or il n'y en a pas dans la montagne.



RAPHAEL GAILLARDE/GAMMA

Afin de se nourrir, les montagnards plantent du riz où ils peuvent, aux dépens de la forêt.

Anguilles et perroquets à vendre

Si les montagnards brûlent aujourd'hui leur forêt, c'est parce qu'elle ne les nourrit plus. Le clou de girofle, produit phare il y a encore quelques années, est tombé à moins de 4 francs le kilo sur le marché international ! Alors que, en 1985, 1 kilo de girofle permettait d'acheter 7 kilos de riz, il permet tout juste aujourd'hui d'acheter 1 kilo de riz ! A ce compte, autant le cultiver soi-même. Quant au bois, il devient une activité marginale. A Fénérive-Est, l'ancienne société d'exploitation forestière Socofen, aujourd'hui rachetée par un commerçant chinois, s'est pratiquement convertie au négoce de la vanille et du poivre vert. Un des derniers clients pour la menuiserie est... la Réunion, dont la capacité d'absorption est évidemment limitée. Les seuls produits qui se vendent encore bien sont les anguilles, prises dans les nasses disposées au milieu des rapides, et les perroquets bruns, proposés 5 000 francs malgaches, soit 17 francs français l'animal !

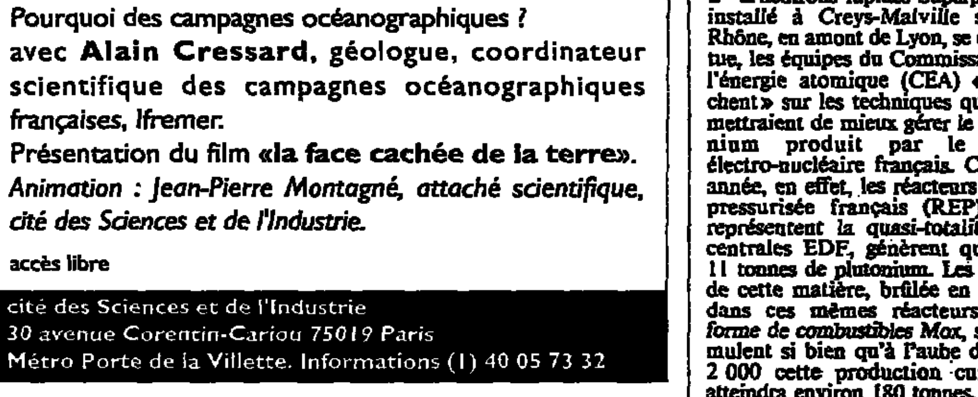
Tant et si bien que, pour manger, les montagnards plantent du riz où ils peuvent, aux dépens de la forêt. « *Il suffirait qu'on leur fournisse chaque année 300 kilos de riz par tête pour qu'ils n'aient plus besoin de défricher* », explique Claude Rémuzat, ingénieur agronome installé depuis dix ans dans la Grande Ile. Mais qui va prendre cet engagement, et qui va le contrôler ? Avec le bureau d'études qu'il dirige à Tananarive, l'ingénieur français a préparé un projet pour tenter de sauver cette région de Sahatavy, qui se trouve à deux jours de marche du lac Alaotra et de la côte. Seule, en effet, une intervention extérieure, avec des partenaires financiers engagés, peut déboucher sur quelque chose. Car tout le monde, à Madagascar, semble avoir pris son parti de la disparition des forêts. Y compris dans les milieux du tourisme vert, pourtant les premiers intéressés par les safaris animaliers. Mais il se trouve que les lémuriens et les caméléons, animaux paisibles et sédentaires, se découvrent plus facilement dans de minuscules réserves que dans la grande forêt primaire. Alors, pourquoi s'en faire ?

Quant au bois, les autorités malgaches comptent sur les opérations de reboisement en pins ou eucalyptus, telle celle entreprise il y a quelques années pour approvisionner une usine de pâte à papier... jamais construite. Les forêts de pins, aujourd'hui, sont périodiquement dévorées par les flammes. Et l'eucalyptus, arbre pourtant incombustible, n'a pas le temps de se développer. On le coupe en fagots ou en branches pour faire du charbon de bois.

Si rien n'est fait aujourd'hui, la forêt malgache, ou ce qu'il en reste, aura vécu. A raison de 200 000 hectares réduits en fumée chaque année, on s'achemine à grands pas vers une situation à l'éthiopienne, où les montagnes sont désormais rigoureusement nues, hormis quelques bouquets d'eucalyptus que le bétail refuse de manger. Déjà, les collines déboisées se creusent de profondes griffes d'érosion qui ouvrent dans le plateau des plaies béantes. A la moindre pluie, la terre rouge dévale en torrents et submerge les rizières qui s'ensablent. La terre malgache, recrue de sanglantes révoltes, perd aujourd'hui sa substance en temps de paix, sous la hache de malheureux à la recherche d'un peu de riz.

ROGER CANS

(1) Petits quadrumanes appartenant à la famille des primates, comme les singes.







Chaudières au plutonium

Comment se débarrasser de ce radioélément ? Pour y parvenir, le CEA vient d'engager un premier programme de 400 millions sur deux ans

ALORS que le dossier relatif au redémarrage du réacteur à neutrons rapides Superphénix, installé à Creys-Malville sur le Rhône, en amont de Lyon, se constitue, les équipes du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) « planchent » sur les techniques qui permettraient de mieux gérer le plutonium produit par le parc électro-nucléaire français. Chaque année, en effet, les réacteurs à eau pressurisée français (REP), qui représentent la quasi-totalité des centrales EDF, génèrent quelque 11 tonnes de plutonium. Les stocks de cette matière, brûlée en partie dans ces mêmes réacteurs sous forme de combustibles Mox, s'accumulent si bien qu'à l'aube de l'an 2 000 cette production cumulée atteindra environ 180 tonnes.

Dans les années 70, on avait envisagé de produire ce radioélément et de le brûler sur une grande échelle dans ces réacteurs à neutrons rapides (RNR), dont Superphénix représente le premier prototype de taille industrielle. La conjoncture économique et les accidents de Three Miles Island et de Tchernobyl en ayant décidé autrement, les surgénérateurs n'ont guère vu le jour et ne le verront pas au mieux avant une vingtaine d'années. Mais aujourd'hui les pays nucléarisés, particulièrement la France avec le CEA, cherchent à se débarrasser de leur stock de plutonium et pensent que des réacteurs de ce type modifiés pourraient offrir une solution.

C'est ce que le projet CAPRA (consommation accrue de plutonium dans les rapides) se propose de faire. Son objectif : évaluer en deux ans (1993-1994) la faisabilité d'un réacteur à neutrons rapides optimisé, une sorte de Superphénix adapté, capable de brûler d'importantes quantités de plutonium sans en produire en excès. Un tel outil, s'il est un jour décidé, permettrait en effet de consommer environ 800 kilos de plutonium par an dans un réacteur de 1 500 mégawatts (1).

Trois voies sont actuellement prospectées par les équipes du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) pour définir les combustibles qui seraient les mieux adaptés à une telle tâche.

La voie « mixte » consiste à fabriquer des combustibles uranium-plutonium Mox spécifiques à forte teneur en plutonium. L'un des objectifs de CAPRA est de porter cette valeur jusqu'à 45 % contre 15 % à 20 % pour les réacteurs rapides actuels. Cette option, « *classique* » selon le CEA, pourrait permettre demain d'incinérer 80 kilos de plutonium par milliard de kilowattheures produit contre une vingtaine de kilos seulement avec la centrale de Creys-Malville optimisée pour cette tâche.

La voie tout plutonium : cette technique « *très ambitieuse* », sans uranium, n'est pas aussi avancée que la précédente. Les études en cours jusqu'à la fin de 1994 devraient permettre de juger du réalisme des solutions envisagées et de l'importance des travaux de développement nécessaires en relation avec ce qui se fait sur les combustibles avancés destinés aux réacteurs à eau pressurisée du parc EDF.

La voie nitrure : à mi-chemin entre la voie classique du combustible mixte et celle, ambitieuse, du combustible sans uranium mais tout plutonium, cette solution pourrait donner lieu au développement d'un combustible nitrure, contenant au moins 60 % de plutonium. Une telle option offrirait la possibilité d'incinérer de 90 à 100 kilos de plutonium par milliard de kilowattheures et de flirter ainsi avec le seuil théorique d'incinération de 110 kilos par milliard de kilowattheures. Inconvénient : de grandes quantités de carbone 14 indésirables seraient produites.

Le redémarrage de Phénix

Ces études mobilisent actuellement deux cent cinquante personnes et coûtent environ 200 millions de francs par an. Selon Jacques Bouchard, directeur des réacteurs nucléaires au CEA, elles devraient donner lieu à une série de campagnes d'irradiation de ces nouveaux types d'éléments combustibles dans le réacteur prototype Phénix de Marcoule, la démonstration industrielle de ces options devant être testée beaucoup plus tard sur Superphénix.

Seul point d'interrogation pour le moment : la date du redémarrage de Phénix toujours à l'arrêt en raison de modifications importantes des circuits secondaires réclamées par les autorités de sûreté. Tout pourrait donc commencer au début de 1994, de manière à ce que les équipes du CEA, qui, outre EDF et Framatome, travaillent en coopération sur le projet CAPRA avec quelques partenaires internationaux (2), puissent donner leur avis à la fin de l'année prochaine sur le choix du combustible et l'optimisation du cœur d'un véritable réacteur incinérateur de plutonium. Mais ne rêvons pas. Une telle installation n'est pas pour demain.

Dans le meilleur des cas, il faudrait quatre à cinq ans pour bâtir un projet solide à partir de la solution la plus raisonnable, et dix à quinze ans de plus pour construire un premier brûleur de plutonium. Comme l'heure n'est guère à la construction de nouveaux réacteurs nucléaires et encore moins à celles de réacteurs à neutrons rapides, il faudra sans doute attendre longtemps avant que se manifeste le besoin de telles machines.

Leur installation, à raison d'un réacteur rapide, brûleur de plutonium, pour cinq à dix réacteurs classiques, permettrait pourtant, selon Jacques Bouchard, de stabiliser, voire de réduire progressivement le stock de plutonium. Sous réserve, bien sûr, de l'utilisation poursuivie de combustibles Mox dans les REP d'EDF. Mais on peut se demander si l'arrivée demain d'importantes quantités de plutonium militaire provenant du désarmement des arsenaux stratégiques conduira certains pays à accélérer le mouvement pour se débarrasser plus vite de cet importun radioactif.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Actuellement, certains réacteurs du parc EDF, des REP de 900 mégawatts, brûlent déjà des combustibles mixtes (Mox) d'uranium et de plutonium. Cette technique, utilisée depuis 1987, a ses limites. La teneur maximale de plutonium dans ces Mox « classiques » ne peut en effet dépasser 30 % et ces combustibles ne peuvent être recyclés plus de deux fois.

(2) Participent aussi à ce projet des organismes de recherches et des sociétés d'ingénierie allemand, britannique, suisse et japonais.

هكذا من الأصل

Les ravages du sida en Asie du Sud-Est

Les séropositifs seraient environ 1,2 million dans cette région, où la maladie se propage de manière alarmante

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

DEUX cas de séropositivité dépistés en 1991, 45 en 1992, déjà plus de 200 en 1993. « Mais, compte tenu des moyens limités de dépistage, ces chiffres ne donnent qu'une idée de la progression du phénomène. Le Cambodge doit compter aujourd'hui quelque 6 000 séropositifs, alors qu'il n'y en avait probablement pas un seul voilà trois ans », explique un médecin cambodgien. Selon le *Phnom Penh Post*, l'Institut Pasteur de la capitale khmère a trouvé, en septembre, 8 % de séropositifs parmi des patients atteints de maladies sexuellement transmissibles (MST).

« Si ce pourcentage se confirme sur une période plus longue, il y a de quoi être inquiet, car il n'était que de 4 % l'an dernier », juge Richard Renas, un Américain chargé d'organiser le programme de lutte contre le sida de l'Organisation mondiale pour la santé (OMS) au Cambodge. Depuis janvier, le Centre national de tranfusion sanguine a relevé, en moyenne mensuelle, 2 % de séropositifs parmi les donneurs de sang, qui sont, dans 85 % des cas, des hommes âgés de 18 à 40 ans.

Coupé du monde extérieur en 1975 avec l'accession des Khmers rouges au pouvoir, le Cambodge est demeuré isolé jusqu'en 1989, après onze ans d'intervention militaire d'un Vietnam où, à l'époque, le sida était inconnu. Il ne s'est vraiment ouvert au monde extérieur qu'à partir de 1991, quand un accord de paix a attiré hommes d'affaires, spéculateurs et commerçants. Le personnel des Nations unies (22 000 hommes, dont 15 000 « bérets bleus ») s'y est installé dans la foulée. L'argent tout à coup facile et une forte présence étrangère (non seulement des « bérets bleus », mais également des milliers de commerçants thaïlandais et des dizaines de milliers d'artisans ou travailleurs vietnamiens) y ont provoqué une véritable explosion de la prostitution.

Tout le monde s'accorde donc sur le fait que la propagation du sida au Cambodge, liée à la prostitution féminine, est d'abord hétérosexuel, les groupes dits à haut risque (homosexuels, drogués) ne jouant, pour autant qu'on le sache, qu'un rôle marginal. Mais, importé probablement en priorité de Thaïlande, c'est un phénomène sans frontières. Parmi le personnel de l'ONU, qui aura fini d'évacuer le Cambodge fin 1993, 150 hommes au moins ont contracté le virus (sur les 5 000 traités pour MST). Sur les 1 337 « bérets bleus » indiens dépêchés au Cambodge, 45 se sont révélés séropositifs à leur retour ; il est vrai que 24 d'entre eux appartiennent au 1er régiment d'infanterie de l'Assam, région frontalière de la Birmanie où le virus est répandu.

Le sida s'enracine au Cambodge, car les moyens de lutte y sont encore dérisoires. Les écarts de revenus y sont tels que la prostitution y est incontrôlable. « Des lycéens, qui viennent parfois à l'école armés d'un pistolet, ont pris le chemin des maisons closes, où ils connaissent leurs premières expériences sexuelles », explique un enseignant. « La maladie, dit un docteur, est considérée comme un problème d'Occidentaux. Les Cambodgiens se sentent à l'abri et, comme la période d'incubation est longue et que nous n'avons pas les moyens d'une véritable campagne d'information, les attitudes ne changent pratiquement pas. »

On ignore même dans quelle mesure les clients des maisons de passe peuvent avoir recours à des préservatifs. En outre, sur la digue de Tuol-Kork ou au Kilomètre 11, les deux principaux centres de prostitution de Phnom-Penh, la passe ne coûte au client cambodgien qu'entre 3 000 et 5 000 riels, soit entre 7 et 12 francs. Un médecin a calculé qu'à Battambang, principale ville de l'Ouest avec 100 000 habitants, 12 500 adultes masculins avaient plusieurs partenaires sexuels et formaient donc la principale clientèle des quelque 300 prostituées recensées.

Le Cambodge est également devenu, selon toute vraisemblance, une voie de transit vers le Vietnam. En effet, la grande majorité des prostituées du Cambodge – on en retrouve même à Poïpet, principal poste frontalier entre le Cambodge et la Thaïlande – sont des Vietnamiennes originaires du delta du Mékong, et non de Ho-Chi-Minh-Ville, l'ancienne Saigon. Il s'agit d'une population flottante de très jeunes filles qui pratiquent ce métier pour la première fois et ne s'intègrent pas. En général, dans un délai de trois mois à deux ans, elles regagnent leurs villages ou leurs petites villes, soit pour s'y marier, soit pour y poursuivre leur métier. Elles ne sont pratiquement soumises à aucun contrôle.

Ce phénomène est d'autant plus grave que les autorités vietnamiennes, pourtant très conscientes de la menace que représente le virus, gardent les yeux un peu trop rivés sur les deux grands aéroports (Ho-Chi-Minh-Ville et Hanoï) ou les ports par lesquels transite le demi-million de visiteurs et touristes que le pays accueille chaque année. Or, véritables passoires, les frontières terrestres avec le Cambodge et la Chine méridionale, où le sida se répand rapidement, sont sans doute les principales voies de pénétration dans un Vietnam où la drogue est un vrai problème (un demi-million d'adeptes sur 72 millions d'habitants, selon des estimations officielles).

Dans le Nord, les minorités ethniques s'adonnent encore à la culture et à la consommation traditionnelles de l'opium, disponible dans les fumeries clandestines de Hanoï pour moins de 5 francs la pipe. A Ho-Chi-Minh-Ville, malgré des descentes régulières de police, l'injection d'héroïne ne coûte que 3 000 dongs (moins de 2 francs) et le partage des seringues y est courant.

Au début de 1993, 12 cas de séropositivité avaient été dépistés au Vietnam. Il y en avait plus de 730 à la mi-octobre. Depuis quelques années, l'ouverture du pays et, surtout, la libéralisation sociale se sont accompagnées d'une forte progression de la prostitution. En juin dernier, une enquête de CARE International, une organisation humanitaire, a conclu à un parallélisme entre l'évolution du sida en Thaïlande et au Vietnam. Ce dernier pays, estime le rapport, se retrouve dans la situation de la Thaïlande en 1988, lorsque le virus s'est propagé des drogués aux prostituées et à leurs clients. 90 % des 414 séropositifs vietnamiens dépistés à la mi-1993 étaient des drogués (contre 76 séropositifs étrangers, pour l'essentiel des pêcheurs thaïlandais).

Tourisme du sexe

Le rapport de CARE concluait que, pour éviter une épidémie de sida du type thaïlandais, les Vietnamiens devraient changer de comportement sexuel, arrêter de considérer, donc, comme normale la fréquentation régulière de prostituées. Pour leur part, les autorités ont lancé une grande campagne d'information. En outre, dans le cadre de la lutte contre le tourisme du sexe, elles démantèlent régulièrement des réseaux de prostitution dont la clientèle, de luxe, est essentiellement formée de Chinois d'outre-mer et de Viet-Kieu (Vietnamiens d'outre-mer).

Mais encore leur faudrait-il, par exemple, pouvoir éclairer cette Vietnamienne de vingt ans qui, après s'être livrée à la prostitution pendant deux ans à Phnom-Penh, est retournée, après le rapatriement de son « mari » thaïlandais – en fait, son souteneur – chez ses grands-parents, dans le delta du Mékong, avec suffisamment d'or pour espérer s'y marier. Comme tant d'autres, sans jamais avoir subi d'examen médical.

Pays où toutes les strates de la société sont désormais touchées, la Thaïlande fait figure d'épicentre de l'épidémie en Asie du Sud-Est continentale. En dépit d'une campagne contre la prostitution – enfantine notamment – menée depuis un an par le nouveau gouvernement, des estimations modérées parlent d'environ 800 000 prostituées. De plus en plus de jeunes filles sont originaires des minorités ethniques installées sur les frontières, de Birmanie et, parfois même, de Chine méridionale. Si l'essentiel de la clientèle est locale, elle se recrute également en Malaisie voisine, où, parce que plus de la moitié de la population est musulmane, la prostitution est très limitée, au Proche-Orient, au Japon ou en Occident.

Evoquant une situation « critique », le docteur Vichai Chaijitwaickhul, vice-président de la commission de la santé de la Chambre des députés, a estimé « modéré » le chiffre de 600 000 séropositifs (sur les 59 millions d'habitants du royaume). Selon des chiffres généralement admis, plus de 1000 personnes sont mortes des suites du sida en Thaïlande depuis 1984. Sur un million de naissances par an, 18 000 sont de mères séropositives, et 5 400 nourrissons sont condamnés. 3,5 % des nouveaux engagés dans l'armée sont séropositifs, et 98 % des séropositifs vivent en dehors des principales agglomérations.

Frontalière de la Thaïlande, la Birmanie (45 millions d'habitants) n'a ni les moyens de contrôler ses frontières (en raison d'insurrections) ni de lutter contre le sida, car le pays, après plus de plus de quarante ans de dictature militaire, est à la fois ruiné et isolé. Si plus de 5 000 séropositifs – dont 74 % de drogués, 9 % de prostituées et 6 % atteints de maladies sexuellement transmissibles – y ont été officiellement recensés en 1992, des sources indépendantes estiment déjà à un demi-million le nombre de personnes contaminées. Le ministère de la santé a affirmé en octobre que, dans les régions frontalières, plus de 1 % des femmes enceintes étaient séropositives, un taux qui se situe déjà entre 4 % et 8 % dans un secteur frontalier de la Thaïlande et entre 2 % et 7 % dans l'extrême-sud du pays.

Le Triangle d'or de l'opium

D'autres pays de la région sont davantage épargnés. En Malaisie (19 millions d'habitants), où moins de 6 000 séropositifs ont été recensés, le nombre des porteurs du virus est évalué à une cinquantaine de milliers. Moins de 200 cents séropositifs ont été dépistés en Indonésie, mais l'existence d'une forte prostitution, dans cet archipel de 190 millions d'habitants, constitue un risque important. La situation est plus critique aux Philippines (65 millions d'habitants), en raison de l'importance, encore de nos jours, du tourisme du sexe : moins de 400 séropositifs recensés (dont 62 au moins sont déjà morts du sida), mais sans doute jusqu'à 50 000 porteurs du virus. Il n'y aurait, selon les chiffres officiels, que 10 séropostifs à Brunei (300 000 habitants) et moins de 60 à Singapour (3,1 millions d'habitants).

L'archipel indonésien de Riau, limitrophe de Singapour, accueille 700 000 visiteurs par an. Le Triangle d'or de l'opium – aux frontières entre la Birmanie, le Laos et la Thaïlande – est un important centre de croissance et de diffusion du virus. Le Yunnan chinois, également très affecté, se trouve à deux pas, et les échanges commerciaux se multiplient très rapidement avec l'ouverture de liaisons terrestres entre la Chine méridionale et la Thaïlande septentrionale. Depuis deux ans, en dépit de son délabrement ou d'attaques sporadiques des Khmers rouges, la route qui relie la Thaïlande au Vietnam à travers le Cambodge est de plus en plus fréquentée. Le coût social et économique du sida risque d'être très élevé. En Thaïlande – le pays de la région actuellement le plus affecté –, faute d'un changement radical de comportement (fréquentation des prostituées, coutume des « épouses mineures »), le cap des 4,3 millions de séropositifs et du demi-million de victimes pourrait être franchi en l'an 2000, sans parler de quelques centaines de milliers d'orphelins. Dans une telle hypothèse, on a calculé que les coûts (directs et indirects) du sida se situeraient, au tournant du siècle, dans une fourchette de 7,3 à 8,5 milliards de dollars. Mais, si les efforts actuels de prévention portent leurs fruits, 3,5 millions de personnes pourraient éviter d'être contaminées, et une économie de 5,1 milliards de dollars pourrait être réalisée par le royaume. Il y a néanmoins de quoi faire frémir.

JEAN-CLAUDE POMONTI

POINT DE VUE

Homosexualité : la fausse preuve par le gène

par Jean-Pierre Bocquet-Appel

SOUS le titre « Des biologistes américains annoncent être sur la voie de l'isolement d'un gène de l'homosexualité », *le Monde* daté du 16 juillet a relaté le contenu d'un article paru dans le journal américain *Science*. Des chercheurs au National Cancer Institute annoncent que sur quarante paires de frères homosexuels, trente-trois d'entre elles partagent certaines séquences d'ADN au chromosome X. Si donc ces trente-trois paires de frères homosexuels possèdent la même séquence d'ADN, alors cette séquence peut être considérée comme un « marqueur » génétique de l'homosexualité, et l'homosexualité est transmise génétiquement, via la mère. Selon vous cet article démontrerait donc le déterminisme génétique de l'homosexualité. Dans cette étude, deux points importants méritent d'être discutés. Le premier concerne le « phénotype » qu'étudient les chercheurs : l'homosexualité masculine ; le second l'analyse statistique de leurs données. Qui peut prétendre que ce caractère du comportement qu'est l'homosexualité est un phénotype simple, réductible à une variable quasi binaire, telle la couleur des yeux, des cheveux, de la peau, indépendant des conditions environnementales, c'est-à-dire, ici, historiques, dans lesquelles il se manifeste ?

La fréquence notoirement beaucoup plus élevée dans les années 70-80 des homosexuels masculins à New-York ou à San-Francisco comparativement à Moscou serait-elle due à une différence de fréquence du (ou des) gènes de l'homosexualité entre ces villes ou bien la possibilité, plus ou moins grande, que s'exprime le « phénotype » homosexuel dans la société nord-américaine et soviétique de l'époque ? On peut se demander ce que seraient devenus les individus à « phénotype » homosexuel, dans l'échantillon des chercheurs du National Cancer Institute, si ceux-ci avaient vécu dans le contexte prévalant alors en Russie. Seraient-ils demeurés quarante paires ? On peut penser que la majorité des individus aurait eu un phénotype indétectable, c'est-à-dire hétérosexuel. Mais alors, que serait devenue la valeur de la corrélation observée entre le marqueur génétique et l'homosexualité ? Elle serait sans doute devenue proche de zéro.

Concernant l'analyse statistique des chercheurs, tout d'abord on peut remarquer que parmi les quarante paires de frères homosexuels de l'échantillon – échantillon par ailleurs de taille très modeste – 1/5e d'entre elles ne possèdent pas le marqueur. Enfin, on peut se demander pourquoi les auteurs n'ont pas recherché l'éventuelle présence du marqueur parmi les frères hétérosexuels des paires où l'un seulement est homosexuel.

A mon sens, l'acceptation de cet article par la revue *Science* est lourdement marquée par le contexte politico-culturel prévalant aux Etats-Unis, tel le vif débat de ces dernières semaines sur la place des homosexuels dans l'armée et, au-delà, la recherche par la communauté homosexuelle d'une reconnaissance juridique. Une partie de ce mouvement social, comme d'autres avant dans l'Histoire, a besoin d'une justification scientifique. On peut raisonnablement penser que cette découverte ira rejoindre toutes ces autres qui, depuis C.B. Davenport dans les années 10 à 30, reviennent d'une façon récurrente aux Etats-Unis, avec la découverte du déterminisme génétique du paupérisme, de la toxicomanie, de la criminalité et, ces dernières années, de l'alcoolisme et de la schizophrénie.

▶ **Jean-Pierre Bocquet-Appel est chercheur au laboratoire d'anthropologie biologique associé au (CNRS).**

Histoire d'ours

L'analyse génétique des ursidés met en lumière de complexes filiations

LE colloque d'archéobiologie qui s'est récemment tenu à Washington l'a amplement montré, l'étude de l'ADN ancien (acide désoxyribonucléique, support de l'hérédité), prélevé et analysé sur les vestiges biologiques de nos ancêtres, est devenue précieuse pour retracer l'histoire des populations humaines (*le Monde* du 13 octobre). Précieuse, elle l'est aussi pour mieux comprendre l'évolution des espèces animales, et permet même, parfois, de résoudre en un temps record une énigme philogénique. Ainsi celle de l'ours brun, dont la genèse, traquée par son ADN, se révèle nettement plus mouvementée qu'on ne le soupçonnait.

Longtemps, tout sembla simple. Il y avait l'ours blanc (*Ursus maritimus*), et il y avait l'ours brun (*Ursus arctos*), qui peuplait indifféremment l'Europe et l'Amérique. Jusqu'au jour où l'on découvrit, au début des années 90, que les ours bruns d'Amérique et d'Europe n'appartenaient pas tout à fait à la même « lignée ». Et que l'ours brun d'Amérique, génétiquement parlant, était beaucoup plus proche de l'ours blanc que ne l'étaient entre elles les deux lignées d'ours bruns. Une aubaine pour les évolutionnistes, qui voient dans ce paradoxe un double sujet d'intérêt : un cas d'évolution divergente extrêmement rapide (celle de l'ours blanc) et un cas d'évolution convergente extrêmement marquée (celle des ours bruns des deux continents).

Période glaciaire

La suite ? Elle concerne l'Europe et provient des généticiens. De Pierre Taberlet, d'abord, chercheur à l'université Joseph-Fourier de Grenoble. En comparant l'ADN mitochondrial (1) de diverses populations européennes d'ours bruns, il constate que ceux-ci se partagent également en deux lignées distinctes, « ouest » et « est », qui ont divergé au début du pléistocène moyen, il y a environ 850 000 ans. La première, depuis lors, a peuplé le continent de l'Espagne à la Suède, tandis que la seconde se répandait en Asie et en Europe centrale.

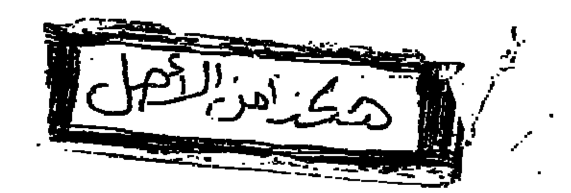
Question annexe : *quid* dans ce tableau, de l'ours des cavernes (*Ursus spelaeus*, brun lui aussi, mais sensiblement plus gros), qui hibernait dans nos contrées et dans la majeure partie de l'Europe il y a encore 20 000 ans ? La réponse vient d'être apportée par Catherine Hanni, spécialiste de l'ADN ancien à l'Institut Pasteur de Lille. Son matériel d'étude : six os fournis par le Museum d'histoire naturelle de Grenoble, provenant d'ours des cavernes ayant vécu dans la grotte du Pré de l'Etang (Isère), il y a 30 000 à 25 000 ans.

Sur chacun de ces vestiges, la jeune biologiste a comparé la séquence d'un petit fragment d'ADN mitochondrial. Ses conclusions ? *Ursus spelaeus* est génétiquement différent de tous les ours connus à ce jour, et son émergence, à partir d'une lignée ancestrale, date sensiblement de la même époque que celle des lignées « est » et « ouest » d'*Ursus arctos*. Il y a 850 000 ans, en pleine période glaciaire, les rigueurs du climat ont probablement obligé les ours présents en Europe à s'adapter à leur nouvel environnement, adaptation dont ont émergé au moins trois lignées nouvelles.

Reste maintenant à approfondir les liens philogéniques qui unissent l'ours blanc et l'ours brun d'Amérique. Avec, déjà, une certitude : l'ensemble des espèces contemporaines d'ursidés – on en recense plus d'une dizaine dans le monde – descendent toutes de l'ours du Roussillon (*Ursus ruscinensis*), dont les vestiges, découverts de longue date dans la région de Perpignan, puis de Montpellier, datent d'environ 4,5 millions d'années.

CATHERINE VINCENT

(1) Les mitochondries, centrales énergétiques des cellules vivantes, possèdent leur propre patrimoine génétique. Contrairement à l'ADN nucléaire (porté en deux exemplaires par les chromosomes), plusieurs milliers de copies de cet ADN mitochondrial sont présentes dans chaque cellule. On peut ainsi, grâce à lui, déterminer les spécificités d'une espèce ou d'une lignée animale, même si l'on ne dispose que d'une quantité très faible de matériel biologique.



DÉFENSE

Selon le rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée

Deux milliards de francs pour maintenir en état les sites d'essais nucléaires

Le maintien en état du dispositif de tirs nucléaires en Polynésie coûtera quelque 2 milliards de francs à la France en 1994. C'est l'estimation du rapporteur de la commission des *finances de l'Assemblée, qui* précise que cette évaluation ne tient pas compte des dépenses *liées à la présence des unités* militaires chargées d'assurer la sécurité des sites d'essais.

Après l'explosion chinoise du 5 octobre, le président de la République, tout en souhaitant pouvoir prolonger le moratoire jusqu'en mai 1995 si les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la Russie ne reprenaient pas leurs expériences, a demandé au gouvernement et aux armées de se *mettre en situation – à titre* conservatoire – de lancer une nouvelle campagne de tirs si le *besoin s'en faisait sentir.* M. Paecht révèle que les crédits affectés en 1994 à la direction *des applications militaires du* Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et à la direction des *centres d'expérimentations* nucléaires (DIRCEN) permettraient de procéder effective*ment à une campagne de cinq* tirs sur les atolls polynésiens. Soit : 1 478 millions de francs *de crédits de paiement pour le* CEA et la DIRCEN, auxquels s'ajoute un crédit de fonctionne*ment de 636 millions pour la* seule DIRCEN.

Le rapporteur précise que la *suspension, décidée en avril* 1992 par François Mitterrand, de ses essais nucléaires par la *France a permis d'économiser* environ 322 millions de francs en 1992 et 1993, et probable*ment 200 millions l'année pro*chaine.

C'est le CEA qui, de tous les organismes concernés, est le plus touché globalement par la stagnation – voire la réduction dans certains cas – des crédits alloués à la dissuasion depuis 1990. Il y a trois ans, le CEA occupait, tous secteurs réunis, 9 990 salariés. Il en mobilise 8 660 en 1993 et 8 470 en 1994, dont 5 880 pour la seule direction des applications militaires. Cette baisse des effectifs *a été obtenue par des départs* en retraite et par une initiative de ne prévoir qu'une seule embauche pour trois suppressions d'emplois.

En deuxième lieu, c'est le groupe Aérospatiale, et plus spécialement ses activités *« espace-défense », qui a souf*fert de la moindre priorité accordée à la dissuasion nucléaire. M. Paecht écrit à ce propos : *« La décision de ralentir le programme M.5 en 1994 aura, sans nul doute, des effets négatifs sur l'activité de la division « missiles et lanceurs » du groupe dont il représente 90 % du plan de charge. »*

LETTRES

Les prix littéraires

Goncourt : Amin Maalouf (Grasset) Renaudot : Nicolas Bréhal (Gallimard)

Le prix Goncourt a été attribué à Amin Maalouf pour *le Rocher de Tanios* (Grasset), au deuxième tour de scrutin, par six voix contre deux à Michel Braudeau pour *Mon ami Pierrot* (Seuil), une à Angelo Rinaldi pour *Les jours ne s'en vont pas longtemps* (Grasset), et une à Philippe Beaussant pour *Héloïse* (Gallimard). Le prix Renaudot est allé à Nicolas Bréhal pour *les Corps célestes* (Gallimard), au premier tour de scrutin, par cinq voix contre trois à Michel Braudeau et une à Angelo Rinaldi *(nos dernières éditions du 9 novembre).*

« Nous sommes ici dans l'Orient chrétien qui offre, par nature, un terrain de prédilection à l'épanouissement de tout un monde de signes, de symboles grâce auxquels une sorte d'humanisme de base, pétri de tolérance, se relie au divin et noue avec lui de subtiles relations où il serait trop simple de ne voir que des coïncidences », écrivait Alain Jacob à propos du roman d'Amin Maalouf que les Goncourt viennent de primer (« le Monde des livres » du 8 octobre). Par touches délicates, s'appuyant sur des souvenirs et des chroniques de l'époque, Amin Maalouf a construit un conte oriental où se mêlent l'histoire et la légende, la réalité et la fiction. Le récit se déroule dans la montagne libanaise, dans les années 1830; il met en scène l'esprit de vengeance, qui se transmet de génération en génération, et le destin, *« dont les redoutables passages ponctuent notre existence et la façonnent »*.

C'est dans une tout autre atmosphère que se déroule le sixième roman de Nicolas Bréhal, *les Corps célestes*. A travers l'amitié de Vincent et de Baptiste, l'auteur met en scène une parabole métaphysique dont Jean-Noël Pancrazi résumait en ces termes l'enjeu (« le Monde des livres » du 1er octobre) : *« Peut-on rester indéfiniment du côté du ciel en évitant d'être corrompu par les désirs et les désordres de la terre, vivre à l'écart de la vie sans que cette pureté se révèle, à la longue, dangereuse? »*

GONCOURT DES LYCÉENS : Anne Wiazemsky. – A Rennes, le prix Goncourt des lycéens (le jury représente treize établissements scolaires) a été attribué, lundi 8 novembre, au second tour de scrutin à Anne Wiazemsky, pour *Canines* (Gallimard), par sept voix contre trois à Marc Lambron (*l'Œil du silence*, Flammarion) et trois à Philippe Beaussant (*Héloïse*, Gallimard). – *(Corresp.)*

RENAUDOT JUNIOR : Jack-Alain Léger. – A Loudun, dans la Vienne, ville natale de Théophraste Renaudot, des lycéens ont décerné pour la deuxième fois un « Renaudot junior » : il est revenu, au premier tour de scrutin, à Jack-Alain Léger pour *Jacob Jacobi*, publié chez Julliard. – *(Corresp.)*

Toni Morrison à l'université Paris-VII

L'art de lire

Grande affluence, lundi après-midi 8 novembre sur le campus de Jussieu, au pied de la tour, pour tenter de trouver place dans l'amphi 34, où le professeur était, pour une fois, le Prix Nobel de littérature, Toni Morrison, qui arrivait de Strasbourg où elle avait été l'invitée d'honneur du Carrefour des littératures.

Pour son passage-éclair à Paris, elle avait accepté, en effet, à l'invitation de l'université Paris-VII-Denis-Diderot, de *consacrer son après-midi, sans* publicité, sans affiches et sans télévision, aux étudiants d'anglais, puisque son avant-dernier roman, *Beloved* (paru chez Christian Bourgois en 1989), est, cette année, au programme de l'agrégation et du CAPES. C'est donc devant un auditoire de professeurs et de *futurs professeurs qu'elle lut* trois chapitres de *Beloved* et le début de *Jazz*, avant de répondre aux questions. Un auditoire qui lui fit une longue et sonore ovation, tandis que les étudiants qui n'avaient pu entrer se manifestaient à l'extérieur en cognant bruyamment les murs de l'amphithéâtre, esprits frappeurs qui semblaient faire écho au fantôme de Beloved, la petite fille que sa mère, l'ancienne esclave, avait égorgée par amour.

Elle avait choisi de lire trois *chapitres de la seconde partie*, monologues de femmes de trois générations – Sethe la *mère*, Denver la sœur, Beloved la morte. *« Beloved She's My Daughter » (« Beloved, elle est ma fille. Elle est à moi. Voyez. Elle est revenue à moi de son plein gré et je n'ai rien besoin d'expliquer... »). « Beloved is My Sister » ... « I am Beloved and She is Mine »...* Pour chacune, en montrant la différence des voix, des styles, des personnalités, avec cet art de lire, cet art de dire, qui est celui *d'une vraie star. Ou d'un bon* professeur. Avec cette voix qui « jazze » une prose magnifique, une voix de blues. Deux heures d'une vraie musique.

Mardi, elle était repartie pour les Etats-Unis. Pour ne pas rater son cours à Princeton, le mercredi. Le 10 décembre, elle sera à Stockholm pour recevoir son prix.

N. Z.

CULTURE

CINÉMA

GALÈRES DE FEMMES, de Jean-Michel Carré

La vie en noir et blanc

La prison pendant et après. *Galères de femmes* constitue l'aboutissement du travail entrepris en milieu carcéral depuis plusieurs années par Jean-Michel Carré et découvert à la *télévision* (*lire encadré*). Cette fois-ci, il s'agit de cinéma. Et le film est à l'image des thèmes qu'il aborde, grave, fort, bouleversant. Essentiel.

Il y a les chiffres. 80 % des trois mille femmes incarcérées chaque année à la prison de Fleury-Mérogis sont toxicomanes, 60 % sont des récidivistes, 45 % sont séropositives. Pendant trois ans, Jean-Michel Carré a suivi sept de ces femmes.

Il y a les mots, pour décrire des itinéraires qui se ressemblent souvent. L'inceste à neuf ans pour Christine, six mois de séquestration et de viol pour Sylvia, à l'âge de quatorze ans. Ensuite, la drogue pour survivre malgré tout, puis la prostitution pour acheter la drogue, puis la prison pour trafic de stupéfiants, vol ou escroquerie. Des délits mineurs, mais à répétition. Christine a été condamnée vingt ou vingt-cinq fois, elle ne se souvient pas. Jamais à plus de quinze mois.

Les mots pour dire la prison, les crises de rage de la compagne de cellule, la routine du quotidien, la perte d'identité progressive. La prison n'apprend pas à vivre, mais à attendre. Attendre les repas, le moment de la promenade, l'heure de la télévision, le jour de la libération. Elle ne donne pas l'envie de *«faire des bonnes choses»*, mais inculque la haine, marginalise et provoque la récidive. *«Ici, il n'y a pas de couleurs, on vit en noir et blanc.»*



D. R.

Scène extraite de « Galères de femmes », de Jean-Michel Carré

Les mots de l'administration, aussi. Parce que c'est la première fois qu'elle insulte une surveillante, on *«fait une fleur»* à une détenue : six jours de quartier disciplinaire au lieu de huit. La prochaine fois, ce sera quinze. Des jours et des nuits dans une cage. Ouverte en mai 1968, Fleury-Mérogis est une prison-modèle. Les mots de ceux de l'extérieur, enfin : ne pas perdre espoir, se montrer patient, être certain que tout ira mieux demain. Mots dérisoires, auxquels il faut s'efforcer de ne pas penser, pour surtout ne pas idéaliser la sortie. *«Paroles de prison, paroles bidon.»*

Derrière les mots, il y a les images. Simples, évidentes, filmées sans apprêt ni accompagnement, sans le souci de «faire vrai», mais avec la volonté d'exprimer tout ce que les mots ne peuvent dire. Un mur de béton derrière une vitre, un plateau-repas posé à même le sol, quelques photos punaisées sur un mur. Une détenue a dessiné sa cellule : l'œil des surveillantes-robots est partout, qui voit et enregistre tout, les prisonnières sont décervelées, le temps n'existe plus.

Il y a les visages. Souvent souriants, parce que la caméra est là, mais qui se ferment lorsqu'un surveillant, en claquant la porte du fourgon qui emmène une détenue vers la liberté, lance un : *«A plus tard!»* maladroit et, sans doute, réaliste. Parce que *«la liberté, c'est peut-être un peu plus compliqué que d'être en prison»*.

La bonne volonté de ceux qui tentent d'aider à la réinsertion vient se fracasser sur le visage de Laurence, ravagé par la maladie. Les doigts martyrisés, les bras torturés par les piqûres, elle n'a aucune chance de trouver du travail. Elle voudrait seulement qu'on lui donne quelque chose pour chasser *«les bêtes»* qu'elle trouve dans son lit. Et une paire de chaussures. Mais a-t-elle le droit de prendre les bottes qu'on lui propose? *«C'est cher, les bottes»*, s'excuse-t-elle avant de partir vers la chambre d'hôtel où on la retrouvera au matin, morte d'une overdose. C'est avec un pauvre sourire qu'elle disait être *«zéropositive»*.

Fouzia, elle, est encore belle et sait qu'elle va mourir. A l'hôpital, la fenêtre est munie d'un cadenas et la porte doit toujours rester ouverte. Alors, elle n'a *«plus envie d'avoir d'espoir»*, elle veut juste partir avant de devenir laide.

Pour Laurence, pour Fouzia, pour toutes ces anciennes détenues, la liberté est un mur. Lorsqu'il précise que Sylvia sort de prison, le responsable de l'ANPE s'entend répondre que, pour prétendre à un stage de vendeuse en produits de beauté, il faut parler une langue étrangère. L'indifférence des uns se mêle à l'impuissance des autres, qui ne savent même plus trouver les mots qu'il faudrait. Pour Sylvia comme pour les autres, il ne reste que la rue, dernière station avant la prison.

A la barbarie de l'incarcération, physique et mentale, répond la barbarie de la désocialisation. Plus terrifiante encore. Toutes ces femmes, que l'on croise chaque jour dans la rue ou dans le métro, en parlent sans hausser le ton, sans se plaindre. Michèle, vingt-sept ans, a *«plongé»* lorsqu'elle a raté les concours d'entrée de Polytechnique et de Normale supérieure et a compris qu'elle ne répondrait pas aux espoirs placés en elle par son père. Elle n'est ni sociologue ni spécialiste de ces questions, mais elle sait qu'une société qui pousse certains de ses enfants à souhaiter l'incarcération, consciemment ou non, est une société condamnée.

La prison ou la mort, les «multirécidivistes» n'ont souvent pas d'autre choix. *«Je ne suis pas sûre de réussir ce qu'on me demande*, dit encore Michèle, *parce que je ne suis pas sûre d'être bien dans cette société-là.»* Leur révolte à toutes se trouve là, dans ce refus d'un monde qui ne répond à aucun de leurs besoins, à aucune de leurs aspirations.

Seule parmi celles filmées par Jean-Michel Carré, Cathy, qui depuis l'âge de treize ans n'avait connu que les centres de redressement et la prison, semble s'être sortie de cet engrenage destructeur. Elle est aujourd'hui ingénieur du son et travaille avec le réalisateur. Les autres sont retournées en prison, certaines sont mortes. A toutes, *Galères de femmes* donne un visage et une voix. Derrière les chiffres, il y a désormais des images et des mots.

PASCAL MÉRIGEAU

Cinq ans d'entêtement

Jean-Michel Carré, quarante-cinq ans, membre du collectif de production Grain de sable fondé en 1975, s'est, depuis ses débuts, passionné pour la liberté de l'être humain. Après *Vincennes, ghetto expérimental*, son film de fin d'études à l'IDHEC en 1973, *Alertez les bébés*, qui traitait de l'échec scolaire comme moyen d'exclusion, obtint un succès inhabituel pour un documentaire.

«La prison était une suite logique, dit Jean-Michel Carré, *mais il était interdit d'y filmer. En 1988, j'ai rencontré Farid Ben Messaoud et Farida Smail, qui initiaient à la peinture et à la danse les détenues de Fleury-Mérogis. Je me suis servi d'eux comme cheval de Troie. Ils voulaient une mémoire de leurs ateliers. L'autorisation est arrivée, après deux ans d'attente, en janvier 1990, alors que Farida Smail préparait* A l'ombre des femmes, *un spectacle de danse orientale. J'ai ainsi approché les prisonnières, et perçu leur besoin de parler d'elles, d'exister à travers le film.»*

Carré tourne durant six mois sans interruption, dedans et dehors, la prison et la réinsertion, négocie sans cesse le droit de filmer, enfermé avec les détenues dans leurs cellules, à l'abri des oreilles des surveillantes et des «balances», obtient au bout de cinq mois de négociations l'autorisation de prendre des images du «mitard».

Longtemps, les chaînes de télévision refusent de s'intéresser à ce travail. C'est Michèle Cotta, à l'époque sur TF 1, qui en voyant un prémontage, achète pour « Grands reportages », ce qui allait devenir *Femmes de Fleury*, diffusé le 8 mars 1991, à l'occasion de la Journée des femmes. Le succès d'audience, malgré l'heure tardive de programmation, est inattendu. TF 1 passe alors commande pour la réalisation de *Prière de réinsérer*, diffusé en mai 1992. France 2 programmait, en novembre 1992, *les Enfants des prisons* (*le Monde* du 9 novembre 1992). *«Ces trois films thématiques m'ont permis de réaliser mon projet initial :* Galères de femmes*»*, conclut le réalisateur.

DOMINIQUE FRÉTARD

MUSIQUES

22 PISTEPIRKKO en tournée

Les coccinelles finlandaises

Les succès internationaux des groupes d'Europe du Nord récompensent souvent un don pour le mimétisme anglophone *plus qu'une véritable identité.* Les Finlandais de 22 Pistepirkko chantent en anglais et comme beaucoup de leurs compatriotes revendiquent une passion pour les grands millésimes de l'histoire du rock. Mais les frères Keranen (Asko à l'orgue, P-K au chant et aux guitares) et leur batteur-chanteur, Espe Haverinen, qui composent ce trio à l'étrange nom d'insecte (*pistepirkko* signifie « coccinelle » en finnois), affichent des connaissances encyclopédiques en matière de *garage rock* et de psychédélisme.

S'ils impressionnent par leur maîtrise de la guitare blues, leur musique distille des ambiances à nulle autre pareille. Même quand ils évoquent sur scène les glorieuses années 60, ils impriment d'abord leur empreinte, une aura mystérieuse et décalée, un particularisme qu'on aimerait qualifier de finlandais si on savait le définir. Les films d'Aki Kaurismaki pourraient peut-être nous y aider. Dans *la Fille aux allumettes*, ou dans *Leningrad cowboys*, on a croisé ce genre de silhouettes minces et pâles, cet humour gris entre ironie et mélancolie. Les musiciens et le metteur en scène ne se sont, paraît-il, jamais rencontrés.

Originaire d'Utajarvi, petite ville située à l'extrême nord du pays, 22 Pistepirkko a mis plus de dix ans à se faire apprécier. Ils ont d'abord privilégié un intimisme d'expression finnoise produisant un mini-album dès 1983, puis un premier LP *Piano, Drums and Flowers*, avant de passer à l'anglais avec *The Kings of Hong-Kong*, à l'ambition plus pop. Ce n'est pourtant qu'en 1990 que débutera leur carrière internationale. Avec *Bare Bone Nest*, enregistré un an avant, nous découvrions enfin leurs voix pointues et nasillardes, rendues plus acides encore par leur accent.

Aux Transmusicales, cette année-là, pour leur premier concert en France, le groupe livra au public rennais un spectacle envoûtant, à l'image de cet album où ils reproduisaient avec une précision puriste des sons d'époques révolues – orgue Farfisa, batterie vaudoue à la Bo Diddley, collection de guitares empruntées à l'esthétique *garage* –, tout en distillant une musique intérieure d'une poésie lunaire. Sorti il y a quelques mois, *Big Lupu*, leur dernière et plus belle réussite, fut enfanté dans la douleur.

Un an de recherches et d'enregistrements a affiné les entrelacs de leurs références, sans négliger les ressources de l'imprévisible. Sur cet album les mélodies s'envolent, légères comme un rêve, presque aussitôt perturbées par les mystères d'une guitare blues, réminiscence des maléfices d'un Robert Johnson. Des voix ingénues, des harmonies limpides (*Birdy*, *Bubble Gum Couple*) peuvent aussi se faire complices d'un orgue malicieux ou de la moiteur d'un *jungle beat*, témoins permanents de leur étrange exotisme.

STÉPHANE DAVET

► **Concerts les 10 novembre au Passage du Nord-Ouest, 13, rue du Faubourg Montmartre, 75009 Paris, à 22 heures (tél. : 47-70-81-47); 12 novembre à Strasbourg, à la Salamandre; 13 novembre à Genève, à l'Usine.**

► ***Big Lupu*, un CD Spirit, distribué par Remark. Spirit CD7.**

EN BREF

FEMIS : des élèves soutiennent la direction. – A la suite des polémiques remettant en cause la validité du concours d'entrée à la FEMIS, dans l'attente du rapport demandé par le ministre de la culture et à la veille du conseil d'administration qui doit, mardi 9 novembre, en tirer les conséquences, un groupe d'élèves et d'anciens élèves de l'école de cinéma a publié un communiqué qui justifie le principe, sinon les modalités, du rattrapage discrétionnaire de certains candidats, afin de *«ne pas cantonner le recrutement à un ensemble de candidats rodés aux examens universitaires»*. Les signataires rappellent que les candidats ainsi repêchés *«n'ont pris la place d'aucun autre : la FEMIS peut accueillir entre trente et soixante élèves par an. Cette année, elle n'en a sélectionné que trente et un»*. Apportant un soutien sans réserve aux dirigeants de l'école, Jean-Claude Carrière et Jack Gajos, ils soulignent que ceux-ci ont constamment exigé le maintien de la gratuité de l'école, et s'inquiètent de son éventuelle remise en cause s'ils venaient à être remplacés, ce qui entraînerait une *«sélection»* autrement dommageable.

VOL : Braque et Picasso dérobés au Musée d'art moderne de Stockholm. – Dans la nuit du 7 au 8 novembre, deux individus au moins se sont hissés sur le toit du vétuste Moderna Museet de Stockholm et, après avoir percé un trou, ont dérobé six tableaux de Picasso, *la Source* (1921), *la Demoiselle* (1929), *le Peintre* (1930), *la Femme à la collerette bleue* (1941), *Dora Maar* (1941), et une sculpture en bronze de quarante centimètres du même artiste, *Madame Boisgeloup* (1931), ainsi que deux toiles de Braque : *Nature morte* (1928) et *La Roche-Guyon : le château* (1909). Aucun système de surveillance n'a fonctionné. L'ensemble, évalué à environ 350 millions de francs, représente le vol d'œuvres d'art le plus important jamais commis en Suède.

ARTS

«VERSAILLES ET LES TABLES ROYALES EN EUROPE» au château de Versailles

La viande du roi

La liste des prêteurs ressemble au sommaire d'un de ces «*hebdomadaires de l'actualité heureuse*» – les reines Elizabeth d'Angleterre et Margaret du Danemark, le roi Carl Gustav de Suède, Sa Grâce le duc de Buccleuch, *le comte et la* comtesse de Sevin de Quincy... Les salles, rénovées, proches de la chapelle du château, sont décorées par Pier Luigi Pizzi. Sur des tables fastueuses dressées – le temps d'une exposition, – deux siècles de vaisselles royales paradent : l'or et l'argent brillent d'un éclat dur à côté de la douceur des porcelaines polychromes.

Les pièces d'argenterie rocaille, abstraites à force d'accumulations baroques, alternent avec de sobres assiettes *plates. L'ordre* de ces monceaux d'orfèvrerie est précis, solennel et minutieusement codifié. Un cérémonial né à la cour de Louis XIV, bientôt imité dans *toute* l'Europe des *têtes couronnées.* Celles-ci vont toutes dîner à l'heure de Versailles dans de la vaisselle française.

Cette mode et ce goût partagés font vivre, pendant près de deux siècles, une industrie florissante, fixée essentiellement à Paris, qui diffuse à travers tout le vieux continent un art français. C'est ici *que cette exposition, moins* anecdotique que son propos ne le laisse paraître, rejoint les réflexions d'historiens comme Jean-Paul Aron ou André Chastel. Le premier, auteur du *Mangeur du XIXe siècle* (1), nous a appris l'importance des manières de table.

Celles du siècle qu'il a étudié sont transmises à la bourgeoisie montante par les officiers de *bouche (Beauvilliers, Carême) qui* ont acquis leur savoir-faire dans les milieux proches de la cour. Avec eux, le service à la française sera la règle jusqu'au Second Empire.

Le repas est divisé en trois ou quatre services. Chacun comporte un certain nombre de plats appor*tés simultanément. La diversité* des mets posés sur la table, à la disposition de ceux qui sont assis à proximité, permet à chaque convive de composer son menu. *Plus la liste des invités s'allonge,* plus la carte est impressionnante. La taille des menus s'explique aussi par le nombre des «dessertes». A Versailles, la table royale nourrit le monarque, bien sûr, qui dîne seul ou avec quelques proches, puis les gentil*hommes-servants, ensuite* les officiers de bouche et, enfin, les garçons qui les assistent.

Les dynasties d'orfèvres

Chaque plat a son récipient caractéristique, assigné sur la table d'après une géographie complexe, régie par des canons esthétiques : au centre est installé un surtout, toujours somptueux chez les «grands», les diagonales des angles sont nettement marquées, les matériaux et les formes alternent selon un code qui, pour être soumis à des modes changeantes, n'en est pas moins rigide. Ce rite compliqué sera remplacé au milieu du XIXe siècle par le service dit «à la russe», où un même plat est présenté à tour de rôle à tous les convives, quel que soit leur nombre.

Cette exposition illustre, en outre, le «fil rouge de l'art français» selon André Chastel, l'alliance d'un artisanat puissant et des métiers d'art particulièrement développés dans notre pays – *«la logique du pouvoir entraîné par la politique spectacle autant qu'il la commande, la société de cour (...), paradis de l'activité artisanale autant que du grand art»* (2).

C'est ainsi que des dynasties d'orfèvres *parisiens – et leurs ateliers* : les Delaunay, les Cousinet, les Ballin, les Germain, les Roëttiers, les Auguste, reçoivent des commandes considérables de *toute l'Europe* : *Catherine II* de Russie commande 2 709 pièces d'argenterie (2 140 kilos de métal!) pour son favori Orlov; Joseph Ier de Portugal réclame quatre services complets sur le thème de «la conquête de l'Amérique par Pedro Alvares Cabral». La manufacture de Sèvres alimente déjà en cadeaux diplomatiques toutes les cours, de l'Oural à l'Atlantique. Cette tradition se *poursuit sous le Premier Empire* : on peut voir, à Versailles, un service «retour d'Egypte», dont le programme (avec temples et sphinx en biscuit) a été conçu par Vivant Denon. *Cet* ensemble a été donné à Alexandre Ier de Russie par Napoléon.

Mais cette montagne de vaisselle a définitivement quitté la France. D'or ou d'argent, elle a toujours servi, dans notre pays, de réserves monétaires dans les époques de crise. Louis XIV envoie la sienne à la fonte en 1709. *Reconstituée par Louis XV et* Louis XVI, elle est transformée en lingots sous la Révolution, qui disperse ce qu'elle ne peut pas fondre.

L'exposition s'achève d'ailleurs avec les vestiges tragiques du grand surtout de table de Napoléon III, rescapés des ruines fumantes du château des Tuileries après l'écrasement de la Commune. L'épreuve du feu a conféré à ces figurines banales une patine tachetée admirable.

EMMANUEL DE ROUX

(1) *Le Mangeur du XIXe siècle*, Le Seuil.

(2) *Introduction à l'histoire de l'art français*, «Champs»/Flammarion.

► Château de Versailles. Tél : 30-84-74-00. 40 F. Jusqu'au 27 février 1994. Exposition organisée avec un important soutien du groupe Louis Vuitton-Moët Hennessy.

► Catalogue : *Versailles et les tables royales en Europe*, éd. RMN, 450 pages, 185 illustrations, 390 F. Numéro spécial de *Connaissance des arts*, 66 pages, 55 F.

► A lire : *Versailles au temps de Louis XIV*, coll. «Le temps». RMN/Textuel, 96 pages, 180 F.

LE DESSIN A VÉRONE au Pavillon de Flore

Fantôme d'école

Il arrive que l'art obéisse à la géographie. Vérone n'est guère éloignée de Venise, ni de Bologne, ni de Milan, ni de Ferrare, ni même de Parme. Dans cette ville de passage et de rencontres, dans cette cité vassale de la *Sérénissime* quatre siècles durant, les peintres semblent, à première vue, n'avoir eu d'autre espoir que de s'établir du côté de Saint-Marc, ou d'aller chercher *fortune plus loin, à l'ombre de* Saint-Pierre. Le plus illustre d'entre eux, Paolo Caliari, fut certes surnommé le Véronèse – mais à Venise, où il fit l'essentiel de son œuvre, *rivalisant* avec Titien et Tintoret. Jusqu'à aujourd'hui, il n'avait donc guère été question d'une école véronaise dans l'histoire de l'art italien à la Renaissance.

Une exposition entend démontrer l'inverse, en puisant dans les dessins véronais, dont le Louvre possède *une collection fort nombreuse.* Il n'est pas absolument certain qu'elle accomplisse son projet, tant il est clair qu'à cette supposée école a manqué un *maître, celui qu'eût été Véronèse* si sa ville natale avait su le retenir. Elle ne se compose guère que d'imitateurs, de suiveurs, de praticiens de second ordre, plus *adroits qu'audacieux. D'admira*teurs des Bellini en disciples de Giorgone et de Titien, d'admirateurs de Michel-Ange en maniéristes obsédés par Florence, les *Véronais n'ont ignoré* aucune mode, aucun grand peintre contemporain.

On les croirait même plutôt trop bien informés, trop attentifs aux engouements, plagiaires trop habiles et trop prompts. Ils com*prennent vite, ils adoptent, ils* adaptent. De singularités, d'inventions, ils ne se soucient guère, et pas plus d'audace. Paolo Farinati, prolixe et rhéteur, produit une *infinité d'allé*gories et d'images pieuses, théâtrales et assez creuses. Brusacorci oscille entre Vasari, Véronèse et les Flamands. Turchi, dit l'Orbetto, séjourne à Venise avant de se rallier au style bolonais.

Tout cela donne une exposition tranquille, énumération d'influences et de manières aisément reconnaissables. L'œil n'est guère surpris, ni charmé, ni intrigué. L'architecture gouverne. La peinture en est réduite au rôle de faire-valoir, sinon de faire-riche. Exista-t-il à Vérone autre chose que des *producteurs* de grandes images édifiantes? La preuve reste à faire.

PHILIPPE DAGEN

► *Musée du Louvre, Pavillon de Flore*, entrée porte Jaujard, 75001 Paris; tél.: 40-20-51-51. Jusqu'au 13 décembre

PHOTOGRAPHIE

SHIRAOKA à la galerie Jean-Pierre Lambert

Le Japonais mystérieux

On reconnaît entre mille une photographie de Jun Shiraoka. A ses tirages, souvent noirs, crépusculaires, avec ses tâches vives de lumière, au point de ne plus savoir si *c'est le jour ou la nuit*. A ses sujets – purs prétextes –, liés à la nature ou à la ville, identifiés et méconnaissables : une plage de Deauville, le Rhône, *la Défense, la rue de Vaugi*rard, l'aéroport Charles-de-Gaulle. A ses «superpositions» de motifs qui bousculent les perspectives, les plans et les profondeurs, modifiant les formes les plus usuelles en jouant avec la lumière et l'ombre.

La *force* de Jun Shiraoka est de transformer un bref instant saisi dans la rue – une façade, un pont, un nu même – en autre chose de magique *et mystérieux, d'indéfinissable* et troublant. Les sites les plus concrets finissent par abdiquer devant les matières noires et nuancées, parfois floues. Bien à l'image de Jun Shiraoka. Ce Japonais de quarante-neuf ans, installé à Paris, secret, travaille dans l'ombre des circuits de la photographie.

Intransigeant et déroutant, il vit uniquement de la vente de ses tirages. Pas simple. Il est *soutenu – voire adulé – par* un carré de fidèles et de spécialistes : Jean-Pierre Lambert, son galeriste, qui l'expose pour la quatrième fois; Jean-Claude Lemagny, conservateur à la Bibliothèque *nationale*, qui le considère comme *«un des vrais grands artistes de notre époque»*; quelques institutions, qui l'aident en lui achetant des épreuves.

«Voir, se voir être vu»

Cette nouvelle série (1991-1993) est dans la tradition Shiraoka. Pour mieux apprécier la variété des *matières, les images ne sont* pas encadrées sous verre. Elles semblent parfois se plier, se gondoler, voire s'évanouir dans une brume étrange. Traces du réel ou alchimie de l'artiste? On ne sait. Tout se *mélange*. Les tâches anodines d'un poteau télégraphique, au premier plan, et le flux du Rhône, dans le fond.

Sur une plage, des cavaliers s'entrechoquent avec des *parasols fermés. Le faubourg* Saint-Antoine devient un théâtre d'ombres.. *«Ambiguïté, équivoque, évidence. Regardez. Regardez seulement. Voir, se voir, être vu, qu'est-ce que c'est»*, écrit Jun Shiraoka. Il faut aller voir ses photographies pour comprendre le passage fragile de la réalité à *l'abstraction*. Et comment un instant furtif devient éternité.

MICHEL GUERRIN

► *Galerie Jean-Pierre Lambert*, 3, place du Marché Sainte-Catherine, 75004, Paris. Tél. : 42-78-62-74. Jusqu'au 20 novembre.

DONATION : l'œuvre de Roger Parry confié à l'État. – Le ministère de la culture vient de recevoir la donation de l'œuvre photographique de Roger Parry (1905-1977), faite à l'Etat par Mme Parry. *Le Fonds Parry,* confié à la Mission du patrimoine photographique, comprend 22 300 négatifs noir et blanc ainsi que 1 600 tirages de travail, *réalisés entre 1928 et 1955. D'abord* assistant de Maurice Tabard, proche des milieux surréalistes, auteur d'un livre sur Tahiti (1934), illustrateur pour de nombreux journaux et portraitiste pour les éditions Gallimard, photographe de plateau pour *l'Atalante*, de Jean Vigo, Roger Parry était l'une des figures du modernisme français.

La sécurité la nuit à Paris

La préfecture de police crée une brigade anti-criminalité

Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a tenu à présenter lui-même, lundi 8 novembre, la toute nouvelle brigade anti-criminalité (BAC) mise en place dans la capitale pour veiller sur la sécurité des Parisiens la nuit. Cette *« brigade de choc »*, ainsi qualifiée par le ministre, doit être basée au 53 de la rue de Courcelles dans le huitième arrondissement. Elle va être composée de 200 gardiens de la paix et de 65 gradés, qui, sélectionnés sur une liste de volontaires, ont suivi une formation spécifique. Ils doivent assurer leur nouveau service en uniforme, de 22 h 20 à 6 h 40.

La BAC, placée sous un commandement unique, remplace les brigades mobiles d'arrondissement de nuit qui intervenaient en civil et avaient l'inconvénient de dépendre de six directions distinctes contrôlant chacune un district. Charles Pasqua, en compagnie du préfet de police de Paris, Philippe Massoni, a souligné, lors de sa présence au siège de la brigade, son attachement au fait qu'à Paris les pouvoirs de police sont concentrés entre les mains du préfet. *« L'unité de commandement est un atout précieux, qu'il ne faut pas remettre en cause de manière inconsidérée »*, a-t-il dit. Il répondait ainsi, indirectement aux demandes d'une fraction UDF de la majorité chiraquienne, favorable à la création d'un police municipale dans la capitale.

Les syndicats de police ont pour le moment accueilli favorablement la création de cette brigade. Certains responsables ont toutefois émis l'espoir de ne pas voir renouveler l'expérience des brigades d'intervention en tenue créées au milieu des années 70 et dissoute huit ans après à la suite de bavures. Pour le Syndicat général de la police, membre de la FASP, majoritaire chez les policiers en tenue, *« il faut que la police s'adapte à la société ; pour réagir efficacement, il faut des effectifs sous la main »*.

Le ministre a aussi profité de cette visite pour affirmer que la délinquance aurait diminué de 3 % à Paris intra-muros au cours des dix premiers mois de l'année, un rapport à la même période de l'année précédente. De janvier à août, les statistiques de l'insécurité avaient déjà enregistré une baisse de 1,23 %, qui inversait une tendance à la progression marquée notamment dans les premiers mois de 1991 (*le Monde* du 25 septembre 1993). Si les chiffres du ministre sont confirmés, ils permettront de vérifier quels postes sont concernés. Au mois de septembre, la diminution était enregistrée principalement dans les vols d'automobiles et les vols à la tire

Les risques d'inondation et le rôle des barrages-réservoirs

La grande crue de 1910 est toujours d'actualité

Une étude de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS) estime qu'une inondation d'un niveau équivalent à celle de 1910 provoquerait, dans la région, des dommages d'un coût de plus de 33 milliards de francs. Une occasion pour cet organisme de demander un renforcement des moyens de protection.

En évoquant la fameuse crue de 1910, en cet automne arrosé dont souffrent de façon dramatique la Corse et les régions méridionales, les responsables des barrages-réservoirs du bassin de la Seine savent combien ils ont des chances d'être écoutés. Un siècle sera bientôt écoulé depuis que le zouave du pont de l'Alma a failli être complètement submergé par le fleuve. La Seine avait alors atteint la cote de 8,62 mètres au pont d'Austerlitz : 25 000 hectares, dont près de 20 % de zones d'habitation, avaient été inondés dans toute la région.

Henri Wolf, maire (UDF), de Meudon et président de l'IIBRBS, l'établissement public qui regroupe les départements de Paris et de la petite couronne, a présenté, lundi 8 novembre, les premiers résultats d'une enquête financée avec le concours de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le conseil régional et le ministère de l'environnement sur le coût d'une inondation qui aurait la même ligne d'eau qu'en 1910. Son impact est mesuré sur la région, telle qu'elle existe actuellement, avec une urbanisation et des infrastructures qui ont également modifié la perméabilité des sols et l'écoulement des eaux.

Les dommages directs et indirects, les conséquences sur les transports, la fourniture d'énergie et l'approvisionnement en eau auraient eu, selon cette étude, un coût de 58 milliards de francs. Les quatre barrages-réservoirs existants, construits sur l'Yonne, la Seine, l'Aube et la Marne, permettraient de réduire le coût de ces dommages *« d'environ 25 milliards de francs »*.

Ces retenues peuvent en effet stocker 800 millions de mètres cubes d'eau, alors que la Seine, dont le débit atteignait 2 400 mètres cubes par seconde contre 260 mètres cubes par seconde en temps normal, a déversé 3,4 milliards de mètres cubes d'eau sur la région en 1910. Si un phénomène de même ampleur se reproduisait le rôle de retenue des quatre barrages-réservoirs existants abaisserait de 1 mètre au maximum la hauteur d'eau dans les zones inondées.

Un tunnel de dérivation

Avec une crue comparable à celle de 1910, 250 000 personnes seraient aujourd'hui malgré tout directement touchées sur les 4 750 hectares qui risqueraient d'être inondés. L'IIBRBS estime donc aujourd'hui nécessaires de nouveaux travaux de protection contre les inondations. Il s'agit essentiellement de barrages-réservoirs sur l'Yonne et sur ses affluents, de l'aménagement de la zone dite de la Bassée, à l'amont de Montereau, en Seine-et-Marne.

L'établissement public propose également la réalisation d'un tunnel de dérivation de la Seine dans la boucle de Gennevilliers. Ce tunnel de 11 mètres de diamètre sur 8 à 11 kilomètres permettrait de faire passer 300 mètres cubes par seconde par gravité et jusqu'à 600 mètres cubes par seconde par pompage entre l'aval de Paris et le secteur de Bougival. L'ensemble de ces travaux coûteraient plus de 4 milliards de francs.

Ces aménagements ne supprimeraient pas pour autant toutes les conséquences des crues, y compris de celles dites décennales, dont la dernière a eu lieu en 1982. La montée des eaux, d'environ 50 centimètres par jour, est suffisamment progressive dans la région pour éviter les conséquences dramatiques des débordements des rivières méridionales.

Mais les responsables des barrages et réservoirs rappellent aussi les pouvoirs publics à leurs responsabilités. La loi du 22 juillet 1987 oblige les communes à prendre en compte les risques naturels dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, et l'Etat lui-même doit veiller, soit au bon écoulement des eaux, soit à la protection des personnes et des biens. Une démarche qui se situe aussi dans la préoccupation affichée par la loi : le droit à l'information sur les risques naturels et technologiques.

CHRISTOPHE DE CHENAY

Banlieues en crise

Le théâtre comme moyen d'action sociale

Pour aider des habitants des Ulis à affronter les situations difficiles de la vie quotidienne, des comédiens leur proposent d'intervenir sur scène

Djamel vient de se faire tuer sur la rocade. C'est le sixième accident en quelques mois et le troisième mort. Des jeunes de la cité conduits par un éducateur ont déja frappé, en vain, aux portes de toutes les administrations pour obtenir l'installation de ralentisseurs. La mort de Djamel fait déborder le vase. Ses copains hurlent leur révolte. Ils enflamment des pneus avant de se heurter violemment aux CRS. Une fois les fumées des lacrymogènes dissipées, le maire adresse ses condoléances et promet les ralentisseurs qu'il ne voulait pas financer avant cet ultime drame.

Ce scénario, inspiré de faits réels et malheureusement classiques, a embrasé, samedi 6 novembre, la scène du théâtre Boris-Vian, aux Ulis dans l'Essonne. Sur les planches, la douzaine de comédiens du Théâtre de l'Opprimé. Dans la salle, quelque cinq cents personnes concernées par la vie dans les quartiers dits « difficiles », habitants, travailleurs sociaux, élus, représentants des HLM venus des quatre coins de France. Mais dans le théâtre d'intervention sociale pratiqué par la compagnie d'Augusto Boal, le fossé entre scène et salle s'estompe : il s'agit justement de mêler comédiens et spectateurs.

Né au Brésil dans les années 70, le Théâtre de l'Opprimé consiste à confronter l'assistance à une situation dont les protagonistes sont piégés par un mécanisme d'oppression sociale, politique ou familiale sans issue. Les spectateurs voient deux fois cette scène. Mais la seconde fois, ils sont invités à crier « Stop ! » lorsqu'ils jugent qu'un personnage fait fausse route, et à monter eux-mêmes sur scène pour le remplacer et jouer leur propre proposition.

Pratiquée depuis plusieurs années dans des banlieues de l'Hexagone, la méthode permet de donner la parole aux habitants des cités et de débloquer des situations de non-communication. A partir des préoccupations exprimées, la troupe bâtit un scénario et aide les intéressés eux-mêmes à l'interpréter. Récemment, à Rouen, des magistrats ont fait appel au Théâtre de l'Opprimé pour engager le dialogue avec des justiciables confrontés aux difficultés sociales.

Le public mobilisé

Samedi aux Ulis, le théâtre-forum illustrait les réalités de la citoyenneté et de l'expression publique dans les banlieues. Il a fait mouche en présence d'un public pariculièrement mobilisé. Surgi des gradins, un spectateur est intervenu dans la scène de la rocade pour tenter de convaincre les amis de Djamel d'utiliser d'abord la non-violence. Il a vaincu les sceptiques et organisé un sit-in à l'endroit de l'accident. La police n'a pas osé frapper des jeunes couchés sur le bitume, des (vrais) journalistes ont quitté leur fauteuil pour filmer la scène, obligeant le maire à venir s'expliquer et à promettre l'installation de ralentisseurs.

Certains n'ont pas jugé réaliste ce dénouement heureux : « Faites attention à la presse, elle vous manipule », a lancé la salle. Un autre « spectateur » a proposé aux jeunes de construire eux-mêmes des ralentisseurs pour mettre les autorités devant le fait accompli. Trois autres scènes ont déclenché un foisonnement de débats, d'initiatives et de confrontations. Pour la famille RMiste et surendettée privée d'électricité par EDF, puis condamnée pour dettes par le tribunal, la salle a apporté plusieurs solutions : un élu est venu proposer une convention avec le centre d'action sociale pour aider la famille à s'en sortir, une assistante sociale une tutelle aux prestations familiales, un militant a proposé une action collective dans une association, un filou est même venu proposer de bloquer la roulette du compteur électrique.

Mais le jeune à casquette qui a suggéré d'injurier le juge a été immédiatement embarqué par des policiers. Les disciples d'Augusto Boal mettent aussi en scène avec humour les enthousiasmes et les désillusions de locataires confrontés à la réhabilitation autoritaire de leur cité d'HLM. Le chef de projet plein de bonne volonté, perd patience, coincé entre les jeunes en colère réclamant, comme dans la réalité, « un local » sans savoir ce qu'ils vont en faire, et le petit Blanc irascible qui ne veux rencontrer « ni Noir, ni Arabe », ni seringue dans l'escalier. Une beurette courageuse a tenté de mettre tout le monde d'accord.

Paul Loridant (PS), maire des Ulis et hôte de la manifestation, est venu lui-même sur scène exiger de la société d'HLM un droit de regard sur l'opération de réhabilitation menée sans concertation. Prolongée par des ateliers plus classiques, la « méthode Boal » de forum-théâtre se révèle nettement plus efficace et constructive que bien des colloques sur les banlieues qui fleurissent ces temps-ci. « Nous voulons aider les gens à se parler, à se rencontrer, à affronter ensemble et à résoudre des situations concrètes de conflit », a expliqué Fabienne Brugel, meneuse de jeu de cette épopée en chambre dont chacun sort un peu plus fort pour affronter la réalité des cités.

PHILIPPE BERNARD

▶ *Centre du Théâtre de l'opprimé, 7, rue Eugène Sue, 75018 Paris. Tél : (1) 42-23-19-19.*

AGENDA

11 novembre : les services ouverts ou fermés

Presse : les quotidiens paraîtront normalement jeudi 11 novembre.

Bureaux de poste : ils seront fermés, sauf ceux assurant la permanence des dimanches et jours fériés. Il n'y aura pas de distribution de courrier à domicile.

Banques : elles seront fermées.

RATP : service réduit des dimanches et jours fériés.

Grands magasins : ils seront ouverts.

Assurance-maladie : les centres et services de la Caisse primaire d'assurance-maladie de Paris seront fermés du mercredi 10 novembre, à 15 h, au vendredi 12 novembre, à 8 h 30.

Allocations familiales : les services d'accueil des trois centres de gestion de la Caisse d'allocations familiales de Paris seront fermés au public du mercredi 10 novembre, à 12 h, au vendredi 12 novembre à 8 h 30.

Assurance-vieillesse : les points d'accueil retraite et les bureaux seront fermés du mercredi 10 novembre, à 12 h 30, au vendredi 12 novembre, à 8 h 30.

Archives nationales : les salles de lecture des Archives nationales, le Musée de l'histoire de France et le CARAN seront fermés jeudi 11 novembre.

Bibliothèque nationale : les salles de lecture seront fermées jeudi 11 novembre. Seuls le cabinet des médailles et les expositions « Quand la peinture était dans les livres » et « Les trésors de Troussey » seront ouverts.

Hôtel national des Invalides : les musées de l'Hôtel national des Invalides seront ouverts jeudi 11 novembre.

L'Institut de France : l'Institut sera fermé. Le château de Chantilly, le domaine de Chaalis (en face de la Mer de sable), et le château de Langeais (Indre-et-Loire) seront ouverts jeudi 11 novembre .

Musées : *A Paris*, seront ouverts : le Musée des arts et traditions populaires, le Musée des arts d'Afrique et d'Océanie, le Musée de Cluny, le Musée Eugène Delacroix, le Grand Palais, le Musée Hébert, le Musée Guimet et d'Ennery, le Musée Gustave Moreau, le Musée J.-J. Henner, le Musée des monuments français, le Musée de l'Orangerie des Tuileries, le Musée d'Orsay, le Musée Picasso et le Musée Rodin.

En région parisienne, seront ouverts : le Musée des Antiquités nationales (Saint-Germain-en-Laye), le Musée de céramique de Sèvres, le Musée des châteaux de Compiègne, de Fontainebleau et de Malmaison, le Musée des Granges de Port-Royal, le Musée de la Renaissance (Ecouen).

En province, seront ouverts : le Musée de la coopération franco-américaine (Blérancourt), Le Musée Adrien Dubouché (Limoges), Le Musée du château de Pau, le Musée Magnin (Dijon), Le Musée de la Maison Bonaparte (Ajaccio), les Musées de l'Ile d'Aix, le Musée des Deux Victoires (Mouilleron-en-Pareds), le Musée Marc Chagall (Nice), le Musée de la préhistoire (Les Eyzies-de-Tayac).

Le Centre Georges-Pompidou, la Cité des sciences et le Palais de la découverte seront ouverts.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

ALADDIN. Film américain de John Musker et Ron Clements, v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23).

AMOK. Film franco-portugais-allemand de Joël Farges : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

L'ÉCRIVAIN PUBLIC. Film franco-suisse de Jean-François Amiguet : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis II (ex-Logos II), 5e (43-54-42-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

GALÈRES DE FEMMES. Film français de Jean-Michel Carré : Utopie, 5e (43-26-84-65) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE MAL DU PAYS DE WALERJAN WROBEL. Film allemand-polonais de Rolf Schübel, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LES MARMOTTES. Film français d'Elie Chouraqui : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

NAKED. Film britannique de Mike Leigh, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37).

PRÉSIDENT D'UN JOUR. Film américain d'Ivan Reitman, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Bienvenûe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

REQUIEM POUR UN BEAU SANS-CUR. Film canadien de Robert Morin, v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

SOLEIL LEVANT. Film américain de Philip Kaufman, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

STAND DE TIR. Film hongrois d'Arpad Sopsits, v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

VIDÉO BLUES. Film hongrois d'Arpad Sopsits, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

REPÈRES

TRANSPORTS

Véhicules rapides pour handicapés

Depuis quelques semaines les dix mille Parisiens et parisiennes condamnés au fauteuil roulant ont la possibilité de se déplacer dans la capitale grâce à des fourgonnettes équipées d'une rampe arrière. Il leur en coûte 40 francs par course. Dix véhicules basés au 65 rue de la Victoire, dans le neuvième arrondissement, sont à leur disposition du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h 30.

Ce nouveau service, qui soulagera les personnes à mobilité réduite, est dû à l'Association pour la mobilité des handicapés à Paris (AMHAP). L'achat des véhicules (115 000 francs) a été financé à parts égales par la mairie de Paris et le conseil régional. Cinq des chauffeurs sont des appelés du contingent, les cinq autres sont des salariés payés par la mairie et des mécènes. Les locaux et les assurances sont offerts par le groupe Axa. L'association a déjà une centaine d'adhérents-abonnés et, pour assurer son fonctionnement en 1994, elle compte sur les aides de la ville et du Syndicat des transports parisiens.

▶ *Renseignements : 42-80-40-20.*

RELIGIONS

Une nouvelle synagogue inaugurée à Clichy

Le nouveau complexe communautaire juif de Clichy-la-Garenne dans le département des Hauts-de-Seine et sa synagogue Beth el Chelanou ont été inaugurés, dimanche 7 novembre, par le grand rabbin de France, Joseph Sitruk, Benny Cohen, président du consistoire de Paris, Gilles Catoire (PS), maire de Clichy et Mme Bérégovoy, qui a longtemps habité la commune avec son mari. Le grand rabbin a souligné combien les lieux de culte et d'animation spirituelle contribuent à la paix sociale . Construite en dix mois, pour un montant de 6 millions de francs, financés par la ville de Clichy, le consistoire de Paris et les 400 familles de la communauté juive de la ville, le nouveau complexe, situé rue Mozart, regroupera, autour de la synagogue, une salle polyvalente et quatre salles d'étude de Talmud-Torah. D'une superficie de 900 m², sur trois niveaux, cet ensemble constitue l'un des plus grands centres communautaires de la région parisienne.

■ **NOMINATIONS.** **Le conseil des ministres, mercredi 10 novembre, devait entériner les nominations de Jacques Friedmann à la présidence de l'UAP, de Jean Peyrelevade à celle du Crédit lyonnais et de Jean-Yves Haberer à la tête du Crédit national. Les conseils d'administration des trois établissements, réunis lundi 8 novembre, ont soumis ces nominations à l'agrément des pouvoirs publics. Jacques Friedmann et Jean Peyrelevade ont été nommés respectivement administrateurs de l'UAP et du Crédit lyonnais par décret en date du 5 novembre publié au *Journal officiel* du 6 novembre (*le Monde* du 7 novembre).**

■ **FAUSSE NOTE. Seule fausse note dans cette mécanique bien huilée, la réaction du président de la banque allemande IKB, principal actionnaire avec 5 % du capital du Crédit national, qui s'étonne *« de ne pas avoir été consulté »* et s'élève *« contre un procédé qui ne correspond pas à nos habitudes »*.**

CLÉS/ *Chiffres*

■ **L'UAP** est la première compagnie d'assurances française et la deuxième en Europe. Son chiffre d'affaires, en 1992, a atteint 125,9 milliards de francs et aurait été avec l'allemand Colonia, dont la compagnie vient de prendre le contrôle, de 143 milliards. Les bénéfices, en hausse de 15 % au premier semestre, s'élèvent à 1,08 milliard de francs. La compagnie emploie un peu plus de 44 000 personnes.

■ **Le Crédit lyonnais** est, par le total du bilan (1 934 milliards de francs), la première banque non japonaise du monde. Elle dispose du premier réseau bancaire européen avec 900 agences hors de France. Après avoir perdu 1,8 milliard de francs l'an dernier, le Lyonnais a encore enregistré une perte de 1 milliard sur les six premiers mois de l'année. La banque emploie plus de 77 000 personnes.

■ **Le Crédit national**, institution financière spécialisée dans le financement des entreprises, a un total de bilan de 146,7 milliards de francs. Son résultat a progressé de 6,1 % au premier semestre, pour atteindre 254,4 millions de francs. L'établissement emploie 1 400 personnes.

Les nominations à la tête

DU CRÉDIT LYONNAIS AU CRÉDIT NATIONAL

La défaite de Jean-Yves Haberer

Septembre 1993, Jean-Yves Haberer inaugure la filiale du Crédit lyonnais à Saint-Pétersbourg. Les fuites orchestrées annonçant son prochain remplacement remontent à peine à quelques jours. M. Haberer – qui hésite encore alors entre la résistance et la soumission – se laisse aller à la satisfaction de voir soixante-seize ans après, le Lyonnais de retour en Russie. Un symbole comme il les aime. Le Crédit lyonnais, première banque de la Russie tsariste, est la première à y revenir. Le calcul est politique. Ce n'est pas celui d'un banquier préoccupé par la rentabilité d'un investissement de plus de 100 millions de francs.

Le lendemain, Jean-Yves Haberer visite au pas de charge le Musée de l'Ermitage. Il s'assied un court instant sur un banc avant de se faire souffler qu'au-dessus de lui se trouve un gigantesque tableau représentant la défaite napoléonienne de la Berezina. Il se lève, jette un bref regard sur la toile et dit à voix basse en s'éloignant d'un pas rapide : *« La mienne est pour dans quelques semaines. »*

Il se croyait intouchable

Haï ou admiré, considéré tour à tour comme un dangereux mégalomane ou un stratège hors pair, Jean-Yves Haberer, âgé d'un peu plus de soixante ans, reste une énigme et un personnage sans équivalent dans la finance française. Il a, pour le meilleur et pour le pire, changé en cinq ans et durablement le visage du Crédit lyonnais. Son départ, qu'il a cherché à éviter ou à retarder par tous les moyens, est la deuxième défaite d'une carrière parmi les plus brillantes de grand commis de l'Etat. Il a été entre autres directeur de cabinet de Michel Debré aux affaires étrangères et à la défense et directeur du Trésor de 1978 à 1982. Sa folle ambition, aujourd'hui atteinte, mais à quel prix, de faire du Lyonnais la première banque d'Europe et même la première banque non japonaise du monde, ne s'explique qu'à la lumière de son éviction brutale en juillet 1986 de Paribas, ressentie comme une injustice et une humiliation. Il n'aura alors de cesse d'effacer cette défaite, de prouver de façon éclatante sa valeur et de prendre une revanche...

1987. Président déchu de Paribas, il erre comme une âme en peine dans les couloirs du Fonds monétaire international. *« On m'a offensé. »* Avec son passé de haut fonctionnaire irréprochable au service de Michel Debré, de Valéry Giscard d'Estaing et de Raymond Barre, il se croyait intouchable et plus encore indispensable. Jusqu'au bout d'ailleurs, il a cru échapper à la grande chasse aux sorcières de l'été 1986 à la tête des entreprises publiques. Son condisciple de l'ENA, Jacques Friedmann, grand ordonnateur alors auprès de Jacques Chirac et d'Edouard Balladur des renouvellements à la tête des entreprises publiques, n'a cessé de le rassurer sur son sort. Pourtant, le 23 juillet 1986, le couperet tombe. Le gouvernement le remplace par Michel François-Poncet, sans aucune explication. La privatisation brillante avec 3,8 millions d'actionnaires de Paribas se fera pourtant sur ses comptes.

Il laisse le groupe dans une santé insolente, avec des résultats doublés, le renforcement de son implantation internationale et le retour implicite entre les mains de la maison-mère de la très profitable filiale suisse. Mais sa prise de pouvoir abrupte dans une maison aux structures complexes et anciennes n'a pas été sans provoquer des animosités et des traumatismes.

M. Haberer est un homme exigeant, parfois cassant. Plus par timidité que par réelle froideur, il affiche un air hautain et peut blesser. Certaines de ses victimes ne lui ont jamais pardonné. D'autant que s'il a emprunté avec un succès jamais démenti les chemins obligés de la noblesse d'Etat, M. Haberer n'est pas comme on l'a souvent dépeint l'archétype du haut fonctionnaire. Si l'exercice et le jeu du pouvoir sont les grandes affaires de sa vie, il a à fleur de peau cette pointe d'anticonformisme et de morgue qui lui vaut tant d'inimitiés.

Il cultive et entretient un désir de changer les choses, de suivre de grands desseins et la volonté, très perceptible lors des derniers mois, de laisser à tout prix une trace. Il a attaché son nom à la grande réforme bancaire de 1966-1967 et a été l'artisan des grandes fusions d'établissements financiers publics qui donneront naissance à la BNP, l'UAP, aux AGF et au GAN. Certains lui reconnaissent un sens gaullien de l'ambition. *« Il a une immense volonté de puissance »*, confie un dirigeant du Crédit lyonnais. Selon la légende complaisamment répandue par le principal intéressé, la belle mécanique intellectuelle du jeune inspecteur des finances qu'il était aurait séduit de Gaulle, au début des années 60. *« Je suis un pur produit de la cinquième République. J'ai rejoint la fonction publique quelques jours après l'entrée du général de Gaulle à l'Élysée »*, aime à rappeler M. Haberer.

Mais la droite ne lui pardonnera jamais d'avoir assuré sans états d'âme, voire avec une certaine allégresse, la continuité à la tête du Trésor après mai 1981. L'épisode est resté célèbre. Le 11 mai 1981, Michel Pébereau, alors directeur de cabinet de René Monory, ministre des finances (il est aujourd'hui le président de la BNP), entre dans le bureau de Jean-Yves Haberer, directeur du Trésor. Le visage défait, il lui déclare : *« On a perdu. »* M. Haberer reprend : *« Vous avez perdu »*. La veille, il a dépêché auprès du nouveau pouvoir Daniel Lebègue (aujourd'hui directeur général de la BNP) et Louis Gallois, deux de ses collaborateurs proches des socialistes. Une belle démonstration de ce qu'il recommandait de faire à ses étudiants de l'Institut d'études politiques de Paris : *« Dans la vie, il faut toujours avoir un coup d'avance. »*

Parfum de scandale

Mais ce qu'il avait réussi dans la fonction publique, il le réussira beaucoup moins bien en tant que banquier. La gauche qui l'avait récompensé une première fois, en dépit des réticences au sein du Parti socialiste, en lui confiant, en 1982, une compagnie Paribas bouleversée par sa nationalisation et l'affaire Moussa, lui donne en septembre 1988, cette fois pour réparer en quelque sorte le préjudice subi, la présidence du Crédit lyonnais. Ironie de l'histoire, en 1988, c'était Jean Peyrelevade qui devait prendre la tête de la banque avant au dernier moment de se voir proposer la présidence de l'UAP.

En le surnommant quelques mois plus tard, *« No idea's man »*, littéralement l'homme sans idées, un journaliste de la revue britannique *Euromoney* qui l'avait interviewé ne se doutait pas du contresens total qu'il commettait. M. Haberer, qui confie, enthousiaste, à l'un de ses collaborateurs peu après son arrivée boulevard des Italiens : *« A Paribas, je conduisais une 205 GTI, le Lyonnais c'est une Mercedes 600 »*, se donne six mois de réflexion. Passé ce délai, il va faire du Lyonnais la banque publique la plus agressive, la plus ambitieuse et la plus controversée qu'on ait jamais vue. Peu importe, au moins pendant les premières années, les moyens. La fin compte avant tout et l'utilisation sans précédent de toutes les ressources et de tous les avantages du statut d'un établissement à capitaux publics. La banque multiplie les prises de participations, la distribution de crédits de par le monde et l'acquisition de réseaux en Europe.

En quatre ans, de 1988 à 1992, la taille de son bilan a augmenté de 80 % pour atteindre plus de 1 900 milliards de francs. Un niveau bien supérieur au budget de la France. Dans le même temps, les fonds propres ont été multipliés par 2,5 pour atteindre 85 milliards de francs, et le portefeuille de participations est passé de 9,7 milliards à 48 milliards. Le Crédit lyonnais a aujourd'hui le premier réseau européen avec 900 agences hors de France et même international avec en tout 4 500 implantations et filiales dans le monde.

Les aspects politiques de la gestion d'Haberer, *« sa façon de se rendre indispensable au gouvernement socialiste en devançant ses désirs »*, explique un haut fonctionnaire, ont provoqué la colère de ses concurrents banquiers et d'une bonne partie de l'opposition d'alors. La création d'une commission d'enquête sénatoriale sur les comptes du Crédit lyonnais est même annoncée en fanfare par Charles Pasqua au printemps 1992. Elle est mystérieusement passée depuis aux oubliettes.

Il a beau s'en défendre, M. Haberer va se servir à fond de l'adossement public de la banque pour mener une véritable course contre la montre afin de construire un ensemble toujours plus puissant, capable d'absorber des risques de plus en plus grands. Mais les risques vont augmenter trop vite et avec eux le parfum de scandale autour du Lyonnais. L'affaire Parretti-Sasea-MGM (Metro Goldwyn Mayer), une gigantesque escroquerie dont a été victime la filiale néerlandaise du Crédit lyonnais et qui a coûté aujourd'hui 12 milliards de francs à la banque, en est le point d'orgue. Mais, de Maxwell à Olympia and York, en passant par La Cinq, l'immobilier, Pelège, VEV-Prouvost, Pinault, Tapie, Hersant, l'ex-URSS, le cinéma américain..., le Crédit lyonnais se trouve engagé directement ou indirectement, via sa filiale Altus, dans une liste impressionnante d'affaires à risques. Conséquence, l'an dernier, la banque a affiché des pertes de près de 2 milliards de francs et devrait vraisemblablement en perdre encore autant cette année.

Jean-Yves Haberer finit tout de même par se reconnaître trois erreurs de taille... particulièrement lourdes de conséquences. Avoir sous-estimé la réaction (et les critiques) de ses concurrents banquiers, dont il est devenu la bête noire, alors que le Lyonnais ne respectait plus les règles non écrites de la concurrence bancaire. Il reconnaît également ne pas avoir eu suffisamment d'hommes de haut niveau pour gérer l'expansion tous azimuts et limiter les risques. Et enfin, il reconnaît avoir été surpris par la récession et le retournement de la conjoncture qui a amplifié dans des proportions considérables les risques. Mais il ne veut plus assumer l'entière paternité des dossiers douloureux initiés par son prédécesseur, Jean-Maxime Lévêque, qui ont pour nom : Maxwell, La Cinq, Pelège, l'immobilier et une partie du financement du cinéma. Il aura tout de même eu cinq ans pour désamorcer ces bombes à retardement.

« Dans dix ans, M. Haberer aura une statue dans le hall du Crédit lyonnais, il a construit un réseau européen sans équivalent, ses participations reprendront des couleurs avec la reprise, et les risques, les provisions et la recapitalisation seront oubliés », explique un banquier et ancien haut fonctionnaire qui le connaît bien. Nouveau clin d'œil de l'histoire, son arrivée au Crédit national risque d'être difficile, comme elle le fut en d'autres temps à Paribas. Il lui faudra en quelque sorte l'apprivoiser. Il semble bien cette fois avoir un coup de retard.

É. L.

COMMENTAIRE

Le fond et la forme

IL aura fallu deux mois de fuites orchestrées, de tractations dans la coulisse et – plus gênant encore – de paralysie à la tête de la première banque et de la première compagnie d'assurances françaises pour que le gouvernement parvienne à mettre en place son jeu complexe de chaises musicales. Jacques Friedmann remplace ainsi Jean Peyrelevade à la tête de l'UAP. M. Peyrelevade remplace à son tour Jean-Yves Haberer à la présidence du Crédit lyonnais. Et M. Haberer remplace Yves Lyon-Caen à la direction du Crédit national.

En dépit des méthodes « douces » employées aujourd'hui pour des limogeages à la tête des entreprises publiques, le gouvernement s'est peu inquiété de trouver une sortie honorable à M. Lyon-Caen, qui a eu le tort d'être le dernier de la chaîne.

Il se serait vu tout de même proposer *in extremis* la tête de l'Union des groupements des achats publics (UGAP), poste qu'il refusera sans doute.

Si le gouvernement est finalement parvenu à ses fins, en évitant les psychodrames et les camouflets, l'affaire a été menée de façon curieuse et n'a pas été forcément gérée dans l'intérêt immédiat des entreprises concernées. L'utilisation de la rumeur, pour forcer la main aux uns et aux autres ou pour évaluer les résistances à vaincre, est un précédent dangereux. La méthode d'Edouard Balladur privilégie une nouvelle fois, et avec une rare efficacité, la forme sur le fond. Si les nominations à la tête des entreprises publiques se veulent les plus consensuelles possibles sur la forme, elles sont sans concession sur le fond.

Le premier ministre aura réussi en l'espace de six mois, et sans prêter le flanc aux accusations de mener une « chasse aux sorcières », à placer trois de ses conseillers les plus proches d'avant mars 1993 – Michel Pébereau à la BNP, Philippe Jaffré à Elf-Aquitaine et Jacques Friedmann à l'UAP – à la tête de groupes stratégiques du capitalisme français privatisés ou en passe de l'être.

Car l'aiguillon qui incite à accélérer le mouvement sans attendre les échéances normales, et qui a conduit pendant deux mois le gouvernement à manier la carotte et le bâton pour mettre en place sa valse à trois temps, c'est bien celui de la privatisation prochaine de l'UAP. Edouard Balladur ne privatise des entreprises qu'à condition qu'elles aient à leur tête des hommes politiquement sûrs. Une constante cette fois entre la première cohabitation et la période actuelle. *« Je fais le pari que les AGF ne seront sans doute pas privatisées avant le début de 1995 et l'échéance du mandat de Michel Albert, afin que le gouvernement puisse mettre à la tête de la compagnie un des siens »*, explique un des acteurs récents de la valse des présidents. *« Autant dans les entreprises publiques la vulnérabilité des présidents est totale, autant la privatisation semble le meilleur moyen pour eux de se perpétuer »*, ajoute-t-il.

Pour atténuer cet effet, les nominations les plus politiques, celles de Philippe Jaffré à Elf-Aquitaine ou de Jacques Friedmann à l'UAP, ont été accompagnées d'un reclassement soigné des anciens présidents. Loïc Le Floch-Prigent a trouvé comme point de chute la présidence de Gaz de France et Jean Peyrelevade passe de la première compagnie d'assurances à la première banque française, avec pour mission de la redresser. Le paradoxe est que M. Peyrelevade n'est pas jugé digne de privatiser l'UAP, mais indispensable pour remettre de l'ordre dans une banque dont l'importance dans le monde des affaires est sans équivalent.

ERIC LESER



NON RECONDUIT AU CRÉDIT NATIONAL

Partie perdue d'avance pour Yves Lyon-Caen

Il eût fallu un miracle pour qu'Yves Lyon-Caen, président du Crédit national, obtienne le renouvellement de son mandat de trois ans qui vient d'expirer. Avant tout, le gouvernement avait besoin de son poste pour un protégé ou un homme à recaser, en l'occurrence Jean-Yves Haberer, ex-président du Crédit lyonnais.

C'est devenu une habitude au Crédit national, institution financière spécialisée (IFS) dans les concours à long terme aux entreprises, et dont le statut est spécial : société anonyme cotée en Bourse, l'Etat nomme son président et ses deux directeurs généraux. On y note une fâcheuse tendance au raccourcissement de la durée des mandats. Si celle de M. de Lattre avait été de huit ans, elle revint à cinq ans pour Jean Saint-Geours, ancien directeur général du Crédit lyonnais, ex-président de la SEMA, et finalement, conseiller chargé de la lutte pour l'emploi auprès du premier ministre d'alors, Pierre Mauroy. En 1987, il lui fallut céder la place à Paul Mentré, conseiller économique et financier de l'UDF, à qui la nouvelle majorité avait promis un poste.

Trois ans plus tard, M. Mentré dut s'effacer devant M. Lyon-Caen, de par la volonté de Michel Rocard, premier ministre, dont il était le directeur adjoint de cabinet. Cette nomination-là déplut très fort au ministre de tutelle, Pierre Bérégovoy, qui finalement dut s'incliner et le Trésor avec lui. De plus, Yves Lyon-Caen était jeune, à peine quarante ans, et n'avait pas d'expérience réelle de la banque, à part deux années (1985-1987) comme chargé de la direction des entreprises à la Caisse nationale de crédit agricole, dont le directeur général était Jean-Paul Huchon. Enfin, administrateur civil, il n'appartenait pas à l'inspection des finances, pour un poste dont ce corps avait traditionnellement l'apanage. C'était beaucoup de choses pour un seul homme, et sans doute trop.

Une « maison en ordre »

Quant à sa gestion du Crédit national, elle reste discutée. Pour les uns, M. Lyon-Caen a procédé à l'indispensable recentrage d'activités très dispersées autour de quatre métiers : les financements longs et spécialisés, les interventions en fonds propres, les marchés de capitaux et l'immobilier. Incontestablement, il a laissé, comme il le disait en septembre, une *« maison en ordre »*, avec des bénéfices en hausse, sans toutefois atteindre l'objectif ambitieux qu'il se fixait en juin 1991, à savoir *« doubler les résultats de l'établissement d'ici à 1994 »*.

Pour les autres, ses méthodes parfois, ont été inutilement expéditives, mettant sans ménagements son état-major devant le fait accompli. On s'étonna du passage éclair (trois mois) de Monique Bourven, ex-patronne de la direction des marchés de la Caisse nationale de crédit agricole. Du côté du Trésor, on mettrait plutôt le doigt sur les pertes dans l'immobilier, où M. Lyon-Caen avait engagé l'établissement en 1990, au sommet de la courbe, et sur l'augmentation inquiétante des frais généraux, sans oublier les déboires dans les interventions en fonds propres.

Homme séduisant, à la moustache légendaire, M. Lyon-Caen a su, à Matignon et au Crédit agricole, employer sa grande capacité de travail et ses dons de négociateur dans le traitement de dossiers brûlants. Le ministère de l'industrie du précédent gouvernement a pourtant gardé un souvenir amer des conditions dans lesquelles s'était effectuée, sous les auspices du président du Crédit national, la vente de Thomson électroménager au groupe italien Elfi, en décembre 1992.

Au-delà de ces péripéties, on peut se demander comment le Crédit national, entreprise de droit privé livrée à la concurrence, peut fonctionner correctement en changeant de président tous les trois ans, pour des raisons de convenances politiques, comme le soulignaient tout récemment huit sur neuf des membres du comité stratégique d'établissement. Ce n'est pas l'arrivée de M. Haberer, qui semblait, il y a quelques semaines, considérer son point de chute comme un pis-aller, qui arrangera les choses. Il serait temps que le Crédit national soit complètement privatisé, mais c'est là beaucoup demander à n'importe quel gouvernement : le poste est si commode.

FRANÇOIS RENARD

de plusieurs entreprises publiques

DE L'UAP AU CRÉDIT LYONNAIS

Jean Peyrelevade, le «boss» de la finance

Les destins du Crédit lyonnais et de Jean Peyrelevade se seront croisés souvent avant de se retrouver aujourd'hui liés. Après y avoir fait ses premières armes de financier, avoir failli jusqu'au dernier moment en prendre la présidence, en 1988, Jean Peyrelevade va finalement se retrouver à la tête de ce qui est aujourd'hui la première banque française. Rien ne semblait pourtant le prédisposer à une grande carrière de financier, à devenir d'abord président de la Compagnie financière de Suez en 1983, puis, après un passage éclair à la petite banque Stern entre 1986 et 1988, à prendre la tête de la toute-puissante UAP.

Ce polytechnicien, ingénieur en chef de l'armement, puis de l'aviation civile, prend un virage décisif en 1973, quand il est détaché au Crédit lyonnais pour y devenir directeur de département du commerce international. Socialiste, il fut pris par Pierre Mauroy comme directeur adjoint de son cabinet à Matignon sur les conseils de Jean Deflassieux, qui présida le Lyonnais de 1982 à 1986. Il est d'ailleurs directement à l'origine du changement radical de politique économique du gouvernement socialiste, qu'il prône avec Daniel Lebègue et Phillipe Lagayette dès février 1982.

A la compagnie de Suez, ce fut une véritable révélation. Au premier abord, il n'avait pas de quoi éblouir les cadres de la vieille maison. D'un caractère réservé, peu soucieux de son apparence, avec, sous sa veste, son éternel tricot, méfiant, anxieux à l'idée de se faire «téléguider», il allait s'appliquer à reconstituer les structures de l'empire Suez malmené par la nationalisation et privé notamment d'une bonne partie de ses banques. M. Peyrelevade s'employa d'abord, dans la foulée de son prédécesseur pendant deux ans, Georges Plescoff, à maintenir sa participation de 34 % dans le groupe d'assurances Abeille-Paix, qui avait failli tomber complètement entre les mains de la Compagnie industrielle de M. Frances. Puis, ce fut la reconquête des banques perdues, Sofinco et La Hénin, auxquelles s'ajoutera la Banque parisienne pour l'industrie très profitable et la banque Vernes, dont il fallait reconstituer le capital, mangé par les pertes latentes. M. Peyrelevade négocie également la revente au GAN de la participation de 40 % dans le Crédit industriel et commercial, dont Suez avait pris le contrôle en 1971 après une bataille épique avec Paribas.

Mais l'intégration du CIC et de Suez ne fut jamais réalisée : un «mariage blanc». A la compagnie financière, certains lui reprochèrent cet «abandon». La suite des événements a montré que la recapitalisation du groupe CIC a coûté, et coûtera encore, très cher. De l'avis général, ou presque, ce fut le meilleur président qu'ait eu la Compagnie financière pendant les vingt années précédant sa nationalisation. Son passage bref à la banque privée Stern sera également une réussite. En deux ans, il triplera l'activité et les bénéfices. Avant de revenir auréolé de sa réputation de financier «tout terrain» dans le secteur public.

Statut à part

Il allait à nouveau rapidement faire la preuve de son flair et de sa méfiance instinctive en refusant de suivre ses amis socialistes dans l'affaire du raid manqué sur la Société générale. Après une hésitation initiale, il décidera de ne pas engager l'UAP, au risque de mécontenter son ministre de tutelle, Pierre Bérégovoy, justifiant *a posteriori* son attitude par le fait *«qu'en tant qu'investisseur nous ne pouvons nous permettre de participer à des opérations agressives»*. Il y gagnera définitivement un statut à part et la reconnaissance de ses pairs de l'establishment. Au point de devenir aux yeux de certains, et du fait notamment de la puissance de l'UAP, le «parrain» du capitalisme français.

Homme d'influence, il l'est depuis des années. N'est-ce pas lui qui, au printemps 1990, avec



l'aide de Claude Bébéar, président d'AXA, a stoppé net l'offensive de Gérard Eskenazi, qui projetait un rapprochement entre sa société Pargesa, du groupe Bruxelles-Lambert, et Paribas ? C'est toujours lui qui a favorisé l'installation aux commandes de Paribas d'André Levy-Lang et celle à la tête de la Compagnie de Suez de Gérard Worms, après le décès de Renaud de la Génière, aux dépens d'Antoine Jeancourt-Galignani qu'il avait eu comme vice-président-directeur général d'Indosuez entre 1983 et 1986.

Bon communicateur, sachant convaincre, c'est un homme au caractère parfois un peu rugueux. Il n'a pas hésité à croiser le fer avec la Cour des comptes, qui accusait l'UAP d'avoir, sous la présidence de son prédécesseur Jean Dromer, largement sous-évalué certaines participations, aux dépens, disait-elle, des assurés. Tout récemment encore, et avec un courage certain, il a défendu les principes qui lui sont chers de l'économie mixte, plaidant pour *«un Etat actionnaire modeste, silencieux, intelligent, échappant aux opérations politiques»*. Vaste programme !

Ironie de l'histoire, une de plus, son successeur, Jacques Friedmann, est celui qui pendant l'été 1986 l'avait reçu rue de Rivoli pour lui annoncer son éviction de Suez. *«Mais vous êtes compétent, vous vous recaserez très vite.»* Cette fois, le gouvernement s'en est chargé. Il troque la première compagnie d'assurances pour la première banque française. A cinquante-quatre ans, il revient au Crédit lyonnais dans les habits d'un sauveur. *«Nous avons besoin de vous»*, lui a déclaré Edouard Balladur en lui demandant de quitter l'UAP et de venir remettre de l'ordre au Crédit lyonnais. Le même Balladur qui lui avait reproché, en mai 1986, les nationalisations partielles en 1982 de Dassault et Matra. *«Ce que vous avez fait de pire, un mélange des genres. On ne sait plus si ce sont des entreprises privées ou publiques.»*

Un pari séduisant

Mais, depuis, M. Peyrelevade a changé de stature. Il reste socialiste, mais est avant tout un financier incontestable. Il a pu, bien que certains aient songé à en retarder l'annonce de plusieurs mois, rendre public, avant son départ, l'accord définitif avec Suez au sujet de Victoire, qui met fin à un conflit de plus de deux ans. Il met ainsi la dernière touche, et la plus difficile, à la constitution d'un réseau européen. Il efface du même coup les critiques qui ont suivi l'entrée, en 1989, à hauteur de 34 % dans le capital de Victoire et pour 14 milliards de francs..., longtemps en vain semblait-il. Elle lui aura finalement permis de mettre la main sur Colonia, le numéro trois de l'assurance en Allemagne. *«Un échange entre un gain stratégique et une perte financière.»*

Après avoir été évincé de Suez peu avant sa privatisation et sept ans plus tard de l'UAP, à la veille également de sa mise sur le marché, le voilà à nouveau en charge de mettre en ordre de bataille un autre établissement public prestigieux. Il craint de connaître à nouveau pareille mésaventure dans quelques années. Il arrive pourtant avec de nombreux atouts. A commencer par les promesses que lui a faites le gouvernement de le soutenir et de recapitaliser le Lyonnais. L'état de la banque n'est sans doute pas aussi catastrophique que certains ont pu le dire. Elle possède des actifs de bonne qualité, et en nombre. Il existe un potentiel considérable de redressement face à des risques certes très importants, mais, semble-t-il, circonscrits. Un pari séduisant.

E. L. et F. R.

REPÈRES

AUTOMOBILE

Baisse de 13,9 % des ventes européennes en octobre

Les ventes d'automobiles ont chuté de 15,4 % dans la CEE au cours des dix premiers mois de l'année par rapport aux chiffres de 1992, indiquent les premières estimations communiquées, dimanche 7 novembre, à Bruxelles, par l'Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA). Pour le seul mois d'octobre, les chiffres de l'ACEA montrent une baisse des ventes de 13,9 % par rapport à octobre 1992. Tous les Etats membres de la CEE sont touchés, à l'exception du Royaume-Uni, avec une hausse des ventes de 15,5 % en octobre, et de 12,1 % sur les dix premiers mois, et du Danemark, dont les ventes ont augmenté de 3,6 % en octobre, mais qui continue d'afficher une baisse (– 11,9 %) sur les dix premiers mois.

FINANCES

La SBF-Bourse de Paris lance deux nouveaux indices

Dès le 8 décembre, la SBF-Bourse de Paris commencera la diffusion de deux nouveaux indices, le SBF 120 et le SBF 250, qui auront pour base 1 000 au 31 décembre 1990. Ils seront diffusés deux fois par jour, à l'ouverture du marché et à la clôture. Dès le printemps 1994, l'indice SBF 120 sera diffusé en temps réel. L'indice SBF 120 va rassembler les 120 valeurs les plus liquides et les plus importantes capitalisations boursières de la Bourse de Paris. Il est composé des 40 valeurs de l'indice CAC 40 et de 80 autres valeurs françaises. L'indice SBF 250 correspond à la refonte de l'indice général, dont la composition remontait à 1981. Toujours sur le modèle des poupées russes, les 120 valeurs de l'indice SBF 120 seront englobées dans l'indice SBF 250.

SALAIRES

Le «gain moyen mensuel brut» atteint 10 996 francs

En avril, le *«gain moyen mensuel brut»* d'un salarié (primes incluses) s'élevait à 10 996 francs, selon le ministère du travail. Un ouvrier percevait 8 176 francs contre 8 874 francs pour un agent de maîtrise et 22 174 francs pour un cadre. Une autre étude du ministère indique qu'en septembre *«les proportions d'ouvriers et d'employés augmentés sont faibles et en baisse par rapport à juillet»*. Toutefois, *«le rythme mensuel moyen d'augmentation des salaires depuis la dernière hausse redevient supérieur à celui des prix»*, grâce à une décélération de l'inflation.

SOCIAL

Nouvelle baisse des dépenses d'assurance-maladie

Pour le deuxième mois consécutif, les dépenses d'assurance-maladie ont baissé au cours du mois de septembre (le recul atteint 0,3 % après 0,7 % en août). Ce mouvement concerne la quasi-totalité des postes de dépenses (honoraires, prescriptions, pharmacie). Alors que les dépenses des cliniques privées baissent de 1,9 %, les versements aux hôpitaux publics augmentent de 0,2 %. Globalement, la croissance des remboursements est de 5,1 % sur les douze derniers mois.

هكذا من الأصل

Les nominations à la tête de plusieurs entreprises publiques

L'ami de quarante ans

Suite de la première page

Si son père était dans les affaires, sa mère était dans les idées. Très favorable au Front populaire, elle milita, après la guerre, à l'Union des femmes françaises, une courroie de transmission du PCF qui réunissait des «compagnons de route». Elle se rendit compte, assez rapidement, que sa condition bourgeoise en faisait une «utilité» pour ses «camarades». Jacques, qui avait passé la fin de guerre caché *dans un petit village* des Alpes avec sa famille, rebaptisée «Fradin», a tiré un enseignement de cet épisode maternel : le refus de l'embrigadement. Aussi n'a-t-il jamais adhéré à un parti politique, pas même au RPR.

Il a gardé de l'engagement de sa *mère, cependant,* un *attachement* – sentimental surtout – à *«ces idées issue de la Résistance»* qui le poussèrent, tout comme l'étudiant Chirac, à signer et faire signer l'«appel de Stockholm», cette *pétition* internationale sur le désarmement largement inspirée par les Soviétiques dans les années 50. *«Je ne le regrette pas et je ne m'en cache pas»*, confie-t-il aujourd'hui, en ajoutant, pensif, avec le recul : *«Tout cela était un grand espoir et une désinformation fantastique.»* La faiblesse du sens critique, mâtinée d'une pointe de sectarisme liée à ses vingt ans, Jacques Friedmann *en fit encore preuve dans* l'affaire de Corée, en partageant équitablement les responsabilités entre le Nord, l'agresseur, et le Sud, l'agressé. *«J'ai honte»*, glisse-t-il, *mi*-sérieux *mi-malicieux.*

Sciences-Po l'éloigne définitivement de ses tentations pour l'économie marxiste. Pour autant, *il* déteste qu'on le classe à droite. C'est un des rares moments où il est au bord de l'emportement, c'est-à-dire qu'il hausse légèrement une *voix éternellement* posée et agite une main éternellement sage. Il se défend de cette classification et embarque son ami Chirac, qui *«n'a jamais été un ultralibéral»*, dans sa plaidoirie. Et *s'il* admet, implicitement, qu'une frange de la majorité a des tentations droitières très marquées, il fait remarquer aussitôt que ce n'est pas le cas du chef du gouvernement. Diplomate, Jacques Friedmann a toujours le *souci de lier les deux hommes*, entre lesquels il perçoit bien des différences de méthode, de caractère et de sensibilité, mais ne voit aucune différence politique. Ni de gauche *ni de droite*, il n'est pas, non plus, ce centriste façon CDS que d'aucuns décrivent. Pour reprendre le mot d'un ministre, il serait de l'espèce des *«centristes du mouvement gaulliste»*. Un gaulliste modèle Balladur.

Des centristes, il ne partage pas la conception européenne, même s'il a voté «oui» au référendum sur la ratification du traité de Maastricht. *«Il s'en est difficilement remis*, affirme un de ses amis. *Il ne voulait pas détruire l'idée européenne, mais, maintenant, il n'est pas sûr que cette construction n'ait pas plus souffert d'un «oui» médiocre.»* Du centrisme, il ne partage pas, non plus, la conception de la gestion intérieure. Il serait même prêt à estimer qu'un pays démocratique ne doit pas être gouverné au centre, car des idées et des équipes différentes doivent se succéder au pouvoir.

Ancien collaborateur de Valéry Giscard d'Estaing

Ce *pouvoir*, au cœur duquel il est aujourd'hui, Jacques Friedmann y a accédé au milieu des années 60, au cabinet du ministre des finances, Valéry Giscard d'Estaing. Inspecteur des finances à sa sortie de l'ENA, dont il a été élève *à côté de quelques grands noms du* monde de la politique et de l'économie – Jacques Chirac, lui, a intégré le Conseil d'Etat –, il sera chargé de mission, puis conseiller technique de Valéry Giscard d'Estaing, qui l'impressionne par son intelligence et son agilité d'esprit. C'est à la fin de la décennie qu'il rejoint son ami Chirac, devenu ministre, comme directeur de cabinet au secrétariat d'Etat à l'économie et aux finances, puis aux relations avec le Parlement.



Après un passage à la tête du *service de l'inspection générale des* finances – il recommandera Alain Juppé à Jacques Chirac, quelques années plus tard –, il entre au cabinet du premier ministre, Pierre *Messmer, pour y cumuler* les *fonc*tions de directeur de cabinet et de conseiller pour les affaires économiques et financières. Son *«ami de trente ans»* étant devenu premier ministre en 1974, il fait un bref passage à l'Hôtel Matignon avant de prendre la présidence de la Compagnie générale maritime, la Transat, de 1984 à 1982, puis d'aller «pantoufler» à la Compagnie générale de chauffage urbain jusqu'en 1987. Au *milieu des années* 80, cependant, il a repris du service actif au nom des futures privatisations.

Quel rôle joue-t-il véritablement, aujourd'hui, entre Jacques Chirac *et Edouard Balladur? Un go between*, chargé, notamment, de faire passer les messages? *«C'est absurde de penser cela»*, assure le maire de Paris. Un ministre affirme, pourtant, que *c'est bien sa fonction.* Compte tenu de son poids dans la machinerie, il n'était pas seulement un petit télégraphiste.

Président de la SAGI (Société anonyme de gestion immobilière) depuis 1989, après un bref passage malheureux à Air France, Jacques Friedmann est tout naturellement revenu *auprès* de Balladur pour la seconde cohabitation. Le premier ministre lui a donné un bureau *situé dans la plus* belle *pièce* de Matignon, qui jouxte le bureau du chef de gouvernement, mais Jacques Friedmann affirme qu'il n'a pas passé plus de *quarante-cinq minutes* derrière ce meuble depuis le début de l'alternance. Il est vrai que cette pièce sert de salle de réunion à Edouard Balladur.

Qu'importe! Le conseiller officieux va s'asseoir, de bonne grâce, *ailleurs, et cela ne l'a pas empêché* de superviser le nouveau statut de la Banque de France comme les privatisations en cours ou à venir, de tenter d'améliorer les relations – mauvaises – avec Pékin et de négocier les aménagements de la concession donnée à Canal Plus avec *André Rousselet.* Mardi 8 novembre, le conseil d'administration de l'UAP l'a proposé, comme le lui suggérait le gouvernement, pour prendre la présidence du premier groupe d'assurances français. *«De toute sa carrière, il n'a jamais rien demandé»*, précise Jacques Chirac.

OLIVIER BIFFAUD

L'homme des privatisations de 1986

C'est lors de la première cohabitation que le rôle d'éminence grise de Jean Friedmann s'est affirmé. Il a préparé, au milieu des années 80 – période pendant laquelle il s'est lié avec Edouard Balladur –, le programme de privatisations. Il se retrouvait, avant mars 1986, avec quelques hauts fonctionnaires, dans un petit trois-pièces parisien, pour préparer la «rupture» libérale.

C'est lui qui avait recommandé à Edouard Balladur nombre de ses collaborateurs, de Jean-Claude Trichet (aujourd'hui gouverneur de la Banque de France) à Christian Noyer, devenu récemment directeur du Trésor. Chargé de mission auprès d'Edouard Balladur, rue de Rivoli, son influence dans les changements, nombreux, à la tête des entreprises publiques à l'été 1986, puis dans la mise en œuvre des privatisations, avait été considérable. C'est lui qui avait annoncé, gêné, à Jean Peyrelevade, auquel il succède aujourd'hui, son éviction de Suez. *«Vous vous recaserez!»*, lui assurait-il. Il rassurait, jour après jour, son condisciple de l'ENA, Jean-Yves Haberer, alors président de Paribas, avant de lui demander, la veille de son limogeage, d'appeler en catastrophe Jacques Chirac. Il aurait encore plaidé, ces dernières semaines, pour obtenir une sortie honorable de M. Haberer.

Préférant, pour lui-même, la présidence d'Air France à celle d'EDF, Jean Friedmann avait projeté de mettre sur le marché 15 % du capital d'Air France à l'occasion d'une augmentation de capital qui rapporterait de 1,5 milliard à 2 milliards de francs. Il souhaitait réserver au personnel 1,5 % des actions car, disait-il, *«les efforts de compétitivité que nous devons déployer exigent un personnel concerné, motivé et donc intéressé aux résultats de l'entreprise»* (*le Monde* du 23 juillet 1987). Hélas! le krach boursier d'octobre 1987 et les élections du printemps 1988, qui ramenaient les socialistes au pouvoir, font avorter ce projet.

Traumatisé par le retour des socialistes, il avait mis en veilleuse l'élaboration du plan d'entreprise qu'il avait intelligemment lancé et donné à son personnel l'impression qu'il ne croyaitplus à son avenir à la tête d'Air France. Il fut remplacé en novembre 1988 par Bernard Attali, à la demande de Michel Delebarre, qui lui reprochait la lenteur mise à sanctionner les responsables de la chute d'un Airbus A-320 à Habsheim (Haut-Rhin), le 26 juin 1988, catastrophe dans laquelle trois personnes avaient trouvé la mort.

Al. F. et E. L.

ÉTRANGER

Les pourparlers du GATT et l' «inertie» américaine

Les Européens tentent de fléchir Washington

BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

Les Douze entendent ne pas se laisser imposer par les Etats-Unis, à la dernière minute, un compromis en forme de diktat. Washington pour l'instant, au dire de Sir Leon Brittan, commissaire européen *chargé* des relations extérieures, bloque les négociations du GATT sur tous les fronts : agriculture, aéronautique, acier, démantèlement des droits de douane, libéralisation des services... La Commission invite donc les Américains à reprendre activement les pourparlers. Le même message est adressé au Japon. Telles sont les «conclusions» approuvées lundi 8 novembre par les ministres des affaires étrangères des Douze.

Il s'agissait, pour ceux-ci, de tirer la leçon du rapport de M. Brittan, *dans lequel le commissaire dénonçait «l'inertie»* des principaux partenaires de l'Union (*le Monde* du 6 novembre). Inertie qui prenait même des allures de marche-arrière dans le cas de l' «accès aux marchés» (élimination progressive des droits de douane sur les importations de produits manufacturés), Américains et Japonais refusant de traduire dans les faits les engagements *souscrits les 7 et 8 juillet* dernier, lors du sommet des Sept, à Tokyo.

Les Européens constatent que l'administration Clinton, obnubilée *par les difficultés rencontrées pour* faire approuver par le Congrès, le 17 novembre, l'Accord de libre échange nord-américain (l'ALENA, qui liera les Etats-Unis, le Canada et le Mexique), se désintéresse du GATT. Par ailleurs, autre date imposée par le calendrier américain, l'Uruguay Round doit être impérativement conclu le 15 décembre.

Il reste entre ces deux «dates américaines» un petit mois pour conclure. Ce que réclame l'Union, c'est que l'affaire de l'ALENA passée, les Américains, ainsi que les Japonais, cessent de traîner les pieds. *Les Douze, et notamment la* France, ne veulent pas se retrouver le 10 ou le 12 décembre avec un projet de *compromis mis au point* par Mickey Kantor, et dont on leur expliquerait qu'il est à prendre ou à laisser.

Consolidation communautaire

L'Union, c'était le sens des interventions de lundi, récuse toute manœuvre dont l'objet serait, sous prétexte d'urgence, de forcer son consentement. Elle a besoin, comme le dit *Alain Juppé*, d'un délai de réflexion, après la prochaine phase active de pourparlers. *Cela donne*, dans l'esprit des Douze, le calendrier suivant : reprise des pourparlers dès le 18 novembre; puis, pour faire le *point, réunion spéciale du conseil* des ministres de l'Union le 29 novembre ou le 2 décembre. La date sera définitivement fixée, dans les jours à venir, par la présidence belge.

Les Douze n'ont apparemment éprouvé aucune difficulté à se retrouver sur cette ligne, laquelle *convient parfaitement* aux Français. L'immobilisme américain favorise la consolidation de la cohésion communautaire.

Consolidation facilitée par l'attitude américaine, qui frise parfois la *désinvolture* : M. Brittan, *qui se* rend cette semaine en Corée du Sud et au Japon, devait s'arrêter sur son chemin à Washington pour rencontrer Mickey Kantor. Le représentant du président Clinton, faute de temps, a fait annuler son rendez-vous... *«Il n'est pas normal, dans une affaire de cette importance, que le négociateur de la Communauté ne parvienne pas à rencontrer le négociateur américain; on nous lanterne»*, a constaté Alain Juppé.

Les Français estiment que plus *personne, au sein des Douze, ne* cherche à les isoler, à mettre en exergue, pour la déplorer, leur singularité. L'ambiance, expliquent-ils, est constructive. *«Anglais, Allemands, explorent avec nous les voies possibles pour parvenir à un compromis.»* Les relations entre *MM. Juppé et Brittan, jadis* houleuses, paraissent pacifiées. Sur le fond des choses, le commissaire a *rassuré ses interlocuteurs en leur* expliquant qu'il s'en tenait, dans les pourparlers en cours, notamment avec les pays du tiers-monde, aux orientations fixées par les Douze le 20 septembre et le 4 octobre. Et que de toute façon l'accord final devra être approuvé par les Douze à l'unanimité. Les Français n'ont même plus à agiter la menace d'un recours au droit de veto.

M. Brittan, qui présentera *«rapidement»* au conseil *ses propositions* sur l'audiovisuel, estime qu'il est possible, tout en le soumettant aux disciplines du GATT, d'obtenir les garanties que réclament nos créateurs. M. Juppé attend cette démonstration. Reste à savoir si la belle unanimité qui règne au sein du conseil tiendra la route lorsque les Américains, sortis des affres de l'ALENA, recommenceront à manœuvrer et s'emploieront à diviser les Douze.

Washington conserve assurément des cartes dans son jeu.

PHILIPPE LEMAITRE

SOCIAL

Signature de conventions avec le ministère du travail

Six patrons de grandes entreprises se mobilisent en faveur de l'emploi des jeunes

Partant du constat *qu'aujourd'hui* un actif sur huit est au chômage et que, pour les jeunes de moins de vingt-six ans, on atteint même le rapport d'un pour quatre, six patrons de grandes entreprises publiques et privées (Crédit local de France, GAN, L'Oréal, Pechiney, Rhône-Poulenc et Total) se mobilisent et apportent leur contribution pour *lutter* contre l'exclusion sociale et le chômage des jeunes. Ils ont signé chacun, lundi 8 novembre, une convention collective, avec le ministère du travail pour prendre en contrat de qualification ou d'apprentissage près de 1 200 jeunes. Pour Jean Gandois, président de Péchiney, et Igor Landau, directeur général de Rhône-Poulenc, qui s'engagent respectivement à *former* 300 et 350 jeunes, les plus gros contingents, il n'est pas possible de prendre dès maintenant l'engagement de recruter tous les jeunes à la fin de la formation, mais le maximum sera fait.

En revanche, chez Total, où l'effort portera sur 200 jeunes pour un coût de 30 millions de francs (8millions de francs aux frais de l'Etat et 22 millions à la charge de l'entreprise), l'objectif est d'offrir à des jeunes sans qualification des postes stables, soit de mécanicien ou d'hôtesse dans les stations-service, soit de chauffagiste. Au Crédit local de France, les jeunes accueillis en contrat d'alternance (entre 40 et 45 postes) vont représenter 6 % des effectifs. De plus, le *CLF souhaite mettre en place*, en association avec les collectivités locales, ses partenaires privilégiés, des pactes locaux pour l'emploi des jeunes.

Au GAN, l'accueil des 200 jeunes (100 en contrat de qualification, 100 en contrat d'apprentissage) se fait dans le prolongement de l'accord signé le 19 octobre avec la CFDT et la CGC sur le partage du travail (*le Monde* du 21 octobre). Enfin, pour Lindsay Owen-Jones, PDG de L'Oréal, en prenant 100 jeunes en apprentissage, il s'agit de renouer *«avec une tradition tombée en désuétude»*.

ALAIN BEUVE-MÉRY

Une augmentation de 4,99 % sur 1993-1995

Cinq syndicats ratifient l'accord salarial dans la fonction publique

Cinq syndicats (FGAF, CFE-CGC, FEN, CFTC et CFDT) devaient officiellement ratifier, mardi 9 novembre, le protocole salarial dans la fonction publique élaboré le 22 octobre et prévoyant une augmentation générale de 4,99 % sur les années 1993-1995 (*le Monde* daté 24-25 octobre). Dernière à faire connaître sa décision, la CFDT a décidé, lundi 8 novembre, de signer cet accord qui intéresse *directement 8,5 millions* d'agents en activité et de retraités des trois fonctions publiques. Ce *«choix de raison»* est, précise un communiqué, lié *«à la prise en compte des exigences de la CFDT sur les bas salaires»*. De plus, *«en comportant un volet sur l'emploi, l'accord apporte une première réponse à la priorité de toute la CFDT qu'il faudra renforcer et amplifier»*. Auparavant, la CFTC et la FEN avaient également décidé de ratifier ce protocole. *«C'est un accord original qui fera date parce qu'il est adapté aux réalités des problèmes de notre temps»*, avait estimé Nicole Prud'homme, secrétaire général de la fédération (CFTC) des fonctionnaires. Car *«à travers cet accord* [qui prévoit la création de 7 000 à 10 000 emplois], *la fonction publique s'est ouverte à l'ensemble des salariés et participe vraiment à l'effort de solidarité nationale»*. La Fédération de l'éducation nationale avait approuvé cet accord qui *«préserve le pouvoir d'achat»* et institue *«pour la première fois un volet emploi»*. La CGT et FO ont, de leur côté, confirmé leur refus de ratifier cet accord.

Concertation avec les syndicats

Christian Blanc fera le point sur la situation d'Air France dans un mois

La concertation entre le nouveau président d'Air France et les quatorze syndicats de la compagnie s'est déroulée lundi 8 novembre *dans une «ambiance sereine mais grave»*, commentait le jour même la direction. L'annonce du remplacement de Jean-Pierre Ghuysen par Alain Vidalon comme directeur général adjoint chargé des affaires sociales avait contribué à détendre l'atmosphère *(nos dernières éditions du 9 novembre)*. Entré à Air France en 1973 et directeur du personnel de 1989 à 1992, M. Vidalon est apprécié du personnel et des syndicats.

La confirmation d'entrée de jeu de l'abandon du plan de Bernard Attali a fini de rassurer les esprits, et la table ronde a permis de fixer le calendrier de la négociation. Dans les prochains jours, des *«rencontres décentralisées»* auront lieu pour déterminer les mesures d'urgence nécessaires pour sauver la compagnie. *Dans quinze jours*, une nouvelle réunion direction-syndicats abordera la question des *départs volontaires et* de la *politique* commerciale d'Air France, jugée insuffisante. Enfin, dans un *mois, la direction générale soumettra* aux organisations syndicales un document faisant le point sur la situation d'Air France, *et ses* grandes orientations stratégiques. A partir de là, *«un projet pour l'entreprise sera élaboré en concertation avec les personnels d'Air France»*, précise la direction. Les pertes prévisionnelles de 5,5 milliards de francs, auxquelles s'ajoute un manque à gagner de l'ordre de 1 milliard de francs à la suite des grèves d'octobre, laissent présager de l'ampleur des «sacrifices» à venir.

EN BREF

DÉLOCALISATIONS : annulation du deuxième Salon Rencontres et Partenariat. – La deuxième *édition* du Salon *textile* Rencontres et Partenariat consacré à la délocalisation (fabrication de vêtements à l'étranger), prévue du 18 au 20 novembre à la Grande Arche de Paris - la Défense, a été annulée, a annoncé, lundi 8 novembre, son organisateur, Marcel Goldfarb. Ce dernier s'est refusé à donner les raisons de cette annulation, se bornant à évoquer *«des problèmes internes d'associés»*.

NIGÉRIA : augmentation massive des prix des carburants. – Le prix des carburants à la pompe a été *multiplié par sept* au *Nigéria*, a constaté, lundi 8 novembre, le correspondant de l'AFP à Lagos. *Le* gouvernement de transition, mis en place en août, avait jusqu'à présent différé cette augmentation décidée par l'administration militaire. *L'annonce de cette mesure* avait déclenché un vaste mouvement de grève qui avait contribué à paralyser les transports et divers secteurs économiques du pays. –

Elu au poste de directeur général de la FAO

Jacques Diouf succède à Edouard Saouma

Le Sénégalais Jacques Diouf, cinquante-cinq ans, ambassadeur à la Mission permanente du Sénégal auprès des Nations unies et ancien secrétaire d'État pour la science et la technologie, a été élu, lundi 8 novembre, au poste de directeur général de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) en remplacement d'Edouard Saouma, qui ne se représentait pas après dix années passées à la tête de la FAO.

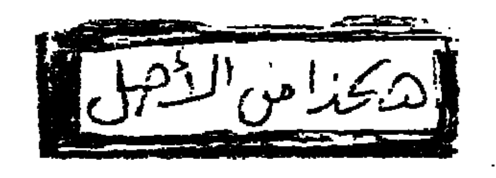
L'élection de M. Diouf à la direction de la plus grande agence spécialisée des Nations *unies, dont le siège est à Rome*, a été acquise au sixième tour de scrutin par 18 voix d'avance *(dont celle de la France) face à* son concurrent australien Geoff Miller (*le Monde* du 9 novembre). A l'*issue du tour précédent* Rafael Moreno, candidat chilien présenté comme le grand favori, s'était *désisté en faveur de* M. Diouf. Le nouveau directeur général prendra officiellement ses fonctions le 1er *janvier* pour un mandat de six ans renouvelable.

[Ancien ambassadeur au Nations unies et ex-secretaire d'État à la recherche scientifique et technique, Jacques Diouf est né le 1er août 1938 à *Saint-Louis (Sénégal). Après des études* secondaires au lycée Faidherbe de sa ville natale, M. Diouf a obtenu son diplôme d'ingénieur agronome dans des établissements français (Ecole nationale d'agriculture de Grignon, Ecole nationale d'application d'agronomie tropicale de Nogent). Il est titulaire d'un doctorat en sciences sociales du monde rural (économie rurale) obtenu à la faculté de droit et de sciences économiques de Paris (Sorbonne, Panthéon). M. Diouf est marié et père de cinq enfants.]









BASES POUR L'AVENIR NATIONAL DE LA CATALOGNE 1992

Réunis dans la ville de Manresa, en commémoration et en hommage aux Catalans qui, en 1892, y approuvèrent le document politique du nationalisme catalan connu sous le nom de Bases de Manresa, nous, associations et entités civiques de Catalogne, et représentants de commissions civiques des Îles Baléares et du País Valencià,

AFFIRMONS QUE

les droits nationaux catalans sont fondés sur une longue histoire politique. La Nation Catalane est un peuple de dix millions de personnes, situé en Europe méditerranéenne, qui a pris forme pendant plus de mille ans, avec une langue propre, une culture, des racines religieuses et une évolution sociale et politique clairement différenciées, et qui a apporté des contributions remarquables à la culture universelle. La Nation Catalane a joui de la souveraineté pendant sept cents ans, et malgré la perte de celle-ci, elle a toujours manifesté sa volonté de la récupérer, en harmonie avec les aspirations à la liberté, à la justice et à la paix, et en accord avec la reconnaissance croissante et généralisée des droits des peuples à la liberté et à des institutions de gouvernement propres, grâce à l'exercice du droit à l'autodétermination. Aujourd'hui, après douze ans de Statut d'Autonomie et malgré l'existence de parlements propres, de gouvernements autonomes et de pratiques politiques démocratiques, nous constatons les graves limites d'un cadre politique qui nie la souveraineté au peuple de Catalogne, met en péril la continuité de la langue, la culture et le droit civil, maintient un traitement fiscal discriminatoire, rend impossible la présence directe de la Nation Catalane en Europe et dans le monde et empêche l'établissement de liens institutionnels entre la Catalogne, le País Valencià et les Îles Baléares.

Le caractère libéral, ouvert et tolérant, commun à toute la Nation Catalane, fit que tandis qu'elle jouissait de souveraineté propre, personne ne prétendît imposer un système socio-politique unificateur à toute la Nation. Actuellement, l'extension de la conscience nationale, la composition socio-politique et la volonté d'obtenir la souveraineté, différentes dans chaque territoire, conditionnent le rythme auquel s'obtient son exercice. Par conséquent, nous affirmons tout d'abord le droit de la Nation Catalane à accéder à la souveraineté puis nous expliquons sous forme de bases les droits qui correspondent à la Catalogne.

LA NATION CATALANE

Historiquement, la Catalogne, les Îles Baléares et le País Valencià composent la Nation Catalane et partagent une même identité caractérisée par la langue, la culture et le cadre géographique. Les citoyens de la Nation Catalane, possédant une conscience collective commune, aspirent à demeurer les acteurs de leur histoire.

La Nation Catalane a le droit à l'autodétermination et celui de l'exercér lorsqu'elle le décidera librement.

La Nation Catalane a le droit de récupérer sa souveraineté et de se doter des institutions politiques propres à un état souverain. La constitution de l'état débutera lorsque l'un de ses composants le décidera. Les autres feront partie de cet état selon leur libre décision.

Nous affirmons le droit des hommes et des femmes de la Nation Catalane et de leurs organisations de continuer à oeuvrer pour la reconstruction de l'unité nationale.

LA CATALOGNE

1

La Catalogne doit se doter des institutions propres à un état souverain.

2

La Catalogne doit pouvoir établir librement ses relations internationales et doit participer activement à la construction de cadres politiques plus amples et d'un monde plus juste et solidaire. La Catalogne doit être membre des organisations du système des Nations Unies, de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, et des autres organisations intergouvernementales mondiales et régionales.

3

La Catalogne doit faire partie de la Communauté Européenne, avec les mêmes droits et devoirs que les états membres, et elle doit évoluer avec eux jusqu'à l'obtention de l'union politique et économique.

4

La Catalogne doit établir des relations nouvelles avec les autres peuples de l'actuel Royaume d'Espagne, sur la base de l'égalité et de la reconnaissance des souverainetés respectives, et avec un esprit de coopération.

5

La Catalogne devra exercer les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sans autres limites que celles qui dérivent de la libre appartenance à des instances internationales. La Catalogne doit organiser son propre modèle d'administration.

6

La Catalogne doit prélever ses impôts et disposer de ses ressources financières dans le cadre du processus européen d'intégration économique, et elle doit éxercer librement la solidarité avec lès autres peuples. La Catalogne doit définir le cadre des activités des agents économiques et de leurs relations, elle doit décider des lignes de la politique économique, laborale et sociale.

7

La Catalogne doit établir le régime de la santé et de la sécurité sociale et son financement approprié, afin de pouvoir garantir le bien-être social de tous ses citoyens.

8

La Catalogne doit se doter d'un système, selon un modèle propre, pour la défense du territoire et la sécurité interne sous l'autorité du pouvoir civil, et elle doit contribuer à une nouvelle stratégie de paix et de sécurité européenne et mondiale dans le cadre des Nations Unies.

9

La Catalogne doit déterminer l'usage et l'ordonnance de ses territoires, elle doit veiller à la protection et la restauration de l'environnement et du paysage, et elle doit contribuer à favoriser un modèle de développement soutenable et en harmonie avec la nature.

10

La Catalogne doit avoir pour seule langue officielle le catalan. Les institutions de gouvernement doivent en assurer la primauté sociale dans tous les usages publics. La Catalogne doit garantir le respect des droits linguistiques personnels à l'égard des autres langues utilisées dans son territoire. L'aranais (langue occitane parlée dans la vallée d'Aran) demeurera la langue officielle du Vall d'Aran.

11

La Catalogne doit favoriser le développement de son identité culturelle et doit participer à l'élaboration de la politique culturelle européenne. Elle doit aussi développer une politique scientifique et de recherche technologique en accord avec ses priorités.

12

La Catalogne doit déterminer son modèle éducatif en accord avec sa tradition pédagogique, afin de créer une école qui assure la catalanité dans la langue, les contenus et les attitudes, et qui favorise les valeurs démocratiques.

13

La Catalogne doit se constituer comme espace national de communication garantissant le développement des moyens de communication catalans et les droits personnels de tous les résidents de son territoire. La Catalogne doit participer à l'élaboration d'un nouveau modèle de communication européen qui permette la protection des communautés culturelles les plus faibles et la pluralité de l'information.

14

La Catalogne doit favoriser la participation internationale de ses organisations non gouvernementales (ONG). La Catalogne doit participer directement au mouvement olympique mondial et à la pratique sportive internationale au moyen de son Comité Olympique propre et des sélections nationales correspondantes.

15

La Catalogne doit établir sa politique d'immigration, elle doit éliminer toutes les discriminations entre les citoyens et favoriser les modèles de société plus libres et plus fraternels.

Par conséquent, nous demandons au peuple de Catalogne, à ses institutions, aux forces politiques et aux entités et associations de toutes sortes d'agir de façon décidée, pacifique et démocratique, afin d'atteindre ces objectifs.

Nous demandons au peuple espagnol, au reste des peuples européens et du monde, et à leurs représentants, de reconnaître le droit de la Nation Catalane à sa souveraineté.

Nous demandons que les Nations Unies et les autres institutions internationales reconnaissent notre aspiration légitime à faire directement partie de la communauté des nations, afin de contribuer au renforcement de la démocratie, à l'établissement de la justice, à l'expansion des libertés et à la consolidation de la stabilité, la gouvernabilité et la paix.

Commission de Gestion

AMICS DE LA CIUTAT -ATENEU BARCELONÈS -CENTRE EXCURSIONISTA DE CATALUNYA -CLUB ARNAU DE VILANOVA -COMITÈ OLÍMPIC DE CATALUNYA -FEDERACIÓ D'ATENEUS DE CATALUNYA -FEDERACIÓ CATALANA D'ASSOCIACIONS I CLUBS UNESCO -FEDERACIÓ CATALANA D'ENTITATS CORALS -FUNDACIÓ CONGRÉS DE CULTURA CATALANA -GRUP SANT JORDI -INSTITUT D'ESTUDIS CATALANS -JUSTÍCIA I PAU -ÒMNIUM CULTURAL -ÒMNIUM CULTURAL DE MANRESA -UNIÓ EXCURSIONISTA DE CATALUNYA.

Le 9 novembre 1993, 697 organismes de la Nation Catalane avaient souscrit ce document (associations culturelles, sportives, ordres professionnels, fédérations sportives, etc.).

ÒMNIUM CULTURAL, Montcada 20, pral. (Palau Dalmases) 08003 Barcelona. Tél: 34-3-319 80 50 - Fax 34-3-310 69 00.

Ces bases ont été remises le 9 novembre 1993 au Président du Parlement Européen, Monsieur Egon Klepsch.

VIE DES ENTREPRISES

Concertation et crainte de conflits sociaux

La publication du rapport sur la déréglementation d'EDF est reportée

Le *rapport* élaboré *par* le directeur de l'énergie Claude Mandil sur la déréglementation d'EDF et de GDF n'a pas été rendu public comme prévu mardi 9 novembre. Toute communication sur ce rapport, remis à *Gérard Longuet, ministre de* l'industrie, le 29 octobre, a été reportée *sine die*. Officiellement, M. Longuet préfère ne pas dévoiler ses batteries avant le conseil des ministres de l'énergie, le 10 décembre à Bruxelles. Officieusement, le gouvernement redoute peut-être aussi la publication d'un texte qui pourrait engendrer des mouvements sociaux à EDF et GDF.

«Pour la CGT, la loi de 1946 [qui précise les monopoles électriques et gaziers d'EDF et de GDF], *c'est les colonnes du Temple. Elle s'identifie au service public.»* En tenant ces propos, il y a quelques mois, le directeur de l'énergie, Claude Mandil, montrait à quel point il savait que toute modification des règles régissant les monopoles d'EDF et de GDF était un sujet sensible. Le rapport qui lui avait été demandé par Gérard Longuet, ministre de l'industrie, sur l'ouverture des monopoles de EDF et de GDF, ne contenait d'ailleurs que *«de rares audaces»*, selon un proche du dossier . Et pourtant, remis à M. Longuet le 29 octobre avec deux jours d'avance sur le calendrier, ce rapport ne sera pas rendu public pour l'instant. La conférence de presse prévue mardi 9 novembre a été annulée *sine die*.

Plutôt qu'un rapport sur des orientations pour mettre en œuvre *la déréglementation*, le ministre de l'industrie a demandé à M. Mandil un nouveau texte *«pédagogique»* pour préparer le débat parlementaire national devant avoir lieu le 25 novembre. M. Longuet souhaiterait que ce soit le débat parlementaire qui aide à préciser les axes d'évolution et non l'inverse. Il préfère aussi ne pas *«dévoiler ses batteries»* avant la discussion avec ses pairs européens prévue le 10 décembre. La publication du «rapport Mandil» n'aura donc pas lieu avant cette date.

Le gouvernement aurait opéré un virage à 180 degrés. Il y a quelques semaines, il semblait au contraire vouloir mettre les bouchées doubles pour prendre Bruxelles de vitesse et promulguer un texte de loi sur la déréglementation du gaz et de l'électricité avant l'élaboration d'une directive communautaire sur le sujet. *«Si la loi française existe, ce sera plus facile de faire pression, de cadrer le débat communautaire»*, nous déclarait-on alors. Aujourd'hui, contrairement à ce qui était initialement prévu, il n'est même plus question de proposer un texte de loi aux parlementaires français au printemps prochain. *«On entame un processus de concertation. Il ne serait pas judicieux de démarrer avec des orientations fermes et définitives, qui engagent fortement l'avenir»*, dit-on maintenant dans l'entourage du ministre. Après le conflit d'Air France, l'heure est décidément à la concertation. Plus qu'une habile manœuvre européenne, la crainte de conflits sociaux ne serait-elle pas *la réelle cause du report du rapport?*

Face aux exigences de plus en plus pressantes de la Commission européenne sur l'ouverture des monopoles, le gouvernement devra pourtant sauter le pas. Sinon, la Commission européenne pourrait bien mettre à exécution sa menace de saisine de la Cour de justice européenne. Le rapport Mandil devait mettre en cause le quasi-monopole actuel de la production, ainsi que celui de l'importation et de l'exportation de gaz et d'électricité. Tout en maintenant des garde-fous assurant la continuité de l'approvisionnement et la *«péréquation tarifaire»* pour tous les consommateurs. Aujourd'hui, outre EDF, seuls la SNCF, la Compagnie nationale du Rhône, les Charbonnages de France, ainsi que les propriétaires de centrales d'une puissance inférieure à 8 mégawatts, sont autorisés à produire de l'électricité. Cette ouverture devait être plus générale, tout en restant soumise à une autorité de tutelle nationale décidant de l'utilité de nouvelles capacités de production. Le monopole d'importation et d'exportation de gaz et d'électricité devait être aussi remis en cause, tout en continuant d'être soumis à une instance régulatrice assurant le bon équilibre du réseau. Le réseau EDF pouvait être mis à la disposition de producteurs tiers, mais à la suite d'un contrat passé entre producteur et EDF, et non par une négociation de gré à gré entre le producteur et le consommateur final.

Des propositions néanmoins en deçà des exigences de la direction de la concurrence de la commission, mais plus en phase avec les amendements de Claude Desama, rapporteur de la commission énergie du Parlement européen, qui doivent être soumis au vote du Parlement européen le 18 novembre.

ANNIE KAHN

American Eagle commande 20 ATR 72-210

«Cette année sera un bon cru», commentait, lundi 8 novembre, le directeur général du consortium franco-italien ATR (avion de transport régional), Henri-Paul Puel. American Eagle, filiale régionale d'American Airlines, vient de passer une commande ferme de vingt ATR 72-210, pour un montant de 1,5 milliard de francs. Ces commandes, dont les livraisons s'étaleront entre décembre 1993 et mars 1995, devraient apporter cinq mois de travail supplémentaires à une industrie aéronautique en difficulté.

A l'heure où les compagnies taillent dans leur flotte, et six mois après l'annulation d'une commande de 25 avions en provenance du loueur irlandais GPA, le groupement ATR a fait une belle affaire. A cette commande ferme s'ajoutent 42 options d'avions du même type – portant le total des options prises par AMR Eagle à soixante-dix ATR 72-210 – ainsi que dix options d'ART 42-500, un dérivé de l'ATR-42 adapté aux aéroports situés en haute altitude. En 1989, la société toulousaine avait passé un contrat avec American Eagle de 100 avions dont 25 commandes fermes. Ces derniers avaient été livrés jusqu'en avril, tandis que les options restaient bloquées.

Par ailleurs, le consortium franco-italien s'attend encore à quelques commandes d'ici la fin de l'année en provenance d'outre-Atlantique et d'Europe. *«Notre objectif s'élève à 60 commandes fermes d'ici la fin de l'année et nous en comptons déjà 45»*, précise la direction d'ATR.

M. La.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CESSION

RENAULT AUTOMATION cède sa robotique à ABB. – Renault Automation, filiale de Renault va céder son activité robotique ACMA au groupe helvético-suédois ABB (Asea Brown Boveri). En outre, les deux firmes vont créer une société commune dans le domaine des systèmes d'assemblage et de carrosserie. Cette filiale sera détenue à part égale par les deux industriels, mais ABB pourrait en acquérir la totalité à l'issue d'une période de deux ans. Le prix de cession n'a pas été communiqué. Cet accord ne devrait pas entraîner de licenciements. Renault cherchait depuis longtemps à céder son activité robotique. Des négociations furent menées avec la Comau, filiale de Fiat, mais n'ont pas abouti. Avec cette acquisition, ABB complète son internationalisation. Renault était essentiellement centré sur l'Hexagone, alors que ABB Robotics est déjà bien implanté dans toute l'Europe et aux Etas-Unis. ABB complète aussi sa ligne de produit. Numéro un mondial de la robotique industrielle, il n'avait en revanche aucune activité dans l'automatisation du montage et de la carrosserie. Leader mondial de l'électrotechnique, le groupe ABB emploie 215 000 salariés et réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 30 milliards de dollars (175 milliards de francs). ABB Robotics a réalisé en 1992 un chiffre d'affaires de 350 millions de dollars (2,1 milliards de francs) et Renault Automation, un chiffre d'affaires de 1,4 milliard de francs dont 12 % dans la robotique.

PINAULT-PRINTEMPS cède une *filiale de CICA*. – CICA, une filiale du groupe Pinault-Printemps récemment vidée de la plus grande partie de sa substance par la vente de son réseau de distribution automobile, a cédé sa filiale COFAM, distributeur exclusif des chariots élévateurs Mitsubishi en France, à la société Bergerat Monnoyeur Manutention (BMM). COFAM a réalisé en 1992 un chiffre d'affaires de 102 millions de francs. BMM distribue déjà la marque Caterpillar dans l'Hexagone.

CRÉATION

SCHNEIDER ELECTRIQUE résultera de la fusion Merlin Gerin/Télémécanique. – La direction de Merlin Gerin a annoncé, lundi 8 novembre à Grenoble, la création d'une nouvelle entité juridique, Schneider Electrique, née de la fusion de Merlin Gerin et de Télémécanique, deux filiales de Schneider, a-t-on appris de sources syndicales. Au cours d'un comité central d'entreprise de cinq heures, Daniel Melin, PDG de l'entreprise grenobloise, a affirmé aux élus du personnel que *«tout sera fait pour éviter des licenciements»*, au besoin en acceptant momentanément un sureffectif. Des négociations sur les statuts du personnel devraient être entamées d'ici à la fin du mois.

BOURSE

***VILMORIN ET Cie* (Limagrain) : la première cotation réalisée à 370 francs.** – La première cotation sur le second marché des actions Vilmorin et Cie, filiale du leader européen des semences Limagrain, a été réalisée lundi 8 novembre, a annoncé la Société des Bourses françaises (SBF). 953 521 titres demandés pour 85 540 titres offerts, ont permis à la SBF de coter un cours de 370 francs. A ce cours, 85 540 titres ont été échangés, les ordres d'achat libellés au mieux ou à des limites égales ou supérieures à 370 F, ont été servis à concurrence de 8,97 %.

CONTENTIEUX

FERRUZZI accuse le cabinet d'audit Price Waterhouse de négligence et intente une action. – Ferruzzi Finanziaria, maison-mère du groupe diversifié italien Montedison, a décidé, lundi 8 novembre, d'intenter une action en responsabilité contre la société d'audit et de conseil Price-Waterhouse qu'elle accuse de *«négligence»* et d'*«incapacité»* dans le cadre du mandat de certification qui lui était confié. *«Les vérifications décidées par le nouveau conseil d'administration (...) ont fait apparaître des comportements ou des omissions de Price Waterhouse qui constituent des violations flagrantes ou des manquements aux obligations que lui imposait l'activité de certification légale qu'elle a menée»*, indique-t-on de même source. *«Ces comportements et ces omissions indiscutablement coupables, dus pour le moins à la négligence et à l'incapacité, ont causé des préjudices d'une extrême gravité à Ferruzzi Finanziaria»*, ajoute le communiqué.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 9 novembre ↑ La reprise se confirme

La Bourse de Paris confirmait mardi 9 novembre le mouvement de reprise amorcé la veille dans un marché calme qui réagit notamment aux propos apaisants du secrétaire américain au Trésor, Lloyd Bentsen. En hausse de 0,57 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait vers 11 h 15 un gain de 0,52 %. Aux alentours de 13 heures, les valeurs françaises s'appréciaient de 0,68 % à 2 098,97 points.

Les opérateurs sont quelque peu apaisés par les déclarations du secrétaire américain au Trésor. Lloyd Bentsen a estimé lundi que le taux de change du dollar se situait actuellement à *«un niveau satisfaisant»* et qu'il ne voyait pas de raison pour la Réserve fédérale de relever les taux d'intérêt en raison de la faiblesse de l'inflation. La semaine dernière, les trop bons indices économiques américains avaient fait craindre une reprise de l'inflation accompagnée d'une montée des taux d'intérêt. Les marchés avaient baissé sur ces perspectives.

Du côté des valeurs, L'Oréal continue à progresser avec un gain de 1,1 % à 1 130 francs. Ce titre est recherché depuis quelques jours car il n'a pas participé ces derniers mois à la fête boursière. En effet, il accuse une hausse de 9,65 % depuis le début de l'année alors que l'indice CAC 40 affichait au plus haut, le 22 octobre, un gain de 20 %.

Selon des gestionnaires, des investisseurs, forts de l'expérience de la BNP, seraient friands de titres Rhône-Poulenc lors de sa privatisation. Ils espèrent réaliser une plus-value de l'ordre de 20 % comme ce fut le cas pour la BNP. Si l'on en croit des sources boursières, la privatisation débuterait lundi prochain 15 novembre. Le titre serait offert au public au prix de 145 francs. Mardi, l'action valait à la mi-journée 150,90 francs en hausse de 1,3 %.

NEW-YORK, 8 novembre ↑ Petite hausse

Wall Street a clôturé sur une petite hausse lundi 8 novembre, dans une atmosphère calme, avant la publication à partir de mardi des chiffres de l'inflation aux Etats-Unis. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 647,90 points, en hausse de 4,47 points, soit une légère avance de 0,12 %. Quelque 232 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de titres en hausse a dépassé celui des valeurs en baisse dans un rapport de onze contre huit : 1 173 contre 897, alors que 615 titres restaient inchangés.

Le département du travail publiera mardi l'indice des prix de gros américains pour octobre et le département du commerce suivra mercredi avec celui des prix de détail. Les experts tablent en général sur une hausse de 0,3 % des prix de gros et de 0,4 % des prix de détail.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, a reculé légèrement, ce qui a été bénéfique pour Wall Street. Il s'établissait à 6,19 % en fin d'après-midi contre 6,20 % vendredi soir, après être monté à 6,22 % en séance.

Ce taux est fortement remonté la semaine dernière dans le sillage de la publication de bonnes statistiques économiques, qui on fait craindre une accélération de l'inflation.

VALEURS	Cours du 5 novembre	Cours du 8 novembre
Alcoa	68	68 1/8
ATT	56	56
Boeing	37 1/4	38 3/4
Chase Manhattan Bank	32 3/8	32 1/2
Du Pont de Nemours	47 7/8	48 1/8
Eastman Kodak	61 1/8	62
Exxon	64 1/4	64
Ford	60 7/8	61 1/2
General Electric	94 1/8	93 3/4
General Motors	49	48 5/8
Goodyear	43 1/4	43 7/8
IBM	49 3/4	50 1/4
ITT	90 5/8	90 1/4
Mobil Oil	78 1/4	78 5/8
Pfizer	63 3/8	62 1/4
Schlumberger	60 3/4	61 1/8
Texaco	65 3/8	65
UAL Corp. ex-Allegis	147 3/4	148 1/2
Union Carbide	20	19 7/8
United Tech.	61 3/4	62
Westinghouse	14	14
Xerox Corp.	79 3/4	79 5/8

LONDRES, 8 novembre ↓ Repli

Les valeurs ont réduit leurs pertes lundi 8 novembre en fin de séance au Stock Exchange, sans toutefois parvenir à repasser dans le vert. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 8 points à 3 077,6 points, soit un repli de 0,2 %. Environ 513,2 millions de titres ont été échangés contre 770,4 millions vendredi.

Une étude patronale de l'Institute of Directors (IOD) montrant une forte baisse de la confiance des chefs d'entreprise dans la reprise économique britannique avait affaibli la tendance dès l'ouverture.

Mais une hausse plus forte que prévu de l'encours des crédits à la consommation britanniques en septembre et une reprise technique du Footsie, qui avait enregistré vendredi sa plus forte baisse quotidienne depuis octobre 1992, avaient ensuite apporté un soutien limité. Les pharmaceutiques ont été parmi les valeurs les plus touchées : SmithKline Beecham a baissé de 13,5 pence à 395,5 en raison d'informations indiquant qu'il va baisser les prix de son médicament anti-ulcère Tagamet aux Etats-Unis.

VALEURS	Cours du 5 novembre	Cours du 8 novembre
Allied Lyons	5,51	5,40
BP	3,50	3,50
BTR	3,69	3,65
Cadbury	4,60	4,59
De Beers	13,18	12,38
Glaxo	6,56	6,54
GUS	6,27	6,26
ICI	7,05	7,03
Reuters	16,34	16,20
RTZ	6,64	6,63
Shell	7,13	7,18
Unilever	11,04	11,12

TOKYO, 9 novembre ↓ Nouvelle chute

La Bourse de Tokyo a clôturé en forte baisse mardi 9 novembre, entraînée, l'après-midi, par des arbitrages et des ventes sur marge motivées par les inquiétudes croissantes que suscite l'économie japonaise. Au terme des transactions, l'indice Nikkei est toutefois parvenu à se maintenir au-dessus du niveau psychologique de soutien de 18 000 points. Il a clôturé en baisse de 499,45 points, à 18 125,71 points, soit un vif recul de 2,68 %. Le volume des échanges a été estimé à 320 millions d'actions environ, contre 240 millions la veille.

Les boursiers se sont dits déçus du rapport mensuel de conjoncture adopté par le gouvernement japonais qui a constaté la morosité persistante de l'activité en omettant pour la première fois depuis le mois de mai de parler de reprise économique au Japon.

VALEURS	Cours du 8 novembre	Cours du 9 novembre
Ajinomoto	1 340	1 310
Bridgestone	1 320	1 310
Canon	1 470	1 430
Fuji Bank	2 390	2 280
Honda Motors	1 560	1 510
Matsushita Electric	1 430	1 420
Mitsubishi Heavy	651	641
Sony Corp.	4 910	4 790
Toyota Motors	1 840	1 800

CHANGES

Dollar : 5,8731 F ↑

A Paris, mardi 9 novembre, le deutschemark se raffermissait à 3,4836 francs au cours des premiers échanges entre banques, contre 3,4775 francs la veille (3,4750 francs, au cours de la Banque de France), tandis que le dollar se négociait à 5,8731 francs contre 5,8570 francs dans les échanges interbancaires de lundi soir (5,8710 francs, cours de la Banque de France).

FRANCFORT	8 nov.	9 nov.
Dollar (en DM)	1,6846	1,6862
TOKYO	**8 nov.**	**9 nov.**
Dollar (en yens)	108,12	107,97

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (9 nov.)	6 13/16 % - 15/16 %
New-York (8 nov.)	3 1/16 %

BOURSES

PARIS	5 nov.	8 nov.
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	590,70	586,73
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 081,01	72 084,79

NEW-YORK (indice Dow Jones)	5 nov.	8 nov.
Industrielles	3 680,59	3 647,30

LONDRES (indice « Financial Times »)	5 nov.	8 nov.
100 valeurs	3 085,60	3 077,60
30 valeurs	2 331,90	2 325,30
Mines d'or	235,30	233,30
Fonds d'Etat	102,26	102,30

FRANCFORT	5 nov.	8 nov.
Dax	2 012,56	2 010,81

TOKYO	8 nov.	9 nov.
Nikkei Dow Jones	18 625,16	18 125,71
Indice général	1 583,81	1 544,76

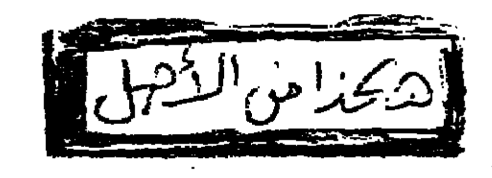
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,8590	5,8620	5,9085	5,9135
Yen (100)	5,4250	5,4329	5,4866	5,4975
Ecu	6,6640	6,6704	6,6564	6,6664
Deutschemark	3,4820	3,4835	3,4845	3,4876
Franc suisse	3,9462	3,9510	3,9672	3,9740
Lire italienne (1000)	3,5649	3,5690	3,5440	3,5502
Livre sterling	8,6771	8,6875	8,7010	8,7153
Peseta (100)	4,3393	4,3448	4,3017	4,3149

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 3/8	3 1/2	3 7/16	3 9/16
Yen (100)	2 5/16	2 7/16	2 1/4	2 3/8	2 1/16	2 3/16
Ecu	7 1/8	7 1/4	7	7 1/8	6 3/4	6 7/8
Deutschemark	6 7/16	6 9/16	6 5/16	6 7/16	6 1/16	6 3/16
Franc suisse	4 9/16	4 11/16	4 1/2	4 5/8	4 1/4	4 3/8
Lire italienne (1000)	8 13/16	9 1/16	8 7/8	9 1/8	8 9/16	8 13/16
Livre sterling	5 11/16	5 13/16	5 9/16	5 11/16	5 1/2	5 5/8
Peseta (100)	9 7/8	10 3/8	9 3/8	9 7/8	9 1/8	9 9/16
Franc français	6 3/4	6 15/16	6 11/16	6 13/16	6 1/4	6 7/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 9 NOVEMBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 8,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,44 % (2094,04)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
147,28	EDF-GDF 3%	5690	5690	—
85,23	B.N.P. (T.P)	1065	1065	—
10,28	Cr.Lyonnais(T.P.)	1015	1020	+0,49
95,07	Renault (T.P.)	2320	2300	-0,86
101,18	Rhone Poulenc(T.P)	2500	2510	+0,40
99,14	Saint Gobain(T.P.)	1140	1141	+0,09
62,24	Thomson S.A (T.P)	1000	1038	+3,80
18	Accor 1	582	588	+1,03
14	Air Liquide 1	775	771	-0,52
14,50	Alcatel Alsthom 1	739	742	+0,41
10	Alcatel Cable 1	825	840	+2,40
13	Alspi 1	375,10	375	-0,03
12	AGF(Ass.gle.Fce) 1	720	721	+0,14
23	Axa 1	1481	1489	+1,92
1,80	Bail Equipement 1	51,10	48,50	-5,09
72,07	Bail Invest. 1	1140	1130	-0,88
10	Bancaire (Cie) 1	582	582	—
18	Banque Colbert C2	157	157	—
16	Bazar Hot. Ville 2	626	—	—
15	Berger (M) 2	1227	1220	-0,57
29	Bertrand Faure 2	467	470	+0,64
17	BIC 1	1190	1190	-0,25
4	BIS 1	147	148,50	+1,02
—	BNP 1	285	283,80	-0,42
22	Bollore Techno.1	350	350	—
67	Bongrain 1	2985	2980	-0,17
18	Bon Marche (Au) 1	644	645	+0,16
11	Bouygues 1	651	657	+0,92
15	BSN 1	850	849	-0,12
25	Canal + 1	1249	1254	+0,40
7	Cap Gemini Sogeti1	159,20	159,20	—
4	Carnaudmetalbox 1	196	196	—
35	Carrefour 1	3497	3515	+0,51
5	Casino Guichard 1	169,90	166,70	-1,88

Compant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 8 novembre

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 05/11	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8980	5,9100	5,65	6,15
Ecu	6,6840	6,6785	—	—
Allemagne (100 dm)	348,8300	347,8500	337	360
Belgique (100 F)	16,2770	16,2935	15,60	16,80
Pays-Bas (100 fl)	310,7700	310,0300	300	321
Italie (1000 lires)	3,5940	3,5840	3,35	3,80
Danemark (100 krd)	87,3600	87,2500	82	90
Irlande (1 iep)	8,2850	8,2735	7,85	8,60
Gde-Bretagne (1 L)	8,7360	8,7420	8,35	9,15
Grèce (100 drachmes)	2,4355	2,4325	2,69	3,09
Suisse (100 f)	393,3000	393,2200	381	403
Suède (100 krs)	72,3400	72,4900	68	77
Norvège (100 k)	80,2600	80,1300	76	85
Autriche (100 sch)	49,8010	49,4840	48,20	51,20
Espagne (100 pes)	4,3575	4,3355	4,10	4,65
Portugal (100 esc)	3,4000	3,3850	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,5064	4,5743	4,25	4,70
Japon (100 yens)	5,4642	5,4581	5,27	5,82

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 05/11
Or fin (kilo en barre)	70400	71600
Or fin (en lingot)	69900	70950
Napoléon (20f)	400	403
Pièce Fr (10 f)	385	—
Pièce Suisse (20 f)	400	408
Pièce Latine (20 f)	398	406
Souverain	509	524
Pièce 20 dollars	2505	2545
Pièce 10 dollars	1340	1290
Pièce 5 dollars	675	—
Pièce 50 pesos	2580	2645
Pièce 10 florins	418	421

Matif (Marché à terme international de France)

5 novembre 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 278 144

Cours	Mars 94	Juin 94	Déc. 93
Dernier	127,26	126,54	123,26
Précédent	127,64	127,06	123,48

CAC 40 A TERME
Volume : 42 891

Cours	Janvier 94	Nov. 93	Déc. 93
Dernier	2126	2087	2100
Précédent	2171,50	2145	2158

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Naissances

Christian et Frédérique
BAUZERAND-VALENTINI,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Charles,

le 4 novembre 1993.

93 *bis*, rue de Montreuil,
75011 Paris.

Isabelle DAVEZIES,
Nicolas VIDAL
et leur fils
Samuel,
sont heureux de faire part de la naissance de

Paul, Marin,

à *Paris*, le 28 *octobre* 1993.

Mariages

Mme Gabrielle HESSE,
Mme Odette RAYNAUD,
M. et Mme *Louis-Paul SPANJAARD*,
M. et Mme Georges PLESCOFF,
Mme *Eve* SPANJAARD,
M. et Mme Michel RAYNAUD,
M. et Mme Jean-Marc
CALMANOVIC-PLESCOFF,
ont le plaisir de faire part du mariage de leurs arrière-petits-enfants, petits-enfants, enfants,

Emmanuelle et Nicolas,

célébré civilement le 6 novembre 1993, à la mairie de Versailles.

Décès

– Marie-Odile Bazin,
Gérard et Christiane Bazin,
Claireline et Jacky Chevaux
et *leur fille* Noémie,
Marielle et Christian Langs
et leurs enfants Vivien et Camille,
Hélène et Didier Lucot,
Denise Bazin et Guillaume Decaux
et leur fils Hugo,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Philippe BAZIN,

survenu subitement le 6 novembre 1993, à l'âge de quarante-trois ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 12 novembre, à 10 heures, en l'église Saint-Ulrich, à Morschwiller-le-Bas.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

53, rue de la Ire-Armée,
68790 Morschwiller-le-Bas.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Georges BOUVART,
professeur honoraire,
officier de l'Instruction publique,

survenu le 1er novembre *1993*, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

1, avenue de Rimiez,
06000 Nice.

– Paris. Rennes. Alger.

Brigitte Grangaud,
son épouse,
Cécile,
sa fille,
René Grangaud,
son père,
Ses frère et sœurs,
Toute la famille,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès *subit de*

Jean-Michel GRANGAUD,

survenu le 27 octobre 1993, à l'âge de quarante-trois ans.

– Les familles Jean Jean, Di Scala, Fabre, Sauvan, Parent, Herlemont, Rispoli,
Parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Raoul François JEAN JEAN,
ingénieur divisionnaire
des ponts et chaussées,

survenu à l'âge de soixante-douze ans.

Les obsèques ont eu lieu à Marseille, le 8 novembre 1993.

18, allée Chabrier,
13008 Marseille.

– Le 1er novembre 1993,

Mme KHERBI,
née *Olga-Marie Zawalinska*,

s'est éteinte dans la dignité.

Famille Nouini,
Enfants
Et petits-enfants.

– Chartres. Epinay-sur-Orge. Noisiel. La Roche-sur-Yon.

On nous prie d'annoncer le décès de

M. Nicolas NASZALYI,
ingénieur,

survenu le 4 novembre 1993.

De la part de
Son épouse,
Ses descendants,
Et toute la famille.

– *Andrée Laroche*,
sa mère,
Annie Laroche-Andreu,
sa sœur,
Alain Deloose et Manuela Andreu,
ses neveux,
Carlos Andreu,
son beau-frère,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Sylvie LAROCHE,
traductrice,

survenu brutalement à son domicile, le 5 novembre 1993.

Les obsèques civiles auront lieu dans l'intimité, à Bourges.

Mme Andrée Laroche,
2, rue Louis-Breguet,
18000 Bourges.

– Mme André Martin,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André MARTIN,
officier de la Légion d'honneur,
président du conseil général
de la Seine-Maritime,
sénateur, maire de Montville,
président de l'Association
départementale des maires
de la Seine-Maritime,
président de l'Office public
d'aménagement et de *construction*,

survenu le 7 novembre 1993, à l'âge de soixante-sept ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées en l'église Notre-Dame de Montville, *le mercredi 10* novembre, à 14 h 30.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Montville, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Mairie,
76710 Montville.

– Le président
Et le conseil fédéral de la Fédération nationale des offices publics d'HLM (OPHLM) et des offices publics d'aménagement et de construction (OPAC), ont la grande tristesse de faire part du décès de

André MARTIN,
secrétaire général de la fédération,
membre du conseil fédéral
et du bureau fédéral,
président de l'OPAC
de Seine-Maritime,

survenu le 7 novembre 1993, à Rouen.

Il était un homme de conviction et d'engagement au service du logement social dans notre pays.

– L'Union nationale des fédérations d'organismes d'HLM,
Le président Roger Quilliot,
Le délégué général Georges Mercadal,
Le comité directeur de l'union nationale,
Et les collaborateurs de l'union nationale,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

André MARTIN,
membre du bureau,
membre de la commission mixte
HLM-usagers,

survenu le 7 novembre 1993, à Rouen.

– Le conseil d'administration
Et les collaborateurs de l'AFPOLS,
Le conseil d'administration
Et les collaborateurs de l'IFMO,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

André MARTIN,
président de l'AFPOLS,
vice-président de l'IFMO,

survenu le 7 novembre 1993, à Rouen.

– Département de la Seine-Maritime.

Mmes et MM. les conseillers généraux de la Seine-Maritime,
Le directeur général des services
Et le personnel du département,
ont la douleur de faire part du décès de leur président,

M. André MARTIN,
officier de la *Légion d'honneur*,
président du conseil général
de la Seine-Maritime,
sénateur, maire de Montville,
président de l'Association
départementale des maires
de la Seine-Maritime,
président de l'Office public
d'aménagement et de construction,

survenu le 7 novembre 1993.

Conseil général,
Hôtel du département,
76101 Rouen Cedex.

– Mairie de Montville.

Mmes et MM. les conseillers municipaux,
M. le secrétaire général,
Le personnel de la mairie, des syndicats intercommunaux, et de la maison de retraite,
ont la douleur de faire part du décès du maire,

M. André MARTIN,
sénateur, maire de Montville,
président du conseil général
de la Seine-Maritime,
président du conseil d'administration
de la maison de retraite Les Myosotis,
président
des syndicats intercommunaux
de Malaunay-Montville,
du SIVOM de Clères-Montville,
du SICTOM de la région de Montville,
du collège Eugène-Noël,
du SIADE entre Seine et Bray,

survenu le 7 novembre 1993.

Mairie,
76710 Montville.

– Département de la Seine-Maritime.

Mmes et MM. les maires de l'assemblée départementale des maires,
ont la douleur de faire part du décès de leur président,

M. André MARTIN,
officier de la Légion d'honneur,
président du conseil général
de la Seine-Maritime,
sénateur, maire de Montville,
président de l'Association
départementale des maires
de la Seine-Maritime,
président de l'Office public
d'aménagement et de construction,

survenu le 7 novembre 1993.

Conseil général,
Hôtel du département,
76101 Rouen Cedex.

(Le Monde *du 9 novembre*.)

– Le Seigneur a rappelé à Lui

M. André REINHARD,
ingénieur civil des Mines,

le 5 novembre 1993, dans sa quatre-vingt-dixième année.

M. et Mme Jean Reinhard,
Père Pierre Reinhard,
franciscain,
M. et Mme Dominique Reinhard,
Mme Denis Pisier,
M. et Mme Bernard Chailley,
M. et Mme François Liouville,
M. et Mme Jean Cellier,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et ses arrière-petits-enfants,
Mme Maurice Prunel,
sa belle-sœur,
Les familles Reinhard et Prunel.

La cérémonie religieuse a eu lieu le *mardi* 9 novembre, en l'église de l'Immaculée-Conception, suivie de l'inhumation à 16 heures, dans le caveau de famille, à Laignes (Côte-d'Or).

21, avenue du *Bel-Air*,
75012 Paris.

– M. Josselin de Rohan,
président,
Et les membres du groupe RPR du Sénat,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean SIMONIN,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
croix du combattant,
officier des Palmes académiques,
ancien maire de Verrières-le-Buisson,
président d'honneur
du conseil général de l'Essonne,
sénateur,

survenu le 6 novembre 1993, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 10 novembre, à 10 heures, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, Verrières-le-Buisson (Essonne).

(Lire page 11.)

Anniversaires

– Il y a cinq ans, le 9 novembre 1988,

René MICALET

disparaissait.

« He is not dead
He doth not sleep
He hath awakened
From the dream of life. »

– Le 10 novembre 1943,

Chaja ROSENBAUM,

âgée de soixante-huit ans, a été arrêtée lors d'une rafle SS à Périgueux.

Déportée le 7 décembre 1943, par le convoi nº 64, *elle a été gazée* dès son arrivée à Auschwitz.

« Si l'écho de leur voix faiblit, nous périrons. »

Paul Eluard.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 6167

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I								■	
II						■			
III									
IV		■							
V				■		■			
VI						■			■
VII					■				
VIII					■				
IX		■			■				
X				■				■	
XI							■		

HORIZONTALEMENT

I. Certaines sont fines. – II. S'emploie pour chasser. D'un verbe actif. – III. Des gens qui ont horreur des souris. – IV. Qu'on ne voit pas souvent. – V. Est souvent réservée pour les grands événements. C'est souvent la dernière émission. – VI. Il écrit mais ne signe pas. Partie de la Turquie. – VII. Une nappe. N'a donc pas de but. – VIII. Lac de Syrie. Peuvent être tirés des flageolets. – IX. Adverbe. Qui peuvent mettre dans la gêne. – X. *Avant l'heure. Trou dans un* mur. – XI. *Bien exprimé.* N'est pas un nombre rond.

VERTICALEMENT

1. La *première* peut venir avec l'aube. – 2. Désigne une personne. Lac. Certains sont longs. – 3. Frappaient toujours avant d'entrer. – 4. Rivière. Va et vient. – 5. Un alliage antifriction. Evoque une très bonne affaire. – 6. Une ville bien « abîmée ». Un homme à fables. – 7. Maladie qui peut être causée par des cafards. – 8. Carte sur table. – 9. Qui ont une assiette. Peut se faire dans un tube.

Solution du problème nº 6166

Horizontalement

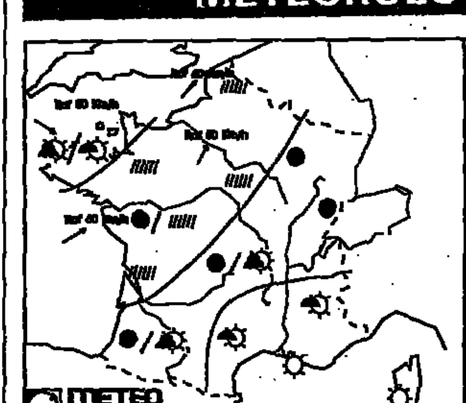
I. Ephémères. – II. Nuages. Pô. – III. Talé. Caïn. – IV. Onéreuse. – V. Ut. Indien. – VI. Décor. – VII. Nao. Bi. – VIII. Usuel. Reg. – IX. Rit. Une. – X. Eleveuses – XI. Se. Arrêt.

Verticalement

1. Entournures. – 2. Puant. Asile. – 3. Hâlé. Doute. – 4. Egérie. Va. – 5. Me. Encoller. – 6. Escudo. Ur. – 7. Asir. Ruse. – 8. Epiée. Benêt. – 9. Son. Neiges.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE



MÉTÉO FRANCE

TEMPS PRÉVU LE MERCREDI 10 NOVEMBRE 1993 VERS MIDI

LÉGENDE: ENSOLEILLÉ – NUAGEUX COUVERT ÉCLAIRCIES – NEIGE – ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX – TRÈS NUAGEUX OU COUVERT – AVERSES – ORAGES – SENS DE DÉPLACEMENT – PLUIE OU BRUINE – BRUMES ET BROUILLARD

Mercredi : Pluie sur la moitié ouest, variable ailleurs. – Sur la Bretagne, les Pays de Loire et la Basse-Normandie, la matinée sera pluvieuse ; l'après-midi, des éclaircies se développeront par l'ouest.

Sur le Poitou-Charentes, le Centre, le Bassin parisien et le Nord-Picardie, le temps sera gris et pluvieux toute la journée.

Sur l'Aquitaine, le Limousin, l'ouest de la Bourgogne et Champagne-Ardennes, après quelques timides éclaircies jusqu'en milieu de journée, le ciel finira de se couvrir et la pluie arrivera dans l'après-midi.

Sur le Midi-Pyrénées, l'Auvergne, l'est de la Bourgogne, la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté et la région lyonnaise, le ciel souvent gris le matin, laissera place à quelques éclaircies au cours de la journée.

C'est sur le quart sud-est de notre pays qu'il fera le plus beau, avec un soleil généreux du matin au soir.

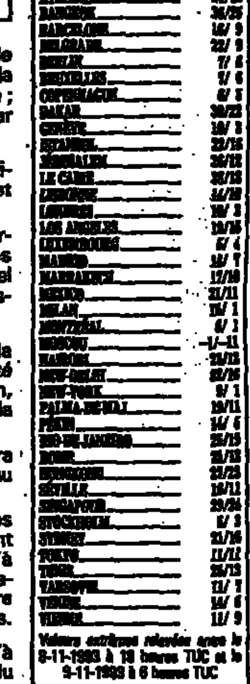
Les températures seront proches des normales saisonnières, avec des minimales généralement comprises entre 4 degrés et 8 degrés, jusqu'à 10 degrés en Bretagne et sur le littoral méditerranéen et des maximales qui s'étageront entre 10 degrés et 16 degrés du nord au sud du pays.

Le vent de sud soufflera fort en Manche : jusqu'à 70 km/h en pointe et assez fort sur le reste du quart nord-ouest avec des rafales à 50 km/h ou 60 km/h ; ailleurs le vent sera faible ou modéré, de secteur sud, sauf en Méditerranée, où il viendra du nord-ouest.

TEMPÉRATURES maxima - minima

FRANCE

AJACCIO	17/8
BIARRITZ	12/5
BORDEAUX	14/5
BOURGES	10/8
BREST	13/6
CAEN	12/5
CHERBOURG	12/1
CLERMONT-FER.	9/7
DIJON	8/8
GRENOBLE	10/8
LILLE	8/8
LIMOGES	8/6
LYON	9/7
MARSEILLE	14/5
NANCY	7/6
NANTES	13/7
NICE	17/9
PARIS-MONTS.	10/7
PAU	13/3
PERPIGNAN	15/10
POINTE-A-PITRE	31/23
RENNES	13/6
ST-ETIENNE	8/6
STRASBOURG	9/6
TOULOUSE	10/7
TOURS	11/1



ÉTRANGER

ALGER	20/8
AMSTERDAM	8/5
ATHÈNES	24/16
BANGKOK	30/25
BARCELONE	16/9
BELGRADE	22/9
BERLIN	7/6
BRUXELLES	7/6
COPENHAGUE	6/5
DAKAR	30/22
GENÈVE	10/3
ISTANBUL	23/16
JÉRUSALEM	26/12
LE CAIRE	28/16
LISBONNE	14/10
LONDRES	10/3
LOS ANGELES	19/16
LUXEMBOURG	6/4
MADRID	18/7
MARRAKECH	17/10
MEXICO	21/11
MILAN	15/1
MONTRÉAL	6/1
MOSCOU	–1/–11
NAIROBI	25/13
NEW-DELHI	22/16
NEW-YORK	8/1
PALMA-DE-MAJ.	19/11
PÉKIN	14/6
RIO-DE-JANEIRO	25/19
ROME	21/13
HONGKONG	23/23
SÉVILLE	16/12
SINGAPOUR	29/24
STOCKHOLM	5/3
SYDNEY	21/16
TOKYO	11/11
TUNIS	25/13
VARSOVIE	11/7
VENISE	14/6
VIENNE	11/9

Valeurs extrêmes relevées entre le 8-11-1993 à 18 heures TUC et le 9-11-1993 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

MÉTÉO FRANCE

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
ARTS
Le Monde et SPECTACLES

RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 9 NOVEMBRE

TF 1

15.30 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.40 Club Dorothée.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invitée : Ute Lemper.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.45).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.50 Cinéma : L'Evadé. □ Film américain de Tom Gries (1975).
22.30 Divertissement : Ciné gags.
22.35 Cinéma : Les Bidasses en cavale. □ Film français de Philippe Clair (1975).
0.10 Magazine : Le Club de l'enjeu.
0.50 Journal et Météo.
0.55 Magazine : Reportages.

FRANCE 2

15.40 Tiercé, en direct de Maisons-Laffitte.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Magazine : Giga.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Est-ce bien raisonnable ? ■ Film français de Georges Lautner (1981).
22.40 Magazine : Bas les masques. J'ai décidé d'avorter.
23.55 Journal, Météo et Journal des courses.
0.20 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field. Invités : Suzanne Sontag ; Yann Collette (*Cabaret Valentin*, au Théâtre de Chaillot) ; Eric Jourdan, designer ; Gamal Ghitani (*Epitre des destinées*) ; Olivier Py, metteur en scène de *la Jeune Fille, le Diable et le Moulin*, à Sartrouville ; Lucinda Childs, chorégraphe à propos de *Création pour douze danseurs*, au Théâtre de la Ville (jusqu'au 13 novembre) ; Musique : Houria Aïchi et Aïcha Redouane.

FRANCE 3

15.15 Série : Capitaine Furillo.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Les Normaliens*, de François Dufay et Pierre-Bertrand Dufort.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Spectacle : Les Grands Cirques du monde, de l'Europe au Japon. Présenté par Sergio.
22.05 Journal et Météo.
22.35 Les Brûlures de l'Histoire. Magazine présenté par Laure Adler et Patrick Rotman. Dossier : la République des affaires. Invité : Jean Garrigues, historien ; Séquence actualité : les années noires de l'Occupation. Invité : Jean-Pierre Azema (*la France des années noires*).
23.30 Magazine : A la une sur le 3. Avec Serge July et Philippe Alexandre.
23.56 Continentales.

CANAL PLUS

15.00 Magazine : 24 heures (rediff.).
15.50 Surprises.
16.00 Le Journal du cinéma.
16.05 Cinéma : Pensées mortelles. ■ Film américain d'Alan Rudolph (1991).
17.45 Surprises.
18.00 Canaille peluche. Le Tourbillon noir.

— En clair jusqu'à 20.30 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
20.15 Sport : Football. Lyon-Marseille. Match de 17e journée du championnat de France de D1 ; à 20.30, coup d'envoi.
22.30 Flash d'informations.
22.35 Surprises.
22.50 ▶ Cinéma : Hamlet. ■ Film américain de Franco Zeffirelli (1990) (v.o.).
1.00 Le Journal du hard. Présenté par Philippe Vandel.
1.05 Cinéma : Instinct animal. Film américain, classé X, de John Leslie (1992).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Cinéma : L'Etalon noir. ■ Film américain de Carroll Ballard (1979) (rediff.).
19.00 Série : Hale and Pace.
19.35 Documentaire : Paysage céleste. René Schickele, de Fritz Breuer.
19.50 Documentaire : Comme nous serons heureux. De Magali Clément.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. De Daniel Leconte. Berlin entre le passé et l'avenir, à la recherche d'une nouvelle identité. Reportages : Facettes d'une ville et Frontsdat Berlin, de Daniela Schmidt et Otto Langels ; Berlin vue par un Français, de Daniel Leconte ; Lettre en images, de Helma Sanders ; Brahms ; La mémoire de Brecht, de Sophie Rosenzweig ; Taxi Memories. Invités : Helma Sanders, cinéaste ; Peter Schneider, écrivain ; Renzo Piano, architecte ; Jean-Luc Godard, cinéaste ; Claude Lanzmann, cinéaste ; Henri M. Broder, écrivain (sous réserve).
21.45 Soirée thématique : Européens entre deux cultures. Soirée proposée par Pascal Dupont et David Carr-Brown.
21.46 Le Grand Ecart. Enfants d'immigrés, enfants d'Europe. Enquête de Pascal Dupont et David Carr-Brown.
22.55 Cinéma : Leo the Last. ■■ Film britannique de John Boorman (1969) (v.o.).

M 6

14.30 Magazine : La Vie à pleins tubes.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Papa bricole !
20.35 Magazine : Grandeur nature.
20.50 Série : Docteur Quinn. Son héros ; l'Opération. Avec Jane Seymour, Joe Lando.
22.45 Série : Mission impossible. La Brigade de la mort.
23.40 Série : L'Exilé. Ballet rose.
0.30 Informations : Six minutes première heure.
0.40 Musique : Flashback

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science.
21.30 Témoins du siècle. Avec l'Association des écrivains combattants, à l'occasion des fêtes du 11 Novembre.
22.40 Les Nuits magnétiques. A fleur de peau, étoffes, cuir, accessoires (1).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Alain Nadaud (Malaise dans la littérature).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20 30 Concert. Sérénade pour trio à cordes en ut majeur op. 10, de Dohnanyi ; Lettres de Westerbork pour voix de femmes et deux violons, de Greif ; « Am Grabe Richard Wagners » pour quatuor à cordes et harpe, de Liszt ; Gesange fur Frauenchor op. 17 pour voix de femmes, deux cors et harpe, Quintette pour clarinette et cordes en si mineur op. 115, de Brahms.
22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraieb. Roméo et Juliette, de Gounod (extraits des actes 1, 2 et 3).
23 09 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes nº 2 en ré majeur, de Borodine ; Sonate pour alto et piano en mi bémol majeur op. 120 nº 2, de Brahms.
0 00 L'Heure bleue. Carnets de route, par Philippe Carles. Invité : Didier Levallet, contrebassiste.

Les interventions à la radio

RTL, 18 h 30 : le père Di Falco et Jean-Claude Barrot.
France-Inter, 19 h 20 : A quoi servent les prix littéraires (« Le téléphone sonne »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Immontrable

DOUCHES et toilettes *crasseuses, pitance servie* dans des gamelles défoncées, murs lépreux, matelas serrés les uns contre les autres dans une pièce aveugle : *devant le Palais de justice de* Paris, des avocats du Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI) montraient à la caméra des photos du dépôt des étrangers clandestins, sous le même Palais de justice. France 2 y *consacra l'ouverture de son* « 20 Heures ».

A vrai dire, cette découverte *ne constituait pas une surprise.* On se doute bien de l'existence de ce type d'endroits. Pourquoi *cette indignation ne décroche-t-elle* pas chaque soir l'ouverture du journal télévisé ? Risquons une hypothèse : nul n'a envie d'en savoir trop. Ni le gouvernement, ni l'opposition, ni la télévision, ni le public, ni personne. Ces mystères de la *conscience qui intriguent tant,* par exemple, les historiens penchés sur la période de la déportation – que savaient exactement les contemporains ? Etait-il vraiment possible de ne rien savoir ? – nous les touchons ici du doigt. Ce lieu *existe, au cœur de Paris,* et nous n'en entrevoyons qu'incidemment des photos, aussitôt *oubliées. Par ce silence,* organisé ou accepté, ne consentons-nous pas tous à quelque chose ?

Quelques soirs plus tôt, Canal Plus était parti pendant *toute une année scolaire* explorer un autre de ces lieux immontrables : un collège de Seine-Saint-Denis. On avait *enregistré l'émission plutôt que* de la regarder : on trouverait bien un moment, un jour, plus *tard ! On se résolut à la* projeter, plongeant aussitôt au cœur d'une poudrière interdite. Les *profs étaient parfois dépassés* et surnageaient parfois. Ils battaient des bras, héroïques et *essoufflés, se heurtant aux* élèves, au principal du collège, à leur propre impuissance. Ils *élaboraient dans la salle des* profs des ripostes désespérées. Dans cet enfer *scintillaient parfois des petits lampions* : ainsi avaient-ils réussi à faire répéter aux élèves un *opéra en latin. En latin ! En* Seine-Saint-Denis ! Il n'y avait d'autre choix que de se faire *tout petit, et se taire.*

L'année scolaire terminée, d'un coup de bouton, on refit surface presque avec *soulagement dans les folles druckériennes.* Un danseur-vedette évoquait son prochain livre, *dont la publication était prévue* à Noël ; des danseuses nues dansaient nues, ou presque : *enfin des gens normaux ! La vie* continuait. Jean-Pierre Pernaut se demanda ensuite « combien ça coûte ? ». « *On va parler d'argent* pendant une heure, prévint-il d'emblée. Je sais que vous aimez tous ça. *Vous êtes* quatre millions chaque mois à nous regarder. » On clignait des yeux, comme des *pensionnaires du dépôt du Palais de* justice soudain traînés en pleine lumière.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 10 NOVEMBRE

TF 1

6.00 Série : Intrigues.
6.28 Météo (et à 6.58, 7.17).
6.30 Club mini Zig-Zag. Jayce.
7.00 Journal.
7.18 Dessin animé : Transmutazors (et à 7.25).
7.20 Club mini.
7.30 Disney Club mercredi.
9.05 Club Dorothée matin.
11.50 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.40 Série : Highlander.
14.35 Club Dorothée.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou c'est nous ! Invitée : Christine Boisson.
19.50 Le Bébête Show (et à 1.25).

20.00 Journal et Météo.
20.45 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Invités : Jacqueline Bisset, Anouk Aimée, Marie Trintignant, Jean-Hugues Anglade, André Dussollier, Daniel Gélin, acteurs du film *les Marmottes* ; Paul-Loup Sulitzer. Variétés : Patricia Kaas, Herbert Léonard, Pierre Perret, Dany Brillant, Dave, Nina Moreto, 4 Non Blondes, Karine Costa, Daniel Levy, Julien Courbet, Dan Bolender.
22.45 Magazine : 52 sur la Une. La vallée des trompe-la-mort, de Tony Comiti et Guy Caluffo.
23.45 Magazine : Formule foot.
0.20 Sport : Boxe. Championnat du monde WBA des mi-lourds.
1.30 Journal et Météo.
1.35 Série : Passions.
2.05 TF 1 nuit (et à 3.40, 4.40).
2.10 Téléfilm : Via Mala (dernière partie).
3.50 Documentaire : Le Chemin des Indiens morts (1re partie).
4.50 Musique.
5.10 Documentaire : Histoire de la vie.

FRANCE 2

5.55 Feuilleton : Monsieur Belvédère.
6.20 Dessin animé.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.20 Télévisator 2.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide (et à 4.15).
12.20 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal et Météo.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : Les deux font la paire.
15.40 Variétés : La Chance aux chansons.
16.35 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.05 Magazine : Giga.
18.35 Jeu : Un pour tous.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.55 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Téléfilm : La Lettre inachevée. De Chantal Picault.
22.30 Documentaire : Chroniques de l'hôpital d'Armentières. De Daniel Karlin (9e chronique).
23.35 Journal et Météo.
23.55 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.
1.05 Histoire courte. *Le Maître de lumière*, de Denis Guedj ; *Epreuve d'artiste*, de Rémi Bernard.
1.40 Magazine : Bas les masques (rediff.).
2.55 Emissions religieuses (rediff.).
3.55 Dessin animé.
4.00 24 heures d'info.
4.45 Documentaire : Toujours plus loin.

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups.
8.00 ▶ Les Minikeums.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Votre cas nous intéresse.
13.30 Série : Les Mystères de l'Ouest.
14.20 Documentaire animalier.
14.45 Magazine du Sénat.
15.00 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
16.45 Jeu : Les Délires d'Hugo.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Esterhazy*, d'Irène Dische, Hans-Magnus Enzensberger et Michel Sowa.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Où sont passés les espions ? – De l'espionnage industriel à l'intelligence économique. Invités : Henri Martre, ancien PDG d'Aérospatiale ; Peter Schweizer (*Espions nouveaux*) ; Christian Harbulot, corédacteur du rapport *Intelligence économique et stratégie des entreprises* ; Jean-Louis Levet, commissaire au Plan ; l'amiral Pierre Lacoste ; Philippe Baumard (*Stratégie et surveillance*). Reportage : 007 au service secret des entreprises.
22.30 Journal et Météo.
23.00 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales. Alsace (Action ; La transe et la pierre, documentaire ; Label vidéo). Aquitaine (Toromania ; Face au toril ; Les Six Jours de Bordeaux). Bourgogne, Franche-Comté (Diagonales ; Compact). Limousin, Poitou-Charentes (Rural express ; Capital santé ; Littoral ; Première partie). Lorraine, Champagne-Ardenne (Regards voisins ; Visions ; Les Nuits de Champagne ; Compact). Méditerranée (Plongée ; Mémoire de la mer ; Face au toril ; Aléas). Nord-Pas-de-Calais, Picardie (Détaché case ; Périphériques ; Regards transfontaliers). Normandie (La Route du café ; Zigs-Zague ; Saga-cités ; Capital santé). Ouest : (Top à l'Ouest ; Aléas ; L'hebdo musique) ; Paris-Ile-de-France, Centre (Décryptages ; Paris surface ; W et Cie ; Saga-cités) ; Rhône-Alpes, Auvergne (Ecoutez voir ; Campus). Sud (Pôle Sud ; Face au toril ; Vu du Sud nº 2).

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Canaille peluche.

— En clair jusqu'à 8.45 —

7.50 Ça cartoon.
8.50 Surprises.
9.00 Cinéma : L'Année prochaine si tout va bien. ■ Film français de Jean-Loup Hubert (1981).
10.30 Flash d'informations.
10.33 Surprises.
10.55 Cinéma : L'Ombre d'Emma. ■ Film danois de Soeren Kragh-Jacobsen (1987).

— En clair jusqu'à 13.35 —

12.30 Magazine : La Grande Famille.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Série animée : Chipie & Clyde.
14.35 Documentaire : Les Maîtres pêcheurs de l'Okavango.
14.55 Surprises.
15.05 Téléfilm : La Petite Sauvage. De Diane Keaton.
16.35 Surprises.
16.45 Dessin animé : Les Simpson.
17.05 Les Superstars du catch.
18.00 Canaille peluche.

— En clair jusqu'à 21.00 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi.
21.00 Cinéma : Les Amies de ma femme. □ Film français de Didier Van Cauwelaert (1992).
22.25 Magazine : Jour de foot. Buts et extraits des matches de la 17e journée du championnat de France de D1.
23.10 Flash d'informations.
23.15 Cinéma : L'Inconnu dans la maison. □ Film français de Georges Lautner (1992).
0.55 Cinéma : Le Chêne. ■■ Film franco-roumain de Lucian Pintilie (1991) (v.o.).
2.35 Magazine : L'Œil du cyclone.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Jazz in the Night. Chich Corea & Gary Burton en concert (rediff.).
17.35 Magazine : Transit (rediff.).
18.40 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor (rediff.).
19.00 Série : Hale and Pace.
19.35 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Meissonnier. Best of. Zao, Malcolm McLaren, Jean-Charles de Castelbajac, Tom Waits, Red Hot Chili Peppers.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Documentaire : Les Printemps du Sacre. De Brigitte Hernandez et Jacques Malaterre.
21.40 Danse : Le Sacre du printemps. Recréation de la chorégraphie de Nijinski, par le Joffrey Ballet.
22.15 Musicarchive : Spécial danse. Anna Pavlova. Montage d'archives de Philippe Trufo.
22.45 Cinéma : Le Printemps d'une petite ville. ■■ Film chinois de Fei Mu (1948) (v.o.).

M 6

6.05 Musique : Boulevard des clips
7.00 Informations : M 6 express
7.05 Contact 6 Manager.
7.15 Les Matins d'Olivia
11.05 Série : Cagney et Lacey.
12.05 Série : Papa Schultz.
12.35 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 M 6 Kid.
15.40 Magazine : E = M 6. Présenté par Mac Lesggy.
16.10 Magazine : Flashback. Martin Circus, Il était une fois, Carly Simon, Shuki et Aviva, Patrick Juvet, David Bowie.
16.35 Magazine : Fax'O (et à 0.50).
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Papa bricole !
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 0.45). Le dernier cheval sauvage.
20.45 Téléfilm : Mon Dieu, on a tué ma femme ! De Baz Taylor.
22.30 Téléfilm : Le Crime oublié. D'Ed Sherin.
0.10 Magazine : Emotions.
0.35 Six minutes première heure.
2.15 Rediffusions. World Philharmonic Orchestra ; Cargo dans les îles ; Les Enquêtes de Capital ; Fréquenstar ; Fax'O ; Culture rock ; Culture pub.

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. Le français classique.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Premiers regards sur un Nouveau Monde : les Etats-Unis ou l'Amérique telle qu'ils l'ont vue (5).
22.40 Les Nuits magnétiques. A fleur de peau, étoffes, cuir, accessoires (2).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Roger-Pol Droit (L'art est-il une connaissance ?).
0.50 Musique : Coda. Chercher la femme (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 9 octobre à Radio-France) : Cantus in memory of Benjamin Britten, de Paërt ; Concerto pour flûte et harpe en ut majeur K 299, Symphonie nº 39 en mi bémol majeur K 543, de Mozart, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : Yehudi Menuhin ; sol. : Geneviève Amar, flûte ; Frédérique Cambreling, harpe.
22.00 Semaine internationale de la guitare. Nocturnal op. 70, de Britten, par Alexander Svete ; Trois epitaphios, de Theodorakis, par Costa Cotsiolis ; Rito de los Orishas, de Brouwer, par Alvaro Pierri.
23.09 Ainsi la nuit. Quintette pour piano et cordes en mi bémol majeur op. 44, de Schumann ; Sonate pour flûte, alto et harpe, de Debussy.
0.00 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : Sylvain Beuf, saxophone, et son quartette.

Les interventions à la radio

Radio-Shalom, 18 h 30 : Brice Lalonde (« Le grand débat »).

Le Monde

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Jacques Calvet annonce la mort de l'Europe. Michel Jobert dénonce le protectionnisme américain.

Diagonales : « Vive les intellos ! », par Bertrand Poirot-Delpech *(page 2)*.

ÉTRANGER

Etats-Unis : la diplomatie sur la sellette

La démission de Clifford Wharton, le numéro deux du département d'Etat, reflète le climat tendu qui règne au sein de l'équipe chargée de la politique étrangère de l'administration Clinton *(page 5)*.

POLITIQUE

Sénat : les « trente-deux heures » à l'essai

Après quinze heures de débat et de vifs échanges au sein même du RPR et de l'UDF, les sénateurs n'ont adopté qu'avec une courte majorité (149 voix contre 138) la réduction expérimentale du temps de travail annualisé, symbolisée par le slogan de la « semaine des trente-deux heures » *(page 10)*.

SOCIÉTÉ

Les corbeaux de la Vologne

Il savait tout, voyait tout, entendait tout. Qui était ce corbeau qui, parmi un flot d'injures, distillait les secrets de famille et les rumeurs les plus malsaines ? Etait-il même seul ? Malgré les questions très sèches de son fils Jean-Marie, Monique Villemin n'a pas voulu sortir de son silence *(page 14)*.

SCIENCES ◆ MÉDECINE

La forêt assassinée

Au sommet de Rio, tous les pays s'étaient engagés à préserver leur patrimoine forestier. A Madagascar, cependant, la forêt disparaît à vue d'œil *(page 16)*.

CULTURE

Ce que la prison fait aux femmes

Pendant trois ans, Jean-Michel Carré a suivi l'itinéraire de sept femmes incarcérées. Son film, *Galères de femmes*, est un témoignage grave et bouleversant pour dire la prison, les crises de rage de la compagne de cellule, la routine du quotidien, la perte d'identité progressive *(page 19)*.

ÉCONOMIE

GATT : les Douze contre l'inertie américaine

Washington bloque les négociations du GATT sur tous les fronts : agriculture, aéronautique, acier, démantèlement des droits de douane, libéralisation des services... Mais les Européens semblent ne pas vouloir se laisser imposer par les Etats-Unis, à la dernière minute, un compromis en forme de diktat *(page 24)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Arts et spectacles

De nombreux grands de la chanson française des décennies précédentes sont toujours sur scène. Les générations montantes ont souvent paru devoir s'opposer pour exister. Aujourd'hui les ruptures s'estompent, les influences s'échangent.

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté 31 à 42

Le numéro du « Monde » daté mardi 9 novembre 1993 a été tiré à 486 965 exemplaires

Après les premières élections multipartites

La nouvelle Chambre des députés jordanienne ne fera pas obstacle au processus de paix

Les candidats indépendants proches du pouvoir sont sortis vainqueurs des premières élections législatives multipartites organisées en Jordanie depuis trente-sept ans. Les islamiste perdent presque la moitié de leurs sièges tandis que la gauche subit un net revers. Ainsi composé, ce Parlement, au sein duquel les islamistes resteront le bloc le plus important et le mieux organisé, ne risque pas de faire très sérieusement obstacle à la volonté du roi Hussein de négocier la paix avec Israël.

AMMAN

de notre envoyée spéciale

Les islamistes, qui, toutes tendances confondues – Frères musulmans et indépendants, – occupaient 32 des 80 sièges de la chambre sortante, n'en auront plus que 18, dont 16 reviendront au Front d'action islamique, émanation du mouvement des Frères musulmans.

La gauche est laminée : trois députés au lieu de huit lors des élections législatives de novembre 1989. En favorisant le vote « familial » ou « tribal », la réforme de la loi électorale – d'un scrutin de liste à un scrutin uninominal à un tour – a atteint le but que le gouvernement s'était fixé, à savoir faire échec aux partis idéologiques, islamistes et de gauche, qui sont opposés au processus de paix.

L'opposition n'occupera que 21 sièges, les trois quarts restants l'étant principalement par des notables, dont une vingtaine d'anciens ministres et une dizaine d'officiers à la retraite. Le taux de participation a été nettement plus élevé que lors de la précédente consultation : 68 % au lieu de 40 %.

Pour la première fois, une femme entre à la Chambre des députés. Mme Toujan Faycal, quarante-cinq ans, journaliste, occupera l'un des trois sièges réservés aux Circassiens. Cette candidate, qui se présentait dans la troisième circonscription d'Amman, le quartier le plus huppé de la capitale, a bénéficié des voix de nombreuses femmes libérales. Elle avait eu maille à partir avec les islamistes, il y a quelques années, alors qu'elle produisait des programmes de télévision et avait été accusée d'apostasie. Comme ses deux consœurs candidates, elle n'avait pu se faire élire en 1989. En revanche, une femme, Mme Leila Sharaf, ancien ministre, siège déjà au Sénat, dont le roi nomme les 40 membres.

Le poids des Palestiniens

Dans cette bataille, les islamistes ont perdu quelques figures de proue comme le président de la précédente Assemblée, Abdel Latif Arabiyat, et le porte-parole des Frères musulmans, Ibrahim Khreissat. Ils obtiennent leur meilleur score dans les régions les plus démunies, où ils comblent souvent, par leur action sociale, les déficiences de l'Etat. A Zarka, deuxième ville du pays, où vivent de nombreux ouvriers et où le taux de chômage est élevé, les trois candidats du Front d'action islamique ont été élus. Bien que perdant un peu de terrain, ils conservent 4 sièges sur 6 dans les quartiers pauvres de l'est d'Amman, où sont installés deux camps de réfugiés palestiniens.

Le vote des Jordaniens d'origine palestinienne – plus de la moitié de la population – a joué à plein dans le district de Balqa, où deux candidats qui se présentaient pour la première fois, originaires du camp de réfugiés de Baqa'a, le plus grand de Jordanie, ont été élus. Le roi avait sollicité l'aide de l'OLP pour contrer les candidats palestiniens islamistes ou membres d'organisations hostiles au processus de paix. A Baqa'a, l'influence du Fatah de Yasser Arafat a joué en faveur d'Ibrahim Shehdeh, mais n'a pu empêcher l'élection de Mohammad Oweida, qui se battait sous l'étiquette du Front d'action islamique.

Ces deux élections montrent le poids des Palestiniens dans une des vingt circonscriptions les plus peuplées de Jordanie, qui élit six musulmans et deux chrétiens. Bénéficiant de neuf sièges réservés à la Chambre – soit plus de 10 %, alors qu'ils représentent entre 4 % et 6 % de la population, – bon nombre de chrétiens ont voté pour des candidats indépendants capables de contrer les islamistes.

Lors d'une visite, mardi, dans des bureaux de vote, le souverain hachémite n'a pas démenti la nouvelle, révélée à Jérusalem, d'une rencontre avec Shimon Pérès, le chef de la diplomatie israélienne. « *Ce qui est évident*, a-t-il dit, *c'est que le processus de paix a démarré il y a longtemps et qu'il continue.* » Le même jour, M. Pérès lui a fait écho, se félicitant « *qu'en dépit de toutes les rumeurs, les extrémistes n'aient pas été renforcés, au contraire* ».

La Jordanie, a ajouté le roi, est « *totalement engagée dans la voie d'une paix globale, juste et permanente* » au Proche-Orient. Faisant allusion au vote des Jordaniens d'origine palestinienne, que d'aucuns voulaient voir écarter de cette consultation sous prétexte que les réfugiés de 1967 étaient susceptibles de regagner les territoires occupés, il a ajouté : « *Ce qui est important dans ces élections, c'est la consolidation de la démocratie et la participation de tous les Jordaniens, quelle que soit leur origine, dans l'édification de l'avenir.* »

FRANÇOISE CHIPAUX

A nos lecteurs

Lundi 8 novembre, divers incidents dans notre imprimerie d'Ivry-sur-Seine ont à nouveau empêché l'expédition des exemplaires du *Monde* destinés à la vente le soir même en province. Les abonnés parisiens n'ont pu recevoir leur journal dans l'après-midi, et les exemplaires à l'exportation ont été acheminés avec retard. Samedi dernier, d'autres incidents avaient empêché l'impression de l'édition Rhône-Alpes.

La direction du *Monde* s'emploie à ce que des conditions normales de production soient rétablies le plus rapidement possible. Elle remercie le réseau de vente pour son assistance à la distribution du *Monde* dans ces conditions difficiles. Elle présente ses excuses aux lecteurs pour les désagréments qu'ils subissent.

J. L.

Shimon Pérès affirme que la Jordanie signera un accord de paix indépendamment de la Syrie et de l'OLP. – Le chef de la diplomatie israélienne, Shimon Pérès, a déclaré, lundi 8 novembre, devant la commission des affaires étrangères et de la défense, que la Jordanie « *acceptera de signer un accord total de paix avec Israël, sans le conditionner par un accord parallèle avec la Syrie ou avec les Palestiniens* ». Le week-end dernier, M. Pérès avait assuré qu'un accord était « *très proche* » avec la Jordanie. Mais il s'était refusé à confirmer ses rencontres avec le roi Hussein, dont le *Washington Post* a précisé qu'elles avaient eu lieu, mardi et mercredi à Amman, et qu'elles avaient duré neuf heures. – *(AFP.)*

Un Israélien tué par un Palestinien à Gaza. – Un civil israélien a été tué, mardi 9 novembre, à l'entrée nord de la ville de Gaza, après avoir été renversé par un camion-benne, au volant duquel se trouvait un Palestinien masqué, a-t-on appris de sources militaires. Après avoir volé ce véhicule, le Palestinien a foncé sur une voiture israélienne, qui a été touchée de plein fouet et dont le conducteur a été tué sur le coup. – *(AFP.)*

CABLE : Canal Assemblée nationale enregistrerait un succès d'audience. – Lancée le 2 octobre dernier sur le réseau Paris-TV Câble, avant le début des émissions d'ARTE, Canal Assemblée nationale a obtenu 1,3 % d'audience lors de sa première semaine de diffusion, selon une mesure automatique de l'audience effectuée sur 4 500 des 160 000 foyers raccordés. Lors de la venue du roi d'Espagne Juan Carlos d'Espagne, Canal Assemblée a recueilli, le 6 octobre, 5,5 % de parts de marché, ce qui le place en tête des chaînes câblées. La fiabilité du système de mesure, non validé, et la qualité de l'échantillon, – quelques arrondissements parisiens – pourraient remettre en question ces performances. En effet, le système de mesure automatique continue à enregistrer l'audience sur la dernière chaîne regardée, même lorsque le téléviseur a été mis en position de « veille ».

AU JOUR LE JOUR

Diana

Il a osé !

Alors que l'« affaire » fait scandale... Alors que tous les journaux britanniques, des plus puritains aux plus libéraux, condamnent avec une légitime gravité ce crime odieux de voyeurisme, aggravé de lèse-majesté, commis par l'infâme Daily Mirror...

Alors que le monde entier se penche avec stupeur sur ce que France-Soir *appelle opportunément, preuves photographiques à l'appui, le* « corps du délit » ...

Alors que le bon peuple d'outre-Manche partage la détresse de la gentille princesse Diana, piégée, une fois de plus, par une caméra indiscrète, au cours, cette fois, d'une chaste séance de musculation, Patrice Nziengui a osé !

Bravant l'opinion internationale, usant de sa seule autorité gouvernementale, ce ministre de la communication a osé autoriser la presse privée, qui était interdite depuis deux mois, à reparaître. Cela se passe de nos jours, au Gabon !

Que fait l'ONU ?

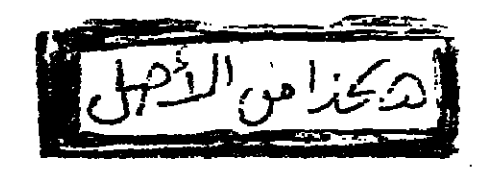
PROCYON

GATT : Edouard Balladur souhaite un « sursaut » des partenaires de l'Union européenne

Edouard Balladur a souhaité, mardi 9 novembre, un « *sursaut* » des partenaires de l'Union européennesur les négociations commerciales du GATT, en assurant que le blocage actuel « *n'était pas imputable à l'Europe* ». « *Il faut travailler rapidement et sérieusement si l'on veut aboutir avant la fin de l'année, ce que souhaite la France* », a affirmé le premier ministre lors d'un colloque sur les privatisations organisé par l'*International Herald Tribune*. « *La situation est inquiétante : à moins de quarante-cinq jours de l'échéance, aucune discussion sérieuse n'a été engagée à Genève sur le projet Dunkel, aucune discussion agricole sérieuse n'a encore eu lieu entre la Commission et les Etats-Unis, les offres de la CEE en matière d'accès au marché demeurent sans réponse* », a déploré M. Balladur, qui a affirmé partager les inquiétudes de Sir Leon Brittan, commissaire européen chargé des négociations commerciales. *(Lire également page 24)*

Jean-Luc Vialla devrait remplacer Jean-Dominique Comolli à la direction des douanes

Jean-Dominique Comolli, actuel directeur général des douanes, devrait quitter prochainement ses fonctions pour prendre la tête de la SEITA. Il serait remplacé par Jean-Luc Vialla qui fut conseiller technique, chargé des affaires de personnel en 1987-1988 dans le cabinet de M. Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. M. Vialla est actuellement adjoint au directeur général des douanes et droits indirects.



Le Monde
INITIATIVES

Le retour de la réduction du temps de travail

REVENU sur le devant de la scène, symbolisé par l'engouement pour la semaine de quatre jours, le débat sur la réduction du temps de travail n'est pas près de s'éteindre. Peu importe, à la limite, le sort parlementaire qui lui sera finalement réservé, lors de l'adoption définitive du projet de loi quinquennale présenté par Michel Giraud, ministre du travail, ou, plus tard, au terme du tour de France entrepris par Gilles de Robien et ses amis du Parti républicain. Désormais, il fait partie du paysage social et, mieux, en constitue la figure emblématique, tant par ce qu'il révèle de l'état de l'opinion que par ce qu'il laisse supposer de fractures à l'œuvre dans la société.

Quoi que puissent en penser ceux qui semblent découvrir ce thème sur le tard, le terrain de la réflexion a été extraordinairement labouré, toutes ces dernières années. Sans remonter aux précurseurs, il faut reconnaître que des originaux comme Guy Aznar, qui n'était pas encore l'un des économistes des écologistes, ou des visionnaires comme André Gorz, qui doit aujourd'hui savourer sa revanche, n'ont pas cessé d'annoncer, pour s'en réjouir, la fin du travail à temps plein. Longtemps, ils ont prêché dans le désert et, d'une certaine façon, ont été les victimes de l'échec relatif du passage aux 39 heures, en 1982, qui, pendant dix ans, a annihilé toute volonté de poursuivre le chemin vers les 35 heures, ouvert par les socialistes au gouvernement.

D'autres, justement parce qu'ils ont été associés de près à l'expérience de Pierre Mauroy, ont continué de défendre cette orientation. Mais Bernard Brunhes, ancien conseiller social de Matignon à cette époque, comme Jacques Rigaudiat, qui le secondait avant d'occuper le même poste au temps de Michel Rocard, ont tenu compte de ce précédent. Ils se veulent moins directifs et ont abandonné le projet d'une réduction massive, autoritaire et uniforme. Dans son rapport sur l'emploi, rédigé dans le cadre de la préparation du XIe Plan, Bernard Brunhes suggère désormais que le législateur fixe un objectif de réduction du temps de travail à terme – par exemple 37 heures par semaine, qui deviendraient la durée légale en 1997, à charge pour les partenaires sociaux de déterminer, par la négociation, les modalités et le rythme d'un aménagement.

Intarissable sur le sujet, il y a aussi, et surtout, Dominique Taddéi, ancien député socialiste du Vaucluse, professeur d'économie à l'université, à qui de nombreux rapports ont été commandés au fil des ans. Son option ? Lier la réduction du temps de travail à l'allongement de la durée d'utilisation des équipements dans l'industrie, et aux heures d'ouverture dans les services. Ses travaux, menés avec l'aide de Gilbert Cette, de la Banque de France, ont été régulièrement complétés, et nul ne devrait en ignorer les conclusions, tant ils résument l'état des lieux.

De la même façon, il faudrait regarder du côté des expérimentations qui se produisent concrètement dans telle ou telle entreprise, depuis que la crise amène des employeurs à s'aventurer dans cette voie au nom de la survie, et plus clairement dans l'espoir de sauver des emplois. Avec le recul, les premières tentatives ayant été lancées il y a quelques mois, il devient maintenant possible d'examiner les résultats. Y compris sur le comportement des personnes.

Enfin, et en dépit de leur fréquent isolement, il reste que de nombreuses associations fleurissent aux quatre coins du territoire, dont l'objet réside dans la volonté de promouvoir la réduction du temps de travail, parfois sous la forme de quatre journées de huit heures. Certaines sont particulièrement actives et compétentes, mais, avec le temps, en raison d'une forme de fébrilité qui saisit certains « acteurs », le risque est désormais grand de voir le débat dévoyé par des docteurs Folamour, de ces démagogues ou irresponsables qui croient le moment venu pour les solutions les plus délirantes. Ainsi Michel Leclerc défend l'idée d'un TGV Paris-Pékin ou Paris-Johannesburg, tandis que d'autres proposent le lancement d'un « téléthon » pour le chômage.

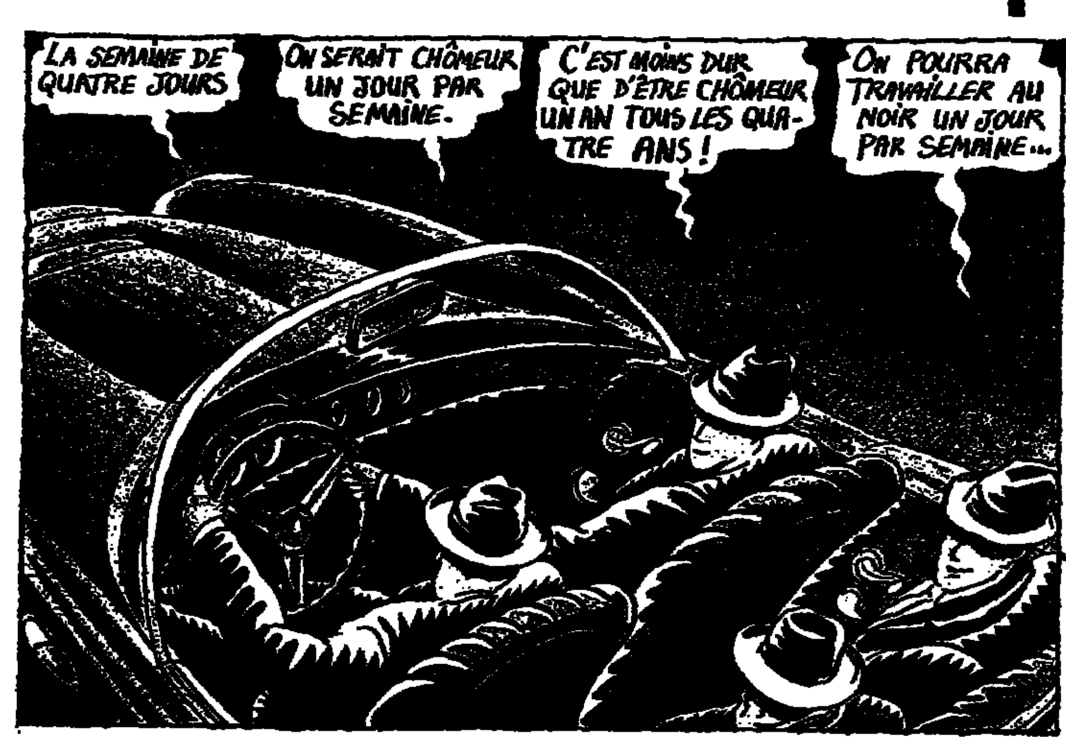
• • •

EN arrière-plan, et c'est ce qui donne de l'intérêt au formidable débat qui vient de s'ouvrir, il y a bien une impression de vide politique. Par ce biais se traduit une peur devant la montée du chômage, au pire, ou se manifeste l'existence d'un décalage croissant entre les discours publics, mesurés, et les réalités quotidiennes vécues, au mieux. L'arrivée soudaine du thème de la semaine des quatre jours signifie que les politiques traditionnelles atteignent les limites de leur crédibilité et que, dans l'opinion, se fait jour l'aspiration à un changement. Brusquement naît le sentiment que les logiques antérieures pourraient être remises en cause, et on prête attention à d'autres raisonnements.

C'est pourquoi il ne convient pas de traiter ce débat comme un épiphénomène ou comme un brusque accès de fièvre. Au contraire, il donne l'occasion d'aller plus loin, et sans doute au fond, parce qu'il correspond à des bouleversements profonds de mentalité qui courent dans la société, mise à mal par vingt ans de crise.

Derrière, on le sent bien, la valeur du travail perd de sa pertinence, les frontières entre l'emploi et l'activité commencent à se lézarder, et il apparaît que la citoyenneté, cette reconnaissance sociale, ne pourra bientôt plus se mesurer à l'aune de la seule position professionnelle. Parallèlement, sous l'effet notamment des nouvelles technologies, il apparaît que le temps de travail ne se limite plus à la présence physique dans une entreprise et qu'une séparation va disparaître, obligeant à une évaluation du travail que pratiquent déjà les cabinets d'audit ou de conseil, par exemple. Tous ces éléments sont en train de poindre, que la semaine de quatre jours, implicitement, préfigure.

Alain Lebaube



Un débat à ne pas traiter comme un épiphénomène. Un bouleversement des mentalités de la société, mise à mal par vingt ans de crise

Des précurseurs

Les réflexions d'André Gorz et de Guy Aznar ont ouvert le débat

ILS ne sont vraiment pas rancuniers, pourtant ils pourraient l'être. Au fur et à mesure que le débat sur la semaine de trente-deux heures enflamme le monde politique, çà et là, au détour d'un discours, d'une tribune, ils reconnaissent leurs mots et leurs analyses, repris souvent à bon compte. Voilà maintenant plus de quinze ans qu'André Gorz puis Guy Aznar réfléchissent au « travailler moins pour travailler tous et vivre mieux ».

Philosophe, André Gorz évoque la *« société du temps libéré »* ; agitateur d'idées, Guy Aznar parle de *« vivre à double temps : un temps branché sur la machine à production, un temps branché sur soi »*. A la fin des années 70, ils sont entendus et écoutés par les intellectuels, plutôt ceux de gauche. Leurs réflexions intéressent la CFDT, les écologistes... Ailleurs, ils passent pour des « utopistes », un qualificatif qui les fait sourire aujourd'hui, même si Guy Aznar reconnaît volontiers *« être allé de plus en plus de l'imaginaire vers le pragmatisme »*.

« Savez-vous, rappelle André Gorz, *qu'en 1931 la campagne électorale aux Etats-Unis tournait autour de la semaine des 30 heures ? Le travail n'est plus la composante essentielle de la vie, les convictions des gens ont changé. En revanche, la pensée du personnel politique reste prisonnière des modèles passés. »*

Cheminant côte à côte, les deux chercheurs se retrouvent assez facilement dans la méthodologie proposée. Aucun n'envisage une semaine de 32 heures payée 39 heures. Pas question de mettre hors compétition les entreprises. Comme il n'est pas imaginable non plus de pénaliser les salariés, Guy Aznar a élaboré le concept de « deuxième chèque », terme dont André Gorz souligne la justesse. *« Le revenu d'un salarié ne sera plus acquis uniquement par son travail,* explique Guy Aznar. *Le manque à gagner financier sera comblé grâce à cet outil redistributif que j'appelle « le deuxième chèque » et qui s'appuiera sur une politique fiscale adaptée. »* Surprise ou non, l'un comme l'autre refusent l'idée d'une taxe sur la machine – *« Ce serait mettre en danger les entreprises confrontées à une compétitivité internationale de plus en plus intense »*, insiste André Gorz, qui affiche, lui, clairement, sa préférence pour *« un impôt sur la consommation, une TVA sociale »* qui épargnerait toutefois les produits de grande consommation.

Trois solutions

Guy Aznar imagine finalement une palette de trois solutions propres à financer concrètement le passage des 39 aux 32 heures : *« Le capital d'abord, puisque les équipements tourneraient mieux ; les salariés ensuite, puisqu'ils accepteraient une baisse de leurs salaires ; la solidarité enfin, grâce à un redéploiement de la richesse de la nation mis en œuvre par le deuxième chèque. »*

Les arguments des adversaires de la réduction du temps de travail ne trouvent pas grâce à leurs yeux. *« Il est évident,* analyse André Gorz, *que cette idée n'est pas une mesure de plus. C'est un véritable programme de législature qui doit être élaboré avec, en parallèle, une gestion planifiée des effectifs dans l'ensemble des branches et des secteurs. » « Pour autant,* admet Guy Aznar, *il ne s'agit pas de faire croire que les 32 heures sont une solution magique. D'autres voies sont également à imaginer : pourquoi ne pas penser par exemple que les jeunes en début de carrière ne travaillent qu'à mi-temps ? Là encore, avec un système redistributif des revenus. »*

Le chemin parcouru depuis plusieurs semaines sur un débat qui les agite depuis des années est pour les deux hommes un sujet de satisfaction. Si André Gorz *« préfère continuer à écrire plutôt que de rencontrer les hommes politiques »*, Guy Aznar doit, lui, réfléchir, après à une demande toute récente du ministre du travail Michel Giraud portant sur des solutions prospectives pour le redéploiement de l'emploi. Une première reconnaissance officielle.

Marie-Béatrice Baudet

Les militants du partage du travail

Mobilisation générale pour essayer d'endiguer le chômage

DEPUIS que le seuil psychologique des 3 millions de chômeurs a été franchi, on constate *une recrudescence* d'initiatives, individuelles ou collectives, à l'échelon local ou national, certaines sérieuses, d'autres plus fantaisistes, dont le seul point *commun est d'essayer de trouver* des solutions pour lutter contre le chômage.

Cent trente responsables syndicaux, membres d'associations de chômeurs ou concernés par le chômage, ainsi que des universitaires se sont réunis, en octobre à Paris, sous les auspices de la Ligue des droits de l'homme, pour créer un collectif « Agir ensemble contre le chômage ». Leur intention est de mettre en place des assises nationales les 15 et 16 janvier prochain, avant le lancement d'une marche nationale contre le chômage au printemps. De son côté, la région Poitou-Charentes a lancé un « markethon » pour l'emploi. Testée l'année dernière dans quatre villes de Charente-Maritime (La Rochelle, Rochefort, Royan et Saintes), l'opération consiste à envoyer des « volontaires pour l'emploi » dans les entreprises (de l'épicerie, à la grosse entreprise implantée localement, en passant par le réseau des PMI-PME), pour recenser toutes les offres d'emplois. Cent cinquante promesses d'emplois, principalement des contrats à durée déterminée et des stages, ont pu être ainsi recueillies en 1992. Cadre toulousain au chômage, Pierre Delhom a fondé l'*Association pour la promotion de* l'emploi en France. Avec le concours de France 2 et de l'ANPE, il a pour ambition de monter une émission de télévision, « 24 heures pour l'emploi », chargée de recenser au niveau national toutes les offres d'emplois. Le prolongement de cette émission pourrait être une édition de ces offres, région par région, dans un « journal officiel de l'emploi ».

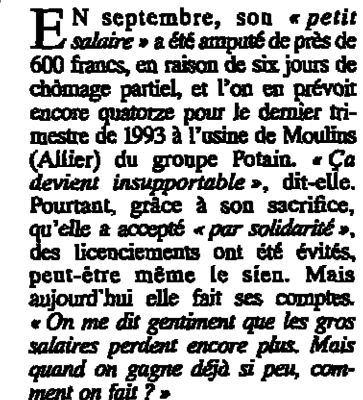
Créé en 1993, le club Démocratie et Emploi, selon les propres termes de son président, Gabriel Mignot, ancien délégué à l'emploi et ancien président des Assedic de Paris, réunit *« des anciens combattants de l'emploi qui ne sont pas très fiers de ce qui s'est passé depuis quinze ans, et qui se proposent de mettre en commun leurs réflexions »*.

Adapter son temps

Le club de réflexion Echange et Projets, fondé par Jacques Delors, fait, lui, figure de grand ancien. Auteur d'un ouvrage collectif sur *la Révolution du temps choisi*, paru en 1980, et à l'initiative du Manifeste des entreprises contre l'exclusion, lancé en décembre 1992, le club continue de faire feu de tout bois pour lutter contre le chômage. *« Il faut réfléchir à une autre gestion des temps sociaux, de sorte que chaque individu cesse de considérer le contrat à durée déterminée de 40 heures comme un paradigme, mais adapte son temps de travail à ses besoins »*, explique Pierre Vanlerenberghe, son président. De même, la revue de prospective *Futuribles*, anticipant les débats actuels, a publié, en juin 1992, un numéro spécial sur le temps de travail, plaçant au centre du débat la question de la redéfinition des temps sociaux et d'une inflexion vers le temps choisi par les salariés.

Gilles de Robien, maire d'Amiens et député de la Somme (PR), a organisé un tour de France du partage du travail en douze étapes. Mercredi 28 octobre, à Vichy, lors de la deuxième étape, ils étaient 450 environ, pour 200 attendus, petits patrons, syndicalistes, chômeurs, salariés inquiets de l'avenir, venus discuter des thèses de Pierre Larrouturou sur la semaine de quatre jours. Succès de curiosité ? Certes, mais aussi signe d'une réelle attente et d'une volonté de trouver des solutions nouvelles, à partir du moment où les perspectives d'une croissance forte, créatrice d'emplois, s'éloignent.

Alain Beuve-Méry



Chômage partiel contre licenciement

L'effort accepté en février par les salariés de Potain pour éviter des licenciements provoque aujourd'hui des tensions

EN septembre, son *« petit salaire »* a été amputé de près de 600 francs, en raison de six jours de chômage partiel, et l'on en prévoit encore quatorze pour le dernier trimestre de 1993 à l'usine de Moulins (Allier) du groupe Potain. *« Ça devient insupportable »*, dit-elle. Pourtant, grâce à son sacrifice, qu'elle a accepté *« par solidarité »*, des licenciements ont été évités, peut-être même le sien. Mais aujourd'hui elle fait ses comptes. *« On me dit gentiment que les gros salaires perdent encore plus. Mais quand on gagne déjà si peu, comment on fait ? »*

Fin 1992, la direction du premier fabricant mondial de grues pour le BTP, Potain – 1 400 salariés, 1,3 milliard de chiffre d'affaires en 1992 contre 2,3 en 1990 –, filiale du groupe Legris, avait indiqué, dans sa « note économique concernant le projet de plan social » que, face à la crise, *« en l'absence de mesures (...), les pertes seraient de 100 millions de francs au premier semestre 1993, 150 millions au second »*. En 1984, la chute du marché mondial des grues avait conduit Potain à licencier la moitié de ses effectifs, soit 1 400 salariés, et personne ne l'a oublié. Consciente du danger, la CGT, syndicat majoritaire chez Potain, s'est alors fortement impliquée pour parvenir à un accord avec la direction, signé également par la CFDT et la CGC, le 10 février 1993 pour deux ans.

Soumis au vote du personnel, cet accord prévoyait, pour les cadres et assimilés, de substituer à treize licenciements une baisse de salaire de 6,5 % en 1993 et, pour les non-cadres, d'éviter 128 licenciements en échange du recours au chômage partiel non indemnisé dans la limite de trois heures par semaine, après épuisement d'un contingent annuel de cent heures indemnisées. S'y ajoutent des mesures telles que la réduction définitive du temps de travail à 38 heures contre 38 h 30 hebdomadaires sans perte de salaire, des préretraites, des passages à mi-temps et des formations. En outre, une clause de *« retour à bonne fortune »* garantit le remboursement au personnel de la moitié de ses pertes de salaires en cas de paiement de la participation, ce qui se produira *« très probablement pour 1994,* estime Pierre Lagrange, directeur des ressources humaines du groupe Potain. *Pour 1993, on ne sait pas encore »*.

Les cadres ayant insuffisamment voté en faveur de l'accord, treize d'entre eux ont donc été licenciés, ainsi que 25 techniciens. Quant aux non-cadres, ils ont approuvé, à 91 %, le dispositif qui, insistent-ils, n'a rien à voir avec le partage du travail tel qu'il apparaît dans le discours ambiant. *« On n'avait pas vraiment le choix,* estime un ouvrier. *J'ai tellement d'anciens collègues qui sont au chômage. »* L'accord fait partie d'une *« stratégie de lutte pour éviter des licenciements »*, complète la CGT. Comment cet accord a-t-il été vécu au cours des premiers sept mois de son application ? Ce qui frappe, avant tout, c'est la coexistence d'une multitude de régimes à la fois sur un même site et dans l'ensemble du groupe, notamment entre les usines de Charlieu (Loire), La Clayette (Saône-et-Loire) et Moulins (Allier). Des disparités justifiées par des charges de travail différentes mais qui, à force, deviennent des sources de tension et brouillent l'idée que certains se faisaient de la solidarité.



Les cadres ne chôment pas

D'une part, il y a les salariés des « structures » – bureaux d'études, achats, essais, etc. –, qui chôment partout, depuis le 1er mars, à raison de trois heures par semaine et perdent donc de l'argent. A partir de la mi-novembre, la perte sera encore plus sèche puisqu'ils auront épuisé leur contingent de chômage indemnisé à 29 francs l'heure – dont 22 versés par l'Etat et 7 par l'entreprise.

Ces salariés *se sentent parfois* amers et isolés, comme à Charlieu où le reste de l'usine – la production – ne connaît le chômage partiel que depuis le 5 novembre, huit jours étant programmés d'ici à fin 1993. *« On était neuf à chômer sur le site depuis mars, dont huit femmes qui n'ont pas de gros salaires,* expliquent deux employées des structures qui gagnent environ 5 600 francs net par mois. *Mais on avait la même charge de travail à faire en moins de temps. Tout le monde aurait dû faire des sacrifices. »* Sa collègue ajoute : *« Les autres salariés ont oublié que nous, on chôme depuis des mois. Ils s'en souviennent maintenant qu'ils sont concernés. »* Toutefois, à l'intérieur même des structures, les bureaux d'études, par exemple, travaillent à nouveau trente-huit heures depuis le 1er septembre et jusqu'à la fin de l'année, en raison d'une montée de leur charge de travail. D'où un certain malaise chez leurs collègues qui voudraient bien en faire autant. D'autre part, les cadres ne chôment sur aucun site et, là aussi, on le conteste parfois, surtout cet agent de maîtrise de Charlieu qui a constaté, *« dans le journal interne de Potain, que vingt-huit cadres ont eu une promotion entre septembre 1992 et septembre 1993. Cela m'a vraiment déçu »*.

Ensuite, si l'activité du premier semestre a permis jusque-là d'épargner la production de Charlieu, celle de Moulins, en revanche, en est à deux cents heures chômées en 1993 et les pertes de salaires atteignent 500 à 1 800 francs par mois, indique la CGT. *« On n'avait pas prévu que cela se dégraderait si vite et si fort à Moulins »*, reconnaît Pierre Lagrange. Pour équilibrer, des salariés de cette usine, notamment, sont venus en renfort à Charlieu mais ceux qui n'ont pas été choisis *l'ont mal vécu.* Les syndicats ont cependant obtenu un avenant à l'accord qui repoussait au 15 octobre le début du chômage non indemnisé et porte à 135 heures par an le contingent pour 1994 sur tous les sites. Enfin, pour la première fois, les agents de maîtrise, qui sont forfaitaires, sont touchés par le chômage partiel. A Charlieu, ils s'attendent à perdre environ 1 000 francs en novembre et en décembre sur des salaires d'environ 8 500 francs. *« J'ai accepté par solidarité avec les ouvriers de renoncer à mon forfait,* indique l'un d'eux, *mais des collègues sont plus nuancés. »*

Comment gérer toutes ces tensions ? *« Il a fallu beaucoup communiquer*, souligne Olivier Bourquard, chef du personnel de Charlieu. *Je vais voir tout le monde, je réponds à toutes les questions pour éviter les incompréhensions. Je préfère annoncer aux gens qu'ils vont perdre de l'argent plutôt que leur licenciement. »*

A Moulins, le mécontentement est tel qu'une pétition exige l'indemnisation du chômage partiel jusqu'à la fin de l'année. La CGT, qui ne souhaite pas dénoncer pour autant l'accord, calcule qu'il en coûterait à l'entreprise *« 210 francs par salarié, soit 52 500 francs en tout »*. Une goutte d'eau aux yeux de la CGT qui, d'après ses informations, assure qu'il y aura *« un résultat positif de plus de 60 millions de francs en 1993 chez Potain »*. Les syndicats *« n'en savent absolument rien »*, rétorque Pierre Lagrange. Les salariés, eux, s'inquiètent de leur sort pour 1994 où il semble que le contingent de 135 heures indemnisées sera vite dévoré. Et, fin 1994, leurs efforts auront-ils été suffisants ? Tout dépendra de l'activité, estime Pierre Lagrange : *« Je ne peux pas garantir qu'il n'y aura pas de problèmes de licenciement. »*

Francine Aizicovici



DOSSIER • Le retour de la réduction du temps de travail

UN ENTRETIEN AVEC DOMINIQUE TADDÉI

Imposer la semaine de 37 heures

CHARGÉ d'une mission sur l'emploi par Laurent Fabius en 1985, puis par Jean-Pierre Soisson sur les problèmes du temps de travail, ainsi que d'une étude sur la compétitivité industrielle, Dominique Taddéi a contribué par ses travaux à enrichir la réflexion sur ce sujet brûlant qui divise actuellement l'ensemble de la classe politique et syndicale. Dans l'entretien qu'il nous a accordé après avoir analysé la situation du moment, il propose une solution pour l'adaptation de la semaine de quatre jours.

–« On note un retour en force du débat sur le temps de travail. Comment l'expliquez-vous ?

– C'est une donnée universelle et permanente depuis plus d'un siècle, qui apparaît avec le salariat et la révolution industrielle. Jusqu'au XV[e] siècle, on ne pouvait, de toute façon, envisager cette notion faute de moyen de contrôle : l'horloge mécanique n'existait pas ! Mais fermons cette parenthèse historique en forme d'anecdote. En dehors du problème de l'emploi, qui met le travail à temps réduit sur le devant de la scène, il existe de toute façon une discussion légitime sur la durée du travail dans certaines professions ; voyez le cas des infirmières de nuit et des chauffeurs-routiers : c'est un problème de sécurité pour tous.

37 heures ou CHÔMAGE

– On présente souvent l'emploi comme un gâteau qu'il faut partager en tout petits morceaux pour en donner au moins quelques miettes au plus grand nombre de convives possibles. Vous travaillez là-dessus depuis dix ans, comment envisagez-vous la nouvelle donne ?

– Ce n'est certainement pas en ces termes que le problème doit être posé. Les responsables de cette erreur font doublement assaut d'incompétence et de mauvaise foi, ce qui a été le cas des pouvoirs publics depuis dix ans.

– Vous vous exprimez volontiers sur la semaine de quatre jours que vous présentez comme la panacée. Souhaitez-vous l'inscrire dans la loi ?

– En aucune façon. C'est dans la tête des gens qu'il faut l'inscrire, pas dans la loi.

– Que voulez-vous dire ?

– Je préconise le lancement d'une fusée à trois étages. Le premier étage est culturel ; il faut convaincre les Français que la semaine de quatre jours est un projet culturel, que c'est l'avenir, qu'on y va sous toutes ses formes, les plus variées et les plus diverses. Il est capital que les citoyens en aient une conscience collective. Pas besoin de légiférer. C'est dans les faits, dans l'évolution de la société.

– L'Etat n'a donc aucun rôle dans sa mise en place ?

– Attendez : le deuxième étage de ma fusée, lui, est de l'ordre de la loi. A ce niveau, l'Etat intervient pour fixer une durée légale du travail. Je pencherai pour la semaine de 37 heures, elle doit commencer au 1[er] janvier 1995. Cette loi devrait également prévoir des incitations financières, une charte du temps partiel choisi, le développement de la retraite progressive ainsi qu'un contrat de travail temps partiel-formation.

– Pourquoi cette date-butoir ?

– Pour permettre au troisième étage de s'allumer. Celui-ci est de l'ordre du social. Les partenaires sociaux auront ainsi un an pour négocier l'application de la loi, pour fixer la manière dont elle s'inscrit dans le projet culturel de la semaine de quatre jours et pour s'entendre sur l'évolution des salaires. Il ne faut en aucun cas préciser dans la loi le niveau des compensations salariales, faute de quoi on refait la même erreur qu'en 1982 lors du passage à 39 heures sans diminution de salaire. On a tout bloqué pour dix ans et le résultat catastrophique est là aujourd'hui.

– Que déplorez-vous dans le débat actuel ?

– Dans le débat actuel, on mélange les trois étages. Ou bien on les monte à l'envers et la construction s'écroule. L'actuel gouvernement de droite fait la même erreur que son prédécesseur de gauche : il oublie le deuxième étage, celui de la loi, et renvoie tout à la négociation collective. Ça n'a pas marché hier, pourquoi voulez-vous que ça marche aujourd'hui ? Livrés à eux-mêmes, sans injonction, les partenaires sociaux ne font rien.

– Par rapport à nos partenaires européens, nous travaillons beaucoup plus. L'Allemagne fonctionne sur 36 heures par semaine. Nous, sur 39. Ne pensez-vous pas que nous pouvons diminuer notre horaire en adoptant le modèle allemand ?

– C'est pour cette raison que je préconise 37 heures pour l'instant. Ce qui me paraît une durée raisonnable. Ceux qui parlent de 32 heures disent n'importe quoi ; ils n'ont pas su réduire la durée de quinze minutes en dix ans. Ils ne vont sûrement pas la réduire de sept heures dans les années qui viennent. L'essentiel est de ne pas accompagner cette réduction d'une diminution de la production. Cela ne créerait aucun emploi et réduirait la richesse nationale : un beau succès en vérité !

Liliane Delwasse

(*) Dominique Taddéi, professeur à l'université Paris-Nord, est un expert : il a dirigé, de 1990 à 1992, pour le ministère de l'industrie, une mission d'étude sur la compétitivité industrielle. Auteur de nombreux ouvrages, dont *Made in France*, il vient de publier, chez Syros, *le Temps de travail*.

Les pragmatiques

Inciter tous les partenaires sociaux à négocier

A douze ans d'intervalle, Bernard Brunhes persiste et signe. Les positions qu'il a défendues en tant que président du groupe Emploi du XI[e] Plan recouvrent exactement celles du conseiller du premier ministre pour les affaires sociales qu'il était à l'époque de Pierre Mauroy. *« Lors de la réunion des partenaires sociaux en juillet 1981, le premier ministre ne voulait pas accéder directement à la revendication des 35 heures. Il souhaitait que les partenaires sociaux négocient d'abord quelque chose de progressif, qu'il y ait des négociations au niveau interprofessionnel, professionnel et dans l'entreprise. Dans un deuxième temps, des mesures législatives devaient prendre en compte le travail effectué. »*

Les négociations sur la réduction de la durée du travail étaient bien engagées et auraient pu aboutir, estime Bernard Brunhes, *« mais les politiques n'ont pas compris ce qu'on faisait. La CGT a vu les députés, les ministres pour protester contre la non-compensation totale. »* On sait comment l'histoire s'est terminée. Le président de la République a décidé d'imposer les 39 heures payées 40. L'ordonnance du 17 janvier 1982 eut pour effet immédiat de bloquer net le processus de négociations sur la réduction du temps de travail.

Mettre des garde-fous

« L'échec de 1982 » devait-il pour autant remettre en cause la démarche ? Non, affirme Bernard Brunhes, qui se félicite de ce que le groupe Emploi ait repris le schéma tracé à l'époque : réduction progressive du temps de travail dans le cadre d'une négociation portant simultanément sur la réduction et l'aménagement du temps de travail (ou sa réorganisation) et sur la compensation salariale partielle. Négociation à tous les étages aussi pour plus d'efficacité : au niveau interprofessionnel pour déterminer les objectifs et lancer les fédérations, au niveau des branches pour définir quelques règles générales de la négociation et, bien sûr, au niveau de l'entreprise, voire de l'établissement, pour concrétiser la réflexion. Mais comment faire pour pousser les partenaires sociaux à négocier ? *« Le gouvernement devrait annoncer son intention de faire baisser à terme la durée légale. Cela pourrait être à 37 heures, mais peu importe le chiffre, l'important c'est d'enclencher le mécanisme. »*

Au-delà de ce schéma général auquel il est resté fidèle, Bernard Brunhes avoue cependant avoir quelque peu évolué. Ce qu'il considérait autrefois comme des gadgets – le temps partagé, les binômes, le télé-travail, le temps partiel sous toutes ses différentes formes –, il pense aujourd'hui que ce sont des voies qui méritent d'être un peu mieux étudiées. « Mais il ne faut pas laisser faire n'importe quoi. Il faut mettre des garde-fous, fixer des règles... et laisser faire les gens, ne pas prendre de mesures autoritaires. »

De l'histoire, Jacques Rigaudiat (1), ancien conseiller de Michel Rocard, n'a pas retenu les mêmes leçons. Pour lui, il est clair que ni la méthode autoritaire ni la confiance en la seule négociation n'ont permis jusqu'à présent d'engager un véritable processus de négociations. Comme les acteurs sociaux (syndicats et entreprises) n'ont pas intérêt à négocier une réduction du temps de travail, il revient à l'Etat de les inciter à entrer dans le processus en actionnant simultanément plusieurs leviers : incitation financière aux entreprises qui réduiraient leurs horaires, modulation des cotisations sociales et évolution de la législation sur la durée du travail.

Sur ce dernier point, il souhaite un renforcement de la législation de 1936 (renchérissement des heures supplémentaires, abaissement des seuils maxima) ainsi qu'une modification de la législation sur le temps partiel, qui est *« actuellement le meilleur moyen de contourner une réduction négociée et compensée du temps de travail »*.

Dans le même temps, il préconise le développement de la modulation annuelle en échange d'une réduction significative du temps de travail. Bref, la méthode de la carotte et du bâton. S'il se démarque de Bernard Brunhes en soutenant qu'il faut *« diminuer la durée réelle du travail sans toucher à la durée légale »*, il le rejoint dans le débat qui agite le Landerneau politique sur la semaine des 32 heures. *« Pourquoi à tout prix vouloir fixer un horaire, être autoritaire ? C'est aux entreprises de décider de ces choses, pas à la représentation nationale. »*

Catherine Leroy

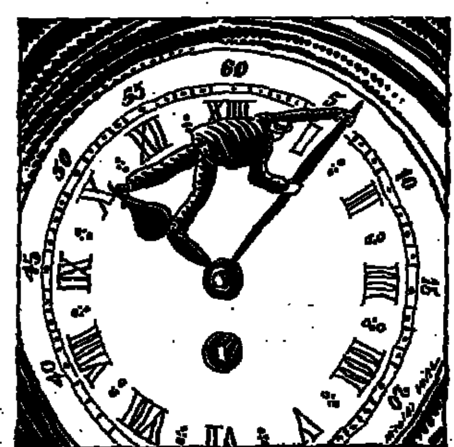
(1) *Réduire le temps du travail*, Jacques Rigaudiat, éd. Syros.

Attendre la négociation

LA direction de BSN s'étant déjà *« largement exprimée »* sur son projet de réduction du temps de travail, elle n'a pas souhaité le refaire, explique le service de presse du groupe, qui se contente de confirmer que le dossier – *« une étude interne, comme on en fait toute l'année »* – est *« totalement refermé »* mais que l'industriel est d'accord pour tenter des *« expérimentations »*.

Lancée il y a quelques mois, cette étude avait été suffisamment poussée pour parvenir jusqu'au gouvernement. L'idée de départ était de déterminer à partir de quel seuil la réduction du temps de travail chez BSN, filiales comprises, ne pourrait plus être absorbée par des gains de productivité et déboucherait sur des créations d'emplois. C'est aux yeux d'Antoine Riboud, président de BSN, l'une des deux solutions, avec *« l'adaptation des charges indirectes »* des entreprises, susceptibles de vaincre le chômage (*le Monde* du 28 septembre). Un examen compliqué, dans la mesure où certaines filiales appliquent déjà des durées du travail hebdomadaire réduites (33 h 30 pour des salariés postés à l'emballage, 35 h chez Kronenbourg, 37 h 30 dans des établissements de Gervais-Danone).

Conclusion : ce seuil se situe à 32 heures par semaine. Dans l'idée de BSN, il fallait également que l'encadrement soit ouvert à cette formule, ce qui fut, semble-t-il, confirmé au cours de rencontres avec les cadres, y compris ceux occupant des postes à haute responsabilité, comme l'indiquait Gabriel Bergougnoux, directeur des ressources humaines de BSN, dans *Libération* du 28 septembre.



Les commerciaux, quant à eux, imaginaient de surmonter les difficultés d'organisation du travail en formant des équipes de deux vendeurs sur un même secteur élargi. Dernier point : les rémunérations, dont la réduction, proportionnelle à celle du temps travaillé, ne devait pas être supportée entièrement par le personnel mais prise en charge à parts égales par la collectivité, les salariés et l'entreprise.

BSN se tourne alors vers les pouvoirs publics, dont il attend une aide financière pour compenser le surcoût induit, qui risquerait de fausser les règles de la concurrence face aux industriels qui, eux, resteraient à 39 heures et n'embaucheraient pas. Mais les deux parties ne seraient pas parvenues à s'entendre. BSN referme alors son dossier. Pour Antoine Riboud, une telle mesure, qui doit s'appliquer à *« toutes les professions »*, impose *« une négociation entre tous les acteurs économiques et sociaux »*, et avec *« l'arbitrage de l'Etat sur les plans français et européen »*. L'étude de BSN évaluait à 1,4 million le nombre d'emplois pouvant être ainsi créés en France.

F. A.

Le Monde

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », « Association Hubert-Beuve-Méry », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, M. Jacques Lesourne, gérant.

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

MANAGEMENT

Et vogue le navire...

En période de crise, le « bateau entreprise » prend l'eau

LA crise est souvent comparée à une mer déchaînée et le manager à un capitaine de bateau chargé de *maintenir le cap malgré la tourmente* et de mener l'équipage à bon port.

« En phase de turbulence, le chef d'entreprise est le point d'ancrage face à un personnel désorienté, si ce n'est en situation de détresse », confirme Jean-Paul Vermes, président de la Chambre syndicale nationale des conseils en *recrutement* (1). *A ce titre*, on attend de lui un langage clair, une volonté de fer face à l'adversité, un courage pour annoncer des mesures pas toujours très agréables *comme les suppressions de primes*, les diminutions de salaires ou les plans de licenciements.

D'autre part, fouettée par des vents contraires et violents, la boussole s'affole. Pas question pour autant, estiment les spécia*listes du management*, de changer de cap ou de faire du « stop and go », c'est-à-dire de renoncer à son projet d'entreprise, au risque d'aller se fourvoyer dans les récifs de l'*incertitude. Rien de pire également* qu'attendre, dans l'immobilisme le plus complet, que la tempête passe, car la météo a annoncé une durée d'intempéries, anormalement longue. *« Cependant*, souligne Lionel Bellenger, auteur de l'ouvrage *Etre pro* (2), *ce n'est pas le moment de se lancer dans les réformes audacieuses reportées jusqu'alors. L'heure est davantage à l'application de mesures simples et efficaces. »* Il s'agit en fait de se recentrer sur son métier et ses compétences, toutes choses un peu négligées en période d'opulence. Sans pour autant s'abstenir de préparer une stratégie pour la sortie de crise.

Quel profil de manager à la tête des entreprises en période de récession ? *« Aujourd'hui, on recherche des battants et non des battus d'avance, c'est-à-dire des cadres bien armés psychologiquement pour faire face aux situations de crise »*, explique Jean-Paul Vermes. Mais, attention, pas de fonceurs pour Lionel Bellenger. Trop égocentriques, trop fébriles, trop *imbus de performances* (en période de crise, on demande surtout d'assurer le minimum vital) et avides de réussite personnelle. Place aux diplomates, aux hommes de compromis et d'arbitrage qui économisent les deniers et surtout les polémiques, tout en intégrant l'adversité sans évidemment conduire le bateau dans le décor. Pas si facile.

De piètres navigateurs

Force est de constater que bien des patrons français sont de piètres navigateurs. Si l'on en croit les observateurs (*qui bien sûr ne sont* pas aux commandes !), ils font de la navigation à vue. Certains changent même d'avis comme une girouette au gré des vents. Quant à la longue-vue, *elle reste bien* calfeutrée sous la bâche (mais l'avait-on déjà sortie ?). Et les dérives de certains navigateurs conduisent même leurs équipages vers des eaux franchement troubles. Les plus dangereux sont sans doute les capitaines autocratiques, dits encore « petits chefs », qui dirigent seuls du haut du mât, rompant ainsi avec des pratiques participatives timidement amorcées au cours de la décennie précédente. Ils génèrent dans leur sillage une nouvelle race de cadres : les « collabos » passifs vissés à leur place par peur d'être remarqués *pour* zèle *intempestif et* jetés du bateau, de toute manière trop chargé pour affronter les intempéries. Il n'empêche que ceux-là, pour sauver leur peau, n'hésitent pas à faire des *croche-pieds* à leurs collègues pour qu'ils « giclent » à leur place. Plutôt que de se recentrer, on se recroqueville au fond de la cale. *« Les entreprises qui ont adopté l'adage « Pour vivre heureux, vivons cachés » sont entrées en hibernation »*, reconnaît Jean-Paul Vermes.

Cependant, même si l'attentisme est le mode de navigation le *plus* prisé, il suffit qu'un bateau concurrent se décide à bouger pour que les autres pavillons suivent sa route, bonne ou mauvaise. Quant aux navigateurs les plus *téméraires*, ils se lancent dans d'audacieuses réformes structurelles hâtivement mises en chantier. Comme si gérer la récession n'était pas déjà suffisamment difficile et traumatisant. *« En période de crise*, avance Lionel Bellenger, *les dénouements progressifs payent plus que les remèdes de cheval. »* Et ce dernier de fustiger la *« réingénierie »*, c'est-à-dire la mise à plat des procédés, dernière vedette des séminaires de crise d'inspiration anglo-saxonne.

Révolte et *démotivation* sont les conséquences directes de toutes les maladresses du management, finalement plus psychologiques que financières. En toute bonne *logique*, les *mutineries*, les sabordages et les désertions « morales » se multiplient. Quitte à faire couler le bateau avec son désarroi...

C.L.

(1) Jean-Paul Vermes donnera une conférence sur ce sujet le 7 décembre à l'occasion d'un débat consacré à la stratégie des ressources humaines face à la crise et organisé par l'Institut international de l'entreprise.

(2) *Etre pro* de Lionel Bellenger, ESF Editeur, mai 1992, 342 pages.

La valeur du capitaine

Crise ou pas crise, un bon manager est toujours un bon *manager*, vous diront les spécialistes. Quel que soit son style de pouvoir, c'est un travailleur acharné et plein d'énergie, qui utilise son intelligence et sa clairvoyance pour prendre les meilleures décisions pour son entreprise. En outre, il sait obtenir des collaborateurs leur adhésion totale à la vie de l'entreprise.

Mais, en période de crise, quel que soit son bagage intellectuel, les qualités humaines priment. Ecoute, loyauté et tact sont les valeurs gagnantes. Malheureusement, *comme l'a* souligné, à maintes reprises, le consultant Hervé Sérieyx, nos « élites » sont souvent sèches. Il suffit de voir le *décalage entre bien des* discours officiels et la pratique. Et combien de conflits pourraient être évités, du moins dénoués sans trop de « casse », si les responsables ne refusaient pas d'écouter la logique des autres en abusant de *leur* position hiérarchique ? Certains rechignent également à s'embarrasser de bagatelles comme la gentillesse ou *le tact, d'ailleurs* considérés comme des marques de faiblesse.

Mais, faut-il s'étonner de tous ces comportements ? Les grandes écoles ont toujours mis l'accent sur la for*mation technique* et finalement accordé une place bien maigre dans leur enseignement au relationnel...

C. L.



TRIBUNE

Edouard et son double

par Jacques Nikonoff

Une étrange similitude – l'échec – semble marquer l'action d'Edouard Daladier (1) et celle d'Edouard Balladur. Connaîtront-ils un destin identique : le désastre ?

L'un et l'autre partagent trois points communs :

– ils parviennent au pouvoir après la gauche ;
– ils jouissent d'une large popularité ;
– ils restent aveugles aux risques pesant sur la nation.

Quand la droite reprend le pouvoir à la gauche, en avril 1938 et en mars 1993, le monde est en profonde mutation. A la fin des années 30, avec la crise économique, le fascisme progresse partout. L'axe Berlin-Tokyo menace la paix et la civilisation. Au début des années 90, le monde se trouve déséquilibré, privé de ses repères habituels par la disparition des pays dits « socialistes » et la montée généralisée du chômage. La gauche serait-elle frappée de malédiction ? Promettant beaucoup et tenant insuffisamment, elle s'arrête chaque fois en chemin. La droite, aujourd'hui comme en 1938, hérite alors d'un pays déçu et plein d'amertume. Elle gagne par défaut.

Qui n'a vu l'image d'Edouard D. atterrissant au Bourget, acclamé par une foule compacte, à son retour de Munich ? Qui n'a vu la météo des sondages porter Edouard B. au zénith ? D'où vient cette curieuse popularité ? Quelles sont ses bases ? Jean Chauvel, un de nos plus brillants diplomates, écrit : *« La France de 1938 était le lieu-dit où vivait un peuple entier de somnambules poursuivant l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes et médiocres, ne faisant ni plus ni moins, par une habitude qu'aucune inquiétude ne venait rompre, non plus qu'aucune impatience. »* Remplaçons 1938 par 1993 et nous aurons une description presque parfaite de la situation actuelle. L'opinion publique, *découragée, prête à Edouard D.* et à Edouard B. une réelle volonté de redressement. Dans le désordre actuel des idées et des comportements, les deux Edouard font office de « point fixe ». En réalité, leur popularité est fondée sur la peur. La France a peur : peur du chômage, du déclin, de la disparition de modes de vie habituels, du vide, de l'avenir. Un tel rassemblement ne peut faire de grandes choses.

En effet, E. D. et E. B. font preuve du même aveuglement. Edouard Daladier porte une responsabilité considérable dans la défaite de la France face à l'Allemagne hitlérienne : accords de Munich, refus d'intervenir en Espagne pour défendre la République. Croyant faire la paix, il encourage Hitler. La même incapacité à faire face aux *risques pesant aujourd'hui sur* la nation caractérise la politique menée par Edouard Balladur. Certes, 1993 n'est pas 1938. En 1993 l'ennemi est à l'intérieur. Il s'appelle chômage.

Edouard Balladur et Edouard Daladier connaîtront-ils le même destin : le désastre ? Edouard D. organise la « drôle de guerre ». *Il refuse la création au sein de l'armée* de divisions blindées pourtant proposées depuis 1934 par un certain colonel de Gaulle. Le 14 juin 1940, les troupes nazies entrent dans Paris. C'est le désastre. De son côté, Edouard B. mène *une drôle de guerre contre le chômage*. Cédant trop à certains milieux patronaux. Au lieu de concentrer les forces et de passer à l'offensive. Le dérisoire « projet de loi quinquennale sur l'emploi » n'est qu'une ligne Maginot opposée aux attaques du chômage. Trois critiques principales peuvent lui être adressées.

Ce projet procède tout d'abord d'une analyse totalement erronée des causes du chômage. Le chômage, aujourd'hui, est dû à la fantastique explosion de la productivité. L'industrie et les services connaissent une mutation – une métamorphose – du même type que celle qui a frappé l'agriculture. La faiblesse de la croissance, le niveau élevé des taux d'intérêt, les cycles économiques, la concurrence internationale, les délocalisations, etc., ne sont plus les raisons fondamentales du chômage.

Ensuite, ce projet de loi n'a pas l'ambition d'une priorité nationale et ne permettra aucun progrès essentiel. L'objectif annoncé de création de 400 000 emplois, même s'il se concrétise – ce qui est fort peu probable – laissera encore 3 à 4 millions de chômeurs. La dislocation sociale va se poursuivre. Au lieu d'une ratatouille de mesures disparates, un véritable *choix de société est nécessaire autour de* l'emploi, ou plus exactement autour du travail et de l'activité.

Enfin, le projet de loi quinquennale sur l'emploi n'a qu'un objectif politicien. Il a été *baptisé « quinquennal » pour éviter* à Edouard B. de rendre des comptes lors de la campagne présidentielle de 1995. Habituée à la fatalité depuis des années (le président de la République n'a-t-il pas déclaré que *« tout[avait] déjà été tenté »*), la population peut être sen*sible* à *cet* argument. Ce *projet* repose sur le pari fou que la croissance repartira, porteuse d'emplois. Ce n'est pas un simple coup de poker, c'est la roulette russe !

Pourtant, il est possible de supprimer le chômage. *Pour cela*, nous devons comprendre que le plein emploi ne reviendra plus : les mutations gigantesques de la productivité l'interdisent. Croyons-nous vraiment que les millions de salariés licenciés de la sidérurgie, des mines, *des chantiers* navals, de l'automobile, du textile retrouveront un emploi dans leur industrie d'origine ? Trouveront-ils un emploi dans de nouvelles activités productives ? Lesquelles ? Quand ? Notre société a-t-elle besoin de 4 mil*lions de cireurs de chaussures, de pompistes*, de poinçonneurs de métro, de gardes d'enfants et de personnes âgées ? Pour en sortir, un nouveau droit de l'homme, celui du droit au travail pour chacun doit être mis en œuvre. Cet objectif sera *la grande cause de la fin de ce siècle, grâce à* l'entreprise citoyenne.

En fait, il nous faut passer sans transition du XIXe au XXIe siècle. Jusqu'à présent, le capitalisme a privilégié la production de masse, la marchandise *et le libre-échange comme* fin en soi, au détriment des individus et de la nature. Ce capitalisme a pris des formes différentes, allant jusqu'au capitalisme d'Etat improprement appelé « socialisme ». Ces différentes formes étaient de même essence. *Elles sont* arrivées à leur terme. Alors que la forme totalitaire des pays de l'Est s'est écroulée, la forme libérale vacille. Il nous est demandé de passer au XXIe siècle, c'est-à-dire à la construction de logiques sociales, économiques, institutionnelles, politiques, démocratiques qui privilégient l'homme dans son individualité et ses solidarités, et la nature, dans une vision tout à la fois nationale et mondiale. Voulons-nous nous résigner à un « bonheur moyen » ?

(1) *Edouard Daladier, radical de droite, est nommé président du Conseil en avril 1938 après le Front populaire. Il le restera jusqu'au 21 mars 1940.*

▶ Jacques NIKONOFF, ancien OS et ancien *élève de l'ENA, est président de l'association* Un travail pour chacun.

LIBRAIRIE

Dictionnaire d'économie et de sciences sociales

■ Balance des paiements, épargne, consommation, Etat, entreprise, politique *économique, chômage*, inégalités : chacune de ces notions est clairement définie dans le *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales* présenté *par les éditions Hatier dans le* cadre de leur nouvelle collection « Initial ».

Les auteurs, Jean-Yves Capul (agrégé de sciences sociales et *maître de conférences à l'Institut* d'études politiques de Paris) et Olivier Garnier (économiste) dressent un vaste tableau des mécanismes et des théories *économiques et sociales*. L'ouvrage comprend 86 articles thématiques complétés par des annexes : un mini-dictionnaire des *« principales lois et effets »*, *un lexique français-anglais des* termes économiques suivi d'un mini-dictionnaire d'histoire économique et sociale.

▶ *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, de Jean-Yves Capul et Olivier Garnier. Collection « Initial », éditions Hatier : 8, rue d'Assas, 75578 Paris Cedex 06. 492 pages, 71 francs.

La culture d'entreprise

■ *« La culture caractérise l'entreprise et la distingue des autres, dans son apparence et, surtout, dans ses façons de réagir aux situations courantes de la vie de l'entreprise comme traiter un marché, définir son standard d'efficacité ou traiter des problèmes de personnel. »* Le livre de Maurice Thévenet, professeur à l'université du Maine-Le Mans et à l'ESSEC, propose de mieux cerner la *« culture d'entreprise »* en suivant le cheminement de cette notion au sein des différents modes d'organisation de l'entreprise et de son évolution. Au cœur de son ouvrage, une dynamique s'affirme, reflétant des logiques qui bien souvent se rejoignent et se complètent : *quel est le rôle du management* vis-à-vis de la culture ? Réponse possible : *« Le management doit assurer la cohérence du fonctionnement de l'entreprise avec ses traits de culture. »*

▶ *La Culture d'entreprise*, de Maurice Thévenet. Collection « Que sais-je ? », N° 2756, Presses universitaires de France (PUF) : 108, bd Saint-Germain, 75006 Paris. 128 pages, 40 francs.

Contre le fatalisme

« LE droit de faire des enfants est-il bien inscrit dans la Constitution ? Celui de travailler aussi ? Les deux en même temps ? Parfait. Cependant, les donneurs de leçon de management humain en ont décidé autrement. » Claire de Narbonne-Fontanieu, journaliste scientifique depuis huit ans dans un magazine *« de bonne tenue »*, mère de quatre enfants, se voit licenciée du jour au lendemain, sans explication.

Pour la première fois, l'une des trois millions raconte comment, sous prétexte d'un nécessaire dégraissage économique, elle s'est retrouvée en *« convention de reconversion »* (terme élégant pour désigner le licenciement accompagné d'un salaire pendant six mois). Son livre, intitulé *Ce n'est pas parce qu'on est au chômage qu'on n'a rien à dire*, est un petit ouvrage drôle et tonique, qui brille moins par ses qualités littéraires que par son refus du renoncement (1).

Après maintes supputations, l'auteur comprend que son quatrième *« arrêt bébé »* est à l'origine de sa *« répudiation »*. Elle entame alors une course folle qui la mènera devant les prud'hommes, l'obligera à travailler en free-lance (*« ça fait chic »*) ou comme pigiste (*« ça fait galère »*), à supporter tant bien que mal *« ce précipité d'humiliation »*, cette appellation de chômeuse qui n'est ni une situation ni une identité.

Eviter la clochardisation intellectuelle

Le lecteur suit pas à pas le parcours d'une femme qui refuse de se résigner, décidée à faire entendre que le chômage n'est pas une fatalité. Il accompagne cette même femme au moment où elle doit affronter les tracas du quotidien, car être licenciée signifie plus qu'une oisiveté forcée. Cela veut dire remplir des tonnes de papiers, apprendre à gérer une anarchie nouvelle dans son emploi du temps, se résigner *« à perdre, pendant un premier temps, son sens de l'humour »*.

Alors, pour éviter cette *« clochardisation intellectuelle, sœur de la paresse, qui guette au coin du bois les chômeurs »*, Claire de Narbonne-Fontanieu crée sa propre entreprise – une maison d'édition et de communication grâce à laquelle elle devient son propre éditeur. Parallèlement, elle écrit son histoire, qu'elle termine par une série de suggestions et de propositions pratiques concernant le chômage, ou comment lutter contre l'inertie lorsqu'on fait partie du lot des perdants. Une démarche sincère et débordante d'énergie, qui ne se contente pas de critiquer la situation actuelle (36 millions de chômeurs dans les pays de l'OCDE en 1993), mais propose des solutions. Ainsi de la création, dans chaque ville ou village, d'une *« maison des demandeurs d'emploi »*, sorte de club accueillant les sans-travail et facilitant les démarches administratives...

Laurence Lallement

(1) *Ce n'est pas parce qu'on est au chômage qu'on n'a rien à dire*, de Claire de Narbonne-Fontanieu, First Saxifrage. 154 pages, 79 francs.

SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF

Collectivités territoriales - Ministères - Associations

IMPORTANTE STRUCTURE CULTURELLE EN RÉGION RHÔNE-ALPES

RECHERCHE

ADMINISTRATEUR

Libre janvier 1994

Fonctions :

- administration et gestion de l'Association ;
- relations avec les pouvoirs publics et l'ensemble des partenaires ;
- prospection, suivi des subventions et du mécénat privé ;
- élaboration et suivi des budgets.

Profil :

- formation supérieure en gestion ;
- connaissances et pratique juridiques ;
- capacité à travailler en équipe ;
- expérience 8 à 10 ans ;
- connaissances culturelles approfondies souhaitées.

Envoyer lettre de motivation, c.v., photo, références et prétentions sous réf. : 8692
le Monde Publicité
15/17, rue du Colonel-P.-Avia, 75902 Paris Cedex 15.



LA VILLE DE LYON *recrute*

Musée Historique de Lyon et Musée de la Marionnette-Hôtel Gadagne

Ce musée de première catégorie (5.580 m² et 110.000 documents ou objets et une équipe de 25 agents) présente l'histoire de la Ville de Lyon du Moyen-Age au 19ème siècle inclus, valorisée par une série de collections archéologiques médiévales, peintures régionales, plans et estampes, meubles, faïences de Lyon et de Nevers, objets d'art lyonnais, ainsi qu'une importante section de marionnettes de tous pays.

Un Conservateur Territorial du Patrimoine

Détenant le grade de CONSERVATEUR TERRITORIAL DU PATRIMOINE (2ème classe, 1ère classe ou Chef), vous aurez pour mission :
- *la responsabilité et la gestion des collections,*
- l'organisation générale des expositions temporaires et la préparation des catalogues,
- la gestion du budget,
- le pilotage et le développement des animations pédagogiques,
- la mise en place d'une politique de communication élargie.

Capable de motiver une équipe, vous possédez le goût de la communication et de la pédagogie et vous avez déjà une expérience dans ces domaines. Vous êtes l'interlocuteur privilégié face aux nombreuses *demandes de renseignements* historiques.
Nous comptons non seulement sur vos parfaites connaissances mais aussi sur votre culture en matière d'objets d'arts et notamment des faïences.
Une expérience professionnelle de plusieurs années dans un musée, possédant (au moins partiellemen[illegible]) un caractère historique est souhaitable.

La maîtrise de l'anglais est impérative accompagnée si possible d'une deuxième langue étr[illegible] (allemand ou espagnol).

Adresser candidature et CV à Monsieur le Maire - Service Recrutement - BP 1065 - 69205 [illegible] CEDEX 01.

LE MONDE DES CADRES

insight

LEADER EN QUALITATIF

Leader français des études qualitatives et créatives pour le marketing et la communication
Société spécialisée du groupe IPSOS
(17 sociétés réparties dans huit pays européens)

recherche

DIRECTEURS D'ÉTUDES QUALITATIVES
CHARGÉS D'ÉTUDES QUALITATIVES

Ces postes concernent des hommes et des femmes ayant au moins trois ans d'expérience *réussie dans la fonction* en cabinet d'étude.

- Ils réaliseront des études nationales et internationales pour les plus grandes marques.
- Ils travailleront en équipe avec les spécialités des études et des outils quantitatifs du groupe IPSOS.
- Ils participeront aux sessions de problem solving et aux ateliers stratégiques avec nos clients.
- Ils contribueront au développement *de nouvelles méthodes* d'études qualitatives.

Adresser lettre de motivation, curriculum vitae avec photo et prétentions à INSIGHT

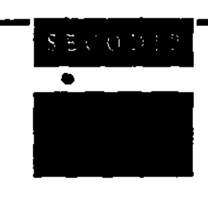
44, rue Fortuny, 75017 PARIS
Tél. : (1) 44-15-29-29 - Fax : (1) 46-22-52-26

MEDIA SYSTEM

FILIALE D'UN GROUPE IMPLANTÉ MONDIALEMENT [illegible] SPÉCIALITÉ, NOTRE SOCIÉTÉ À VOCATION [illegible] COMMERCIALE RECHERCHE SON [illegible] EUROPÉEN SITUÉ EN PROVINCE SON

Responsable formation

Dans un contexte de performance et de qualité, vous êtes sur le terrain et à l'écoute des besoins de nos opérationnels en usines. En collaboration avec la DRH, vous capitalisez nos savoir-faire et développez "l'autoformation assistée" par notre encadrement. Vous concevez et mettez en place des modules de formation internes; vous réalisez les architectures pédagogiques et créez les supports nécessaires, avec forme et contenu attractifs. Organisateur, gestionnaire et animateur de vos actions de formation, vous êtes responsable de leur bon déroulement. Vous assurez la promotion de notre politique auprès de l'encadrement.
A 35/40 ans, homme ou femme de dialogue, vous êtes de formation supérieure et possédez une solide expérience de la fonction, acquise en milieu industriel; vous maîtrisez également la micro-informatique.
Pédagogue, pragmatique et psychologue, vous êtes passionné de communication et de formation destinée aux adultes, de tous niveaux.
Pour en savoir plus, appelez dès aujourd'hui le **16 (1) 42 27 40 27**, du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 19 h, et le samedi de 10 h à 13 h, ou adressez votre dossier de candidature, sous référence 45755, à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris.



SECODIP SOFRES (1000 personnes, 1MD de CA) est le premier Groupe français spécialisé dans les études de Marchés et les Sondages. Pour notre département recherche et développement nous recherchons notre

INGENIEUR STATISTICIEN

De formation ENSAE ou Bac+4/5 (Statistiques, économétrie), vous *justifiez d'une expérience d'environ* 3 ans sur des sujets de type Univers et Echantillons.

Votre mission permanente ira de la définition des échantillons et des plans de sondages (fréquence, mise à jour, recensement, redressement, etc...) à l'assistance et au conseil au service Gestion des Echantillons ainsi qu'aux commerciaux sur la faisabilité des études.
De plus, vous serez amené à participer à des groupes de travail sur le projet Panel Télématique et à des chantiers du service Recherche et Développement. Enfin vous serez *chargé de l'assistance scientifique* et technique tant en interne qu'en externe.

Pour ce poste diversifié nous recherchons un candidat alliant esprit d'analyse et de synthèse, goût du travail en équipe et sachant *dialoguer avec des interlocuteurs très* divers. La pratique de l'anglais est indispensable.

Pour ce poste basé à Chambourcy, merci d'envoyer votre dossier de candidature en précisant sur l'enveloppe la réf. ST à SECODIP - DRH BP 3 - 78241 CHAMBOURCY Cedex.

GROUPE SOFRES

Pour être encore plus efficace avec ses clients et ses candidats
Pierre BUCCAÏ a le plaisir de vous communiquer
sa nouvelle adresse :

CONCORDANCES - Conseil en recrutement
77-79 rue François Mermet - 69160 LYON TASSIN
Tél. : (16) 78 34 50 27
Fax : (16) 78 34 21 37

CONCORDANCES
Entre les Hommes et les Entreprises

UBI SOFT Editeur / distributeur de logiciels de jeux pour micro-ordinateurs et consoles, recherche un(e):

ASSISTANT(E) SERVICES GENERAUX

Vous seconderez le responsable dans la gestion des Services Généraux et l'organisation des manifestations, salons et déplacements professionnels.
A 25-30 ans, vous avez un bon niveau de culture générale, vous maîtrisez l'anglais et l'utilisation de la micro-informatique.
Vos qualités d'organisateur(-trice), votre sens pratique et votre aisance relationnelle vous permettront de gérer efficacement votre mission, qui nécessite prise d'initiatives et sens des responsabilités.
Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et photo) à
UBI SOFT, Services Généraux, 28 rue Armand Carrel, 93100 Montreuil sous bois.

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial

Membre
du groupe ABN-AMRO,
l'un des tout premiers
groupes bancaires européens,
NSM est une banque commerciale
privée à forte vocation financière.



Véritable "ambassadeur" de notre banque, vous développerez un portefeuille de clients privés non résidents et leur apporterez un conseil de qualité.

Fort de votre expertise, vous assurerez en toute autonomie, le suivi des portefeuilles sous mandats.

Vous conseillerez nos Attachés de Clientèle et de ce fait, ferez progresser l'activité de gestion dans l'ensemble du service.

Sans cesse à l'écoute de l'actualité financière et économique, vous saurez établir des relations de confiance auprès de partenaires extérieurs.

A 30 ans environ, de formation supérieure et de culture internationale, vous souhaitez valoriser votre solide expérience de 5 à 10 ans acquise en partie à l'étranger.

Les opérations bancaires et les techniques de marché les plus récentes n'ont plus de secret pour vous. Vous maîtrisez parfaitement l'anglais et pratiquez si possible une deuxième langue (espagnol).

Animé d'un réel sens commercial, imaginatif et persuasif, vous êtes reconnu pour la qualité de vos arbitrages.

Votre sens de l'initiative, votre disponibilité et vos qualités de manager vous permettront d'élargir rapidement votre champ d'action.

Isabelle MORENNE vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature (lettre, photo; CV et prétentions), sous la réf. ANR/LM/11-93 - NSM - 75410 PARIS CEDEX 08

NSM
Banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet
GROUPE ABN AMRO

Le Pouvoir du Temps



DIRECTEUR MARKETING

Arjomari Diffusion

Filiale d'ARJO WIGGINS APPLETON, Leader Mondial des papiers à forte valeur ajoutée (CA 25 Mds de francs, 19 000 personnes), assure la Distribution de Papiers Impression Ecriture aux Professionnels, (CA 1,2 Md de francs, 250 personnes), recherche son Directeur Marketing.

La Société commercialise la plus grande gamme du marché de produits (couché, offset, tête de lettre, autocopiant...) s'adressant à des Prescripteurs et Utilisateurs (Imprimeurs, Agences de Publicité, Entreprises...). Elle bénéficie d'une image forte, d'une position de leader incontestée, grâce à la qualité de ses produits et à un Service Client très innovant.
Rattaché au Directeur Général, Membre du Comité de Direction, il animera une équipe de 13 personnes (Chefs de Produits, Département Conseil, Chef de Publicité, équipe Technico-Commerciale, Responsable Etudes, Formation) - force permanente de proposition d'actions à court terme, et centre de réflexion pour l'avenir.
Il coordonnera les politiques produits, prix, services et communication, et contrôlera l'évolution des ventes, des marges et des positions sur le marché. Il devra être le catalyseur de l'évolution d'une société qui opère dans un métier traditionnel mais en même temps résolument tourné vers de nouveaux modes de communication.
*Ce poste de marketing stratégique et opérationnel représente une excellente opportunité pour un **DIPLOMÉ HEC, ESSEC, ESCP...** âgé de 32/35 ans environ. Il possédera une expérience marketing - et si possible vente -, acquise dans une société de produits business to business ou de consommation correspondant à des marchés très segmentés. Une réussite dans ce poste représente une excellente base de départ pour une évolution dans un groupe international. Anglais indispensable.*

Les dossiers de candidature - sous réf. 4097 LM à préciser sur l'enveloppe - seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT
2 rue Dufrénoy - 75116 PARIS.



"L'animation commerciale au GAN, une assurance de réussite"

■ Nous sommes l'un des tout premiers groupes dans l'assurance aux particuliers et aux entreprises. En pointe dans notre secteur, nous renforçons notre structure commerciale. Pour cela nous recherchons :

10 MANAGERS DE RÉSEAU

■ Vous serez responsable du développement commercial de votre circonscription. Vous recruterez, formerez et animerez vos collaborateurs commerciaux. Vous aurez aussi un rôle de souscription, de conseil et de formation aux produits de vos agents généraux.

■ Nous vous préparerons à votre mission par un parcours de formation alternant stages théoriques et périodes terrains.

De formation supérieure (école de commerce ou université Bac + 5), à 30/35 ans environ, vous possédez une solide expérience du management commercial. Votre potentiel et vos résultats vous ouvriront des perspectives d'évolution intéressantes au sein de notre Groupe, si vous acceptez la mobilité géographique et fonctionnelle.

Postes à pourvoir dans toute la France.

■ Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo (obligatoire) et prétentions, sous réf. NS/11M, au GAN, DRH/GRC, 2 rue Pillet-Will, 75448 Paris Cedex 09.



L'ÉNERGIE DE TOUS LES PROJETS



INSTRUMENTATION PHYSICO-CHIMIQUE PARIS

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

Notre Société a établi sa réputation dans la *commercialisation de produits* **d'instrumentation**, *faisant* appel à des **technologies de pointe** issues des grands pays industrialisés (USA, Japon, Allemagne, UK,...).

Nous apportons des **solutions** et établissons des relations continues avec nos Clients dont nous sommes très proches.

Nous poursuivons notre développement, notamment sur le marché de l'analyse physico-chimique particulièrement porteur, auprès des **collectivités publiques et des industriels.**

Les analyses de l'eau, de l'air (gaz) et des éléments chimiques sont de plus en plus utilisées et les solutions "on line" *de plus en plus appréciées.*

Notre Directeur Général recherche le (la) Responsable Commercial(e) de ce marché.

Vous en assurez la **commercialisation** ainsi que **l'encadrement** d'une petite équipe de technico-commerciaux. Vous **élargirez votre gamme** de produits à ceux que vous aurez découvert et dont les perspectives en *terme marketing sont* prometteuses.

De formation BAC +3/4, vous connaissez le marché de l'analyse et de *l'instrumentation physico-chimique et êtes,* avant tout, un **commercial de talent capable de mener votre équipe au succès.**

Votre réussite doit vous assurer une **évolution** certaine au sein de notre Groupe.
La pratique de **l'Anglais** est indispensable.

Merci de bien vouloir adresser votre dossier (C.V. + *prét.) sous la réf. CF 11 à notre Conseil* qui vous garantit la stricte confidentialité de votre candidature.

COCEPLAN 2, rue Louis David 75782 PARIS Cedex 16

Niveau bac + 2
TITRES DE PRESSE recherchent

Chefs de publicité juniors
et
assistants marketing
en contrat de qualification

Envoyer lettre, c.v. et photo à :
IFCEM
175, rue Blomet, 75015 PARIS

Le plaisir d'acheter, c'est aussi un métier.



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

هكذا من الأصل

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

11 000 personnes, 7,7 milliards de CA, nous sommes l'un des tout premiers groupes de service intervant dans les domaines de l'environnement.

Responsable comptable (réf. 1)

Dix années d'expérience à ce poste, dont 2 à 3 dans un groupe décentralisé, ont fait de vous un authentique professionnel. Vous êtes d'abord la référence technique (bilan, compte de résultat, reporting, consolidation, fiscalité) que nous attendons, mais vous êtes aussi l'homme ou la femme capable d'impulser notre dynamique de progrès avec nos 6 Directeurs Administratifs de région et leurs 70 collaborateurs.

Analyste de gestion (réf. 2)

En charge de l'interface gestion technique/comptabilité/informatique, vous coordonnerez nos analyses techniques et vous optimiserez nos tableaux de bord techniques. De plus, dans le cadre de notre nouveau schéma directeur informatique, vous assurerez la cohérence de la gestion technique avec l'ensemble des applications informatiques. Une formation Sup. de Co., 5 ans d'expérience de contrôleur de gestion et une bonne connaissance de la fiscalité sont indispensables.

Contrôleur de gestion (réf. 3)

Le suivi comptabilité générale et comptabilité analytique vous a rendu familier de la mise en place d'outils (tableaux de bord) et d'analyse d'écarts. Une formation Sup. de Co. et 5 ans d'expérience ainsi qu'une bonne maîtrise des outils informatiques (EXCEL et systèmes de gestion) sont nécessaires. Mais votre atout est une sensibilité certaine à la technique, alliée à un sens affirmé du dialogue.

Comptable (réf. 4)

Votre rigueur, votre organisation, votre sens du travail en équipe et votre formation BTS comptabilité + au moins 2 ans d'expérience font de vous le professionnel que nous recherchons pour superviser nos comptabilités auxiliaires, fournisseurs, clients et immobilisations.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre + CV) en précisant sur l'enveloppe le poste choisi et la référence à JONCTION, 32 avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, qui transmettra.

Groupe Industriel Français
recherche pour l'une de ses filiales un

Directeur Financier

PAYS DE LOIRE — **400 KF ±**

Rattaché au Directeur Général de la filiale, vous prenez en charge la direction financière comprenant la supervision et l'animation :
- du contrôle de gestion industriel.
- du service comptable.
- du service informatique.

Vous encadrez une équipe de 10 personnes.

Agé d'environ 35 ans, de formation de type école de commerce ou équivalent, vous justifiez d'une expérience au sein d'un cabinet d'audit ou de conseil en organisation complétée par une expérience en entreprise en environnement industriel.

Ce poste nécessite le sens du respect des délais et des procédures Groupe ainsi qu'une grande capacité de travail et une forte personnalité afin de jouer un rôle de conseil au niveau local.

Pour ce poste, la maîtrise de la langue allemande est indispensable.

Merci d'adresser votre candidature sous référence 882 LM à Pierre-Guillaume DAY
NICHOLSON INTERNATIONAL
Search and Selection Consultants
126, rue Réaumur - 75002 PARIS.

NICHOLSON INTERNATIONAL

Royaume Uni - Belgique - Pays-Bas - Espagne Italie - Allemagne - Pologne - République Tchèque - Turquie

---



ADJOINT DU DIRECTEUR FINANCIER

Importante Société Française, proche de Montpellier,
faisant partie d'un Groupe International,
recherche l' ADJOINT DU DIRECTEUR FINANCIER

Mission

- *Assister le Directeur Financier.*
- Etre l'interface entre le Groupe International et le Directeur *Financier en ce qui concerne :*
  - le reporting interne et anglo-saxon vers la Division et le Groupe (hebdomadaire, mensuel, trimestriel, annuel),
  - l'établissement et le suivi des budgets (**version anglaise et française**) avec analyse de gestion (réalisé-écarts),
  - le contrôle de gestion,
  - la mise en place de systèmes de gestion : • coûts standard et prix de revient • Activity Based Costing • gestion par centres de profit.

Profil

- De formation supérieure BAC + 3, BAC + 4, vous justifiez d'une expérience professionnelle probante de 10 ans environ. Vous avez une très bonne connaissance de la gestion/ comptabilité anglo-saxonne due à une expérience de quelques années dans une entreprise *industrielle anglaise ou américaine*, ou dans un Groupe International.
  Vous maîtrisez donc parfaitement l'anglais.

*Merci d'adresser votre dossier de candidature s/réf. ADF à **Marie May Consultants***
8 place de la Comédie - 34000 MONTPELLIER.

Marie May Consultants

OKC CONTESSE



Membre d'un groupe national, leader dans les activités de contrôle et d'assistance technique auprès des entreprises et collectivités, notre position régionale reconnue (520 pers. - 200 MF CA) s'appuie sur la compétence de nos équipes et une politique soutenue d'investissement et de diversification menée à partir de nos métiers d'origine. Nous souhaitons intégrer à la tête des services "équipements industriels" et "environnement" qui forment notre Département B, un :

Directeur de Département

Rapportant à notre Directeur Général et coordonnant l'activité d'environ 140 personnes dont 85 ingénieurs et techniciens qui réalisent 60 MF de CA, votre mission de management couvrira trois axes essentiels :

Animer : valoriser les ressources humaines, techniques, commerciales et financières du Département dans le but d'optimiser ses capacités d'action.

Gérer : maîtriser, à partir des objectifs fixés, le développement du chiffre d'affaire et le maintien des marges en s'appuyant sur l'implication des services et la performance de nos outils de gestion.

Développer : renforcer la qualité de nos prestations et notre implantation régionale par l'enrichissement de notre gamme d'activité, la pertinence de nos investissements et notre implication dans un rôle de forte représentation auprès de nos clients et partenaires institutionnels.

Ingénieur grande école : centrale, IDN, AM.... une expérience d'environ 10 ans en société d'ingénierie vous a amené à gérer de grands projets industriels (chimie, pétrochimie,...) et animer des équipes de haut niveau technique.

Pour ce poste basé à Rouen, merci d'adresser votre dossier (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. 139/DP au : COG hébert conseil - 12, rue Berteaux Dumas - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.



hébert conseil
Ressources Humaines

Claire de Lune

■ Une banque française de premier plan recherche pour deux de ses agences importantes des

Directeurs d'agence

REGION CENTRE — BRETAGNE

■ Associés pleinement à la mise en oeuvre du Plan d'Action de la banque, vous gérez et développez vos agences comme de véritables centres de profit.

■ Animant une équipe de plus de 20 collaborateurs, vous disposez de moyens d'action élaborés vous permettant de fidéliser votre clientèle et d'accroître la position de vos agences sur leurs marchés.

■ A 35 ans environ, de formation ESC, universitaire ou bancaire (ITB/CESB), vous pouvez justifier d'une expérience réussie d'au moins dix ans dans l'exploitation bancaire, entreprises et particuliers. Vos qualités de manager et de gestionnaire sont vos principaux atouts pour faire progresser votre carrière dans une banque qui saura reconnaître vos talents.

■ Veuillez contacter Frédéric FOUCARD au (1) 42 89 09 17 ou envoyez un dossier de candidature complet en mentionnant la référence 1548/FMF pour le poste en région Centre et 1558/FMF pour le poste en Bretagne à NORMAN PARSONS - 6 rue Paul Baudry - 75008 Paris.



Norman Parsons
GROUPE ROBERT HALF

LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT FINANCIER AVEC PLUS DE 180 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

Publipanel

CORNING FRANCE

Mettre en synergie les acteurs de notre logistique commerciale

Près de Nemours, à 100 km au sud de Paris, la division Optique de Corning France regroupe sa production et ses ventes. Afin d'optimiser notre développement commercial, réalisé à l'échelle internationale (70 % à l'export), nous créons un poste de Responsable de la Logistique Commerciale, rattaché au Directeur de cette ligne de produits.

Dans un premier temps, il s'agit d'une fonction d'organisation. En effet, nous vous demanderons de définir nos besoins et de mettre en œuvre nos ressources de logistique dans le cadre de la stratégie industrielle et commerciale de l'entité française et en liaison avec l'ensemble du groupe.

Votre but sera d'optimiser et de fiabiliser la qualité du service clients en organisant la circulation des flux d'informations entre les différents acteurs que sont les commerciaux, les producteurs, le marketing... Par votre action, vous amènerez la prestation de la division dans ce domaine à un niveau de compétence et de compétitivité international.

Il y a donc là un défi intéressant à relever pour un professionnel de la logistique commerciale qui, à 35 ans environ et diplômé de l'enseignement supérieur, a acquis une solide expérience de la vie en entreprise industrielle. Vos qualités d'analyse et d'organisation, mais aussi votre conviction et votre sens de la négociation donneront une impulsion dynamique à notre stratégie commerciale.

La maîtrise de la langue anglaise est indispensable.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions, sous référence 46065, à Corning France, DRH, 44 avenue de Valvins, 77210 Avon.

MEDIA SYSTEM



LA 2ème ÉTAPE DE VOTRE CARRIERE

URISTE

en droit des affaires

Implanté en Haute Saône, nous sommes un Groupe industriel et commercial réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 3 Mds de francs.
Au sein de notre direction juridique et fiscale de la holding, votre mission principale sera de prendre en charge les dossiers et projets relevant du droit de la propriété industrielle (brevets, marques, modèles...) et du droit commercial (contrats, consommation, publicité, distribution...).
Nous vous confierons cette mission si, après votre formation juridique (maîtrise, DEA, DESS), vous avez acquis une première expérience de 3 à 5 ans au sein d'un cabinet juridique ou d'un service juridique d'une grande entreprise.
Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (lettre + CV) s/réf. 1045/M à CURRICULUM 6 passage Lathuile 75018 PARIS qui transmettra.





ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Votre tournant de carrière...

...CONSULTANT CHEZ MERCURI URVAL

PARIS - STRASBOURG - LILLE

A 30-40 ans, de formation Grande Ecole/Université, vous exercez depuis 5 à 10 ans un métier opérationnel (Manager, Ingénieur, Commercial...). Vous n'avez peut-être jamais envisagé de devenir Consultant, mais votre expérience vous révèle tous les jours l'importance de la composante humaine : LES HOMMES FONT LA DIFFÉRENCE !

Cette conviction, nous vous proposons de la mettre en pratique en aidant les Dirigeants d'Entreprise à optimiser leurs Ressources Humaines : recrutement/sélection, évaluation des potentiels, développement des Managers, évaluations des organisations.

Nous vous proposons, après une période d'intégration d'un an, l'opportunité d'un développement personnel permanent : vous confronter à des situations et des secteurs d'activité multiples, développer de façon progressive votre propre plateforme de clients (PME, Grands Comptes), vous affirmer auprès d'eux comme un véritable partenaire conseil. Pour nous, CONSEILLER, C'EST CHOISIR D'INFLUENCER !

Merci d'adresser lettre, CV, photo, en précisant votre rémunération actuelle et la région choisie, à MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75378 Paris Cedex 08, sous la référence 59.0611/LM portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

CRÉDIT NATIONAL

Intégrez une équipe de Juristes de haut niveau

JURISTE DE CONTENTIEUX

Au sein du Département du Contentieux, vous aurez à gérer un ensemble diversifié de situations concernant nos clients (entreprises nationales ou internationales) :

- mise en œuvre de procédures de recouvrement variées,
- conduite des procédures collectives
- conseil aux cadres commerciaux lors du choix des garanties attachées à un concours.

Vous serez également chargé de suivre les actions en responsabilité éventuellement intentées à l'encontre du Crédit National ou de Sociétés du Groupe.

Vous possédez : • *une formation juridique supérieure* (DEA, DESS...) • une bonne maîtrise de l'anglais • une expérience [illegible] 3 à 7 ans dans le service contentieux d'une banque, d'une [illegible] entreprise *ou chez* un administrateur judiciaire • un esprit rigoureux, un jugement sûr et de réels talents de négociateur.

Rémunération compétitive et possibilités d'évolution.

Merci d'adresser une lettre de candidature manuscrite avec CV, photo et l'indication de votre rémunération actuelle, au Crédit National, département des Ressources Humaines, 45, rue St-Dominique, 75007 Paris.

Carré Turenne

DEMACHY WORMS & CIE

Banque privée, filiale du groupe financier et industriel,

JEUNE EXPLOITANT

GRANDES ENTREPRISES

- **Bac + 5**
- Ayant, de préférence une première expérience bancaire dans un poste similaire où il (elle) aura montré son sens du concret.
- Anglais courant apprécié.
- Aisance relationnelle, capacité à travailler en équipe, dans un secteur dynamique et entreprenant.

Poste basé à Paris 8 ème

Les candidatures (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) seront adressées à la Direction des Relations Humaines **DEMACHY WORMS & CIE,** 55 Rue La Boétie - 75008 PARIS

PUBLIVAL

JURISTE CONTENTIEUX (CDD)

ABBEY NATIONAL

Abbey National France, filiale d'Abbey National, une des principales *institutions financières britanniques est spécialisée dans le financement immobilier.* Elle recherche, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, un juriste contentieux pour son implantation parisienne. Il sera chargé d'étudier et de traiter intégralement et de manière autonome les dossiers contentieux dans le secteur prêts à court terme. En contact permanent avec les auxiliaires de justice, il assurera auprès d'eux le suivi des dossiers. Ce poste s'adresse à un candidat, ou une candidate, de formation *juridique supérieure ou ayant acquis par son expérience un niveau équivalent.* Des connaissances pratiques et appliquées au domaine des prêts immobiliers sont nécessaires, en particulier concernant les voies d'exécution, les sûretés immobilières et les procédures civiles et collectives. Ecrire à Michel OLARI en précisant la référence D/1041M - **PA Consulting Group - 3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex - Tél. 40.88.79.39.**

---

zellweger

contrôle de l'environnement

Dans le cadre de l'implantation en France de la division contrôle de l'environnement qui comprend trois grandes unités - France, USA, UK - *et des sociétés de distribution en Europe et au Japon* - 1.000 personnes, 150 millions de francs suisse - le Directeur Général crée une fonction de

Contrôleur Financier

Outre des actions d'audit comptable et de gestion, il assurera un rôle de coordination, de préparation et de gestion budgétaire pour l'ensemble des sociétés, il analysera la gestion financière des usines.

Agé d'une trentaine d'années, vous êtes de formation comptable et justifiez d'une expérience de contrôleur *de gestion ou d'audit de 5 ans minimum,* acquise en milieu industriel et dans un contexte multinational. Vous avez une vision internationale des affaires.

Nous souhaitons un homme de terrain, bilingue *anglais, allemand en seconde langue appréciée.* Votre PC - Word Perfect, Lotus - sera votre outil de travail.

Cette fonction est à pourvoir auprès de la Direction Générale de la *division EM à Noisy le Grand* (93).

Confiez votre dossier de candidature sous la référence 3151 P à

claude debray conseil
192, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Un avenir gonflé d'énergie

JURISTE

Nous sommes une fédération professionnelle représentant 6000 mutuelles, 40 milliards de chiffre d'affaires, leader dans le domaine de la complémentaire maladie et de la santé avec 25 millions de personnes protégées.

Au sein d'une petite équipe de professionnels, vous aurez un rôle de Juriste généraliste pour donner des conseils et rédiger des études au profit des services de notre organisme et de ses adhérents. Vous participerez activement à l'étude des Directives Européennes.

Vous possédez une maîtrise de Droit complétée par un 3ème cycle spécialisé en Assurances (DESS, Institut des Assurances). Vous justifiez d'une expérience professionnelle de 5 ans minimum. Qualités relationnelles et rédactionnelles, sens de l'analyse et de la synthèse, esprit d'équipe sont vos points forts.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo) en précisant la référence JSJ, votre niveau actuel et vos souhaits de rémunération à l'attention de Marie-Christine DANE MUTUALITE FRANCAISE 255 rue de Vaugirard 75719 PARIS CEDEX 15. Confidentialité assurée.

MUTUALITÉ FRANÇAISE

L'INTELLIGENCE MUTUELLE

ORC CONTESSE

CLIFFORD CHANCE, *cabinet international d'avocats recherche dans le cadre du développement de son activité* **"Corporate finance/ingénierie financière"** plusieurs

AVOCATS DROIT FINANCIER

Vous interviendrez auprès d'une clientèle nationale et internationale sur des dossiers de droit bancaire, financier et boursier, droit des sociétés et des valeurs mobilières : acquisition et financement de sociétés cotées et non cotées, capital-risque, opérations sur valeurs mobilières (obligations composées, warrants, offres publiques de vente d'actions, émissions internationales...), *produits dérivés* (swaps, options...), prêts de titres, produits financiers structurés, etc...

Avocat ou titulaire du CAPA, vous possédez une formation juridique supérieure (DESS, DEA, *Magistère*, Doctorat), *complétée idéalement par un diplôme de grande école* (HEC, IEP écofi, MBA).

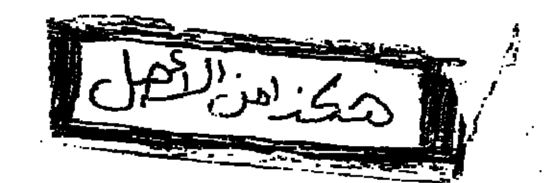
Vous êtes débutant ou bénéficiez d'une expérience acquise soit dans un cabinet juridique international soit au sein de la direction juridique d'une société cotée ou d'une grande banque. Rigoureux et pragmatique, vous possédez le sens des contacts humains et le goût du travail en équipe.

Une parfaite maîtrise de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser lettre, CV, photo et prétentions sous la réf. ADF/LM à Clifford Chance, Département des Ressources Humaines, 112 av. Kléber, BP 163 Trocadéro, 75770 Paris cedex 16.

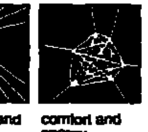
CLIFFORD CHANCE

AMSTERDAM BARCELONE BRUXELLES BUDAPEST DUBAI FRANCFORT HONG KONG LONDRES MADRID MOSCOU NEW YORK PARIS SHANGHAI SINGAPOUR TOKYO VARSOVIE BUREAUX ASSOCIÉS BAHREIN ROME ARABIE SAOUDITE



CARRIÈRES INTERNATIONALES







join a leading pan-european company

Yesterday we were pioneers in modular electrical appliances. Today we are at the forefront of systems for intelligent buildings. We are a company with 3,800 employees and 12 offices in Europe. Our turnover is 2,6 billion French francs, it is growing by more than 15% per year, and we are making excellent profits. We are looking for

2 International Financial Controllers

One will assist the Chief Financial Officer who manages holding activities as well as the German speaking countries and Northern Europe. He will be based near Saarbrücken in Germany. The other one will be responsible for English speaking countries and South-east Asia and will be based near Strasbourg in France. Both will be responsible for all aspects of the financial reporting and management of subsidiaries. We are looking for candidates who are European in outlook as well as in nationality and who can speak and write German and English fluently. French would also be an advantage. They should have a high level of financial training together with appropriate professional qualifications : a minimum of 3 to 5 years' postqualification experience within a major international audit firm and/or in financial control in an Anglo-American industrial company.

The two jobs offer considerable scope for growth and competitive remuneration packages for outstanding candidates who are prepared to travel and relocate.

Please send a detailed CV, quoting ref. 372/LM.
First interviews will be held in appropriate European locations.

hager

COMMUNIQUE
50/54 rue de Silly
92513 BOULOGNE
BILL. CEDEX - France



Renseignez vous d'abord! **19-49-69-40 59 21**
aussi Samedi/Dimanche de 17.00 à 19.00 heures

Directeur Général

Secteur meubles de bureau dans la filiale d'un groupe américain

Avez-vous remporté vos succès professionels à des postes de responsabilité dans des *entreprises du secteur de production*, si possible dans le domaine de l'industrie des meubles (de bureau) ou dans des domaines voisins, après des études universitaires ou une formation analogue (Grande Ecole)? Etes-vous Francais, âgé de 40 à 50 ans et avez-vous quelques années d'expérience en matière de collaboration avec des groupes à direction internationale? Parlez-vous bien l'anglais et recherchez-vous un poste de Directeur Général? Alors lisez ceci: nous sommes une entreprise américaine du secteur des meubles de bureau opérant à l'échelon mondial. Nous recherchons le Directeur Général de l'une de nos société participation en France (*chiffre d'affaires* d'environ 50 millions de $, 350 collaborateurs) dont la tâche principale sera de distribuer l'ensemble de la vaste gamme de produits sous sa seule responsabilité en se concentrant sur le marché francais, de gagner d'autres parts de marché et de stabiliser les résultats. Des collaborateurs qualifiés vous assisteront dans votre travail. Il s'agit donc au total d'un poste susceptible d'évolution pour une personnalité ayant une mentalité d'entrepreneur et un esprit d'équipe. Notre conseiller vous en dira plus. Appelez Monsieur Knoche, chiffre 3348. Vous pouvez également lui écrire directement.

Baumann Unternehmensberatung
Frankfurt ◇ Zürich
Hanauer Landstr. 220 · 60314 Frankfurt am Main
Telefon 19-49-69-40 59 21 · Telefax 19-49-69-496 09 01

RECRUTEMENTS INTERNATIONAUX

Le Monde

1er quotidien français à l'étranger

LES DIRIGEANTS

Direction générale
Direction générale adjointe - Secrétariat général

Société de 40 personnes spécialisée dans l'ingénierie patrimoniale et la "fabrication" de produits financiers destinés à la DEFISCALISATION, recherche son

DIRECTEUR GENERAL

600KF+

De formation supérieure, c'est un professionnel confirmé des produits financiers de placement et de gestion patrimoniale sur lesquels il intervient tant au stade du développement qu'à celui du marketing (produits/marchés) sur des cibles de particuliers et d'entreprises.

Il dispose impérativement d'une expérience d'au moins cinq ans du management d'une entité autonome (filiale, centre de profits).

Outre les missions d'animation, d'organisation et de contrôle liées à la fonction, le poste exige une personnalité dotée du CHARISME et de l'ENTREGENT nécessaires pour impliquer ses équipes et concourir à la croissance commerciale attendue.

Le Conseil de l'Entreprise, Alain LOREAL, attends vos candidatures (lettre de motivation, curriculum vitae, photo, rémunération) sous pli confidentiel à l'adresse ci-dessous.

Les candidats retenus recevront, préalablement à l'entretien, une note d'information sur la Société. Il ne sera pas répondu aux dossiers non conformes.



SIGMUND, réf. 93/22
43, avenue Hoche
75008 PARIS.

MEDIAPA

CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES

Partenariat avec 9 journaux européens

EURO-LOG has created the most comprehensive state of the art logistics communication service for the transport industry as a sound platform for the further fast development of trade in the single European market.
This value added network service covers the complete transport chain from the shipper to the consignee. The founding shareholders of EURO-LOG, EUCOM, a joint venture of Deutsche Bundespost Telekom and France Télécom, and Digital Equipment Corporation, provide the financing and the technological base. To strengthen our European marketing Group, based in Amsterdam and Munich, we are now looking for

EUROPEAN PRODUCT MANAGERS

EURO-Log offers a complete telecommunication service for the management of shipments, using state of the art technologies like mobile telecommunications for trucks, bar code systems and EDI.

You will assume full responsibility, on a Europe-wide basis, for the tracking, tracing and EDI services. Working in cooperation with the National Sales and Service companies and the Product Development group you will be responsible for the definition and implementation of the optimum product marketing strategy and product launches and will thereby play a key role in the management of the company. Important tasks will include market studies, definition and positioning of the service offerings, pricing and, last but not least, initiative for recommending further product developments. In addition you will have personnel training responsibilities, and you will represent EURO-LOG at important congresses and trade fairs.
To be prepared for the above, you will have a relevant degree, at least 5 years experience in marketing of services, good knowledge of transport, logistics, modern telecommunications and IT technologies. We are looking for a strategic thinker, entrepreneurial, commercially and client oriented European speaking English, French and German. We offer you the opportunity to play a key role in the building up of a unique pan-European network service in the fast growing area of international freight transport. This offers tremendous career growth prospects.





E-U-R-O — L-O-G

Please send your career details to Lothar Kornherr Consultants, Prinz-Ludwig-Str. 24, D-85354 Freising, Germany, full confidentiality guaranteed. Mr. Kornherr will answer initial queries (tel. +49-8161-50060).

GROUPE ANGLO-SAXON DE PRODUITS DE MEDIA-COMMUNICATION
RECHERCHE POUR SA FILIALE EN FRANCE SON

DIRECTEUR MARKETING

En parfaite relation avec la direction du Groupe, vous serez amené à vous impliquer concrètement à tous les niveaux (commercial, création, gestion) pour évoluer vers un poste de Directeur Général à court terme.

Vous avez entre 35/40 ans et êtes issu d'une grande école de commerce ou équivalent. Votre expérience professionnelle vous a amené à développer une clientèle dans le milieu de la communication. Vous êtes créatif et savez utiliser les techniques modernes de marketing. Vous êtes bilingue anglais/français.

Vos goûts des relations humaines et la volonté de réussir sont pour vous des qualités naturelles et vous permettent d'animer une équipe de 20 personnes.

Nous attendons votre dossier de candidature sous référence 9311/DB à : 10, rue la Boétie - 75008 PARIS.

MATCH-CONSEIL

EURO RSCG CARRIERES

SECTEURS DE POINTE

IMPORTANT CENTRE DE RECHERCHE
PARIS/RIVE GAUCHE
recrute

INGÉNIEUR d'HYGIENE et de SÉCURITÉ

Vous serez chargé(e) notamment, au sein du service hygiène et sécurité du contrôle des bonnes pratiques de laboratoire, des enquêtes d'accident du travail, des formations en hygiène/sécurité et risques professionnels, du traitement des déchets et de l'animation de l'équipe d'hygiène et de propreté générale (7 personnes).

Ce poste pourra évoluer vers la responsabilité du service.

Les candidats(es) de formation 2e ou 3e cycle sciences et/ou hygiène et sécurité devront justifier d'une expérience confirmée de la fonction de préférence dans le secteur scientifique.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous référence 609 à :
FRANCACIP
17, rue de la Banque - 75002 PARIS
qui transmettra.

Chef de produit messagerie électronique
Assistant chef de produit

France Telecom Mobiles Data, opérateur de réseaux en radio-transmission de données, basé à Paris 14 ème, recherche :

Chef de produit messagerie électronique
De formation ingénieur ou Ecole de Commerce, vous justifiez d'une expérience de 3 à 5 ans dans le marketing de produits ou services high-tech, idéalement en SSII ou chez un éditeur de progiciels de messagerie électronique. Autonome, possédant un réel sens du dialogue et du travail en équipe, votre rigueur et vos capacités de synthèse se doublent d'un esprit de décision accompli et d'une parfaite maîtrise de l'anglais.
Votre mission : • recenser les offres de messageries électroniques, • définir, concevoir et mettre en œuvre les stratégies produits, • élaborer et suivre les plans de marketing associés, • établir des partenariats avec les constructeurs de logiciels, • soutenir les actions commerciales entreprises. **réf. EL29**

Assistant chef de produit
De formation ingénieur ou Ecole de Commerce (Bac + 4), vous êtes débutant ou bénéficiez idéalement d'une première expérience technique, même courte, dans le domaine de la transmission de données. Doté de solides qualités de rigueur, d'analyse et de proposition, votre esprit d'équipe et votre disponibilité s'allient à une bonne maîtrise de l'anglais et de l'outil informatique (base de données, Tableur...).
Votre mission : • assister le chef de groupe marketing "Offre de Base" : études d'opportunités de nouveaux services, suivi des demandes de couverture..., • réaliser des études de coûts de revient internes et des simulations économiques à partir des flux trafic, clientèle, ressources occupées, • contribuer à la proposition de structures et niveaux tarifaires, ainsi que de packages tarifaires, • élaborer et suivre les états statistiques et tableaux de bord de la Direction du Marketing, • mettre à jour les outils de promotion, • participer aux actions de promotion du service. **réf. EL30**

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous la référence du poste choisi à : EUROMESSAGES - BP 89 - 92105 BOULOGNE CEDEX.

France Telecom Mobiles Data

1re SESSION 1994 — DESTINÉE AUX NON-INFORMATICIENS

Débutants, et si vous pensiez carrière informatique ?

Groupe parisien de sociétés de services et d'ingénierie en informatique et télécommunications, nous avons su depuis près de trente ans conquérir une excellente réputation auprès de grands organismes du secteur public et privé, et sur des marchés très vastes et diversifiés, tout en demeurant des entreprises à dimension humaine.

Aujourd'hui, nous recrutons de nombreux jeunes collaborateurs • Bac + 4 ou ayant suivi plusieurs années d'études supérieures, toutes filières • dégagés des obligations militaires • libres pour démarrer rapidement.

Vous n'avez pas de connaissances particulières en informatique, **NOUS VOUS FORMERONS INTEGRALEMENT** à la technique et à nos méthodes et vous permettrons de connaître **UNE VERITABLE EVOLUTION AU SEIN DE NOS SOCIETES.**

Pour un premier contact, merci d'adresser une lettre manuscrite, un CV détaillé et une photo, sous référence M911SP4, à Honoré Informatique - 52, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris.

HONORÉ Informatique

Impliquez-vous dans la maîtrise d'œuvre de grands programmes spatiaux européens.

La Direction des lanceurs du Centre National d'Études Spatiales à Evry (91) recrute, pour la réalisation des programmes Ariane, un INGÉNIEUR GÉNÉRALISTE.

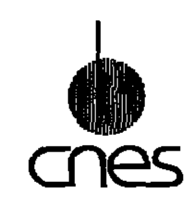
Vous avez une expérience industrielle de 5 ans minimum dans les techniques aérospatiales, particulièrement dans le domaine des chaînes électriques et si possible des matériaux composites.

Au sein des équipes de la division "Assurance Produit Ariane 4", vous bénéficierez d'une large responsabilité dans le suivi et la synthèse de l'assurance qualité des travaux de production des lanceurs en Europe.

Deux missions en Guyane française d'au moins 6 semaines au total sont à prévoir chaque année.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation, CV, photo et prétentions) sous la référence AP/QL à la Division du Personnel, CNES, Centre Spatial d'Evry, Rond-Point de l'Espace, 91023 Evry Cedex.

Minitel 3615 code CNES



AGENCE FRANCAISE DE L'ESPACE

APPUI TECHNIQUE, CONSEIL ET FORMATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, ESSAIS, QUALITÉ, NORMALISATION, LE CTBA : LE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES ENTREPRISES DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT

CTBA

Ingénieur d'affaires

Bois, Ameublement, Construction et Industries Connexes

Chargé de promouvoir la Veille Technologique, vous développez votre portefeuille de clients : des industriels du bois, de l'ameublement, de la construction et des secteurs d'activités connexes. A l'écoute de leurs besoins, vous imaginez et concevez un projet personnalisé, le vendez puis le mettez en oeuvre en sous-traitant la réalisation auprès de spécialistes internes et/ou externes.

Ingénieur généraliste, 30 ans minimum, vous avez valorisé votre première expérience technique par la vente de prestations de service auprès de PME-PMI du secteur bois-ameublement.

Votre pratique courante de l'anglais vous permettra d'intervenir tant en France qu'en Europe.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et prétentions sous réf. 93/VTE/02 au C.T.B.A - Ressources Humaines - 10, av. de Saint-Mandé - 75012 PARIS.

L'envergure d'une carrière dans les télécoms.

INGÉNIEURS JEUNES DIPLOMÉS

Diplômés d'une école d'ingénieurs ou universitaires, vous avez l'ambition d'exercer vos talents dans le domaine de l'informatique et des télécoms.

Nous vous proposons d'intégrer notre société, filiale d'un groupe industriel de premier plan, comme consultant junior.

Après une période de formation, vous rejoindrez une équipe conseil en ingénierie de projet. Vous participerez à des missions qui vous permettront d'élargir vos compétences sur le plan de la technique, de l'organisation, et d'accéder rapidement à des responsabilités.

Merci d'adresser votre candidature à NC Communication - 108, rue Saint-Honoré - 75001 Paris qui transmettra, ou tapez 3617 NC2 référence IJD.



Toujours précurseur, Hercules a la volonté d'être plus que jamais présent auprès des industriels papetiers.
Autonomie, sens des responsabilités, mobilité, anglais, permettent à nos ingénieurs de jouer pleinement leur rôle dans l'environnement technique et humain exceptionnel de la papeterie.

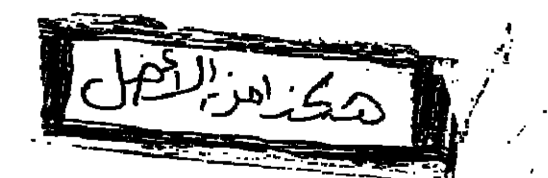
Ingénieur
technique et vente
E.F.P., Chimie...

Vous êtes décidé à valoriser vos études scientifiques dans une fonction technique intégrant vente, négociation, gestion et développement des marchés.

Leader mondial en adjuvants du papier, doté d'une infrastructure européenne en recherche, marketing et production, nous vous offrons :
- une formation approfondie aux techniques de production du papier et à l'application industrielle de nos produits.
- des responsabilités techniques et commerciales au sein d'une équipe de jeunes ingénieurs motivés et polyvalents.

Une première expérience de 2 à 3 ans est souhaitée.

Adressez lettre, CV, photo sous réf. M111 à
M. Maury-Laribière Direction du Personnel HERCULES
3, rue Peugeot 92508 RUEIL MALMAISON.



SECTEURS DE POINTE

Pour passer vos annonces :



46-62-72-02
46-62-73-90

FAX : 46-62-98-74